



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 30/01/2024

Publication :
le 09/02/2024

Délibération n° D-2024-36

Fouilles Archéologiques du pourtour du Donjon de Niort -
Année 2012 - Propriété des biens

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Florence VILLES

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Madame Valérie VOLLAND, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Mélina TACHE.

Pôle Ingénierie Technique

Fouilles Archéologiques du pourtour du Donjon de Niort - Année 2012 - Propriété des biens

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code du Patrimoine dans sa version applicable en 2012 au moment des fouilles, notamment son art L 523-14, antérieur à la loi 2016-925 du 07 juillet 2016 ;

Des fouilles archéologiques ont été réalisées du 23 mai au 03 août 2012 autour du Donjon de Niort sur une parcelle cadastrée BO 153, propriété de la Ville de Niort ;

Considérant le rapport dressé en juin 2014 par le cabinet HADES missionné par la DRAC SRA afin de réaliser la-dite fouille préventive ;

Conformément à l'article L523-14 du code du patrimoine qui régit la propriété des biens archéologiques mobiliers mis au jour lors d'une opération archéologique préventive, les biens archéologiques mobiliers issus de cette opération sont partagés à parts égales entre l'État et le propriétaire du terrain.

Ainsi, la Ville de Niort a le droit de recevoir un lot de biens archéologiques mobiliers dont la valeur correspond à la moitié de la valeur totale des biens inventoriés lors de cette opération.

Compte tenu de la compétence agréée « Musée de France » détenue par la Communauté d'Agglomération du Niortais via le musée Bernard d'Agesci, la Ville décide de transférer à la Communauté d'Agglomération du Niortais avec l'accord de cette dernière, le résultat de la fouille qui lui revient, ce qui permettra ainsi, l'analyse et la valorisation des objets collectés dans des conditions optimales de traitement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande de la Ville de Niort auprès de la DRAC pour récupérer 50% du résultat de la fouille archéologique réalisée du 23 mai au 03 août 2012 autour du Donjon de Niort ;

- transférer à la Communauté d'Agglomération du Niortais le résultat de cette fouille pour une valorisation et conservation au sein du musée Bernard d'Agesci.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Florence VILLES

Jérôme BALOGÉ

HADES



Opérateur d'archéologie préventive
créé en 1994 - Agréé par l'État

**Bureau
d'investigations
archéologiques**

FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

DONJON ÉTUDE DES VESTIGES DU FRONT OUEST

NIORT

DEUX-SÈVRES



CAROLINE CHAUEAU

AVEC LA COLLABORATION DE :

ARMEL BOUVIER

CÉLINE CHAUEAU

ALEXIS CORROCHANO

JULIEN COUSTEAUX

YOLAINE ROUZO-LENOIR

FRANCIS DIEULAFAIT

FANNY LARRE

MATHIEU LINLAUD

LAËTITIA PÉDOUSSAULT

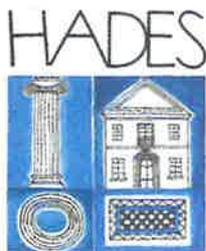
MAÎTRE D'OUVRAGE :

VILLE DE NIORT



VOLUME 1 - TEXTE ET ANNEXES

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE
MOYEN ÂGE, ÉPOQUES MODERNE ET CONTEMPORAINE
JUIN 2014



DONJON

ÉTUDE DES VESTIGES DU FRONT OUEST

NIORT

DEUX-SÈVRES

POITOU-CHARENTES

Code INSEE :

79 191

N° Hadès :

A 12-023

N° d'opération archéologique :

2012-5650

Caroline Chauveau

Maître d'ouvrage :

Ville de Niort

Avec la collaboration de :

Armel Bouvier

Céline Chauveau

Alexis Corrochano

Julien Cousteaux

Yolaine Rouzo-Lenoir

Francis Dieulafait

Fanny Larre

Mathieu Linlaud

Laëtitia Pédoussaut

N° de l'arrêté de prescription :

AF/11/160

N° de l'arrêté de désignation :

AN/12/222 du 25 mai 2012

Date de réalisation de l'opération :

du 29 mai au 3 août 2012

« L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective ou commerciale (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Toute utilisation des données du rapport à des fins commerciales est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal¹. »

¹ - Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour les bénéficiaires et pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

NOTICE SCIENTIFIQUE



Dans le cadre d'une restructuration urbaine des abords du donjon de Niort, un projet de réaménagement du front ouest a été décidé par la ville. Le jardin-terrasse surplombant le quai de la Préfecture et la rue Léon Blum devait laisser la place à un espace paysager en pente, entraînant un terrassement important jusqu'au-dessous du niveau de la route. Un diagnostic archéologique ayant révélé de nombreux vestiges maçonnés sur l'emprise au pied du donjon, le service régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes a émis une prescription de fouilles.

Les résultats viennent considérablement enrichir la connaissance des abords du donjon, entre ce dernier et la Sèvre, sur le front ouest. Pour la troisième fois, les investigations ont confirmé l'occupation précoce du site à l'époque des X^e-XII^e siècles, dans une zone qui n'avait pas été explorée jusqu'ici. Un bâtiment à contreforts plats est avéré à une époque antérieure au donjon, vers les XI^e-XII^e siècles. Si sa fonction reste à déterminer, sa construction prend place dans un espace entre la rivière et le plateau qui sert d'assise au château. Sa datation permet de le replacer dans un paysage urbain médiéval en plein essor, peu de temps après la mention du *castrum* dans les sources écrites vers 946. Lorsque le donjon à deux tours est édifié sur le promontoire calcaire dans le dernier quart du XII^e siècle, il est difficile de dire à quelles activités est dévolu cet espace tourné vers la rivière. Le premier aménagement qui atteste d'une réorganisation spatiale autour du donjon est le creusement du fossé périphérique sur ses fronts nord, est et sud, ainsi que la construction d'une fausse-braie à l'est. Côté ouest, deux courtines rectilignes ferment une cour basse située au pied du donjon, dont elles assurent la défense et dont l'accès se fait par une entrée au nord. Ces constructions modifient considérablement les abords du donjon et renforcent son caractère fortifié de manière manifeste. Ils sont datés des XIII^e-XIV^e siècles. Par la suite, l'escarpe ouest est maçonnée et un bâtiment est construit contre le parement nord de la courtine sud au XV^e siècle. Ce dernier sert probablement d'écurie dans un premier temps, avant d'être divisé en plusieurs salles pour abriter une salle d'armes, un magasin aux poudres et un magasin d'artillerie jusqu'au début du XVII^e siècle. À partir de 1727, la salle centrale et la pièce orientale de ce bâtiment sont réaménagées de voûtes et leurs niveaux de sol sont décaissés pour donner un aspect casematé à ces nouvelles pièces qui abritent les approvisionnements en poudres et en artillerie. Le bâtiment est en ruine vers 1817 et sera comblé et remblayé pour la construction du jardin-terrasse qui remplace le préau de la maison d'arrêt du donjon en 1853. La partie nord de l'emprise a révélé les vestiges de l'ancien magasin aux pompes à incendie construit au début du XIX^e siècle et d'une maison d'habitation qui disparaîtra lors du lotissement des abords du donjon à l'époque contemporaine. Le jardin-terrasse est doté d'un monument commémoratif des soldats niortais morts lors de la Première Guerre Mondiale. Aujourd'hui, le projet de réaménagement au pied du donjon consiste en un accès piétonnier depuis la rue Du Guesclin vers la Sèvre, avec une pente végétalisée recouvrant les vestiges archéologiques de l'enceinte basse du château.

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de cette opération et tout au long de son traitement post-fouille, plusieurs personnes ont apporté leur aide et nous souhaitons les remercier. Madame Anne-Marie Cottenceau, conservateur en charge des Deux-Sèvres au service régional de Poitou-Charentes, a montré une bienveillance dans l'accompagnement de cette opération. Nous lui en sommes très reconnaissants. Les échanges scientifiques ont été particulièrement riches grâce à la présence régulière de Mademoiselle Céline Trézéguet qui occupait le poste d'archéologue municipale à la ville de Niort au moment de notre intervention : ses connaissances sur la ville et le château nous ont permis d'appréhender les résultats des nombreuses explorations archéologiques qu'elle a dirigées. De fructueuses collaborations avec Madame Marie-Pierre Baudry-Parthenay, spécialiste des fortifications Plantagenêt du Poitou médiéval, et Monsieur Daniel Courant, président de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, ont permis d'approfondir les recherches en archives, notamment pour les documents iconographiques. Il nous faut ici remercier les personnels des archives départementales des Deux-Sèvres, les personnels des archives municipales de la ville de Niort et les agents du service du Génie à Vincennes. Enfin, l'équipe ayant participé à la réalisation cette opération doit trouver l'expression de toute ma gratitude.

SOMMAIRE

Notice scientifique	3
Remerciements	4
Données administratives	9
Fiche signalétique	11
Générique des intervenants	13
Fiche d'état du site	15
Extraits de cartes topographiques au 1/250 000 et au 1/25 000	17
Extrait cadastral	18
Pièces administratives	19
Résultats scientifiques	43
1. Principes méthodologiques	45
1.1. Cadres de l'intervention et déroulement de l'opération	45
1.1.1. Éléments de la prescription archéologique	45
1.1.2. Déroulement de l'opération et contraintes techniques rencontrées	45
1.1.3. Localisation des zones de fouille archéologique et problématiques	46
1.1.4. Présentation de la stratigraphie générale	48
1.1.5. L'enregistrement des données archéologiques	49
1.1.6. L'étude des vestiges bâtis	49
1.1.7. Les levés topographique, orthophotographique et photogrammétrique	50
1.1.8. L'archivage des documents de l'opération	51
1.1.9. Le mobilier archéologique	51
1.1.10. Les stages d'archéologie préventive et les collaborations scientifiques	51
1.1.11. La portée médiatique de la fouille et les journées portes ouvertes	52
1.2. Choix des analyses et post-fouille	52
1.2.1. Les datations radiocarbones	52
1.2.2. Les études du mobilier archéologique	53
1.2.3. L'étude documentaire	53
2. État des connaissances	55
2.1. Contexte géographique et géologique	55
2.2. Contexte historique	56
2.2.1. Niort à l'époque médiévale : une histoire d'essor	56
2.2.2. Des guerres de Religion à la Révolution : des modifications amorcées	61
2.2.3. Après la Révolution : faire table rase	63
2.3. Contexte archéologique	65
2.3.1. La ville de Niort	65
2.3.2. Le château	67
2.3.3. Le donjon et son enceinte basse	70
3. Résultats archéologiques	73
3.1. Description archéologique	73
3.1.1. Le décapage sous surveillance archéologique	73
3.1.1.1. Le jardin du musée et son bassin d'agrément, fin du XIX ^e siècle-début du XX ^e siècle	73
3.1.1.2. Le jardin public et le monument de commémoration aux XX ^e et XXI ^e siècles	74
3.1.1.3. Les systèmes d'évacuation domestiques appuyés contre le flanc ouest du donjon	75

3.1.2. Le sondage nord (zone A)	77
3.2.1.1. La courtine nord de l'enceinte basse ?	78
3.2.1.2. Les jardins en terrasse du château au XVIII ^e siècle	79
3.2.1.3. L'équipement municipal pour la lutte contre le feu : le deuxième magasin des pompes à incendie (1817-1824)	81
3.2.1.4. La création d'un jardin terrasse au pied du donjon, fin XIX ^e -XX ^e siècles	84
3.1.3. Le sondage au pied du donjon (zone C)	87
3.1.3.1. Des traces d'occupation des X ^e -XII ^e siècles	87
3.1.3.2. Un niveau de circulation dans la cour basse aux XIII ^e -XIV ^e siècles	88
3.1.3.3. La construction du mur d'escarpe au pied du donjon, XIV ^e -XV ^e siècles	89
3.1.3.4. Le remblaiement au pied du front ouest du donjon, XVIII ^e -XIX ^e siècles	91
3.1.4. La zone sud (zone B)	92
3.1.4.1. Une occupation inédite des X ^e -XI ^e siècles	93
3.1.4.2. La construction d'un nouvel édifice à contreforts plats et d'un bâtiment annexe (XII ^e -1 ^{ère} moitié XIII ^e s.)	94
3.1.4.3. La construction de la courtine sud (XIII ^e -XIV ^e siècles)	97
3.1.4.4. La construction du bâtiment sud, l'écurie de la cour basse (état 1, XV ^e -XVI ^e siècles)	101
3.1.4.5. Le changement d'affectation du bâtiment sud, le magasin aux poudres (état 2, de 1727 au début du XIX ^e s.)	103
3.1.4.6. L'aménagement du jardin en terrasse, XIX ^e -XX ^e siècles	106
4. Synthèse générale	109
4.1. Une occupation des X ^e -XI ^e siècles inédite sur le versant de la Sèvre	109
4.2. Les constructions antérieures au donjon (XI ^e -XII ^e siècles)	109
4.3. La construction de l'enceinte basse du donjon (XIII ^e siècle ?)	110
4.4. L'habillage de l'escarpe et la construction de l'écurie (XIV ^e -XV ^e -XVI ^e siècles)	111
4.5. Les travaux pour le nouveau magasin aux poudres (premier tiers du XVIII ^e siècle)	112
4.6. La restructuration urbaine des abords du donjon (XIX ^e -XXI ^e siècles)	112
5. Les études du mobilier archéologique	115
5.1. L'étude du vaisselier céramique (Yolaine Rouzo-Lenoir)	115
5.1.1. Les X ^e -XII ^e siècles	117
5.1.2. Les XIII ^e -XIV ^e siècles	117
5.1.3. Les XV ^e -XVI ^e siècles	119
5.1.4. Les XVII ^e -XIX ^e siècles	121
5.1.5. Conclusion	122
5.2. L'étude numismatique (Francis Dieulafait)	124
5.2.1. Remarque	124
5.2.2. Catalogue	124
5.3. L'étude du mobilier métallique (Alexis Corrochano)	128
5.4. L'étude du petit mobilier de jeu (Fanny Larre)	165
5.5. L'étude du mobilier en verre (Laëtitia Pédoussaut)	166
Sources et bibliographie	167
Annexes	176
Annexe 1 - Pièces justificatives	177
Annexe 2 - Inventaire des unités stratigraphiques (US) et des faits	185
Annexe 3 - Liste des groupes techniques et comptage de la céramique médiévale	197
Annexe 4 - Inventaire provisoire du mobilier archéologique	199
Annexe 5 - Rapport de datation radiocarbone Beta Analytics et CIRAM	203
Annexe 6 - Inventaire des documents graphiques	211
Annexe 7 - Inventaire des documents photographiques	215
Annexe 8 - Photogrammétrie : rapport qualimétrique	221



DONNÉES ADMINISTRATIVES

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Localisation

Région : Poitou-Charentes
Département : Deux-Sèvres
Commune et code INSEE : Niort, 79 191
Lieu-dit ou adresse : « Donjon »
N° du site : 79 191 0044

Références cadastrales actualisées

Commune : Niort
Année : 2012
Section : BO
Parcelles : 153

Statut du terrain : propriété de la ville de Niort

Nom donné au site : « Donjon »

Coordonnées Lambert II : X : 384,280 Y : 151,095 Z : 16 m NGF (IGN69)
 X : 384,325 Y : 151,115 Z : 16 m NGF (IGN69)

Propriétaire du terrain : ville de Niort

Opération archéologique

N° d'opération archéologique : 2012-5650

N° de l'arrêté de prescription : AF/11/160

N° de l'arrêté de désignation du responsable scientifique : AN/12/222 du 25 mai 2012

Valable du 25 mai 2012 au 24 mai 2014

Opérateur archéologique : s.a.s. HADÈS

Adresse : 9 rue Vidailhan - 31130 Balma

Responsable scientifique : Caroline Chauveau (s.a.s. HADÈS)

Nature de l'aménagement : aménagement paysager aux abords d'un Monument Historique

Maître d'ouvrage des travaux : ville de Niort

Type d'intervention : fouille archéologique préventive

Emprise du projet : 1 600 m²

Surface à évaluer : 1 600 m²

Dates d'intervention : du 29 mai 2012 au 25 avril 2014 (fouille du 29 mai au 3 août 2012)

Nature des découvertes

Mots clefs (thesaurus PATRIARCHE pour la chronologie et les vestiges immobiliers)

- sur la chronologie : bas Moyen Âge, Moyen Âge, haut Moyen Âge, Temps moderne, époque contemporaine.
- sur la nature des vestiges immobiliers : structure fossoyée isolée, sols, édifice militaire, enceinte castrale, escarpe, écurie, poudrière, édifice public, habitat urbain, édifice commémoratif, jardin public.
- sur la nature des vestiges mobiliers : céramique, armes, outils, coutellerie, serrurerie, monnaies, mobilier d'harnachement, objets de jeu, verre, lithique, tabletterie.

Lieu de dépôt du mobilier archéologique : dépôt archéologique du SRA de Poitou-Charentes

GÉNÉRIQUE DES INTERVENANTS

Intervenant phase préparatoire et suivi administratif

Service Régional de l'Archéologie,

Thierry Bonin - Conservateur régional de l'Archéologie, DRAC Poutou-Charentes

Anne-Marie Cottenneau - Conservatrice en charge des Deux-Sèvres, DRAC Poutou-Charentes

HADÈS,

Jean-Luc Piat - Directeur général

David Peressinotto - Directeur de l'agence de Bordeaux et responsable administratif de l'opération

Intervenant phase terrain

Équipe de fouille, photographies,

Caroline Chauveau - Responsable d'opération

Mohamed Sassi - Responsable de secteur (phase suivi de terrassements)

Julien Cousteaux - Responsable de secteur (phase fouille)

Marianne Alascia-Morado - Technicienne qualifiée

Amandine Ladam - Technicienne qualifiée

Guillaume Sence - Technicien qualifié

Cécile Giraud - Technicienne qualifiée

Céline Trézéguet - Stagiaire, archéologue de la ville de Niort

Jean-Marie Bineau - Stagiaire, assistant de conservation du Musée du Donjon de Niort

Relevés de terrain,

Équipe de fouille

Aurélié Guesdon et Stéphane Jupin, services3D

Topographie,

Sandra Malpelat - Topographe

Céline Proye-Guimard - Topographe

Cabinet SCP Guichard-de-Gromard - Géomètres-experts

Intervenants phase rapport

Équipe de rédaction,

Caroline Chauveau

Alexis Corrochano - Étude du mobilier métallique, Landarc

Francis Dieulafait - Numismate

Fanny Larre - Étude du petit mobilier de jeu

Mathieu Linlaud - Spécialiste de la serrurerie médiévale, CESC, Université de Poitiers

Laëtitia Pédoussaut - Étude du mobilier en verre

Yolaine Rouzo-Lenoir - Céramologue

Infographie,

Caroline Chauveau

Céline Chauveau - Technicienne qualifiée

Julien Cousteaux

Sandra Malpelat

Mise en forme du RFO,

Gwendaëlle Bonte - Responsable PAO

FICHE D'ÉTAT DU SITE

État des lieux avant intervention

L'opération de fouilles archéologiques préventive a porté sur la parcelle ceinturant le donjon de Niort sur le front ouest. Avant notre intervention, cette parcelle est aménagée d'un jardin public en terrasse qui domine de trois mètres le quai de la Préfecture, la rue Léon Blum et le jardin de la Préfecture. Il est composé d'un talus végétalisé au pied du donjon, d'une terrasse équipée de bancs et d'un monument commémorant les combattants de la Première Guerre Mondiale. Ce dernier a été déplacé avant le démarrage des terrassements. Le jardin est ceinturé par un mur-terrasse surmonté de petits piliers entre lesquels ont été fixées des rampes de sécurité. Quelques arbres ont été abattus et le talus végétalisé a été exploré jusqu'au substrat rocheux. Les travaux ont nécessité la démolition du mur-terrasse sur toute sa hauteur jusqu'au niveau de circulation du quai de la Préfecture. Les terrassements ont été réalisés sur une profondeur de 2,50 m, laissant ainsi apparaître les premiers vestiges arasés.

État des lieux après intervention

Au regard du projet d'aménagement et des vestiges qui sont apparus au terme du terrassement général de la parcelle, trois zones de fouille ont été déterminées pour répondre aux objectifs de la prescription archéologique. La zone nord a été explorée sous la forme d'un sondage à partir des maçonneries mises au jour, entraînant la destruction partielle des éléments les plus récents. Compte-tenu de l'importance des déblais et de la profondeur des vestiges, les éléments les plus anciens ont été partiellement dégagés. Ils sont conservés sous les remblais rapportés au terme de la fouille pour reboucher les sondages. Dans la zone sud, les vestiges mis au jour ont été fouillés sur une surface plus importante, ce qui a permis de réaliser des sondages complémentaires plus profonds pour comprendre le séquençage stratigraphique. Le mur nord-est du bâtiment sud a été coupé par un sondage après étude et les voûtes de la salle nord-ouest ont été démontées pour des raisons de sécurité et pour permettre une meilleure compréhension des vestiges plus anciens. Les remblais appuyés contre le parement sud du mur de courtine MR 1038 ont été enlevés sur une profondeur maximale de 4,50 m ponctuellement, puis nivelés en fin de fouille pour le rebouchage de cette zone. Enfin, le sondage réalisé au pied du donjon a été réalisé sous la forme d'une tranchée à trois paliers de sécurité dont le rebouchage a été réalisé au terme de la fouille avec les déblais. L'aménagement d'un mur de soutènement le long du mur mitoyen avec le jardin de la Préfecture a nécessité un suivi de terrassement vierge de toute trace archéologique antérieure au XX^e siècle. À la fin de l'opération, les sondages réalisés ont été rebouchés et la parcelle a été nivelée afin de ne laisser apparent que l'arase du mur de courtine sud.

Éléments conservés

Les éléments conservés sont majoritairement des maçonneries s'échelonnant de la période médiévale à notre époque. Les plus anciennes sont des maçonneries dont l'intégralité n'a pas pu être dégagée dans l'emprise des sondages et datent des X^e-XII^e siècles. Elles fonctionnent avec des niveaux de sol et des structures en creux de la même époque. Plus particulièrement, un bâtiment construit en petits moellons de calcaire et à contreforts plats est apparu bien conservé dans l'emprise de la fouille. La courtine sud de l'enceinte basse du donjon a été découverte sur une longueur de 19 m et sur 4,50 m

de hauteur : son état de conservation est particulièrement satisfaisant et méritait d'être protégé. Pour cette raison, l'ouverture de tir OUV 1058 n'a pas été explorée. Le bâtiment, accolé contre la courtine sud, a livré deux salles conservées sur au moins 3 m de hauteur, aménagées de voûtes. Pour des raisons de sécurité, la salle sud-est n'a pas été explorée et est conservée en intégralité. Au contraire, la salle nord-ouest a pu être explorée sur toute sa surface : les voûtes ont été démontées après étude et le mur gouttereau nord-est coupé par un sondage. Dans l'ensemble, le bâtiment sud a été conservé sur sa partie sud-est. La latrine découverte dans le sondage situé au pied du donjon a été conservée.

Extension du site

Compte-tenu du nombre important de vestiges datés de la période médiévale, il apparaît vraisemblable que la cour basse du donjon ait été occupée dès la construction de son enceinte. De plus, des vestiges antérieurs à la construction du donjon montrent que le site est occupé entre les X^e-XII^e siècles. S'il reste difficile de caractériser avec précision cette occupation, elle peut être rapprochée des vestiges découverts lors des fouilles réalisées dans la fausse-braie du donjon, côté est. Le site de cette période s'étend donc au moins sur les bords de la Sèvre dans ce qui est par la suite l'enceinte du château de Niort. De plus, les vestiges mis au jour lors de notre intervention peuvent aussi être rapprochés des découvertes réalisées lors des diagnostics archéologiques et des suivis de travaux de ces dernières années. Les plans anciens laissent apprécier l'emprise totale du château et de ses bâtiments dans la ville ancienne, repères que la ville ne permet plus d'appréhender dans son paysage actuel si ce n'est pas le donjon, seul élément en élévation conservé et abritant le musée de la ville.

Éléments non traités ou à surveiller

Les vestiges archéologiques de la zone nord laissent deviner la présence de l'enceinte de la cour basse du donjon sans que celle-ci ait été caractérisée avec certitude. Il est donc important de conserver cet aménagement ou de le découvrir sous surveillance archéologique si besoin. De même, l'espace compris entre le sondage nord et le bâtiment sud n'a pas fait l'objet d'une exploration complète : il s'agit de la cour basse installée au pied du donjon dont les traces d'occupation peuvent révéler des fonctions défensives et/ou de chevalerie. Les structures les plus anciennes datent des X^e-XII^e siècles, soit une période antérieure à la construction du donjon dont nous ne connaissons que trop peu d'éléments archéologiques pour la ville de Niort. Tout aménagement impactant la parcelle et ses environs à partir de 16 m NGF risque d'endommager ou de détruire des vestiges dont l'analyse archéologique permettra d'enrichir les connaissances sur le site castral de Niort. Le potentiel archéologique reste donc élevé autour du donjon.

Éléments non traités ou à surveiller

Les éléments détruits lors de la fouille sont de nature sédimentaire et consistent en des remblais de comblement divers, associés à plusieurs phases d'occupation de la parcelle. D'autres vestiges ont été partiellement ou entièrement démontés pour permettre une exploration satisfaisante des vestiges antérieurs. C'est le cas des voûtes du bâtiment sud dans la salle nord-ouest dont nous avons laissé en place que quelques assises de fondation qui marquent l'emprise de cet aménagement. De plus, le mur gouttereau nord-est du bâtiment a été coupé par un sondage mécanique, nécessaire pour la compréhension des vestiges les plus anciens et vérifier la continuité du bâtiment à contrefort plat. Avant chaque démontage de maçonnerie ou fouille d'un niveau sédimentaire ou construit, les données archéologiques ont été recueillies.

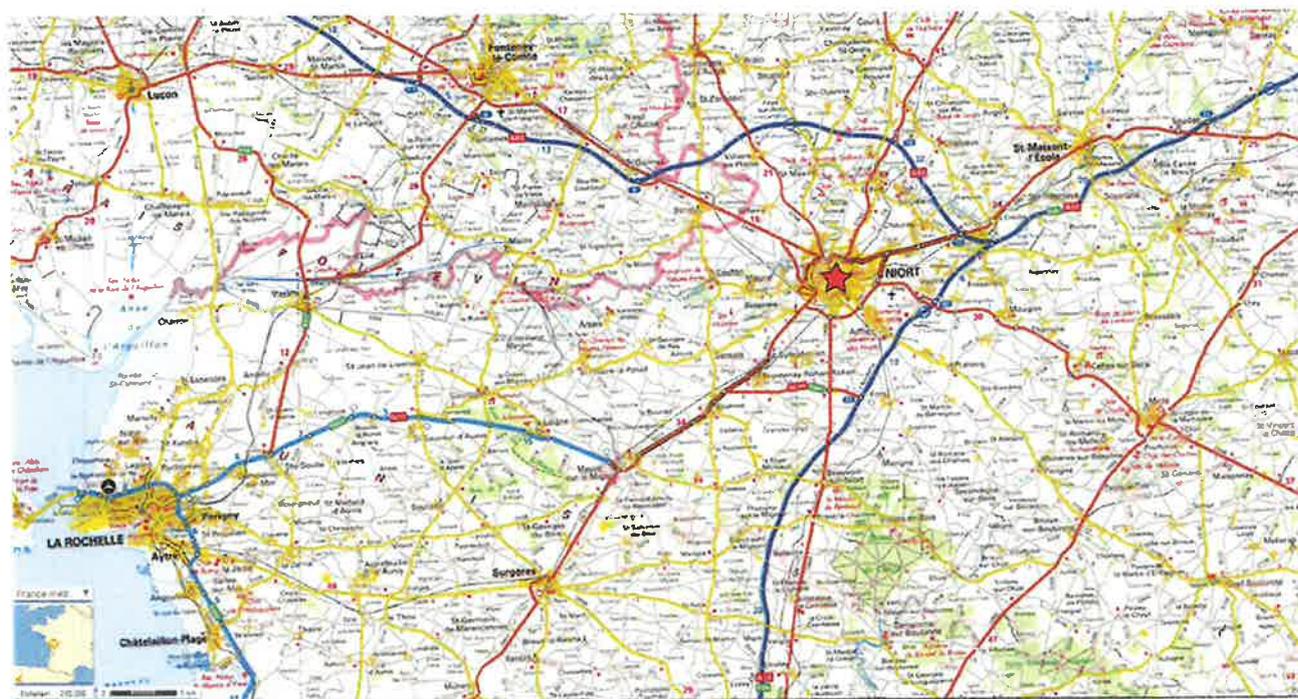


Fig. 1a

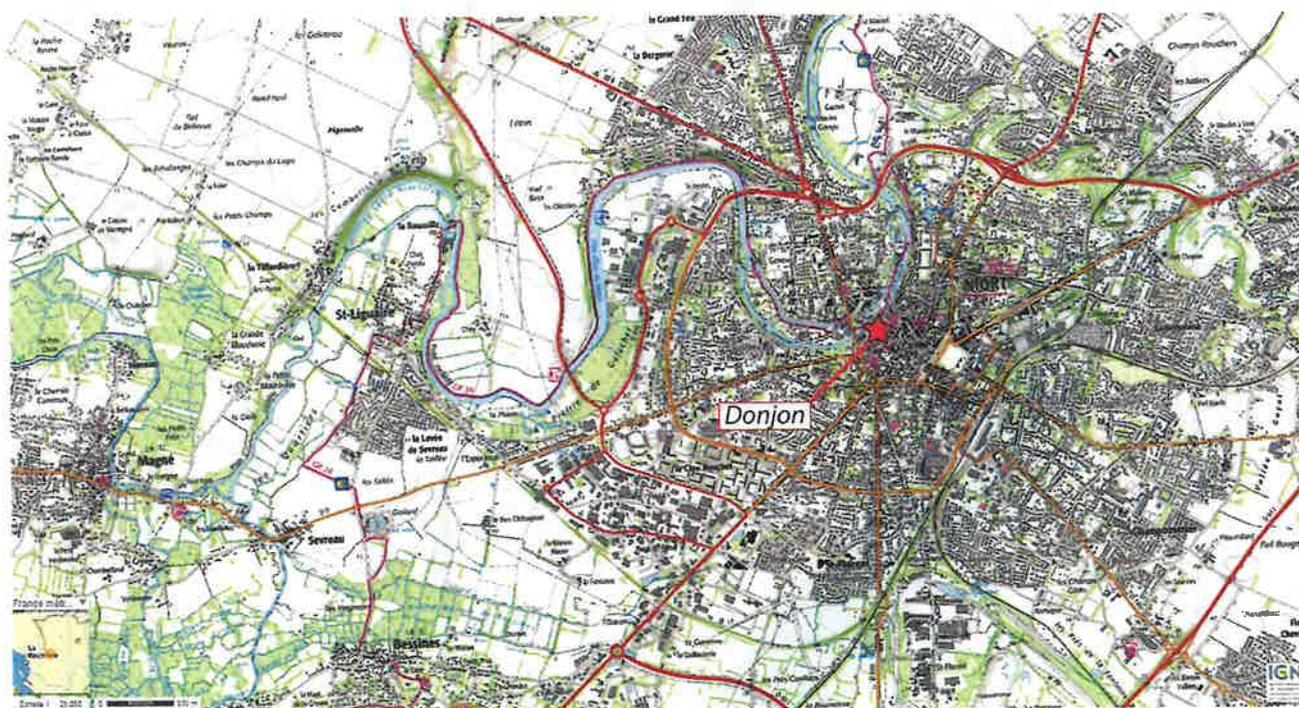
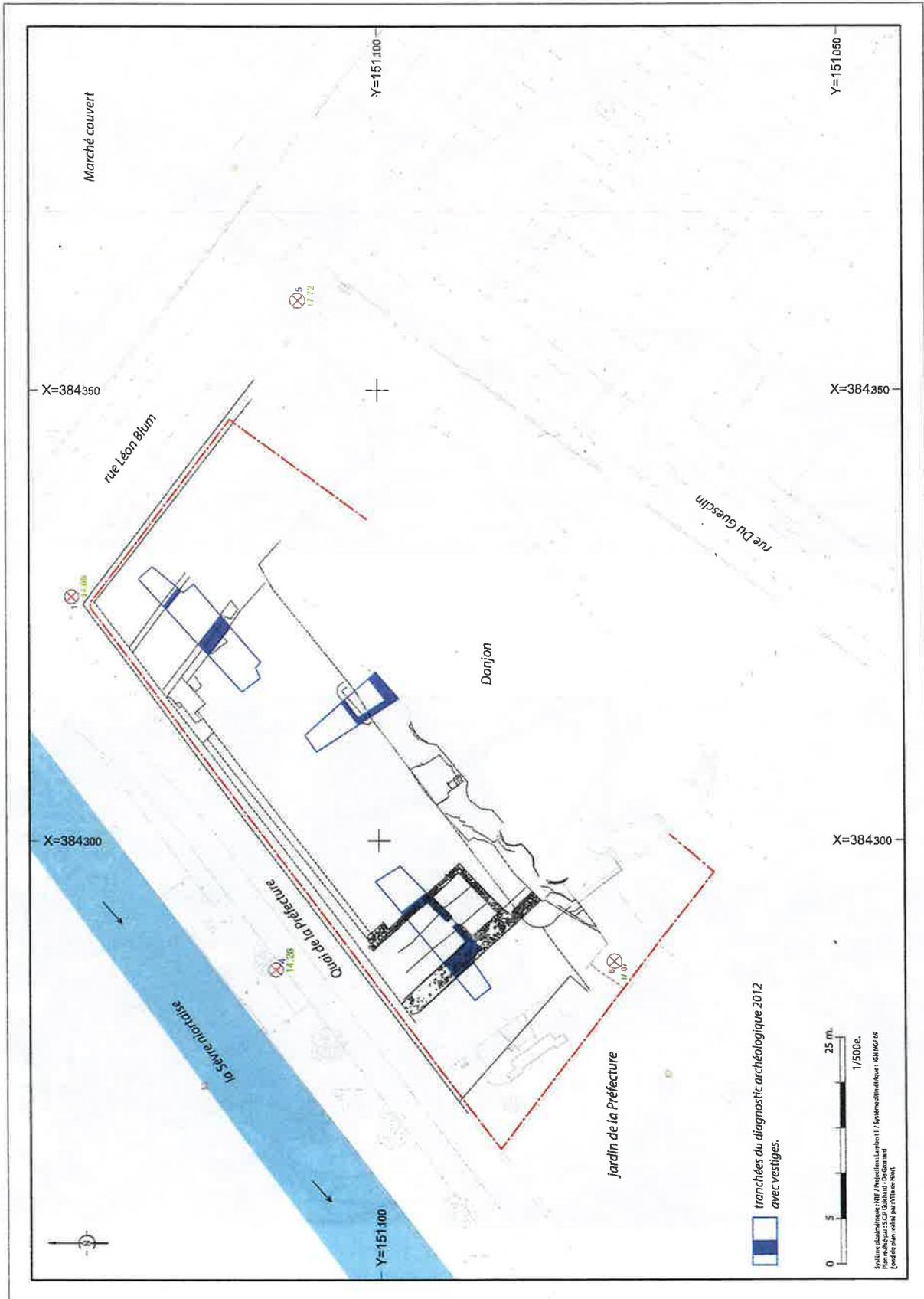


Fig. 1b

Extraits de cartes topographiques au 1/250 000 et au 1/25 000



Extrait cadastral



AF/11/160

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES

LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES,
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;
- VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
- VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;
- VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de M. Bernard TOMASINI aux fonctions de Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne, n° 233, en date du 16 décembre 2010, portant délégation de signature à M. Jean-Paul GODDERIDGE, directeur régional des affaires culturelles de Poitou-Charentes (administration générale) ;
- VU le compte rendu d'intervention réalisé par monsieur Adrien Montigny ; reçu le 10 janvier 2011 ;
- VU le courrier de la ville de Niort, confirmant le projet d'aménagement ; reçu le 07 février 2011 ;
- VU la validation en CIRA écrite du rapport de diagnostic le 02 mai 2011 ;
- CONSIDERANT** que des structures d'un intérêt majeur appartenant au système défensif du donjon de Niort (classé monument historique) ont été mises au jour : courtine, salpêtrière notamment

ARRETE

Article 1er : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

région : Poitou-Charentes
département : Deux-Sèvres
commune : Niort
lieu-dit : "Donjon"
cadastré : section B0, parcelle 0153
propriétaire : Ville de Niort

.../...

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur (Ville de Niort), qui projette d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription. Les emprises concernées sont celles signalées sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu au chapitre IX du décret susvisé.

Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de ce dernier précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

Article 3 : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de la personne qui projette d'exécuter les travaux, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 41 du décret susvisé.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville de Niort, Madame G. Gaillard, députée-maire, mairie de Niort, direction de l'AMERU (à l'attention de M. Joncheray), BP 516, 79022 Niort cedex [service instructeur].

Fait à Poitiers, le - 4 MAI 2011

Le Préfet de Région
et par délégation
Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

Jean-Paul GODDERIDGE

Copie à :

. Préfecture(s) de
département(s)
. Gendarmerie ou Police urbaine

. Service départemental de
l'architecture et du patrimoine

. Préfecture de région
(archivage)
. Mairie(s)

. Direction régionale des
affaires culturelles (service
régional de l'archéologie)

. Personne qui projette les
travaux
. Autorité compétente pour
instruire la demande
d'autorisation



CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPÉRATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

1- Données administratives

Arrêté de prescription n° AD/10/91

Région : POITOU-CHARENTES

Département : Deux-Sèvres

commune : NIORT

Lieu-dit : « Donjon »

Cadastre : section BO, parcelle : 153

Propriétaire : Ville de Niort

Maître d'ouvrage : Ville de Niort

Nature du projet : aménagement paysager sur un monument historique

Diagnostic archéologique

Prescrit le : 22 mars 2010

Période (s) : médiéval et moderne

Responsable d'opération : Adrien Montigny

Emprise du diagnostic : 2 976 m²

2- Localisation et données techniques particulières

Emprise de la fouille : 1 600 m² environ

Section et parcelle(s) concernées par la fouille : section BO, parcelle 153p

Profondeur des vestiges : 0,30/0,50 m en fonction des tranchées

Épaisseur des vestiges : plus de 2,50 m

Données techniques particulières : terrain en pente de la base du donjon au quai, soit plus de 4 à 5 m de dénivelée (niveaux NGF : 14,40/18,70 en moyenne), remblais importants et peu stables dans lesquels se trouvent les vestiges

3- Données scientifiques

3.1- Contexte archéologique

Contexte général

La ville de Niort est traversée par un petit fleuve, la Sèvre Niortaise, navigable jusqu'au XX^e siècle. La commune comporte de nombreux sites recensés, de toutes époques et sur l'ensemble de son territoire. Le donjon est installé dans un méandre du fleuve en plein centre ville. Les terrains sont calcaire et le donjon est construit au sommet d'une plate-forme rocheuse formée par le front d'érosion de la Sèvre. Tout le système défensif autour du donjon a occupé l'escarpement jusqu'au fleuve. On peut encore distinguer à l'heure actuelle sous les quais des vestiges des tours de ce système. Deux opérations archéologiques ont déjà eu lieu dans le donjon (à l'intérieur de la fausse braie (cf. *rapports E. Henry 1993 et Th. Cornéc 2007*). On sait qu'un *castrum* existe dès le X^e siècle, l'occupation carolingienne est attestée par la fouille de 2007. Le donjon a été construit au XII^e siècle pendant l'occupation des Plantagenêt et la ville est ensuite dotée d'une enceinte urbaine s'appuyant sur le château (cf. *maîtrise de Th. Lecroëre 2004*). Le donjon est le seul bâtiment encore en élévation et classé au titre des Monuments historiques. Des aménagements successifs notamment aux XVIII^e et XIX^e siècles vont transformer l'aspect défensif de l'ensemble dont subsiste le donjon. De nombreux plans, des illustrations et un fonds documentaire et historique importants sont disponibles (cf. bibliographie du rapport de diagnostic et médiathèque du patrimoine à consulter)

.../...

Eléments acquis lors du diagnostic (pour chaque occupation reconnue)

Neuf sondages ont été pratiqués tout autour du donjon avec plusieurs sondages profonds (plus de 2,50 m) afin de déterminer, dans la mesure du possible, le profil du rocher. L'instabilité des remblais n'a pas toujours permis de faire des relevés au plus près des structures. Les sondages situés au sud permettent de retrouver les fondations des maisons construites au XIX^e siècle, détruites au XX^e siècle et qui s'élevaient devant l'entrée du donjon. Un mur de la tranchée 5 (5.1) pourrait être lié à l'accès à la fausse braie. Par ailleurs, dans la tranchée 3, le rocher sur lequel s'assoit le donjon apparaît avec une pente abrupte au départ, plus douce ensuite avec paliers successifs. Au nord et au nord-ouest les tranchées 2, 7 et 8 se sont révélées positives. La tranchée 2 comprend des vestiges de murs des constructions érigées au début du XIX^e siècle, encore existantes au début du XX^e siècle et deux murs, l'un -2.4- situé presque perpendiculairement aux murs récents, le second -2.5- sous un mur du XIX^e siècle. Ces deux murs ne sont présents sur aucun plan du donjon et difficilement datables, a priori antérieurs aux aménagements du XIX^e siècle. La tranchée 7 est la plus intéressante puisqu'elle a permis de retrouver le mur de courtine du donjon en direction de la Sèvre et deux murs d'un bâtiment, sans doute la Salpêtrière, adossé à la courtine. A l'intérieur de ce bâtiment sont apparus les vestiges d'une voûte que les plans du XIX^e siècle n'indiquent plus. Enfin la tranchée 8 a fait apparaître, après un replat du rocher, une structure qui n'est indiquée sur aucun plan, recouverte par un aménagement maçonné, en partie démoli au cours du diagnostic, pour découvrir trois murs liés formant peut-être un réceptacle rectangulaire, de 1,45 m de large et de longueur et de profondeur indéterminées. Les sondages, en général, n'ont pas permis de mettre au jour des sols d'occupation, sauf quelques éléments dans la tranchée 2, en grande partie en raison de l'importance des remblais utilisés.

3.2- Documentation disponible

Une première liste bibliographique est donnée à la fin du rapport de diagnostic et des éléments cartographiques y sont inclus.

4- Objectifs scientifiques et principes méthodologiques

En préalable : la découverte des vestiges, principalement la courtine et la salpêtrière, amènent la ville de Niort à réfléchir à une mise en valeur de ces murs, mais sans plan définitivement arrêté à l'heure actuelle. Une fouille préventive de toute la superficie le long du quai de la Préfecture et sur une partie des côtés du donjon est donc nécessaire et c'est en fonction des éléments trouvés que le projet sera modifié et/ou affiné. La partie donnant sur la place du donjon conservant les fondations des bâtiments du XIX^e siècle, et ne nécessitant pas de décaissement, reste en dehors de l'opération envisagée. La fouille portera sur les parties nord, ouest et sud-ouest autour du donjon.

1 Une recherche documentaire et historique sera menée en préalable à la fouille afin d'avoir la maximum de données textuelles, les plans, cartes et illustrations qui permettent de comprendre le lieu et son évolution au cours des siècles. Les archives municipales, la Médiathèque du patrimoine à Paris et les archives militaires à Vincennes seront consultées autant que de besoin.

2 La fouille préventive envisagée a plusieurs objectifs : dégager les structures appartenant à l'ensemble castral et aux aménagements directement en rapport avec celui-ci, étudier les niveaux d'occupation, période par période, en faisant le lien avec les structures dégagées, étudier et comprendre l'implantation du système défensif et son évolution. Les décaissements doivent aussi permettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre de réfléchir à la stratégie de mise en valeur des bâtiments, dans le cadre du projet, (en fonction des profondeurs nécessaires au projet, en fonction des élévations à conserver et à garder visibles). Des réunions seront à organiser avec toutes les parties de façon spécifique en fonction des orientations à prendre.

Il sera donc prévu une **tranche ferme** et une **tranche conditionnelle** permettant de gérer au mieux l'étude des lieux, puisque tous les vestiges découverts sur l'emprise dessinée seront à étudier, avec des choix systématiques pour les structures appartenant à l'ensemble castral, sans insister sur les structures des bâtiments du XIX^e siècle.

Un décapage mécanique de la totalité de l'emprise aura lieu, soit environ 1 600 m², par paliers successifs étant donné leur important volume. Un nettoyage général des structures sera fait afin de visualiser l'organisation du site, notamment dans les espaces compris entre les tranchées 2, 7 et 8. Un choix de fouille manuelle sera alors à faire.

.../...

Le terrain fera donc ensuite l'objet d'une fouille manuelle : structures, sols de démolition, d'occupation, de construction afin de comprendre l'érection du donjon sur l'escarpement rocheux, la présence des douves, la construction des courtines, des bâtiments qui leur sont adossés et les traces potentielles, à l'ouest, de cheminement vers la porte de Fer. Par ailleurs des indices d'une occupation carolingienne antérieure à la construction du donjon du XII^e siècle pourraient apparaître ; ces éléments seront à fouiller (peut-être des fosses, des niveaux de sols...).

Enfin afin d'avoir les informations les plus complètes, une étude du bâti mis au jour sera faite très soigneusement (phasage de construction, aménagements, techniques de construction, marques lapidaires notamment puisque le donjon lui-même en comporte plus d'une centaine différentes...).

Tout type de mobilier mis au jour sera bien entendu étudié comme marqueur typo-chronologique.

La totalité des structures sera relevée en plans géoréférencés et en coupes. Il en sera réalisé un descriptif détaillé accompagné d'une iconographie adaptée (relevés, dessins, photographies...).

En préalable au début de l'opération, le responsable scientifique prendra contact avec la personne en charge du dossier au service régional de l'archéologie. Il rendra compte régulièrement de l'avancement de la fouille, notamment en cas de découverte archéologique majeure, afin d'adapter au mieux le déroulement de l'opération.

Le projet comprendra :

- les modalités de décapage, détail de leur mise en œuvre et type d'engins utilisés ;
- le mode d'enregistrement des données ;
- la méthodologie adoptée pour la fouille (en particulier pour les structures complexes) ;
- la prise en compte des données paléo-environnementales ;

5- Qualification du responsable d'opération et de l'équipe ; durée d'intervention

Responsable d'opération

Le Préfet de région désignera comme responsable un archéologue spécialisé, un médiéviste spécialisé en castellologie et dans les opérations de sites urbains.

Dans son projet, l'opérateur pourra proposer le nom du responsable scientifique de l'opération.

Equipe de fouille

Les effectifs prévus dans le projet d'opération seront définis en fonction de la durée de l'intervention et des objectifs scientifiques émis par le Préfet de région.

Le projet devra en outre indiquer :

- le nombre de responsables de secteurs et leurs compétences respectives, le schéma d'organisation dans lequel ils interviendront ;
- le nombre et les qualifications des spécialistes, céramologue, géomorphologue, sédimentologue, anthracologue si nécessaire ;
- le nombre d'analyses radiocarbone envisagées ;
- le nombre de techniciens de fouille et, dans la mesure du possible, leurs compétences particulières.

Durée de l'intervention

La durée minimale d'intervention sera d'environ 6 à 7 semaines pour la tranche ferme et 2 à 3 semaines pour la tranche conditionnelle.

6- Mise en forme des données

La phase de mise en forme des données consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final d'opération. Il sera rédigé en français.

Le délai limite pour la remise du rapport final est fixé à 12 mois après la date d'achèvement de la phase terrain.

.../...

Le rapport final sera remis en 7 exemplaires, dont un exemplaire non relié. Deux de ces rapports au moins, comporteront des tirages photographiques argentiques pour des questions d'archivage pérenne ; les autres pourront contenir des photocopies couleur.

L'inventaire détaillé du mobilier issu de l'opération sera joint en annexe des rapports destinés à l'Etat et au propriétaire des terrains.

Le rapport final d'opération sera organisé en trois sections :

La première section comprendra :

- **Fiche technique de l'opération** : référence du site, du projet et de l'opération.
- **Générique de l'opération préventive** : liste détaillée des intervenants scientifiques, techniques et administratifs.
- **Eléments de rappel de la prescription** : décision de prescription émise par le Préfet de région, DRAC, SRA.

La deuxième section comprendra dans le corps du rapport :

- **Introduction** : circonstances de l'opération, cadre environnemental et contexte archéologique, données d'archives.
- **Déroulement de l'opération** : modalités techniques, méthodologie, stratégie et objectifs de l'opération. Le rapport indiquera les aspects de la prescription qui n'ont pas pu être pris en compte et / ou qui n'ont pas fourni de résultats, ainsi que les difficultés éventuelles rencontrées lors de la mise en œuvre de l'opération.
- **Résultats scientifiques** : analyse de la stratigraphie, des structures et du mobilier ; description des résultats.
- **Synthèse scientifique** : diagrammes stratigraphiques de mises en phase et période, conclusions par période chronologique qui renvoient aux plans par phase en regard de l'argumentation archéologique, apport de l'étude topographique et des recherches en archives, comparaisons avec d'autres sites régionaux connus.
- **Documentation iconographique** : carte de localisation (département, commune, site), contexte géologique et topographique, localisation cadastrale, plan général des vestiges dans la parcelle cadastrale et son environnement, plans par phase, planches de mobilier, vues argentiques significatives et tout document susceptible d'éclairer les résultats (archives, restitutions, plans de synthèse...). Les plans devront tous être orientés selon le même axe avec une échelle graphique courante.
- **Bibliographie**

La troisième section regroupera les inventaires :

Inventaire de la documentation de terrain, inventaire du mobilier archéologique avec mode d'enregistrement, de stockage et lieu de dépôt provisoire, listing des documents photographiques et du mobilier. Il est impératif que l'inventaire de ce mobilier soit effectué à la parcelle et que le responsable d'opération soit en mesure de fournir la date de sa mise au jour, le propriétaire étant établie au jour de la découverte.

Le mobilier archéologique devra être conditionné dans le respect des mesures de conservation préventive adaptées à chaque matériau. Le matériel céramique et lithique, toutes périodes confondues, fera l'objet d'un inventaire et de caractérisations typologiques détaillées. Chaque contenant portera, de manière lisible, et pérenne, le numéro d'opération archéologique ainsi que le numéro de l'arrêté de l'autorisation de fouille.

Les archives de fouille et le mobilier devront être remis à la fin de l'opération selon les normes définies par le SRA de Poitou-Charentes, que le responsable d'opération aura pris soin de connaître avant la phase de mise en forme des données. La remise s'effectuera sur rendez-vous en présence d'un membre du service régional et du responsable d'opération afin de vérifier la conformité du mobilier avec la liste d'inventaire.

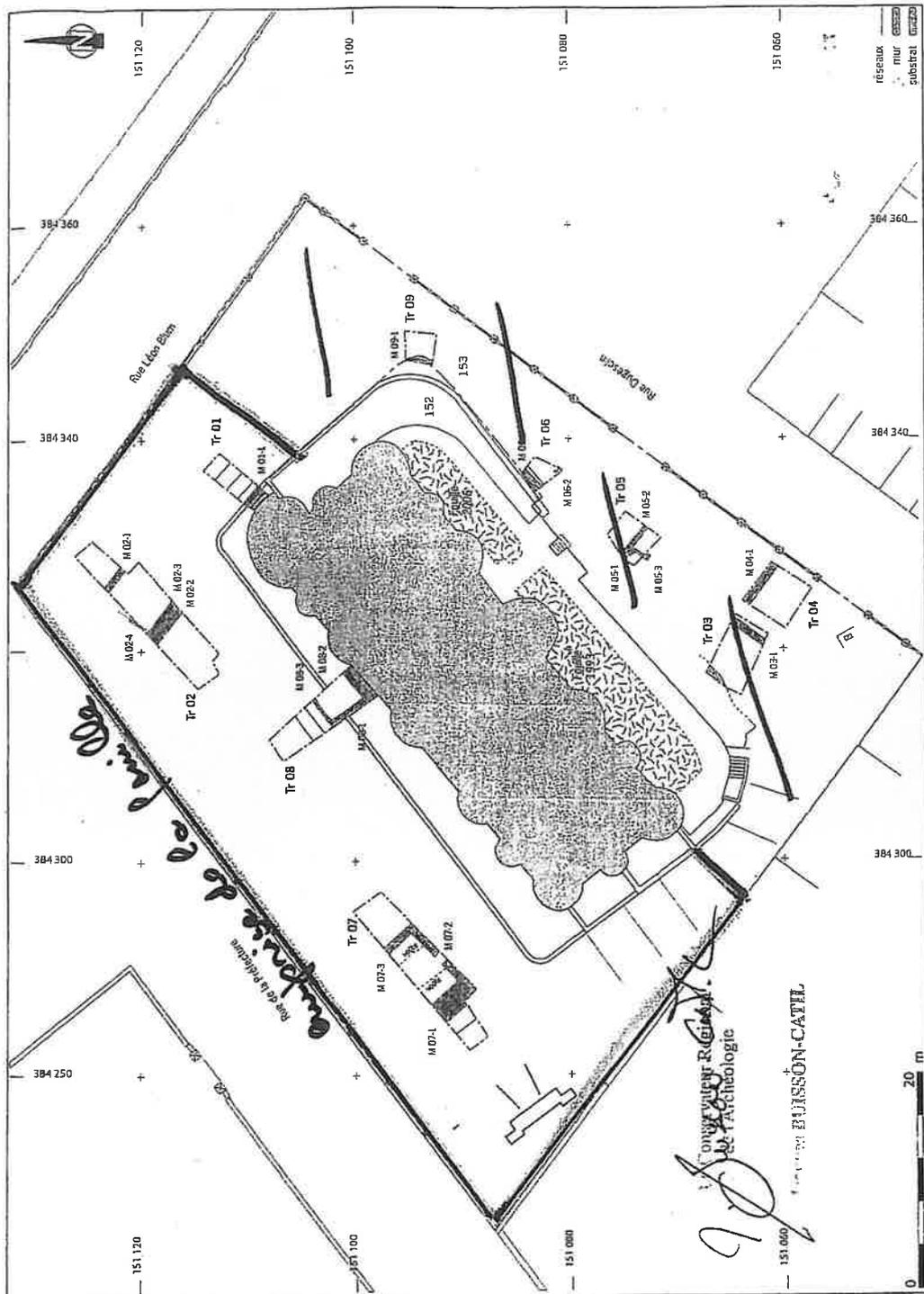


Figure 5 Plan général du diagnostic

79. NIORT - Donjon



AN/12/222

**LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES,
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V et sa partie réglementaire, articles R. 522-1 à R.523-68 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2011, portant nomination de M. Yves DASSONVILLE aux fonctions de Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté du préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne, n° 125/SGAR/2012, en date du 11 avril 2012, portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MICHEU, directrice régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes (administration générale) ;

VU l'arrêté AF/11/160 du 04 mai 2011, portant prescription d'une fouille archéologique, "Donjon", commune de Niort, Deux-Sèvres ;

VU que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1er : Madame Caroline CHAUVEAU est désignée responsable scientifique de l'opération archéologique prescrite par l'arrêté n° AF/11/160 du 04 mai 2011, susvisé.

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'opérateur Hadès.

Fait à Poitiers, le **25 MAI 2012**
Le Préfet de Région
et par délégation
P/La Directrice Régionale
des Affaires Culturelles
Le Conservateur Régional
de l'Archéologie

Thierry BONIN

Copie à :

. L'opérateur
. Préfecture(s) de
département(s)
. Direction régionale des
affaires culturelles (service
régional de l'archéologie)

. Gendarmerie ou Police urbaine
. Service départemental de
l'architecture et du patrimoine
. Autorité compétente pour
instruire la demande
d'autorisation

. Mairie(s)
. Préfecture de région
(archivage)
. Personne qui projette les
travaux



AA/12/223

COPIE

LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES,
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V et sa partie réglementaire, articles R. 522-1 à R.523-68 ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2011, portant nomination de M. Yves DASSONVILLE aux fonctions de Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté du préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne, n° 125/SGAR/2012, en date du 11 avril 2012, portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MICHEU, directrice régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes (administration générale) ;

VU l'arrêté de prescription de fouille archéologique n° AF/11/160 du 04 mai 2011 et son cahier des charges ;

VU l'acte d'engagement conclu entre l'aménageur et l'opérateur pour la réalisation de la fouille prescrite, reçu définitivement le 27 avril 2012 et l'ensemble des autres pièces du dossier de demande d'autorisation ;

CONSIDERANT que l'acte d'engagement, et notamment le projet d'intervention de l'opérateur, sont conformes au cahier des charges prescrit ;

ARRETE

Article 1er : La Ville de Niort, aménageur, est autorisée à faire réaliser par Hadas, opérateur, sous la direction scientifique de Madame Caroline CHAUVEAU, la fouille archéologique préventive portant sur le terrain sis en :

région : Poitou-Charentes

département : Deux-Sèvres

commune : Niort

lieu-dit : "Donjon"

cadastré : section B0, parcelle 0153

Numéro du site archéologique : 79 191 0044

propriété de : Ville de Niort

Article 2 : L'aménageur et l'opérateur notifieront au service régional d'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'Etat l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'Etat lors de visites ou de réunions de chantier.

Article 3 : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur, qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude. A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'Etat avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

Article 4 : Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au service régional d'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'Etat.

Article 5 : L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faute de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

Article 6 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'aménageur (Mairie de Niort, direction de l'AMERU, M. Joncheray, BP 516, 79022 Niort cedex) et à l'opérateur (Hades).

Fait à Poitiers, le 25 MAI 2012
Le Préfet de Région
et par délégation
P/La Directrice Régionale
des Affaires Culturelles
Le Conservateur Régional
de l'Archéologie



Thierry BONIN

Copie à :

- . L'opérateur
- . Préfecture(s) de département(s)
- . Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie)

- . Gendarmerie ou Police urbaine
- . Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- . Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation

- . Mairie(s)
- . Préfecture de région (archivage)
- . Personne qui projette les travaux

D 11-103 1/14



BUREAU
D'INVESTIGATIONS
ARCHEOLOGIQUES

NIORT (Deux-Sèvres) Le donjon

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES

DEVIS n° D 11-103

PROJET SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

OBJET DE L'OFFRE

Un projet de réaménagement du centre urbain de Niort (79) concerne les abords immédiats du donjon médiéval. Classé aux titres des Monuments Historiques, il est construit au sommet d'une plate-forme rocheuse constituée de calcaire. Il s'agit d'une puissante tour maîtresse, élément d'un ensemble initial beaucoup plus vaste. La présence d'un *castrum* est attestée dès le Xe siècle, avec une occupation carolingienne mise en évidence lors de la fouille menée par T. CORNEC en 2007. Le donjon lui-même a été érigé au cours du XIIe siècle, la ville étant par la suite dotée d'une enceinte urbaine s'appuyant sur le château. Des aménagements des abords du donjon au cours des XVIIIe et XIXe siècles ont considérablement remodelé le système défensif, dont il ne subsiste plus que le donjon aujourd'hui. L'opération de diagnostic, menée par l'INRAP (responsable A. MONTIGNY) a permis de mettre en évidence ces vestiges d'aménagements défensifs, connus par différents documents d'archive. Elle a notamment permis de documenter la topographie des fossés avant leur comblement. Le substrat rocheux a en effet pu être atteint de part et d'autre du donjon. Dans la partie nord-ouest, concernée par la présente prescription de fouilles, le substrat présente une paroi verticale qui peut correspondre à un front d'érosion dans un méandre de la Sèvre Niortaise. En ce qui concerne l'occupation archéologique, le principal élément mis au jour correspond à un puissant mur de plus de deux mètres de large appartenant aux défenses qui se développaient entre le donjon et la Sèvre, contre lequel est adossé un bâtiment dont la fonction semble avoir varié au fil du temps.

Pour cette raison, une fouille archéologique préalable aux travaux d'aménagement a été prescrite par Arrêté du Préfet de région n° AF.11.160 du 04 mai 2011 sur une zone de 1600 m² environ (cadastre section BO, parcelle n° 153).

Siège social : 9, rue Vidailhan, 31130 BALMA - Tel. 05 61 00 49 85 - Fax : 05 61 00 93 73 - E-mail : contact.toulouse@hades-archeologie.com

Agence Bordeaux : 60 cité Reinette 33100 BORDEAUX - Tel. 05 56 40 22 53 - Fax : 05 56 40 26 88 -
E-mail : contact.bordeaux@hades-archeologie.com

S.A.S. AU CAPITAL DE 37 000 € - R.C.S. TOULOUSE B 394 785 034 - SIRET 394 785 034 00049 - A.P.E. 7112 B

D 11-103 2/14

OBJECTIFS

La découverte de ces vestiges conduit la ville de Niort à envisager une mise en valeur de ces maçonneries, sans qu'un projet ne soit définitivement arrêté. C'est en fonction des éléments que mettra en évidence l'opération de fouille préventive que le projet sera finalisé. La fouille portera sur les parties nord, ouest et sud-ouest autour du donjon.

Les objectifs scientifiques définis par l'Etat sont :

- d'effectuer en préalable une étude documentaire et historique permettant de rassembler l'ensemble des données textuelles, plans, cartes et illustrations, qui permettent de comprendre le lieu et son évolution (cette étude sera réalisée aux archives municipales de Niort, à la Médiathèque du Patrimoine à Paris, ainsi qu'aux archives militaires à Vincennes) ;
- dégager l'ensemble des structures appartenant à l'ensemble castral et aux aménagements directement en rapport avec celui-ci ;
- étudier les niveaux d'occupation conservés, période par période, en faisant le lien avec les structures dégagées ;
- étudier et comprendre l'implantation du système défensif et son évolution ;
- organiser des réunions avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le Service Régional d'Archéologie de Poitou-Charentes, afin d'amener des éléments de réflexion quant à l'élaboration du projet d'aménagement final de ce secteur des quais ;
- enregistrer toute l'information disponible quant à la physionomie primitive des constructions et aménagements postérieurs (caractérisation des maçonneries, mise en œuvre, types d'ouvertures, constructions et sols associés, ...)
- dater les phases de construction, des origines jusqu'aux époques contemporaines, les repérer, les replacer dans le contexte historique du site et plus largement apporter des points de vues comparatifs avec des sites régionaux ;
- donner des interprétations fonctionnelles des différentes élévations, des reprises et ruptures observables, des aménagements et espaces associés.

Pour ce faire, la méthodologie recommandée requiert :

- un décapage mécanique de l'ensemble de l'emprise par paliers successifs ;
- un nettoyage général des structures afin de visualiser l'organisation du site ;
- de faire des choix dans les structures à fouiller, en fonction du projet d'aménagement à mettre en œuvre, cela en concertation avec l'ensemble des parties ;
- d'effectuer la fouille manuelle, dans le but notamment de comprendre le mode de construction du donjon, et mettre en évidence les douves, les courtines, ainsi que les bâtiments et les traces de cheminement ;
- d'effectuer une étude de bâti des éléments maçonnés mis au jour (phases de construction, aménagements, techniques, marques lapidaires) ;
- de récolter l'ensemble du mobilier archéologique afin de pouvoir réaliser des études typochronologiques permettant d'apporter des éléments de chronologie relative ou absolue.

D 11-103 3/14

METHODOLOGIE

Afin de permettre ces investigations, trois archéologues, le responsable de l'opération, un archéologue assistant d'étude et un archéologue technicien qualifié, suivront les terrassements effectués par le lot 04, terrassement, fondations spéciales et mur de soutènement. Il s'agira de suivre dans un premier temps la réalisation des micro-pieux (deux semaines), puis la réalisation des terrassements (deux semaines). Ils auront en charge de suivre le décapage mécanique et de marquer au sol les structures dès qu'elles apparaissent.

Dès que les terrassements seront terminés, un archéologue topographe se rendra sur site afin d'enregistrer la position spatiale des structures et de les restituer sur plan. Une réunion sur site sera suscitée auprès du Service régional d'archéologie de Poitou-Charentes et de l'aménageur, afin que puisse être discuté les choix de fouille manuelle, en fonction de la densité et de l'importance des vestiges. L'enclenchement ou non de la tranche conditionnelle sera également discuté à cette occasion.

D'une manière générale, les principes d'intervention consisteront au dégagement et au nettoyage des structures bâties et creusées, à effectuer des relevés graphiques en plan et en coupe, à la collecte du mobilier archéologique, à l'enregistrement sur fiches des observations, à effectuer des levés topographiques et photographiques des vestiges. Une attention particulière sera portée aux relations stratigraphiques visibles, afin de renseigner au mieux la chronologie des diverses structures rencontrées. Les fossés seront fouillés à l'aide de sondages régulièrement répartis afin d'obtenir des coupes transversales et longitudinales, permettant le relevé du profil de creusement ainsi que la stratigraphie du remplissage.

Au cours de cette phase, une mini-pelle sera employée pour le dégagement de remblais qui n'auraient pas été enlevés lors de la première phase de décapage. Elle sera notamment utilisée afin d'enlever des niveaux de remblais à l'intérieur de bâtiments, ou de terrasser des niveaux qui auraient été laissés en place lors de la phase initiale des terrassements (niveaux d'occupation, de circulation, de démolition, qui devront faire l'objet d'investigations archéologiques avant d'être enlevés.

Pendant l'intervention, un ramassage exhaustif du mobilier archéologique sera assuré et se verra complété par le passage d'un appareil de détection électromagnétique sur la totalité de l'emprise de fouille ainsi que sur les déblais issus de cette dernière.

L'ensemble du mobilier archéologique recueilli sera traité, inventorié et conditionné sur site et en dépôt archéologique par un archéologue technicien qualifié, qui répartira son intervention entre le terrain et le dépôt de la société Hadès situé à Bordeaux. L'observation de ce mobilier lors de la phase de post-fouille permettra de réaliser des études typo-chronologiques permettant d'affiner la chronologie des phases d'occupation.

Un rapport d'intervention conforme aux normes ministérielles en matière d'archéologie préventive sera établi et présentera les résultats des fouilles, comprenant le contexte sédimentaire, un plan des vestiges, les résultats de l'étude documentaire, ainsi qu'une synthèse des données avec présentations des phases d'occupation.

Les temps d'intervention présentés ci-après ont été définis d'après le cahier des charges établi par le Service Régional de l'Archéologie.

D 11-103 4/14

CONTENU DE LA MISSION : TRANCHE FERME

Suivi des travaux de terrassements préalables (20 jours à un archéologue responsable d'opération, un archéologue assistant d'étude et un archéologue technicien qualifié)

- Suivi archéologique des terrassements mécaniques préalables sur une surface de terrain représentant 1600 m², les terrassements étant effectués par l'entreprise du lot 04 (terrassement, fondations spéciales et mur de soutènement).
- Le décapage se fera par passes successives décimétriques jusqu'à atteindre des ensembles significatifs. Deux archéologues auront à charge de surveiller le décapage mécanique, d'identifier et de marquer au sol les structures mises au jour.
- Au cours de cette phase, le topographe se rendra sur le site pour effectuer une cartographie spatiale des structures et fournira un plan rapidement afin que puisse être discuté au cours d'une réunion avec des représentants du Service régional de l'archéologie et de l'aménageur les choix de fouille manuelle ainsi que l'enclenchement ou non de la tranche conditionnelle.

Travaux de terrassements en cours de fouilles (15 jours à une mini-pelle mécanique de 5 tonnes et un chargeur)

- La mini-pelle sera essentiellement utilisée pour enlever des remblais qui auront été laissés en place au cours de l'opération de décapage initiale réalisée par le lot 04.
- Les terres de déblais générées par l'action de la mini-pelle seront évacuées de l'emprise à l'aide du chargeur sur la zone de stockage de déblais, telle que définie au préalable en concertation avec l'aménageur.
- La terre végétale sera distinguée du reste des terres.
- Les tas de déblais ne devront pas faire obstacle à l'écoulement normal des eaux de pluie, comme il est demandé à l'article 3 du C.C.T.P.

Travaux de terrassements en fin de fouilles pour rebouchage des excavations (4 jours à une pelle mécanique de 22 tonnes, deux tombereaux articulés et un bulldozer)

- Il s'agira de remettre en place les terres de déblais, stockées à proximité de la fouille en cours d'opération.
- Une pelle mécanique de 22 tonnes sera mobilisée au niveau de l'endroit de stockage pour charger deux tombereaux articulés qui effectueront des rotations jusqu'au lieu de l'excavation.
- Un bulldozer égalisera les terres sur l'ensemble de l'emprise. **En aucun cas la société Hadès ne pourrait prendre en charge le compactage de ces terres.**

Fouille manuelle (30 jours à un archéologue responsable d'opération, un archéologue assistant d'étude, quatre archéologues techniciens qualifiés)

- Les fouilles manuelles comprendront le dégagement des niveaux d'occupation et des structures bâties et creusées, un nettoyage des élévations, des coupes, le relevé des vestiges et de la stratigraphie, la collecte du mobilier archéologique.
- Des travaux de terrassement ponctuels seront réalisés par une mini-pelle mécanique pour le dégagement de niveaux ou de structures archéologiques d'intérêt secondaire ou ne nécessitant pas de fouilles fines.
- Des relevés topographiques, graphiques et photographiques des structures seront effectués régulièrement à l'avancement de la fouille.

Traitement et conditionnement du mobilier (20 jours à un archéologue technicien qualifié ; 10 jours à un opérateur de saisie)

- Lavage et conditionnement du mobilier archéologique mis au jour lors de l'opération de fouille ;
- Le prélèvement, nettoyage, classement et conditionnement du mobilier archéologique destiné à l'étude en laboratoire fera l'objet d'un traitement en dépôt archéologique au fur et à mesure de sa collecte selon les normes ministérielles en vigueur.

D 11-103 5/14

- Des inventaires par unités stratigraphiques ou structures archéologiques seront réalisés sur bases de données informatiques au fur et à mesure de leur conditionnement avant envoi pour études ou analyses en laboratoire.

Travaux topographiques (19 jours à un archéologue topographe sur la totalité de la tranche ferme)

- Réalisation d'un premier enregistrement dès la fin des terrassements afin que puisse être rapidement discuté l'organisation des vestiges défensifs, les choix des fouilles manuelles du responsable d'opération et l'enclenchement ou non de la tranche conditionnelle ;
- Relevés et positionnement topographique des excavations et des vestiges dégagés et observés sur le terrain à l'avancement du chantier.
- Dépouillement et traitement informatique des données et mise au propre des relevés.

Étude post-fouille (30 jours à un archéologue responsable d'opération, 20 jours à un archéologue assistant d'études ; 15 jours à un céramologue médiéviste ; 5 jours à un spécialiste des objets métalliques ; 2 jours à un infographiste)

- Analyse des données du terrain, numérisation et infographie des relevés stratigraphiques.
- Etude typo-chronologique du mobilier céramique et métallique permettant de recaler chronologiquement les structures entre elles et de préciser les dates d'occupation du site.
- Rédaction d'un Rapport d'opération d'archéologie préventive (R.O.A.P.) regroupant l'ensemble des données et leur interprétation.

D 11-103 6/14

CONTENU DE LA MISSION : TRANCHE CONDITIONNELLE

Cette tranche conditionnelle ne sera enclenchée qu'après validation par le Service régional d'archéologie de la région Poitou-Charentes.

Fouille manuelle (10 jours pour un archéologue responsable d'opération, un archéologue assistant d'étude, 4 archéologues techniciens qualifiés)

- Les fouilles manuelles comprendront le dégagement des niveaux d'occupation, des structures bâties et creusées, un nettoyage des élévations et des coupes, le relevé des vestiges et de la stratigraphie, la collecte du mobilier archéologique.
- La tranche conditionnelle permettra de fouiller l'ensemble des structures de manière exhaustive dans le cas où elles se révèlent beaucoup plus nombreuses que prévu.
- Des relevés topographiques, graphiques et photographiques des structures seront effectués régulièrement à l'avancement de la fouille.

Traitement et conditionnement du mobilier (5 jours à un archéologue technicien qualifié ; 2 jours à un opérateur de saisie)

- Lavage et conditionnement du mobilier archéologique mis au jour lors de l'opération de fouille.
- Le prélèvement, nettoyage, classement et conditionnement du mobilier archéologique destiné à l'étude en laboratoire fera l'objet d'un traitement en dépôt archéologique au fur et à mesure de sa collecte selon les normes ministérielles en vigueur.
- Des inventaires par unités stratigraphiques ou structures archéologiques seront réalisés sur bases de données informatiques au fur et à mesure de leur conditionnement avant envoi pour études ou analyses en laboratoire.

Travaux topographiques (5 jours pour un archéologue topographe sur la totalité de la tranche conditionnelle)

- Relevés et positionnement topographique des excavations et des vestiges dégagés et observés sur le terrain à l'avancement du chantier.
- Dépouillement et traitement informatique des données et mise au propre des relevés.

Étude post-fouille (10 jours à un archéologue responsable d'opération ; 5 jours à un assistant d'études ; 5 jours à un céramologue médiéviste ; 2 jours à un spécialiste des objets métalliques ; 1 jour à un infographiste)

- Etude typo-chronologique du mobilier céramique et métallique permettant de recalculer chronologiquement les structures entre elles et de préciser les dates d'occupation du site.
- Analyse des données du terrain, mise au net des relevés, infographie et étude du mobilier archéologique.
- Rédaction d'un Rapport d'opération d'archéologie préventive (R.O.A.P.) regroupant l'ensemble des données et leur interprétation.

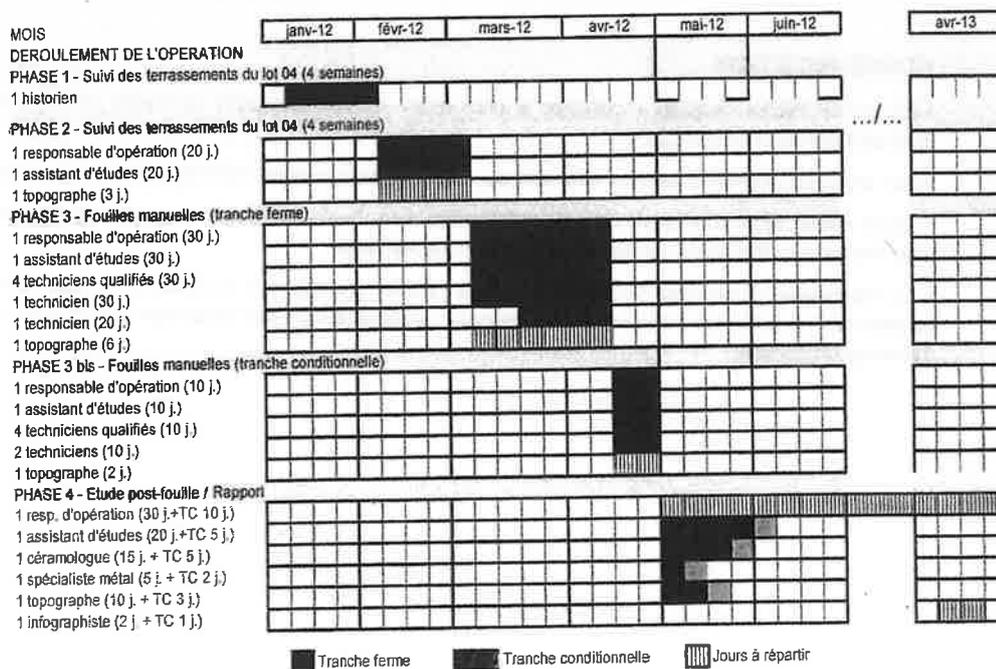
D 11-103 7/14

ORGANISATION ET PLANNING DE PRODUCTION PREVISIONNEL (INDICATIF)

- **Phase 1** : étude documentaire préalable => semaines 2 à 5 (2012 ; 4 semaines) ;
- **Phase 2** : suivi des terrassements et mise en place des micro-pieux effectués par le lot 04 => semaines 6 à 9 (2012 ; 4 semaines) ;
- **Phase 3** : fouille manuelle tranche ferme => semaines 10 à 15 (2012 ; 6 semaines) ;
- **Phase 3 bis** : fouille manuelle tranche conditionnelle => semaines 16 à 17 (2012 ; 2 semaines) ;
- **Phase 4** : post-fouille / rapport => remise du rapport en avril 2013.

Estimation fin de l'intervention sur site en tranche ferme : 16 avril 2012.

- **Phase 1** : 4 semaines à un historien, entre le lundi 09 janvier 2012 et le vendredi 03 février 2012.
- **Phase 2** : 4 semaines à trois archéologues, entre le lundi 06 février 2012 et le vendredi 02 mars 2012.
- **Phase 3** : 30 jours ouvrés du **lundi 05 mars 2012 au lundi 16 avril 2012** (décalage d'une journée en raison d'un jour férié au mois d'avril = lundi 09 avril 2012).
- **Phase 3 bis** (dans le cas où la tranche conditionnelle soit affermie) : 10 jours ouvrés du **mardi 17 avril 2012 au lundi 30 avril 2012**.
- **Phase 4** = étude post-fouille et production d'un Rapport Final d'Opération (RFO). La remise du rapport interviendra dans un délai maximum de 12 mois après la fin de l'intervention sur le terrain, soit au plus tard pour la fin du mois d'avril 2013.



D 11-103 8/14

RESSOURCES ET CV

- Responsable de l'opération spécialité protohistoire

Benoit GARROS (C.V. en annexe)

- Assistant d'études spécialité protohistoire

Damien DELAGE (C.V. en annexe)

- Organisation, suivi et logistique

Jean-Luc PIAT, responsable de l'agence Hadès de Bordeaux

David PÉRESSINOTTO, responsable adjoint de l'agence Hadès de Bordeaux

Jean Luc CAMINADE, logisticien Hadès Bordeaux

- Travaux topographiques

Céline PROYE-GUIMARD, topographe Hadès Bordeaux

- Traitement du mobilier sur site et en dépôt

Un archéologue technicien qualifié

- Céramologue médiéviste

Armelle GUERITEAU (céramologue Hadès Bordeaux)

- Spécialiste petit mobilier (stabilisation de mobilier métallique notamment)

Fanny LARRE (CV en annexe)

COMMUNICATION

- La société Hadès s'engage à participer à toute action de communication souhaitée par l'aménageur et le Service Régional d'Archéologie.
- Des panneaux explicatifs pourront être réalisés, avec l'accord du maître d'ouvrage, à l'attention des riverains.
- De la même façon, des dépliants présentant brièvement l'opération avec les principales attentes, pourront être mis à dispositions de la commune à l'attention des résidents.
- Le responsable d'opération se rendra à chaque réunion suscitée par le maître d'ouvrage, afin de rendre compte de l'avancée des travaux. Un responsable administratif pourra également être présent si le maître d'ouvrage le souhaite.

D 11-103 9/14

PRESTATIONS NON PRÉVUES, À FOURNIR PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Libération des terrains :

- L'espace à fouiller devra être libre de constructions, dépôts, stationnement ou éléments entraînant une limitation en durée ou en volume de la fouille prescrite (article 2 du C.C.T.P.).
- Le cas échéant et aux fins d'exécution effective et normale de la prescription de fouille, le maître d'ouvrage se charge de réaliser ou faire réaliser les confortements, parois, démolitions anticipées, défrichements, surveillance du bâti riverain etc. qui, prévisibles ou non, s'avèreraient nécessaires.

Démarches préalables :

- L'aménageur fera parvenir à Hadès tous renseignements utiles relatifs aux ouvrages privés situés dans ou sous l'emprise du terrain objet de la fouille, dont le maître d'ouvrage aurait connaissance.

Prestations particulières à fournir :

- la mise à disposition d'une zone connexe à l'emprise de fouille pour le stockage des terres de déblais ;
- la mise à disposition d'une zone connexe à l'emprise de fouille pour le cantonnement de chantier (3 bungalows de chantier, un container outillage, un bloc sanitaire) ;

TERRASSEMENTS

En réponse à l'article 3 du C.C.T.P. :

- En préalable au début de l'opération, la société Hadès se chargera de faire parvenir les DICT aux différents concessionnaires dont la liste aura auparavant été fournie à l'opérateur par la ville de Niort.
- Les terrassements initiaux seront assurés par l'entreprise du lot 04 « terrassement, fondations spéciales et mur de soutènement ». Les archéologues ne font qu'assurer le suivi des terrassements pendant cette phase. L'évacuation des déblais et le stockage des terres seront donc entièrement à la charge du lot 04.
- Au cours de l'opération de fouille manuelle, les terrassements complémentaires seront à la charge de la société Hadès, avec l'intervention d'une mini-pelle mécanique et d'un chargeur avec chauffeur pendant 15 jours ouvrés.
- Lors de cette dernière intervention, à la charge d'Hadès, les matériaux seront décapés et stockés en distinguant la terre végétale du reste des terres.
- Les terres de déblais ne feront pas obstacle à l'écoulement normal des eaux de pluie.
- Au cas par cas et en fonction de ce qui sera demandé à l'ordre de service, la société Hadès se chargera de remettre en place les terres excavées.
- Attention : **en aucun cas, la société Hadès ne pourra pas prendre en charge le compactage des terres. Il s'agira uniquement d'une remise en place avec un nivellement par l'intermédiaire d'un bulldozer, mais il n'y aura aucun compactage.**

INSTALLATION DE CHANTIER / SECURITÉ

- La prestation de Hadès comprend la fourniture et le repli d'une installation de chantier complète. Comprenant un cantonnement de chantier conforme aux règles d'hygiène et de sécurité relatives aux travaux publics (bungalow bureau, réfectoire, vestiaire, conteneur outillage, sanitaires).
- La prestation de Hadès prévoit la mise en place d'une **clôture de chantier** avec des barrières de type HERAS, cela pour une durée de **un mois**.
- En ce qui concerne les deux premiers mois d'intervention, l'entreprise du lot 04 doit clôturer le chantier, cela pour une durée de deux mois (durée de leur intervention).

D 11-103 10/14

- La société Hadès prendra donc le relais de l'entreprise du lot 04 en ce qui concerne la clôture de chantier, cela donc pour une durée de un mois.

PRESENCE DE RESEAUX

- L'article 3 du C.C.T.P. prévoit que l'opérateur, en cas de présence de réseaux sur l'emprise de la fouille, procède sous sa responsabilité à la dépose de ces réseaux. En l'absence d'information plus précise de la part de l'aménageur quant à la qualité de ces réseaux, cette clause doit être nuancée :
- La société Hadès prévoit de déplacer un réseau uniquement dans le cas où il s'agisse d'un réseau électrique d'éclairage public. Il ne s'agira alors pas d'une dépose mais d'un déplacement provisoire dans le cadre de l'intervention archéologique. Il appartiendra au maître d'ouvrage de le déplacer s'il le souhaite.
- Pour tout autre réseau en fonctionnement, la société Hadès ne peut EN AUCUN CAS s'engager sur le déplacement ou la dépose d'autres réseaux (par exemple réseaux R.T.E. ou gaz, pour lesquels il faut des demandes particulières auprès des concessionnaires type EDF ou GDF et où seuls des spécialistes de ces entreprises peuvent intervenir sur ce type de réseaux).
- Dans le cas de telles découvertes, une réunion sur site devra être organisée avec le maître d'ouvrage et des entreprises spécialisées devront être consultées. Ces opérations feront l'objet d'avenants au présent marché ou de marchés complémentaires.
- Dans le cas de découverte d'anciens réseaux, la société Hadès prendra en charge la dépose du réseau uniquement dans le cas où le maître d'ouvrage aura identifié le réseau en question comme non fonctionnel. Dans ce cas, la société Hadès procédera à la dépose du réseau, uniquement dans le cas où l'absence d'amiante soit attestée. Dans le cas où le réseau ancien soit constitué d'amiante, ou de tout autre matériau qui doive faire l'objet d'un traitement particulier en centre de retraitement, la société Hadès ne prendra en charge ni la dépose, ni le traitement des déchets issus de cette dépose.
- Dans le cas de découverte d'anciens réseaux, identifiés comme non fonctionnels par la mairie de Niort, courrier à l'appui, qui ne contiennent pas d'amiante ou de matériau devant faire l'objet d'un retraitement particulier, la société Hadès procédera à la dépose du réseau en question. Toutefois, la mise en décharge des matériaux n'est pas prévue dans la présente prestation. La prise en charge des matériaux sera l'affaire du maître d'ouvrage.

DÉCOUVERTES PARTICULIÈRES

La mise au jour d'éléments sortant du domaine des découvertes normalement attendues (mosaïques, enduits peints ou structures en bois par exemple) et nécessitant la mise en œuvre de moyens non courants conduira le responsable de chantier de la société Hadès à prendre l'avis scientifique du Service Régional de l'Archéologie. Dans le cas où ce dernier prescrirait une extension de la fouille engagée, une prestation nouvelle, la mise en œuvre de moyens particuliers, l'intervention de personnel spécialisé et plus généralement toutes prestations non prévues dans le présent devis, celles-ci seront réputées non comprises dans la présente proposition. La société Hadès ne pourra être rendue responsable du retard consécutif à de telles découvertes.

RESTITUTION DES TERRAINS OBJET DE L'EMPRISE DE FOUILLE

A la fin de l'opération de fouille, le terrain est restitué à la mairie de Niort. La société Hadès fera alors parvenir au maître d'ouvrage un procès-verbal contradictoire de fin de chantier. La mairie de Niort fera parvenir ce procès-verbal de fin de travaux au préfet de la région Poitou-Charentes afin que ce dernier lui délivre l'attestation de libération du terrain visée par l'article 53 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004.



RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

1. PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES



1.1. CADRES DE L'INTERVENTION ET DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

1.1.1. ÉLÉMENTS DE LA PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

L'arrêté préfectoral de prescription archéologique n° AF/11/160, signé le 4 mai 2011, porte sur la réalisation d'une fouille archéologique préalable à l'aménagement des abords du donjon par la ville de Niort.

Le cahier des charges qui lui est annexé rappelle que le diagnostic archéologique¹ (fig. 2) a révélé les vestiges d'une courtine et d'une « salpêtrière » que la ville réfléchit à intégrer dans son projet sans plan définitif au moment de la prescription, ni au moment de la fouille. Cette dernière est donc prescrite sur les fronts nord, ouest et sud-ouest du donjon, le long du quai de la Préfecture.

Les objectifs consistent à dégager les structures qui forment l'ensemble castral de la fin du XII^e siècle ou qui sont en relation directe avec lui pour étudier les niveaux d'occupation successifs et comprendre l'implantation du système défensif sur le front occidental et son évolution.

Dans ce but, un décapage mécanique de la plateforme servant de jardin public doit être réalisé sur les 1600 m², par paliers successifs, de façon à envisager les zones de fouille manuelle à explorer pour répondre à des interrogations ciblées (fig. 4).

Celles-ci portent sur la compréhension de l'érection du donjon sur l'escarpement rocheux ; sur la présence de douves au sud de l'enceinte de la cour basse du château ; sur la construction des courtines de cette enceinte et de leurs liens avec le donjon mais aussi avec les bâtiments qui leur sont adossés ; sur le cheminement mentionné par les plans anciens menant à la porte de Fer sur le front ouest de l'enceinte castrale. Enfin, une attention particulière est requise sur les vestiges bâtis mis au jour qui doivent faire l'objet d'une étude de bâti approfondie.

Au regard des préconisations émises, les vestiges des périodes médiévale et moderne sont privilégiés de façon à saisir l'histoire du donjon de Niort depuis sa construction, à la fin du XII^e siècle, jusqu'à sa cession à la Ville et au Département après la Révolution. Cette opération archéologique devait aboutir à une relecture des connaissances archéologiques et historiques du site castral, et plus particulièrement de son front ouest.

1.1.2. DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION ET CONTRAINTES TECHNIQUES RENCONTRÉES

L'opération archéologique s'est déroulée en deux phases successives sur le terrain sur une durée totale de 10 semaines, du 29 mai au 3 août 2012.

La première phase a consisté en un suivi de terrassements mécaniques de la parcelle par l'entreprise Boilivaud, chargée de réaliser l'évacuation des déblais et la démolition du mur-terrasse du jardin (fig. 4). Parallèlement, les micropieux étaient installés sur le front sud du château par l'entreprise Clivio (fig. 5). Destinés à supporter une promenade en escalier partant de la rue Du Guesclin,

1 Montigny 2012.

à l'est, jusqu'au quai de la Préfecture, à l'ouest, les micropieux devaient être installés à 1,50 m du mur de clôture du jardin de la Préfecture, sur une longueur d'environ 18 m (fig. 6). Les 17 micropieux scellés par injection ont été installés à intervalles plus ou moins réguliers jusqu'à une profondeur de 7 m à l'aide d'une foreuse : un mur de soutènement en béton armé a été construit dans le double but de contrebuter les remblais et de supporter la rampe en escalier (fig. 7).

Ces installations ont nécessité la démolition du mur-terrasse tout le long du quai de la Préfecture et sur le côté nord du donjon (fig. 8). De même, la plate-forme du jardin devait être abaissée de plusieurs mètres pour suivre l'embranchement de la promenade. Il a donc été décidé de procéder par paliers successifs depuis le talus végétalisé situé au pied du donjon jusqu'au niveau de la chaussée du quai de la Préfecture (fig. 9 et 10). Au moment du démarrage de l'opération, le projet de la ville de Niort consistait à réaliser une pente végétalisée depuis le donjon jusqu'à la chaussée en laissant une bande d'1,50 m au pied de l'édifice (fig. 11 et 12). Toutefois, il faut signaler que ni le calcul du cubage de cette première phase, ni les plans de réalisation des micropieux (notes de calcul et notice technique avec plan projeté) n'ont été communiqués aux archéologues. Ces négligences ont considérablement alourdi la co-activité entre les entreprises Boilivaud, Clivio et la société Hadès, rendant les conditions d'intervention difficiles faute d'organisation. La circulation du quai de la Préfecture a été aménagée sur une voie pendant la démolition du mur-terrasse (arrêté municipal n°2012-0955/571 en date du 18 juin 2012) puis avec un alternat de circulation (fig. 7, 8 et 9). Les nombreux réseaux de fluides ont été déposés sauf la conduite de gaz, située à la jonction entre la chaussée et le mur-terrasse, repérée par les services compétents (fig. 13, 14 et 15).

Durant cette première phase, deux archéologues ont été mobilisés pendant deux semaines, les cantonnements de chantier ont été préalablement installés contre la façade sud-est du donjon, dans l'emprise du chantier de réhabilitation des abords du donjon (place du Donjon, rue Du Guesclin, rue Léon Blum). La co-activité avec l'entreprise Eurovia, en charge des nouveaux aménagements des fluides et des espaces arborés, n'a pas posé de problème.

La deuxième phase de l'opération a mobilisé six archéologues et un topographe Hadès pendant huit semaines. Le suivi technique et scientifique de l'opération était assuré lors des réunions hebdomadaires organisées par la mairie de Niort, en la présence du conservateur du service régional de l'Archéologie en charge du dossier. Après la phase de terrassement, l'emploi d'une pelle mécanique s'est avéré nécessaire pour atteindre les niveaux d'occupation ancienne : la cote d'arrêt du terrassement ne permettait que de dégager l'arase de la courtine sud, le reste de la surface de fouille ne livrant que des remblais d'époque contemporaine (fig. 16 à 21). Il a donc fallu définir les zones de fouille manuelle sans avoir de visibilité précise sur les potentiels vestiges archéologiques. De plus, les remblais restés en place pour la rampe d'escalier masquaient le parement sud de la courtine sud qu'il a fallu dégager mécaniquement sur une profondeur de 4 m et sur 20 m de long. Les déblais générés par ce sondage ne pouvaient être déposés à proximité de la zone ni sur l'emprise de la fouille : l'évacuation a donc été réalisée à l'aide de camions-bennes 6x4 qui ont effectué plusieurs rotations. Le financement a été pris en charge par la société Hadès en intégralité. Pour les autres zones de fouille, les déblais ont pu être stockés sur l'emprise de la fouille, comme le montre le plan topographique où sont reportées les contraintes techniques (fig. 13). Compte-tenu de la puissance stratigraphique et du foisonnement des déblais, il a été décidé de fouiller en profondeur trois zones sur l'emprise.

1.1.3. LOCALISATION DES ZONES DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE ET PROBLÉMATIQUES

Trois zones (A, B et C) ont été privilégiées pour mener une fouille manuelle aidée ponctuellement d'une pelle mécanique de 14 tonnes munie d'un godet lisse de 1,80 m de large (fig. 13). Le seul accès à la fouille était aménagé dans la partie nord de la parcelle, le cheminement des engins mécanique étant facilité par une rampe. Par conséquent, les engins mécaniques ne pouvaient pas avoir accès à la zone sud de l'emprise, ce qui a entraîné la mise en place d'un cheminement le long du talus végétalisé pour débiter la fouille par le sud et progresser vers la zone nord de l'emprise. Les trois zones de fouille ont été explorées en regard des problématiques pressenties.

La zone nord (A) couvre une surface de 98 m² et a livré des vestiges de maçonneries dont la stratigraphie se révélait complexe. Deux longs murs orientés nord-ouest/sud-est, parallèles l'un à l'autre, et des massifs de maçonneries sont apparus à une altitude de 16 m NGF. Le diagnostic archéologique a permis de les repérer sans pour autant qu'il soit possible de les interpréter². Le massif de maçonnerie (MR 1009 – MR 1010 – MR 1008), découvert plus au sud-ouest de ces murs, a révélé plusieurs occupations successives qui prennent appui directement sur des vestiges bâtis plus anciens. La consultation des plans anciens permettait d'y voir les vestiges du magasin des pompes à incendie du début du XIX^e siècle. Ce bâtiment a été construit dans la partie nord-ouest du château, vraisemblablement au nord de l'enceinte basse du donjon. La fouille de la zone nord a donc été menée dans le but de traiter les données de cet édifice et de son articulation avec les réaménagements successifs du XIX^e siècle au nord du donjon. De plus, la problématique portant sur l'ensemble castral, et plus particulièrement sur l'enceinte basse du donjon, nécessitait la réalisation d'un terrassement conséquent, les vestiges les plus anciens ayant été repérés à 14,60 m NGF lors du diagnostic. Le sondage a été implanté dans l'axe du contrefort nord-ouest du donjon nord, à une distance de 6,50 m vers l'ouest : la zone de fouille nord a porté sur plus de 98 m². L'objectif de ce sondage devait permettre de mettre au jour les vestiges de la courtine nord de l'enceinte basse et éventuellement du système d'entrée attesté sur les plans anciens. L'entrée se faisant sur le front nord de cette enceinte basse, un chemin ou un niveau de circulation était pressenti dans l'axe de la porte, menant aux bâtiments situés dans la cour et à la porte de Fer donnant sur la Sèvre.

La zone sud (B) de l'emprise a été particulièrement riche en vestiges : le diagnostic archéologique avait déjà permis la découverte d'un tronçon de la courtine sud dans l'axe du contrefort sud-ouest du donjon sud (fig. 13). À la fin du décapage total lors de la fouille, le mur est apparu très bien conservé sur une longueur totale de 19 m, jusqu'au mur-terrasse du quai de la Préfecture (fig. 18). Son arasement est apparu à une altitude de 16,20 m NGF en même

temps que des murs dessinant en plan un bâtiment partiellement démolé, appuyé contre le parement nord de la courtine. Côté sud, aucun vestige n'est apparu en lien avec la courtine : l'hypothèse de douves situées entre cette enceinte et l'enceinte castrale restait à démontrer, ce qui a motivé une exploration dans cette zone (fig. 22). Côté nord, la fouille devait permettre de préciser les relations chronologiques entre les différentes structures et entre elles et le donjon. Leurs fonctions devaient être précisées dans la mesure du possible ainsi que leur évolution jusqu'à leur abandon respectif (fig. 25). Une attention particulière devait être apportée aux éventuelles traces du système de défense de la courtine et à son articulation avec le donjon. Enfin, une salle du bâtiment accolé au parement nord, située au nord-ouest, a été fouillée puisque les vestiges étaient directement impactés par le projet d'aménagement de la ville de Niort. Ce dernier n'ayant pas évolué au regard des éléments archéologiques mis en lumière, nous avons orienté le choix de la fouille sur les parties les plus exposées par l'aménagement initial.

La troisième zone de fouille (C) a été implantée au pied du donjon, à la jonction entre le contrefort nord-ouest du donjon sud et le mur reliant les deux tours sur le front ouest (fig. 13). Après le décapage complet, une maçonnerie est apparue sous le talus végétalisé qui a été construit à l'aplomb de celle-ci. Il a fallu dégager la façade ouest au pied du donjon ainsi que les nombreuses maçonneries qui sont apparues entre la courtine, le donjon et le promontoire rocheux. N'ayant pas livré suffisamment de données sur la maçonnerie prise sous le talus végétalisé, un sondage exploratoire a été mené au-devant de ce mur (fig. 24). Compte-tenu de l'importante puissance stratigraphique à laquelle il a fallu faire face, le sondage a été réalisé sur une profondeur de 5,35 m avec des paliers de sécurité. Il n'a pas permis d'atteindre le substrat et a été interrompu pour des raisons de sécurité à une altitude de 11,65 m NGF. Cependant, les éléments découverts ont permis de préciser les phases de remblaiement et d'occupation aux abords du donjon.

2 Montigny 2012, p. 28.

1.1.4. PRÉSENTATION DE LA STRATIGRAPHIE GÉNÉRALE

Avant l'opération, le jardin en terrasse occupait tout le front ouest du donjon jusqu'à la chaussée du quai de la Préfecture. Maintenu par un mur de soutènement, ce jardin marquait un horizon à pendage vers l'ouest autour de 17,40 m NGF, le talus végétalisé étant à environ 18,40 m NGF. Lors du diagnostic, les vestiges archéologiques sont apparus à partir de 16,60 m NGF côté nord et 16,25 m NGF côté sud. Le décapage par paliers de la plate-forme a été interrompu à 14,50 m NGF côté nord et à 14,09 m NGF côté sud : le dénivelé entre le sol du jardin en terrasse et la chaussée est de l'ordre de plus ou moins 3 m.

Au cours du décapage de l'emprise, la zone nord (A) présentait des couches de remblais contemporains : les arases de murs sont apparues à l'angle nord-ouest de l'emprise à une altitude d'environ 15,70 m NGF. Les structures de la zone sud (B) sont apparues à partir de 16,40 m NGF au pied du donjon et à 15,12 m NGF vers le quai de la Préfecture. Cette différence s'explique avant tout par le nivellement du jardin suivant un pendage d'est en ouest pour permettre l'évacuation des eaux pluviales. Les vestiges archéologiques ont donc été particulièrement bien conservés grâce au remblaiement des structures lors de leur abandon et à l'apport massif de remblais pour finaliser la plate-forme au moment de la construction du mur-terrasse. La principale donnée qui manquait pour saisir le potentiel de conservation des vestiges était la cote d'apparition du substrat rocheux. Si le promontoire calcaire est apparu directement sous la terre végétale au pied du donjon (autour de 19 m NGF), il n'avait pas été repéré plus avant dans l'emprise de fouille lors du diagnostic archéologique pour des raisons évidentes de sécurité³. Malheureusement, l'opération que nous avons menée n'a pas non plus permis d'atteindre le substrat rocheux dans chaque zone de fouille.

La zone nord (A) a été explorée jusqu'à une profondeur de 13,67 m NGF ce qui a permis de mettre au jour les arases d'un mur qui pourrait être le mur de courtine nord. Compte-tenu des conditions de sécurité, la fouille n'a pas été poursuivie plus avant, les déblais de la fouille contraignant l'emprise de cette zone. En revanche, la zone sud (B) a été dégagée sur une surface de 288 m², ce qui a permis d'atteindre des niveaux de sol et des maçonneries entre 13,27 m NGF et 10,95 m NGF. La densité des vestiges est forte avec des maçonneries en élévation encore parfaitement conservées sur 3 m de hauteur et une succession de plusieurs niveaux de sol alternés avec des couches d'occupation et de nivellement. La zone sud (B) est aussi l'endroit qui a livré le plus de mobilier archéologique, tant par l'occupation continue qui y est attestée que par la fouille manuelle assez conséquente des niveaux les plus anciens. Ainsi, une stratigraphie complexe en place est attestée sur 2,32 m de hauteur. Il faut souligner que la fouille a été interrompue à 10,95 m NGF de chaque côté de la courtine sud en raison des conditions difficiles d'intervention liées à la remontée de la nappe phréatique et à de forts risques de décompression des remblais au sud. Si les fondations de la courtine ont pu être observées *intra* et *extra-muros*, il n'a pas été possible d'atteindre le substrat puisque la nappe phréatique remontait dans les sondages pratiqués. Il est plus que probable que les ressauts de fondation reposent directement sur le socle rocheux calcaire à une altitude indéterminée à ce jour.

La zone C a aussi fait l'objet d'une exploration fortement contrainte par les remblais stockés sur l'emprise de la fouille. Ouverte sur 80 m², cette zone a livré une séquence stratigraphique complexe, sous d'épais remblais situés entre 14,16 m NGF et 11,65 m NGF, que le mobilier archéologique permet de dater du Moyen Âge. Le substrat rocheux a été effleuré au fond du sondage à 12 m NGF : il suit un profil sub-vertical et semble se poursuivre vers l'est en direction de la fondation du donjon. Il est permis d'y voir l'escarpe du socle rocheux qui supporte le donjon qui, comme nous l'expliquons plus loin, a été habillé de maçonneries à plusieurs époques pour en freiner l'érosion naturelle. La fouille de cette zone a été arrêtée à 11,36 m NGF.

³ Montigny 2012, p. 42 : « Le substrat rocheux se développe un mètre au-delà du mur [ouest] du donjon pour ensuite plonger verticalement sur au moins deux mètres de hauteur. Il n'a pas été possible de le suivre au-delà en raison de l'instabilité du terrain ».

D'une manière générale, les niveaux archéologiques sont apparus sous des remblais massifs à partir de 16,40 m NGF/15,70 m NGF. Selon les problématiques de chaque zone de fouille, et en fonction des contraintes de stockage des déblais générés, les données archéologiques ont été appréhendées sur environ 2,50 m de stratigraphie. Plusieurs horizons de circulation, de construction, d'occupation et d'abandon ont pu être étudiés dans ces séquences, dont la datation s'échelonne des X^e-XII^e siècles à l'époque moderne. Seule la zone nord a livré des vestiges plus récents, datables de l'époque contemporaine. Les limites de l'intervention ont dûment été conditionnées par la profondeur des vestiges et l'absence de données sur le niveau d'apparition du substrat rocheux, motifs auxquels il faut ajouter l'incertitude de l'évolution du projet de la ville.

1.1.5. L'ENREGISTREMENT DES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Les données archéologiques sédimentaires et bâties ont été enregistrées selon le protocole de Syslat-Terminal 4, sur des fiches papier⁴. Les US ont été numérotées en continu de 1000 à n en fonction de l'avancement de la fouille. Par commodité, le sol actuel porte le numéro d'US 1000 et le substrat rocheux a été numéroté US 1999 sur l'ensemble de la fouille. Les US conservent le même numéro lorsqu'elles doivent être regroupées pour devenir un fait ; seul un préfixe ajouté indique le type de structure auquel il se réfère : par exemple, l'US 1038 s'est avérée être un mur correspondant à une phase d'occupation spécifique donc il constitue le fait appelé MR 1038 pour toute son occupation. Les préfixes ainsi utilisés sont en adéquation avec la base de données Syslat-Terminal 4 dans laquelle chaque fait est identifié : PR pour porte, MR pour mur, TR pour tranchée, FS pour fosse, FO pour fossé, etc....

L'enregistrement photographique des données a été exécuté à l'aide d'un appareil numérique de marque Canon, modèle PowerShot S5IS pour chaque structure, en plan, en coupe et en élévation autant que de besoin pour assurer la conservation numérique des éléments stratigraphiques et bâtis.

Les clichés ont été inventoriés à partir du numéro attribué par l'appareil sous la forme d'une liste avec les données descriptives de base et leur orientation. Ils ont été inventoriés sans modification du numéro originel pour l'archivage et une table des illustrations est disponible à la fin du volume 2, regroupant les relevés et les photographies du présent rapport final d'opération.

L'enregistrement graphique des données archéologiques a été réalisé par l'équipe de fouille : il a consisté à produire des relevés manuels à différentes échelles, principalement au 1/20 ou au 1/10. Les relevés manuels ont été réalisés sur des feuilles de calque hydromorphe A3 à l'aide de mines de carbone HB. Des colorations ont été apportées et légendées chaque fois que nécessaire et les lectures faites au niveau de chantier sont reportées et corrigées sur chaque minute. Au total, ce sont 38 minutes qui ont été inventoriées dont 4 sont des croquis à main levée pour les levés topographiques. Les minutes de terrain ont été inventoriées dans un tableau avec un bref descriptif des structures représentées, l'orientation, l'échelle, l'auteur et la date.

1.1.6. L'ÉTUDE DES VESTIGES BÂTIS

L'enregistrement des vestiges bâtis a été reporté sur des fiches US spécifiques regroupant les données architecturales, en particuliers les matériaux de construction et leurs techniques de mise en œuvre. Une attention particulière a été apportée aux liants des maçonneries (argile appelée « tine » et mortiers de chaux) et à la présence de revêtement des parements (enduit, lait de chaux), de décors ou de marques liées à la construction (épure, marques lapidaires). Compte-tenu de l'importance des marques lapidaires recensées sur le donjon, il était important de compléter le corpus déjà existant par les éventuels exemplaires mis au jour lors de la fouille. Sur l'ensemble des zones explorées, seuls deux marques lapidaires ont été découvertes, situées sur le parement du contrefort sud-ouest.

Une campagne de photogrammétrie 3D a été réalisée pour l'élévation du parement sud de la courtine sud de l'enceinte basse. Le plan du bâtiment sud a été traité par orthophotographies avant la fouille de la salle nord-ouest. Ces documents ont servi de support à l'enregistrement des données archéo-

4 Pour l'évolution du protocole et l'utilisation de cette base de données, se référer au site Internet (<http://syslat.on-rev.com/forum/?q=node/101>).

logiques du bâti. Elles ont été complétées lorsque cela s'est avéré nécessaire par des relevés manuels comme, par exemple, pour le parement nord de la courtine sud, dégagé des remblais et des maçonneries qui le masquait. Compte-tenu de la nature des liants qui sont majoritairement composés d'argile à cœur, des analyses n'auraient pas apporté de données supplémentaires pour le phasage des constructions. Il a donc été décidé de ne pas procéder à ces analyses sur les maçonneries, faute de mortiers de chaux.

Enfin, malgré un tronçon de courtine parfaitement conservé au sud, nous n'avons pas trouvé de charbons de bois dans les joints, ce qui s'explique facilement par l'absence de mortier de chaux à cœur. Aucun élément de datation absolue n'a été découvert dans les zones de maçonnerie non perturbées, ce qui impose de nous appuyer sur le mobilier archéologique et sur la chronologie relative parfois appuyée d'une analyse radiocarbone.

Si l'état de conservation des bâtiments est particulièrement satisfaisant pour l'analyse archéologique, la fouille a entraîné la destruction de vestiges bâtis nécessaire pour la compréhension des niveaux d'occupation anciens. Ainsi, la voûte nord-ouest du bâtiment, dont l'état de dégradation entravait la poursuite de la fouille, a été détruite une fois l'acquisition des données finalisée (fig. 26 et 27). De ce voûtement ne restent aujourd'hui que les deux premières assises de fondation. De même, le mur nord-est du bâtiment sud a été sondé lors de l'agrandissement de la zone de fouille pour mettre au jour les relations stratigraphiques entre le bâtiment et les structures antérieures. En fin d'intervention, la salle a été remblayée pour éviter les déstabilisations des maçonneries en élévation (fig. 28). De manière générale, les éléments architecturaux mis au jour présentent un état de conservation très satisfaisant pour une mise en valeur, sous réserve de les restaurer et de les entretenir à l'aide de matériaux sains et compatibles avec ceux qui les composent à l'origine (calcaire, argile, mortier de chaux). La conservation des structures a été assurée par un remblaiement en fin d'opération, le temps que la ville de Niort décide d'intégrer ou pas ces vestiges archéologiques dans son projet de réaménagement des abords du donjon.

1.1.7. LES LEVÉS TOPOGRAPHIQUE, ORTHOPHOTOGRAPHIQUE ET PHOTOGRAMMÉTRIQUE

Pendant la campagne de fouille, la topographie a été réalisée par le bureau de géomètres-experts SCP Guichard-de Gromard, domicilié à Poitiers. Les topographes sont intervenus à quatre reprises (12 juin, 28 juin, 26 juillet et 31 juillet 2012) sur le site pour effectuer les levés topographiques en fonction de l'avancement de la fouille. De façon à organiser concrètement l'acquisition des données topographiques et à les exploiter avec fiabilité par la suite, un cahier des charges a été élaboré pour encadrer les procédures de levé et de rendu des documents bruts (calcul, interprétation et fichiers).

Sur site, le topographe du cabinet SCP Guichard-de Gromard a réalisé les levés à l'aide d'un tachéomètre électronique robotisé de type Leica TCRP 1203. Au total, dix stations ont été implantées dont quatre dans l'emprise de la fouille et deux à proximité immédiate pour servir au quotidien : le fort dénivelé présent dans chaque zone de fouille a entraîné le rajout de stations sur les vestiges bâtis (zone A, station 8 et zone B, station 9) permettant un meilleur angle de visée. Ce sont donc les stations 1, 4, 5, 6, 8 et 9 qui ont le plus servi à recalculer les structures archéologiques en altitude à l'aide du niveau de chantier : le système de coordonnées planimétrique est en projection Lambert II et le système de nivellement en NGF IGN69.

Pour chaque levé, une codification des points pris a été mise en place de façon à isoler les axes de relevés manuels (de 1000 à 2999), les structures archéologiques (de 3000 à 9999), les limites de fouille ou les zones de stockage des déblais (20 000 à 20 999) et les points de calage pour les orthophotographies (de 13000 à 14 999). Après chaque levé un plan au format DWG et un plan final GT7 ont été fournis ainsi qu'un plan au format PDF à l'échelle du 1/50.

Les levés orthophotographiques ont été réalisés au fur et à mesure de l'avancement du dégagement des structures en élévation et en plan : elles ont porté essentiellement sur la zone B dont l'état de conservation des vestiges s'avérait satisfaisant en plan et en élévation comme, par exemple, le bâtiment sud après décapage. Dès le nettoyage des maçonneries,

il est apparu que le bâtiment avait été arasé jusqu'à l'interface entre son rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, révélant ainsi des aménagements des deux niveaux en plan. La technique orthophotographique semblait donc pertinente pour réaliser un relevé précis de ces éléments en une seule fois avant d'en réaliser une exploration approfondie. Les clichés ont été réalisés avec un appareil photographique numérique Canon (PowerShot S5IS) au format JPG. Ils sont inventoriés au même titre que les photographies de l'opération en clichés isolés.

La photogrammétrie a été utilisée pour créer un modèle numérique de terrain en 3D du parement sud de la courtine sud de l'enceinte basse (MR 1038). L'élévation de ce mur a été mise au jour au fur et à mesure de l'avancement du chantier sur 5 m de hauteur et 19 m de longueur. Pour en faciliter l'analyse et le rendu graphique, le MNT a été réalisé par la société Services3D à partir de clichés sous différents angles de vue et a été recalé dans le système de géoréférencement réglementaire. Un rapport qualimétrique de cette intervention est présenté en annexe : il sert à estimer la marge d'erreur dans le calcul de corrélation dense qui a permis de construire le modèle 3D (vol. 3, **annexe 9**).

1.1.8. L'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE L'OPÉRATION

Le dossier stratigraphique présenté à la fin du volume 3 du présent rapport compile l'inventaire des US et des faits archéologiques et les diagrammes stratigraphiques. Le mobilier archéologique est inventorié par matériau (métal, céramique, verre,...) et par objets (monnaies, prélèvements,...) : à l'heure où nous produisons ce rapport, certains objets métalliques sont en cours de déchloruration au laboratoire Matera Viva. Afin de présenter un inventaire complet et exhaustif du mobilier archéologique, il a été décidé d'attendre la fin du traitement du mobilier métallique pour intégrer les objets à l'inventaire général. Dans ce but, le versement du mobilier archéologique de l'opération sera accompagné de l'inventaire final, au terme du traitement physico-chimique des objets métalliques.

Les documents graphiques et photographiques ont été inventoriés dans les tableaux présentés à la fin du volume 3 du présent rapport. Ils sont regroupés dans le dossier documentaire.

Enfin, les analyses menées dans le cadre de la post-fouille portent sur des datations radiocarbones réalisées au sein de deux établissements (Beta Analytics et Ciram). Leurs rapports et les résultats sont compilés dans le dossier analyses du volume 3. Les choix des éléments datés sont expliqués au chapitre 1.2.

1.1.9. LE MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Le mobilier archéologique découvert dans chaque US a été prélevé et isolé en fonction de la nature des objets (charbons, os, verre, métaux, céramique, etc.) dans des sachets MiniGrip où des étiquettes imputrescibles renseignaient la provenance du mobilier par le numéro d'US. Lorsque cela était nécessaire, des isolations ont été pratiquées pour des objets fragiles (état pulvérulent, matériau délicat, petits objets comme les monnaies, les pions, le verre) en précisant leur destination et/ou les traitements à envisager avant étude. Ainsi, les numérotations du mobilier archéologique suivent strictement les numéros de l'enregistrement stratigraphique et les isolations sont identifiées par un numéro de 1 à n ajouté au numéro d'US (1175-2, isolation n° 2 de l'US 1175).

1.1.10. LES STAGES D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ET LES COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES

Durant l'opération, les collaborations scientifiques ont été riches, notamment avec la présence de Céline Trézéguet, archéologue municipale de la ville de Niort, qui a pu participer à la fouille dans le cadre d'un stage conventionné. Sa connaissance de l'évolution de la ville, sa maîtrise de la bibliographie historique et ses relations avec la communauté scientifique ont enrichi considérablement notre connaissance du site et de son contexte urbain. Sa présence à nos côtés lors des réunions de cadrage hebdomadaires s'est vite avérée indispensable pour la coordination entre l'opération de fouille du donjon et les interventions archéologiques qu'elle menait sur la place du Donjon, côté est.

La participation de Jean-Marie Bineau, assistant de conservation au musée du donjon de Niort, a également permis à l'équipe de mieux connaître le donjon grâce à ses connaissances en architecture et en histoire. Ce stage a été l'occasion pour Jean-Marie Bineau de prendre la mesure des vestiges découverts et de leurs liens avec le donjon de la fin du XII^e siècle.

Des échanges avec deux membres de la communauté scientifique qui possèdent des connaissances approfondies sur le donjon ont eu lieu lors de la post-fouille. Marie-Pierre Baudry-Parthenay était alors en pleine préparation de sa publication parue à la fin de l'année 2013, *Le château de Niort*, aux éditions Patrimoines Médias⁵. Par ailleurs, Daniel Courant, directeur du musée du donjon de Niort à la retraite et président de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, nous a apporté une aide précieuse par sa collection photographique des plans anciens conservés aux archives du Génie à Vincennes et la lecture architecturales du donjon. Ces collaborations scientifiques ont été bénéfiques pendant la fouille archéologique et au moment du traitement post-fouille afin de préciser le contexte historique des vestiges archéologiques.

1.1.11. LA PORTÉE MÉDIATIQUE DE LA FOUILLE ET LES JOURNÉES PORTES OUVERTES

Les Niortais se sont passionnés pour la fouille située au pied du donjon et face au marché couvert qui est un lieu de sociabilité incontournable dans le centre-ville. La *Nouvelle République* est l'organe de la presse écrite qui a le plus relayé les activités du chantier archéologique et les principales découvertes au fur et à mesure de son avancement. Soulignant l'engouement des riverains, le journal a aussi permis d'annoncer les portes ouvertes lors des Journées Nationales de l'Archéologie de 2012. Des visites commentées se sont déroulées pendant la journée du samedi 24 juin 2014, entre 10h et 18h, permettant l'accueil de plus de 300 personnes. Ce succès témoigne, s'il le fallait, de l'intérêt que le patrimoine archéologique suscite auprès des publics.

Un reportage France3 Poitou-Charentes a été enregistré lors du rebouchage de la fouille en fin d'opération en la présence de M^{me} Geneviève Gaillard, députée-maire de la ville de Niort. Les coupures de presse sont regroupées dans le dossier communication du volume 3 accompagnant ce rapport.

1.2. CHOIX DES ANALYSES ET POST-FOUILLE

1.2.1. LES DATATIONS RADIOCARBONES

Trois datations radiocarbone ont été pratiquées sur les rares charbons de bois découverts lors de la fouille, dans des structures archéologiques fermées correspondant à différents aménagements. Comme nous l'avons dit plus haut, l'absence de mortier de chaux pour servir de liant aux maçonneries diminue les chances de réaliser de type d'analyse pour les murs. En revanche, les niveaux charbonneux et les fragments de charbons de bois mis au jour ont été majoritairement prélevés dans les niveaux les plus anciens de la zone B. Les trois prélèvements de charbons de bois ont été réalisés dans des contextes sédimentaires humides en raison de la proximité de la nappe phréatique. Deux échantillons ont été envoyés au laboratoire Beta-Analytics, en Floride (US 1164 et US 1279), le troisième a été confié à Armel Bouvier (Ciram). Les rapports d'analyse sont présentés en annexe dans le volume 3 et les résultats discutés dans les chapitres 3.1.4.2 et 3.1.4.3 en lien avec les niveaux d'occupations qu'ils permettent de dater avec précision.

Le prélèvement issu de l'US 1164 avait pour objectif de préciser une datation mal renseignée par le mobilier céramique (XIII^e-XIV^e siècles ?) et par une monnaie de la première moitié du XII^e siècle découverte dans cette couche. Stratigraphiquement, l'US 1164 est un horizon d'abandon et de remblaiement antérieur à la construction de la courtine sud de l'enceinte basse, qui présente la particularité de sceller les aménagements des phases antérieures sur toute la surface fouillée. Les nombreux fragments de charbon de bois ont donc constitué une

5 Baudry 2013.

possibilité d'affiner la datation de cet horizon. Le mobilier métallique propose une fourchette chronologique couvrant le dernier quart du XII^e siècle jusqu'au milieu du XIII^e siècle.

Le prélèvement issu de l'US 1279 est issu de la tranchée de fondation de la courtine sud de l'enceinte basse du donjon. Si le mobilier céramique orientait une datation autour des XIII^e–XIV^e siècles, l'échantillon de charbon de bois a offert la possibilité de contraindre la fourchette chronologique aux années 1190–1210 (Cal AD 1190 et Cal AD 1200 et Cal 1210). Le mobilier métallique évoque une fourchette chronologique plus ancienne que le mobilier céramique, du dernier quart du XII^e siècle au milieu du XIII^e siècle.

Le prélèvement réalisé dans la fosse FS 1244 (US 1245) a été proposé en datation radiocarbone car il s'agit de la structure la plus ancienne découverte lors de la fouille. Les mobiliers céramique et métallique proposent une fourchette couvrant le X^e siècle jusqu'au milieu du XI^e siècle, voire le début du XII^e siècle. La datation radiocarbone réalisée par Armel Bouvier (Ciram) a permis d'estimer la fourchette chronologique de la fin du X^e siècle jusqu'à la fin du XI^e siècle (avec une probabilité entre 1018 et 1045).

Ces trois datations ont apporté à chaque fois une précision importante, surtout lorsqu'elles étaient confrontées et pondérées aux datations issues des études du mobilier céramique et métallique.

1.2.2. LES ÉTUDES DU MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Le mobilier archéologique était composé d'objets en céramique, en verre, en différents métaux, de monnaies, de petits objets de jeu et d'éléments de serrurerie. Plusieurs études ont donc mobilisé des spécialistes en fonction des objets et de leur matériau. Il faut remarquer l'absence d'objets en matériaux organiques.

Le mobilier céramique a été nettoyé et conditionné selon les normes en vigueur, l'étude a été réalisée par Yolaine Rouzo-Lenoir, céramologue médiéviste. Le mobilier métallique a été radiographié au laboratoire Arc'Antique, à Nantes, qui a fourni des

copies numériques de chaque planche⁶. L'étude du mobilier a été confiée à Alexis Corrochano, sous la direction de Nicolas Portet du laboratoire Landarc, à Fleurance, qui a assuré le nettoyage, la déchloration et l'étude des objets métalliques. À l'issue de cette intervention, des objets nécessitant un traitement de déchloration ont été transmis au laboratoire Materia Viva, à Toulouse. Mathieu Linlaud, spécialiste de la serrurerie médiévale, a participé à l'étude des éléments de serrurerie (clefs, serrure et cadenas) découverts lors de l'opération. Le petit mobilier de jeu – une bille et un pion – a été étudié par Fanny Larre, spécialiste pour le petit mobilier à l'agence Hadès de Bordeaux. Le seul fragment d'objet en verre a été étudié par Laëtitia Pédousaut, à l'agence de Balma. Enfin, les vingt monnaies découvertes pendant l'opération ont été nettoyées et étudiées par Francis Dieulafait, numismate pour les périodes antique et médiévale. Au terme des études, l'ensemble du mobilier a été conditionné selon les normes en vigueur et le cahier des charges du service régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes.

1.2.3. L'ÉTUDE DOCUMENTAIRE

L'étude documentaire a été réalisée pendant la phase de post-fouille afin de cibler les archives les plus pertinentes au regard des résultats de la fouille archéologique. Les fonds explorés devaient apporter des éléments de compréhension pour les occupations successives de l'espace situé à l'ouest du donjon, principalement au sein de l'enceinte basse. Les archives municipales, les archives départementales des Deux-Sèvres et les archives du service du Génie à Vincennes ont été consultées de même que les archives conservées à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine ou celles de la Médiathèque de Poitiers. Ces recherches ont bénéficié de l'aide précieuse de Daniel Courant qui a mis à disposition les ressources qu'il possède sur le château de Niort, notamment les photographies de plans anciens datés des XVII^e–XVIII^e siècles. Les documents graphiques utilisés pour l'étude do-

6 Le rapport final d'opération est accompagné d'un cédérom sur lequel sont enregistrées les données numériques telles que les radiographies et les photographies du mobilier métallique, les planches originales des études spécialisées et la version numérique des rapports des analyses.

documentaire sont composés de plans anciens (plans, coupes, élévations), de photographies anciennes et de documents administratifs relatifs aux décisions de conseils municipaux ou encore d'échanges de correspondance entre la Ville de Niort et le Département des Deux-Sèvres.

La bibliographie concernant le château de Niort est abondante et à hauteur de l'intérêt qu'il a suscité chez nombre de chercheurs. Dans le cadre de cette étude, nous avons privilégié les approches historiques, stylistiques et archéologiques du château et les travaux historiques récents portant sur la ville de Niort aux époques médiévale et moderne. Les sources ont été vérifiées et approfondies lorsque cela était nécessaire. D'une manière générale, les recherches menées par Marie-Pierre Baudry-Parthenay⁷ sur les fortifications sous le règne des Plantagenêts dans le Poitou sont les plus complètes à ce jour. Il faut noter l'apport de la synthèse sur la question de l'évolution urbaine de Niort pour les périodes médiévale et moderne réalisée par Thomas Lacroëre en 2004⁸. Ces recherches amendent considérablement les connaissances historiques et archéologiques de Niort et du château en particuliers. Toutefois, les vestiges découverts lors de la fouille ont conduit à une investigation dans les ouvrages traitant de la période contemporaine : l'étude de Florent Bonnifait sur l'évolution de Niort au cours du XVIII^e siècle demeure un travail de référence⁹. Les sources archivistiques ont permis de prendre le relais lorsque les publications manquaient sur un sujet.

Au total, l'étude documentaire présentée dans ce rapport a été réalisée sur une durée de 20 jours dont 17 jours pour la consultation des documents et 3 jours pour la rédaction.

7 Baudry 2001, Baudry 2011, Baudry 2013.

8 Lacroëre 2004.

9 Bonnifait 1993.

2. ÉTAT DES CONNAISSANCES



2.1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

La ville de Niort est située dans la partie sud-ouest du département des Deux-Sèvres, dans la région Poitou-Charentes (fig. 1a et 1b). Elle est établie dans la plaine gâtinaise sur la rive gauche de la Sèvre niortaise dont elle occupe un méandre. Ce dernier montre un resserrement au nord-ouest et conflue avec le Lambon au nord. Au sud, la ville est délimitée par une plaine qui ouvre sur le marais Poitevin (fig. 1b).

La ville a été implantée sur un banc de calcaire graveleux blanc ou jaunâtre à filaments mis en place au Jurassique moyen (Bajocien) qui forme un cordon sinusoïdal orienté nord-ouest/sud-est (fig. 3)¹⁰. Ce dernier est englobé dans un socle de calcaire graveleux à silex beige, en bancs massifs décimétriques à métriques. Ces calcaires sont ponctuellement recouverts au Quaternaire par une formation de grèzes, située au sud-est de Niort, témoignant d'une occupation datant de l'acheuléen (interglaciaire Riss-Würm) piégé entre deux niveaux grèzeux. Au nord, en amont de Bessac, la vallée de la Sèvre niortaise est composée de marnes entrecoupées de bancs de calcaire argileux et d'alluvions en nappe graveleuse à stratification caractéristiques des moyennes vallées fluviales. Le méandre de Bessac est composé d'une vaste étendue d'alluvions fluviales caillouteuses de basse terrasse déposées au Pléistocène. Des calcaires graveleux à filaments et des grèzes forment une barre au niveau où le méandre de Bessac se resserre. Les îles formées

dans le lit de la Sèvre sont le fait d'alluvions fluviales déposées à chaque crue sur un socle de bri ou de tourbe qui forment des digues ou des levées naturelles. Au Moyen Âge, l'attrait principal de ces îles réside dans l'utilisation du courant pour entraîner le mécanisme des moulins à draps et à grains qui y sont construits.

Le substrat calcaire a été atteint ponctuellement lors de la fouille. Au pied de l'élévation ouest du donjon, il a été repéré entre 18,90 m NGF et 19,23 m NGF. Il est composé d'un promontoire calcaire graveleux blanc ou jaunâtre à filaments qui se délite par blocs décimétriques et métriques. Son érosion est forte lorsqu'il est exposé à l'action de l'air : il se délite rapidement car les fines piégées dans les interstices calcaires fondent. Cette observation incite à penser que l'escarpe du donjon était protégée par un aménagement maçonné, probablement dès sa construction. Le substrat a été observé dans le sondage C à une altitude de 12 m NGF : il affecte un profil plongeant jusqu'à 11,38 m NGF et disparaît derrière des sédiments qui n'ont pas été fouillés. Un sondage réalisé au pied de l'élévation sud de la courtine sud a révélé une stratigraphie sédimentaire jusqu'à 10,98 m NGF, dans l'axe du substrat découvert dans le sondage C. La fouille de la zone A a été interrompue avant d'atteindre le substrat et aucune exploration en contrebas du quai de la Préfecture n'a été réalisée pour des raisons de stabilité de terrain. Il nous faut donc conclure à des données lacunaires quant à l'évolution du socle rocheux qui a sans doute été restructuré lors de la construction des bâtiments des X^e-XII^e siècles et du donjon. La puissance stratigraphique des remblais qui recouvrent les niveaux archéologiques permet une conservation optimale de ces données que seule la fouille permettra d'interpréter.

¹⁰ Cariou, Coirier, Dupuis, Gabilly 1983.

2.2. CONTEXTE HISTORIQUE

2.2.1. NIORT À L'ÉPOQUE MÉDIÉVALE : UNE HISTOIRE D'ESSOR

Le donjon de Niort est le seul édifice conservé à ce jour qui témoigne d'un château médiéval dans la ville. La comparaison des cadastres levés en 1809 et en 1846 parle d'elle-même : sur le premier (fig. 29), l'enceinte castrale est encore visible avec le front nord et ses bâtiments, l'entrée principale au nord-est et huit tours délimitant le tracé à l'est, au sud et à l'ouest. Sur le second (fig. 30), réalisé trente-sept années après seulement, ne figure plus aucun élément architectural de l'enceinte castrale autour du donjon et de sa fausse-braie côté est. Malgré ses caractéristiques exceptionnelles, le donjon ne peut résumer à lui seul le château de Niort qui occupait une vaste surface entre la ville et la Sèvre niortaise, délimitée par une enceinte trapézoïdale de 675 m de long, dans laquelle plusieurs bâtiments y avaient pris place. Si le château de Niort a attiré l'attention, c'est aussi au détriment de l'espace urbain médiéval et moderne dont la ville conserve encore de nombreux vestiges. Les recherches ont porté manifestement plus sur le donjon que sur l'articulation entre la ville médiévale et le château, laissant de côté une réflexion globale et nécessaire pour la compréhension de la mise en place de l'agglomération. Si les récents travaux, principalement archéologiques et historiques, renouvellent partiellement la morphogénèse de la ville médiévale, ils attestent sans équivoque du potentiel archéologique et architectural des vestiges encore conservés aujourd'hui. Des études patrimoniales approfondies apporteront des connaissances primordiales à la fois pour mettre en valeur le patrimoine ancien de la ville et servir de support à des actions de médiation vers les publics.

Les premières mentions de Niort sont diverses mais, lorsque l'étymologie est invoquée, certains auteurs du XIX^e siècle les rendent confuses. Il faut attendre les recherches du XX^e siècle pour en saisir l'évolution. Le toponyme « Niort » fait référence à une nouvelle agglomération (*novus riotus* « nouveau gué ») fondée sur la rive gauche de la Sèvre, qui donne naissance au *pagus Niortensis*. Un *vicus* est attesté à l'époque gallo-romaine sur les collines de Saint-Hubert qui dominant le méandre de Bessac

et la Sèvre¹¹. Il s'étendrait sur 60 ha et marquerait une étape sur la route reliant Saintes et Bordeaux au moyen Poitou dans un contexte d'essor économique du golfe des Pictons. Le *vicus* aurait disparu vers le I^{er} siècle de notre ère. *Bessiacum* mentionnerait dès le haut Moyen Âge l'actuel quartier de Bessac qui est finalement délaissé au profit des collines Saint-André et Notre-Dame, situées sur la rive gauche, à l'emplacement de l'actuelle ville de Niort. Cet espace ne semble pas tout à fait désert puisqu'une chapelle dédiée à saint Vaize¹² y serait déjà installée et que Charlemagne aurait donné la viguerie du château de Niort à l'abbaye de Charroux en 785¹³. Au IX^e siècle, Charles le Chauve confirme à l'abbaye de Charroux la donation du monastère Saint-Florent (869), situé au sud de Niort¹⁴. L'abbaye Saint-Liguaire apparaît dès 961¹⁵ et, au début du XIV^e siècle, l'abbé possède le droit de nommer le prêtre chargé d'une église située dans le château, en plus des églises Saint-Vaize et Saint-Gaudens (Sainte-Marie-et-Saint-Florent ?).

La *villa* de Niort est mentionnée pour la première fois vers 940, lorsque l'évêque Gausbert donne au monastère de Saint-Maixent plusieurs biens dont une maison située « *in villa Niorto* »¹⁶. Le château est mentionné pour la première fois sous le terme *castrum* vers 946-947 dans une donation de l'évêque de Poitiers Alboin à l'abbaye de Charroux concernant des terres situées à côté du *castrum*, « à cause des invasions des Normands »¹⁷.

11 Hiernard, Simon-Hiernard 1996, p. 213.

12 Saint Vaize est un martyr de la deuxième moitié du V^e siècle, mort près de Saintes, qui fut inhumé dans une chapelle. En 587, l'évêque Palladius, reconnaissant une attraction importante des reliques au sein de la communauté chrétienne, fait ériger une église et un prieuré : le culte de saint Vaize se diffuse et donne naissance au bourg du même nom situé en Charente-Maritime (Gautier 1839, p. 122-123).

13 Briquet 1832, p. 246. L'auteur n'avance aucune référence pour étayer ces affirmations, ce qui nous enjoint à les considérer avec prudence.

14 Poignat 1982, p. 35.

15 *Op. cit.*, p. 35 et note 8, p. 36.

16 Baudry 2013, p. 21 ; *Cart. St-Maixent*, I, p. 28.

17 Baudry 2011, p. 50 ; Baudry 2013, p. 21 ; *Cart. St-Cyprien*, p. 326 et suivantes : charte n° 554, « *in villa que dicitur Ad Fontem [village de Fontaine] media leuga a castro Niorto distante (...) opera de terra vacante juxta Niorto* » ; charte n° 555, « *vineas prope castro Niorto* » ; charte n° 557, « *in castello Niorto, unam mansionem in solario* », vers l'an mil.

Le *castrum* de Niort fait alors partie des possessions du comte de Poitou, comme le château de Saint-Jean-d'Angély (990), de Gençay (993) et plus tard celui de Couhé (début du XI^e siècle). Enclave de l'autorité publique en la personne du comte, le *castrum* apparaît comme un gage de protection pour les populations soumises aux invasions des Normands des VIII^e-IX^e siècles : dans une donation de biens situés à proximité du *castrum* au monastère de Saint-Cyprien, l'abbé de Charroux invoque la menace des Normands¹⁸. On peut alors s'interroger avec M.-P. Baudry de savoir si les biens sont cédés parce que les Normands menacent les propriétés de l'abbaye de Charroux qui souhaite s'en défaire ou s'il s'agit d'une transaction normale où le *castrum* serait mentionné comme gage de protection comtale. Même si cette question reste difficile à trancher, il est probable que le *castrum* ait influencé ces transactions sous la promesse d'une protection en cas d'invasion des Normands, tout autant que pour assurer un contrôle par le comte sur le monastère Saint-Cyprien de Poitiers. Le cas de la création du *castrum* de Rocheameaux à Charroux dès le X^e siècle illustre une certaine volonté du pouvoir laïc de protéger et de contrôler l'abbaye de Charroux¹⁹.

La réalité archéologique du *castrum* de Niort est aujourd'hui indéterminée et peu de renseignements peuvent être élaborés à partir des documents planimétriques. Sur les plans anciens du XVIII^e siècle, une butte de terre est localisée dans le quart sud-est de l'enceinte castrale, matérialisant une motte castrale (fig. 31). Arborée et entourée de jardins cultivés sur son côté sud, elle est contournée par l'enceinte castrale sur son flanc est et barrée au nord par une succession de bâtiments de service. Son état de conservation est difficile à appréhender sur ce type de documents mais il semble bien que son élévation soit encore importante au XVIII^e siècle car elle est mentionnée sur chaque plan de cette époque. En revanche, on s'étonne de son absence sur les rares plans datés du XVII^e siècle (fig. 32). Aux X^e-XI^e siècles, le *castrum* est associé à trois lieux de culte localisés dans

son enceinte : Saint-Vaize (989)²⁰, Saint-Gaudens (988 ou 992) puis Sainte-Marie-et-Saint-Florent (milieu du XI^e siècle)²¹. Au XII^e siècle, il y aurait eu deux églises paroissiales (Notre-Dame et Saint-André) et deux églises de moindre importance, Saint-Vaize et Saint-Gaudens, la seconde absorbant la première vers la fin du Moyen Âge et se trouvant réunies à Notre-Dame à partir de 1600. En 1270, il faut ajouter une chapellenie fondée par Alphonse de Poitiers. Le tracé de l'enceinte castrale suit un renflement dans sa partie sud-est qui a été interprété comme une rémanence du tracé de l'enceinte du *castrum* primitif qui devait recouvrir une surface plus petite²². Un autre tracé, de forme circulaire, est signalé au nord de l'église Saint-André et pourrait matérialiser l'emplacement d'un bourg primitif sur la colline. Aux XI^e-XII^e siècles, trois prieurés sont attestés sur la rive gauche de la Sèvre : le plus important est celui de Notre-Dame qui appartient à l'abbaye de Charroux, le prieuré Saint-Gaudens appartient à l'abbaye Saint-Liguairie et le prieuré Saint-Étienne à l'abbaye Saint-Pierre de Maillezais (1171).

La présence du comte de Poitou à Niort n'est pas attestée dans les sources écrites avant le XII^e siècle mais plusieurs indices prouvent qu'il tient sous son autorité le *castrum* et le territoire qu'il domine. D'abord, les comtes de Poitou frappent monnaie au château de Niort dès le XI^e siècle, ce qui montre leur attachement à cette place forte qu'ils tiennent pour une des plus importantes. De plus, des hommes de confiance issus de la mouvance du comte obtiennent la garde du château comme, par exemple, Aimar de Niort en 1045 ou Guillaume Le Queux à la fin du XII^e siècle. Il faut souligner que le comte de la Marche détient les châteaux de Lussac et de Civray, qui contrôlent respectivement des points stratégiques sur la Vienne et la Charente, et que le comte d'Angoulême possède de nombreuses places fortes, dont certaines sont des donations du comte de Poitou (Ruffec, Cha-

18 *Op. cit.* : « *Hec fecerunt propter infestationem Normannorum* ».

19 Bourgeois 2005, p. 43-75.

20 D'après Robert Favreau, Saint-Vaize pourrait être l'église donnée en 989 par Guillaume, comte de Poitou, à l'abbaye Saint-Jean-d'Angély que cette dernière cède en 1096 à l'abbaye de Charroux (Combes 1982, p. 39).

21 Lecroëre 2004, p. 49, à partir du plan de Claude Masse daté de 1699.

22 *Ibidem*, p. 50.

banais et Confolens)²³. Le comte de Poitou cède des possessions au comte d'Anjou, Foulque Nerra, ou à son fils dans la vallée de la Loire. En 1104, un conflit oppose le comte de Poitou au comte d'Anjou, Geoffroy Martel, qui incendie les places fortes de Niort, Thouars et Beauvoir²⁴. Les dégâts réels de cet événement sont difficilement appréhendables en ce qui concerne le *castrum*. En revanche, peu avant 1134, Guillaume IX, comte de Poitou, signe une charte au profit de l'abbaye de Fontevrault « *in aula niortensi castris* » et Louis VII, en 1141, signe une charte pour Saint-Vincent de Nieul « *in palacio nostro* » à Niort²⁵.

La concomitance des termes *castrum*, *aula*, *palatium* à Niort est déjà attestée par les sources écrites à la fin du XI^e siècle. Elle révèle une réalité topographique du *castrum* de Niort plus complexe et plus dense avec des espaces fonctionnels identifiés comme les lieux d'exercice du pouvoir royal, dans ses fonctions politique et juridique, ou de ses représentants comtaux dont le statut est ainsi mis en avant. La grande salle d'audience à laquelle il est fait mention en 1134 pourrait traduire les prérogatives qu'exerce le comte de Poitou et la mention du palais en 1141 évoquerait la présence du roi dans la pleine jouissance de ses privilèges au sein d'une place directement commandée par le comte. Mais, il n'est pas improbable que plusieurs espaces coexistaient dans le château de Niort à cette époque, répondant aux différentes séquences de la vie politique et juridique comtale. De même, il semble vain de voir dans le donjon, tel qu'il est conservé aujourd'hui, les espaces de la vie politique et juridique. En effet, il est vraisemblablement construit sous l'autorité d'Henri II Plantagenêt ou de son fils Richard I^{er} et ne peut donc pas abriter les événements que nous venons de décrire²⁶. La date de construction n'est pas mentionnée dans les sources écrites aussi ne reste-t-il que la confrontation de celles-ci avec les données archéologiques et stylistiques. M.-P. Bau-

dry propose deux hypothèses : la première avance que le donjon est construit à partir de septembre 1183, date à laquelle Richard, alors comte de Poitou et duc d'Aquitaine, s'affranchit de l'autorité d'Henri II qui lui ordonne de se défaire de l'Aquitaine au profit de son frère Jean sans Terre. La seconde propose une construction à partir de 1189, année de décès d'Henri II, qui voit Richard I^{er} couronné roi d'Angleterre et Aliénor d'Aquitaine à ses côtés²⁷.

Véritable place comtale positionnée sur la Sèvre, le *castrum* de Niort devient un point stratégique pour la communication fluviale des marchandises entre l'intérieur des terres et le port de La Rochelle et pour l'organisation d'un nouveau territoire qui s'amorce autour de l'an mil. Il est souvent associé dans les sources écrites à des constructions civiles (maisons, jardins) et à des structures économiques comme les moulins et les pêcheries. Mais, c'est le port qui lui est associé de la façon la plus évidente. Même si son emplacement change au fil du temps, le port est initialement situé à la confluence du ruisseau du Bouillounouse avec la Sèvre, au nord de l'enceinte castrale. Son entrée se fait par une porte ouverte dans l'enceinte construite au début du XIII^e siècle qui donne directement sur une anse protégée : un « arceau » marque le passage couvert situé dans l'enceinte urbaine et permet d'accéder au port situé dans la ville, à l'emplacement de l'actuelle rue Brisson et des halles. La mise en place d'un espace portuaire sur la Sèvre est traditionnellement attribué aux religieux de Saint-Liguaire qui procèdent à l'assèchement des marais dès la fin du XI^e siècle²⁸. Le port est appelé le « Grenier » en raison des grandes quantités de marchandises qui y transitent pour rejoindre l'océan Atlantique : en 1262, une ligue se forme entre les villes de La Rochelle, Niort et Saint-Jean-d'Angély et la comtesse de Flandre et de Hainaut pour obtenir des privilèges par le biais de franchises commerciales. Niort est alors l'arrière-port de La Rochelle qui ouvre les échanges commerciaux vers l'Angleterre et l'Espagne. En 1285, l'activité débordante et les problèmes de navigation motivent les bourgeois de Niort à demander la création d'un port franc où les

23 Le comte d'Angoulême possède au XI^e siècle une résidence secondaire à Andone (abandonnée entre 1020 et 1028 pour Montignac), les forteresses de Matha, Macillac, Surgères et Villebois avant l'an mil, auxquelles il faut ajouter leurs possessions de Merpins, Montausier et Marestay (Baudry 2011, p. 56).

24 *Cart. St-Maixent*, p. 176-177.

25 Marchegay 1858, p. 323 ; Guérin 1883, p. 105.

26 Baudry 2001, p. 205.

27 *Ibidem*. Le château et plus particulièrement le donjon sont abordés d'après les données archéologiques et stylistiques dans le chapitre 2.3.

28 Combes 1982, p. 53 ; Tinthoin 1966, p. 486.

marchandises peuvent être débarquées ou transiter moyennant des droits établis par tarif : le roi octroie le tiers du droit de rivage au maire et à la commune, à lever sur toutes les marchandises, afin de payer le nouveau projet et les réparations des rives.

L'essor de la ville et du château de Niort prend un tournant important dans la deuxième moitié du XII^e siècle, sous l'impulsion d'Henri II Plantagenêt et de ses fils, Richard I^{er} et Jean sans Terre. Sous le règne d'Henri II, la ville est dotée des autorisations royales pour la tenue de foires et l'établissement de marchés²⁹. Le 31 août 1199, Jean sans Terre donne une charte de franchise pour la création d'une commune à Niort, sur l'exemple des Établissements de Rouen, et la donne en douaire à Isabelle d'Angoulême. À partir du XIII^e siècle, les troubles entre le roi d'Angleterre et le roi de France n'auront visiblement pas de répercussions sur l'économie de Niort dont la prospérité est à chaque fois assurée par la présence des représentants du pouvoir royal, témoignant ainsi de leur intérêt pour cette place stratégique. En 1204, Philippe-Auguste se rend maître de Niort et Guillaume Le Queux reste en possession de ses biens inféodés dans la ville (fours banaux et marché vieux de Beauchamps, garde du château ?). En 1205, Savary de Mauléon reprend la place pour le compte du roi d'Angleterre. Devant l'augmentation des troubles, Jean sans Terre décide d'octroyer, le 14 mars 1214, 100 marcs d'argent à Hubert de Burgh, sénéchal du Poitou, et au maire de Niort pour faire réaliser une enceinte urbaine³⁰. Cet acte marque donc le début de la construction d'une enceinte dite de réunion qui ferme l'espace urbain sur ses quatre côtés et se raccorde à l'enceinte castrale³¹. Savary de Mauléon devient le sénéchal de Poitou et obtient les profits des péages et des foires de la ville mais aussi le droit de battre monnaie à Niort³².

29 Baudry 2001, p. 193.

30 Baudry 2013, p. 26.

31 La première enceinte urbaine construite en pierre avec des tours pleines est datée de la deuxième moitié du XII^e siècle (Lecroëre, 2004), côtoyant des tours hémicylindriques plus tardives et divers aménagements en bois (palissades, etc.). Cette juxtaposition de structures apporte la certitude que l'enceinte urbaine a été modifiée à plusieurs reprises. La confrontation des sources écrites avec les données archéologiques s'avère fondamentale pour en comprendre l'évolution globale.

32 Jean sans Terre confie à Jean Aimeri la charge de fabriquer sa monnaie du Poitou à Niort (Favreau 1987, p. 44).

Jusqu'à sa prise par le roi de France, en juin 1224; la ville connaît une période faste qui lui confère un rôle important à l'échelle du comté de Poitou : les seigneurs de Parthenay, de Lusignan et de Thouars se révoltent contre Henri III et établissent leur base au château du Coudray-Salbart, ce qui leur permet de commettre des exactions à Niort pour faire pression sur le roi d'Angleterre. Ce dernier a donné la garde du château à Geoffroi de Neuville et aux bourgeois de Niort la garde d'une tour à l'angle nord-ouest de l'enceinte castrale (tour du Maire)³³. Excommuniés en 1223, les seigneurs poitevins abandonnent leur cause et il faut attendre le mois de juillet 1224 pour que le roi de France, Louis VIII, reprenne les villes de Niort et de La Rochelle sous la garde de Savary de Mauléon. À partir de ce moment, Guillaume Le Queux et ses héritiers perdent leurs biens situés dans la ville de Niort qui sont confisqués³⁴. Le dernier fait d'arme qui a lieu à Niort avant qu'Alphonse de Poitiers reçoive le Poitou en apanage est la chasse aux juifs initiée par Philippe-Auguste et qui gagne en intensité au XIII^e siècle. En 1236, la communauté juive se réfugie dans l'enceinte castrale pour se protéger des persécutions dont ils font l'objet. L'histoire ne dit pas s'ils en réchappèrent et ni comment la communauté juive a pu continuer à vivre dans la ville.

Le véritable tournant du XIII^e siècle s'opère lors de la gouvernance d'Alphonse de Poitiers à partir de 1241. Le château est l'objet de nombreux travaux de réaménagement et d'entretien qui apparaissent dans les sources écrites : en 1245, le pavement de l'*aula* est refait et en 1253 quelques travaux sont à nouveau réalisés dans la grande salle et dans le château. La concomitance des termes *aula* et *castrum* dans les textes révèle une possible grande salle, détachée du château et du donjon, comme s'il existait une salle comtale dans la ville³⁵. De même, M.-P. Baudry a mis en avant la mention des appartements de la grande salle et celle des appartements

33 Lecroëre 2004, p. 78. Pour l'auteur, en 1220, le maire de Niort prête serment au roi d'Angleterre et obtient un lieu d'expression de la justice communale sur l'enceinte du château (la tour du Maire a servi de prisons).

34 Guillaume Le Queux possédait les droits sur des fours et le vieux marché de Beauchamps concédés Richard I^{er} en perpétuel hommage, ainsi que le pré-le-roi, situé au pied du château (Favreau 1983, p. 52, note 38).

35 Baudry 2013, p. 29.

du château qui sont rapportées dans les textes de la deuxième moitié du XIII^e siècle. Cette juxtaposition de lieux révèle l'exercice de plusieurs fonctions comme la résidence du comte (appartements), la salle de justice et d'audience (*aula*) où il exerce ses prérogatives politiques et le château ou le donjon qui matérialise dans le paysage la puissance défensive, la protection du comte. Cette répartition est clairement affirmée en 1293-1294 par la distinction qu'apportent les textes entre l'*aula*, le château (*castrum*) et la cohue de Niort, défendue par le donjon qui contrôle les espaces économiques de la ville de Niort (port et accès au marché)³⁶.

Cette fonction défensive du donjon de Niort trouve des éclairages intéressants dans les comptes mentionnant les travaux effectués au milieu du XIII^e siècle : côté est, la fausse-braie est réaménagée et une partie des fossés sont restructurés, un nouvel avant-pont est installé. Mais le plus intéressant porte sur les dépenses engagées pour l'approvisionnement en armes de la garnison de Niort : des commandes de carreaux d'arbalète, de balistes³⁷, de perrières et d'autres provisions d'armes sont passées en 1243, 1246, 1247 et vers 1267. Si certaines des armes sont commandées à des forgerons, d'autres sont apportées de Talmont ou réalisées directement au château de Niort. En 1244, neuf arbalétriers de pied, quinze manoeuvres et un forgeron perçoivent une rémunération au château de Niort, en plus du capitaine du château, du portier, de gardes, du gardien de la grande salle, de la garenne, du charpentier et de l'artilleur³⁸. En 1251-

1252, les dépenses pour la garnison du château de Niort atteint les 300 livres par an ce qui en fait la plus importante du comté de Poitou. Assurant la protection de la Sèvre par la porte de Fer aménagée dans l'enceinte basse ouest, le château de Niort est topographiquement associé au port qui longe ses murs au nord et au nouveau marché situé au nord-est de l'entrée principale du château. En 1261, une nouvelle halle est construite dans le prolongement du port, dans la petite vallée du Bouillounouse. La nécessité de créer un port fait son apparition dans les textes en 1285, mais en septembre 1325, les travaux n'auront toujours pas commencé et l'approche des conflits avec le royaume d'Angleterre pousse le sénéchal de Poitou à lever une taxe pour fortifier la ville. La période de la guerre de Cent Ans marque un arrêt brutal dans l'essor de la ville et il faut attendre la période de règne de Jean, duc de Berry, pour que les travaux d'aménagement et de réparation soient concrétisés.

Les conflits de la guerre de Cent Ans prennent place ponctuellement à Niort dans le mois de septembre 1346 pendant lequel la ville, alors défendue par Guichard d'Angles, est assiégée par les troupes anglaises. La garnison du château est renforcée avec cinq sergents et sept arbalétriers de plus en mai 1353. Le traité de Brétigny place la ville de Niort entre les mains d'Édouard III, roi d'Angleterre, en 1360, ce qui sera le cas jusqu'au 27 mars 1373, date à laquelle les troupes françaises reprennent Niort et le Poitou. Le duc de Berry prend possession de la ville en avril 1373 et y séjourne de temps en temps. Lors de sa gouvernance, de nombreux travaux sont entrepris pour relever l'économie : la halle est reconstruite, une horloge est installée place du Pilon et le nouveau port est enfin construit entre 1377 et 1379. Un premier creusement dans la Sèvre a lieu derrière le fort Foucault (construit au XIII^e siècle) et le second permet l'ouverture d'un canal en amont de Belle-Isle, ce qui permet aux bateaux de bénéficier d'un bassin plus important³⁹. Les marchandises sont alors acheminées sur des embarcations de rivière jusqu'à la ville. La fin du XIV^e siècle est marquée par une campagne de fortification de la ville mais, en 1393, d'intenses crues de la Sèvre mettent à mal les remparts de la ville côté ouest :

36 *Ibidem*. Pour l'auteure, cette distinction entre la grande salle et le donjon évoque la disposition classique qui, aux XII^e-XIII^e siècles, repose sur la construction d'une grande salle au pied ou à proximité de la tour-maitresse, attestant ainsi d'une séparation des espaces aux fonctions défensive et politique.

37 En guise d'armement, on trouve à cette époque l'espringale qui est une machine de jet permettant d'envoyer un projectile grâce à la force de propulsive produite par torsion d'écheveaux de crin ou par la tension de deux branches installées dans un chevalet (Durand 2012). Elle rappelle la baliste de l'époque antique et s'apparente à l'arbalète médiévale, ce qui permettrait de rapprocher le nom d'une tour de l'enceinte urbaine d'un usage lié à cette arme (tour de l'Espingole = espringale ?).

38 L'artilleur s'occupe à la fois de la fabrication et de l'entretien des machines de guerre en contexte de rase campagne ou pour les sièges (Durand 2012, p. 70, 77 et 91). L'« artillier » est le fabricant d'arbalètes et d'arcs. Il est possible que ces deux mots désignent finalement la même fonction au XIII^e siècle.

39 Tinthoin 1966, p. 489.

de nouvelles aides sont apportées par le duc pour remédier aux dommages et les travaux de fortification se poursuivent jusqu'en 1419.

À la mort de Jean de Berry, la ville de Niort retourne dans l'apanage royal tandis que le château reste sous la garde du sénéchal de Poitou : Charles VII place la ville entre les mains de Jean d'Alençon qui, mécontent du gouvernement du roi, organise la révolte de la Praguerie en 1440 jouant sur l'opposition du dauphin Louis contre son père. À l'issue de ce conflit, Jean d'Alençon perd Niort et les bourgeois se trouvent privés de leurs privilèges pendant deux années.

Quelques travaux qui portent essentiellement sur le château sont mentionnés dans les textes au XV^e siècle. En 1462, le maître des œuvres du roi, Jean Guibon, paye pour la nouvelle couverture en tuiles de la grande salle du donjon et des salles situées entre les deux tours du donjon. Le logis central, établi entre les tours nord et sud du donjon, est déjà construit au milieu du XV^e siècle. Côté ville, le pont-levis est refait et, côté Sèvre, un pont-levis communique avec le fort Foucault. Il est également fait mention d'une porte par laquelle on accède au port de Niort sans qu'il soit possible de la localiser avec certitude (porte Pelet⁴⁰, porte de Fer ?). La documentation écrite renseigne sur quelques aménagements mais seule l'archéologie apporte des preuves vérifiables or la fouille de l'enceinte basse du donjon n'a pas permis de mettre au jour ces aménagements situés en dehors de l'emprise. Au début du XVI^e siècle, le château de Niort n'abrite plus qu'une garnison réduite et le guet est une tâche qui revient aux habitants des paroisses voisines.

La ville et le château de Niort prennent leur essor dès le X^e siècle, sous l'autorité du comte de Poitou qui crée une place comtale importante entre Poitiers et La Rochelle. Il y installe ses représentants qui ont pour tâche de tenir le port et d'encadrer

un territoire devenant un pôle économique de premier ordre dans le Poitou. Les sources écrites apportent de précieux renseignements sur la période des X^e-XIII^e siècles ; elles précisent à la fois le rôle résidentiel du château, sa fonction défensive à côté du port et sa mission symbolique, liée au pouvoir comtal, auprès des échevins de la ville. La place du château est donc clairement affirmée tout au long du Moyen Âge et le donjon, tour-maîtresse de la fin du XII^e siècle, en est un des attributs les plus importants avec la maison du Gouverneur et la tour du Maire. Les édifices religieux de l'époque médiévale, peu étudiés jusqu'à maintenant, n'en sont pas moins remarquables et nombreux : qu'il s'agisse d'églises, de prieurés, de chapelles ou de chapel-lenies, le château comme la ville de Niort en sont pourvus. Pour certains, leur localisation demeure incertaine mais il est sûr que leurs constructions s'échelonnent du X^e au XIII^e siècle.

2.2.2. DES GUERRES DE RELIGION À LA RÉVOLUTION : DES MODIFICATIONS AMORCÉES

La ville et le château subissent de nouveau des changements pendant les guerres de Religion puisqu'ils sont disputés par les catholiques et les protestants qui veulent chacun y établir leur base d'expédition. En 1568, les protestants s'y installent et le comte de Lude parvient à la récupérer en juin 1569 pour le compte du roi de France : il devient gouverneur du Poitou. Après une période de trêves, Catherine de Médicis séjourne deux mois à Niort au début de l'année 1587. À cette occasion, on apprend dans une lettre datée du 18 février 1587 qu'elle a fait construire un pont de bois, reliant son logis au château pour pouvoir y accéder plus facilement. La création de ce pont aurait entraîné le percement d'une porte dans l'enceinte castrale dont la localisation demeure inconnue. Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1588, les protestants prennent la ville de Niort, alors défendue par Malicorne, gouverneur de la place, dont les lettres au roi précisent qu'il avait laissé les canons dans les halles de façon à rassurer les habitants de la ville. La garde est donc confiée à Jean de Baudéan-Parabère.

40 La porte Pelet est mentionnée pour la première fois dans les textes en 1487. Le fort Foucault est construit au XIII^e siècle et il est possible que l'accès se fasse par un appontement reliant le château au fort : la porte de Fer est suggérée en 1494 sous l'expression « pont levys de Foucault », mais c'est en 1611 qu'elle est précisément décrite comme un châtelet à « deux tours dudit pont de Foucault ». Plusieurs phases d'aménagement sont pressenties par M.-P. Baudry mais la date de construction de cette porte reste indéterminée.

Les barbicanes situées devant les portes de la ville sont mentionnées sur les plans anciens mais les données archéologiques demeurent lacunaires. La porte Saint-Gelais au nord est construite sur un plan quadrangulaire et correspond à une barbicanie munie de trois tours d'angle défendant le fossé et le boulevard nord de la ville. Elle est reliée à la ville par un pont situé dans son quart sud-ouest qui enjambe le fossé. Sa datation est estimée des XIV^e-XV^e siècles, elle ouvre sur la route menant à Poitiers, Thouars et Parthenay. La porte Saint-Jean, située au sud, est construite sur le même plan que la porte Saint-Gelais, avec une barbicanie de plan quadrangulaire défendue aux quatre angles par une tourelle et reliant la ville par un pont enjambant le fossé. Des observations archéologiques ont été menées sur la porte Saint-Jean lors de travaux d'aménagement dans les années 1980. Elle est estimée des XIV^e-XV^e siècles et ouvre sur la route menant à La Rochelle et Fontenay-le-Comte. Enfin, la porte Mellaise, située à l'angle sud-est de l'enceinte urbaine, apparaît dans les textes en 1260 et est murée au XVII^e siècle. Elle est construite dans un massif de plan quadrangulaire évoquant le système de la tour-porte décliné dans les constructions réalisées par les Plantagenêt à partir de la deuxième moitié du XII^e siècle⁴¹.

Les conflits ont créé des dégradations importantes dans les fortifications urbaines, brèches dans les courtines et tours démolies. Le témoignage de René Androuet du Cerceau, en 1611, révèle un état des lieux des plus intéressants sur la ville et le château. Ce dernier fait l'objet de réparations en 1673 pour lesquels les octrois de la ville fournissent exceptionnellement la somme de 5420 livres. Dès le début du XVIII^e siècle, il sert de prison pour les prisonniers de guerre : en 1712, 300 hommes sont transférés dans le château, dans les salles du châtelet d'entrée et du donjon. En 1734, le besoin de créer des casernes plus grandes se fait ressentir. Le milieu du XVIII^e siècle passe pour être une période de crise, où les émeutes populaires le disputent aux épidémies et aux difficultés économiques. Dans ce contexte précaire, la guerre contre l'Angleterre éclate en 1755. Pourtant, la ville de Niort amorce un tournant vers la modernité dans ses infrastruc-

tures urbaines⁴² : l'insalubrité et l'entretien des structures fluviales deviennent des préoccupations de premier ordre pour la municipalité et de nombreux travaux sont engagés pour les améliorer. En 1730, 1740 et 1747, des crues emportent les ponts sur la Sèvre et dégradent les fortifications de la ville : des travaux sont engagés pour y remédier mais sur la base des constructions réalisées au XVII^e siècle qui imposent trop de résistance à l'écoulement de l'eau. Les fortifications urbaines sont réparées dès 1718 mais elles sont de moins en moins considérées comme un élément défensif : elles jouent désormais un rôle de clôture de la ville⁴³. Les officiers municipaux engagent les travaux nécessaires et c'est ainsi que les brèches sont comblées, les portes reconstruites et les pans de mur relevés. De cette façon, ils espèrent lutter contre la fraude au droit d'entrée qui constitue d'importants revenus avec la mise en place du tarif d'octroi.

Progressivement, à partir du milieu du XVIII^e siècle, les tours de l'enceinte castrale sont délaissées et les fossés sont comblés pour permettre l'aménagement d'un aqueduc. Le tracé de l'enceinte est rectifié pour créer une rue à l'emplacement de l'ancien port (rue Brisson) et la poterne Pelet, qui a été bouchée au XVII^e siècle, est ré-ouverte dans des dimensions plus vastes pour un passage charretier (rue de l'Abreuvoir). Jusqu'à la Révolution, l'urbanisme de Niort évolue dans une certaine « persistance médiévale [qui] pèse sur la mentalité urbaine du XVIII^e siècle » : il repose sur un « aspect sécurisant de la vie urbaine puis, dès l'Ancien Régime, se fluctue entre des persistances archaïques et des aspirations nouvelles »⁴⁴. Toutefois, des éléments de modernisation font leur apparition à l'initiative de la municipalité qui œuvre pour l'amélioration des conditions de salubrité et de protection des habitants⁴⁵. L'exemple de la lutte contre les incendies est particulièrement évocateur : le 30 janvier 1754, le corps de ville achète un équipement spécial dédié à la lutte contre le feu et sa propagation. Il se compose de 600 seaux de cuir, de pioches, d'échelles et de haches qui servent aux personnes réquisitionnés

41 Lacroëre 2004, p. 114.

42 Bonnifait 1993.

43 *Ibidem*, p. 94.

44 *Ibidem*, p. 96.

45 *Ibidem*, p. 158.

par le corps de ville pour lutter contre un incendie : il ne s'agit pas encore de professionnels mais de maîtres maçons, de charpentiers, de couvreurs et de plombiers qui ont obligation de répondre au son de la cloche qui annonce un sinistre. Cette initiative montre une volonté affirmée de prendre en main la sécurité de la ville et donc une évolution dans les mentalités de l'Ancien Régime. L'entreprise est confirmée par l'achat de deux pompes à incendies commandées au meilleur fabricant dans ce domaine, M. Thellaye de Rouen, par le premier échevin M. Moriceau.

Le changement d'un service basé sur la réquisition de différents corps de métier à un corps de professionnels du feu s'effectue juste après la Révolution : en 1798, une escouade de pompiers est établie et dotée du matériel nécessaire pour intervenir rapidement. Ce souci de lutte contre les incendies avait déjà été appréhendé tout au long du XVII^e siècle, notamment avec la publication d'ordonnances régissant les matériaux de construction et leur mise en œuvre, le ramonage des cheminées, l'utilisation des fours et des fourneaux. La création d'un corps de professionnels traduit l'attention portée au bien commun : l'aboutissement de ce projet est la construction d'un magasin aux pompes à incendie au début du XIX^e siècle.

Les périodes moderne et pré-révolutionnaire sont marquées par un abandon progressif de l'urbanisme médiéval et de ses marqueurs topographiques qui ne répondent finalement plus aux besoins de la ville. Même si les fortifications urbaine et castrale sont réparées et relevées, elles ne remplissent plus vraiment leur rôle de défense contre l'extérieur : les seuls murs qui finalement gardent un intérêt sont ceux du château puisqu'il est converti en prison. Au même moment, les fossés d'enceinte sont comblés et seront lotis après la Révolution, marquant ainsi un abandon décisif des structures de défense médiévales et un renouveau dans l'urbanisme de la ville. Celle-ci s'affirme à travers l'acquisition d'équipements et l'installation d'infrastructures qui témoignent d'une modernité tournée peu à peu vers le bien commun.

2.2.3. APRÈS LA RÉVOLUTION : FAIRE TABLE RASE

Les sources écrites comme les plans anciens montrent la considérable évolution de la topographie urbaine qui s'opère à partir de la Révolution. Une comparaison des plans de la fin du XVIII^e siècle (fig. 33) avec les cadastres de 1809 et de 1846 (fig. 29 et 30) illustre parfaitement la rapidité de cette évolution urbanistique : le relief est lissé par le comblement des fossés et les bâtiments sont démolis, effaçant ainsi toute trace du château, de ses enceintes et de l'enceinte de la ville. En février 1790, les terrains de cette dernière sont estimés pour leur vente, le château est vendu à la ville à l'exception du donjon qui devient la propriété du Département par décret impérial, en août 1808. La démolition des fortifications laisse la place à différents projets allant du lotissement privé à l'installation d'un jardin botanique, en 1798, dans la partie sud de l'enceinte castrale encore mentionnée en 1820 (fig. 34). Le plan d'alignement de l'année 1820 illustre dans le détail les nouvelles constructions qui sont en cours à l'emplacement de la partie occidentale du château : cette même année, les deux tours de la porte d'entrée principale du château, située au nord-est, sont démolies⁴⁶ et en 1822, la municipalité aménage les abords du donjon qui demeure le seul vestige du château en élévation. Des habitations sont construites le long du mur est du donjon, donnant sur la rue d'Angoulême, et sur le côté ouest, deux bâtiments sont visibles (fig. 34), l'un au sud, désigné comme le magasin aux poudres, l'autre au nord, le long de la rue Dauphine, servant de remise pour les pompes à incendie. Son accès se fait par le nord dans une cour et un mur de clôture le sépare du préau du donjon⁴⁷. À cette époque, le quai de la Préfecture est appelé quai du Jardin des Plantes, son aménagement est réalisé entre 1809 et 1820 car il n'existe pas encore sur le cadastre de 1809 (fig. 29).

46 AD79, 2 O 1654.

47 Le mur de clôture nord où se trouve l'entrée de la cour du magasin aux pompes à incendie a été retrouvé lors du diagnostic archéologique dirigé par Jean-Paul Nibodeau en septembre 2012 (Nibodeau 2012).

En 1611, René Androuet du Cerceau évoque un petit chemin inondable le long de la Sèvre à l'ouest du château, aménagé d'une barbacane et de la porte de Secours (porte de Fer). Une gravure de 1752 montre une représentation du donjon vue depuis le nord-ouest avec la Sèvre au premier plan, l'église Notre-Dame à l'arrière-plan à droite et derrière le mur d'enceinte (fig. 35). Ce dernier est aménagé d'une porte (porte Pelet ?) couverte d'un arc surbaissé, dont il est difficile de dire si elle est bouchée ou non. Y sont figurés des habitations construites en avant du donjon, sur la pointe sud de l'île du Moulin du Milieu, et une partie d'enceinte vue du nord-ouest. On devine celle-ci sur le côté gauche de la gravure sous une végétation imposante. De plus, à l'arrière de l'enceinte, on aperçoit la pile d'un pont et un départ d'arc qui enjambe un fossé : il pourrait s'agir de la représentation du pont permettant d'enjamber le fossé périphérique du donjon côté est ou, plus probablement, celle du pont construit en avant des deux tours du châtelet d'entrée. Entre 1752 et 1809, les abords du donjon ont donc considérablement changé. Le front nord de l'enceinte castrale est aménagé de bâtiments pour servir au stockage des outils nécessaires à la lutte contre les incendies (pièce justificative n° 1) en 1809 : trois petits bâtiments sont adossés au mur d'enceinte du château, ce qui suppose que le fossé soit comblé, avec un hangar pour les échelles, un pour les pompes et les seaux, et le troisième pour les casiers. Une tour de l'enceinte est intégrée au projet afin d'y entreposer à l'écart les tuyaux des pompes (fig. 36)⁴⁸.

Les halles n'ont pas changé d'emplacement entre le XIII^e et la fin du XVIII^e siècle : à l'origine, les marchands de bétail tenaient une échoppe aux halles tandis que les bêtes étaient gardées sur l'esplanade du vieux marché (place de Chanzy). Elles sont détruites entre le 10 et le 27 juillet 1793 pour l'installation d'une place ouverte et on finit par construire le bâtiment actuel du marché à la fin des années 1860. Les halles du début du XIX^e siècle sont trop petites et peu fonctionnelles, la ville peine à organiser un espace économique digne des foires et des commerces de Niort : dès 1802, Thierry Bris-

son, maire de Niort, adresse un courrier au préfet pour lui signifier le profond « préjudice » que l'absence de grandes halles impose aux commerçants. Mais le projet met du temps à se concrétiser car le concours relatif à la construction des halles est ouvert en 1866 et les délibérations ont lieu en juillet. Le lauréat retenu pour le nouveau projet est l'architecte Durand, de Niort, qui propose une halle d'inspiration Baltard, sur deux niveaux avec esplanade à l'est et possibilité pour les 500 marchands d'œufs et de beurre qui stationnent debout dans la rue des Halles d'y trouver une place satisfaisante. Les fondations du bâtiment sont creusées jusqu'à 12 m et impactent très certainement l'ancien hôtel de Mairie (maison du Gouverneur) qui était situé dans l'enceinte castrale, à l'emplacement de l'ancien marché (fig. 34, 37 et 38). Les immeubles d'habitation construits le long du côté est du donjon sont réalisés en 1820, soit vingt ans avant le classement de l'édifice au titre des Monuments Historiques (1840). Ils seront démolis par Firmin Antony Tapon, entrepreneur de travaux publics qui en donne une liste précise au début du XX^e siècle. En 1854, les salles basses du donjon sont décaissées et un puits y est découvert. Cédé à la ville en 1869, il devient le lieu du dépôt des archives municipales et, en 1896, le musée y est installé. Les premières campagnes de restauration sous l'autorité des Monuments Historiques ont lieu au début du XX^e siècle : Joseph Déverin, architecte-en-chef, engage des travaux sur les toitures, les parements et certaines ouvertures.

L'époque contemporaine sonne le glas des vestiges du château de Niort et de l'enceinte castrale. Ce besoin de restructuration urbaine évoque tantôt la modernisation des infrastructures, quand il s'agit des halles par exemple, tantôt l'urbanisation foisonnante opposée aux archaïsmes du parcellaire et du bâti médiéval qui a une mauvaise image dans les mentalités de l'époque. Progressivement, le donjon reste le seul vestige en élévation, témoin d'une vaste et importante place forte médiévale et moderne. Le classement au titre des Monuments Historiques l'a placé sous une protection plus que nécessaire au regard de l'urbanisation du centre-ville qui est amorcé dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Aujourd'hui encore, il matérialise dans le paysage l'unique repère topographique qui permette de replacer l'existence d'un château comtal à Niort et

48 Comme nous le montrons dans l'étude documentaire, le magasin aux pompes à incendie a connu deux projets à peu de temps d'intervalle.

d'évoquer le passé historique et archéologique de la ville, socle indispensable pour l'appropriation d'un territoire pour les citoyens. La fouille archéologique que nous avons menée au pied du donjon a révélé des vestiges qui jouent un rôle capital pour la compréhension de l'évolution urbaine et des sociétés qui s'y sont succédé.

2.3. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE

2.3.1. LA VILLE DE NIORT

Les interventions archéologiques sur le territoire communal de Niort se sont développées depuis les années 1970, soutenues par l'essor de l'archéologie de sauvetage. De nombreuses interventions ont ainsi apporté des éléments de connaissance à l'évolution topographique de Niort, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la période moderne. Le volume consacré aux Deux-Sèvres de la *Carte Archéologique de la Gaule* recense les opérations archéologiques et synthétise les données pour la période antique : l'occupation gallo-romaine est un *vicus* d'environ 60 ha, dont l'organisation spatiale et ses infrastructures restent à déterminer⁴⁹. En revanche, le noyau de peuplement est attesté sur la rive droite de la Sèvre, dans le méandre resserré de Bessac où des traces funéraires ont été découvertes (fig. 39). Vraisemblablement délaissé au cours du I^{er} siècle de n. è., l'activité est déplacée sur la rive gauche de la Sèvre entre les collines Saint-André et Notre-Dame : *Novioritum* (« nouveau gué ») devient le nouveau lieu d'habitat, centré sur l'exploitation de la Sèvre et de ses ressources naturelles. C'est au cours du Moyen Âge que cette nouvelle entité territoriale connaît un essor important, soutenu par les comtes de Poitou.

L'archéologie n'a livré que trop peu de données permettant d'appréhender les phases primitives du peuplement donnant naissance à une agglomération. Les sources écrites mentionnent un *castrum* dès 946-947, composé d'une motte castrale associée

à un territoire délimité par une fortification, probablement de terre. Mais, l'installation du *castrum* sur la rive gauche de la Sèvre n'a pas condamné la rive droite à l'abandon : le prieuré Saint-Martin, situé sur les collines Saint-Hubert (rive droite), a révélé une nécropole des VI^e-VII^e siècles d'une envergure majeure (237 sépultures sont fouillées en 1968) en lien avec une voie romaine utilisée jusqu'au XVII^e siècle⁵⁰ (fig. 39). De même, au chevet de l'église Saint-Florent, des sarcophages d'époque mérovingienne ont été découverts en 1973, indiquant une zone funéraire contemporaine de celle du prieuré Saint-Martin mais située cette fois sur la rive gauche de la Sèvre⁵¹. L'installation d'établissements religieux est donc ancienne et précède la mise en place du *castrum* et du territoire qui en dépend.

La première mention de la *villa* de Niort est attestée dans les sources écrites en 940⁵² et la première mention du *castrum* au milieu du X^e siècle. Elles revêtent une réalité archéologique difficilement repérable dans le paysage et dans le parcellaire actuels. La motte castrale mentionnée sur les plans du XVII^e siècle n'est pas conservée et n'a pas fait l'objet de fouilles. Située dans la zone sud-est de l'enceinte castrale, elle marque l'épicentre du *castrum* et représente le symbole du pouvoir comtal sur la colline Notre-Dame. Délimitée par une enceinte, son emplacement supposé est au croisement des actuelles rue Du Guesclin, Saint-Gaudens et de la Préfecture. Elle épouserait le relief topographique du plateau calcaire situé à 20 m NGF qui domine la Sèvre. Cette enceinte primitive n'a pas laissé de traces dans le parcellaire actuel. Les édifices culturels de cette période sont tous signalés dans le *castrum*, même s'ils apparaissent dispersés : ils ne doivent pas être pour autant associés au château, mais plutôt intégrés dans les fortifications primitives qui s'étendent autour de la motte. Les textes rapportent un *pagus* de Niort en 968-969 et, vers l'an mil, une *vicaria Niortense* qui semble se substituer à celle de Bessac.

50 *Ibidem*, p. 240.

51 *Ibidem*, p. 244.

52 *Chartes et documents pour servir à l'histoire de Saint-Maixent*, Richard 1886, p.28.

49 Hiernard, Simon-Hiernard 1996.

La ville de Niort apparaît dans les textes à partir de l'établissement du corps de ville à l'initiative de Jean sans Terre, le 31 août 1199. Une enceinte dite de réunion serait construite dans la deuxième moitié du XII^e siècle, englobant les deux noyaux de peuplement situés sur la rive gauche, Saint-André et Notre-Dame, mais aucune trace archéologique n'en confirme l'existence⁵³. Sa datation est fondée sur les plans anciens qui montrent une enceinte urbaine avec des tours hémicylindriques pleines associées à des tours pleines caractéristiques de la fin du XII^e siècle⁵⁴. Si, pour cette période, aucune enceinte n'est mentionnée autour de la ville, la période des XIII^e-XV^e siècles est marquée par la construction d'une nouvelle enceinte fortifiée : longue de plus de 2 km, de forme trapézoïdale, son tracé suit le cours de la Sèvre à l'ouest, barre l'entrée au bourg de Saint-André au nord, ferme la petite vallée du Bouillounouse à l'est et rejoint la Sèvre en formant un arrondi. Les sections arrondies de l'enceinte sont localisées dans sa partie sud-est et pourraient être issues du tracé de l'enceinte primitive. Ainsi, le noyau de peuplement des X^e-XI^e siècles aurait été implanté où le relief atteint les 25 m NGF et domine la vallée du Bouillounouse au nord. Sa position en arrière de la motte castrale souligne la position stratégique du château sur la Sèvre qui en contrôle l'accès depuis la ville, la traversée vers Bessac et les échanges avec le port. Malgré l'essor urbain, cette configuration perdure jusqu'à l'époque Moderne.

Trois portes donnent accès à la ville : au nord-est, la porte Saint-Gelais donnant sur la route de Poitiers, Thouars et Parthenay ; au sud-est, la porte Mellaise qui ouvre vers Melle et Angoulême ; au sud, la porte Saint-Jean sur la route de La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély. Il faut ajouter la porte du Pont qui permet un accès à la ville depuis la route menant à Fontenay-le-Comte en enjambant la Sèvre et la porte de la Rivière qui ouvre sur le port primitif situé au nord du château. La porte Mellaise apparaît dans les textes en 1260 mais il se peut qu'elle existe déjà au XII^e siècle, sous la forme d'une tour-porte à l'origine, englobée par une construction plus tardive. Les autres portes sont datées de la deuxième moitié du XIII^e siècle mais

avec des caractéristiques qui portent à les dater des XIV^e-XV^e siècles (châtelet)⁵⁵. L'enceinte urbaine fait l'objet de nombreux réaménagements, notamment lors de la guerre de Cent Ans et des guerres de Religion, temps forts où les remparts subissent des assauts répétés créant des brèches et démolissant des tours. Les fortifications urbaines à la fin du XIV^e siècle sont composées de tronçons en pierre et de palissades en bois en guise de réparations. De plus, le déplacement du port au sud et les évolutions dans l'armement motivent l'abandon de la porte de la Rivière qui est remplacée par la porte de la Grenouille (1612) et l'aménagement de barbicanes défensives installées aux portes Saint-Gelais et Saint-Jean. Plusieurs poternes sont percées dans l'enceinte urbaine, à des dates indéterminées et montrent la nécessité d'adapter les axes de pénétration dans la ville à travers l'époque médiévale et jusqu'à l'époque Moderne⁵⁶.

La ville de Niort apparaît structurée territorialement à partir du X^e siècle avec un pôle dédié au pouvoir comtal et un pôle d'habitat auquel sont déjà attachés de nombreux lieux de culte. S'il reste difficile d'appréhender l'emprise du *castrum* primitif, l'essor de la ville à partir de la deuxième moitié du XII^e siècle peut être rapproché de la construction d'une nouvelle enceinte en pierre avec des tours pleines. Son tracé sera partiellement (?) repris pour l'enceinte urbaine de la fin du Moyen Âge et défendue par des barbicanes disposées aux portes principales Saint-Gelais et Saint-Jean. En même temps que la ville acquiert une monumentalité, elle est le siège d'un corps de ville où les échevins élisent un maire qui les représente. Ils obtiennent des droits et des privilèges que le roi leur concède et que les souverains successifs leur confirment. Le château reste sous l'autorité royale ce qui permet de conserver l'autorité sur la ville lors des conflits avec l'Angleterre. En 1241, la ville devient siège d'une baillie de Poitou avec un prévôt royal mais le château est placé entre les mains de Hardouin de Maillé, sénéchal

55 *Ibidem*, p. 114.

56 Le détail des portes et poternes ouvertes dans l'enceinte urbaine est donné dans le mémoire de maîtrise de Thomas Lecroëre. Nous n'avons pas repris ici le détail de cette étude menée à partir du parcellaire et des éléments archéologiques découverts lors de fouilles. L'auteur donne une interprétation complète des fortifications urbaines de Niort et de leur possible évolution.

53 Lecroëre 2004, p. 50.

54 *Ibidem*, p. 133.

de Poitou, qui contrôle ainsi la place face à Hugues de Lusignan. En 1261, Alphonse de Poitiers reçoit en apanage le Poitou et Niort dont il confie les revenus des péages au corps de ville⁵⁷. Plus tard, Jean de Berry exempt la commune des impôts royaux pour une durée de cinq ans afin de relever l'activité économique. Ces exemptions aident la commune à réparer et à fortifier la ville lors de conflits de la guerre de Cent Ans : dès 1379, quatre deniers pour une livre de denrée sont perçus au profit de la ville et en 1385, le droit de barrage est concédé par le roi pour assurer l'entretien des ponts, des portes et des murailles jusqu'en 1398. L'échevinage niortais devient une charge anoblissante qui attire les vocations : Louis XI donne un titre de noblesse au maire, aux douze échevins et aux douze jurés. Ce privilège est conservé jusqu'à son abandon en 1667 sous le motif qu'elle déstructure l'institution. En 1675, on dénombre 3000 feux, 7000 communiants dans la paroisse de Notre-Dame et entre 3000 et 4000 à Saint-André⁵⁸.

2.3.2. LE CHÂTEAU

Le château de Niort continue à susciter des travaux de recherche menés dans un souci de confrontation des données historique, archéologique et stylistique. Récemment, les recherches de M.-P. Baudry ont enrichi la lecture du monument tel qu'il est conservé aujourd'hui dans une monographie où l'auteur aboutit à l'analyse architecturale du site. C'est en effet le seul ouvrage, avec le mémoire de Th. Lecroëre, qui souligne l'ampleur du château de Niort au sein de la ville et au contact de la Sèvre. Les ouvrages plus anciens ont porté principalement sur le donjon qui était alors le seul vestige en élévation encore visible d'un ensemble castral plus complexe, chose que démontrent bien les plans anciens conservés aux archives du Génie et mis en lumière dans ces deux ouvrages. C'est donc à partir d'une documentation de choix et des connaissances historiques précises que le château de Niort retrouve une place prépondérante dans le paysage urbain du Moyen Âge, autour du donjon.

Avant nos recherches, plusieurs opérations archéologiques ont été menées aux abords et dans le donjon. Vers 1854, alors que le donjon ne sert plus de prison depuis un an⁵⁹, les salles basses du donjon sont décaissées sur plus d'un mètre de profondeur : un puits est mis au jour lors de ces travaux dont il ne reste quasiment aucune trace dans les archives⁶⁰. Dès les années 1990, la ville de Niort a voulu aménager la place du Donjon, côté est, en parking souterrain ce qui a motivé une expertise archéologique. Pendant l'été 1991, E. Henry souligne le potentiel archéologique de cette zone : il met au jour des niveaux d'occupation datés de l'époque carolingienne vers le nord-est de la place, à l'emplacement où les plans anciens signalent une butte de terre (fig. 31). Située entre le fossé du donjon et l'entrée principale du château, elle est interprétée comme le vestige d'une motte castrale. L'abondance du mobilier des XI^e-XII^e siècles montre que cette zone est occupée de façon dense et ce jusqu'à l'époque moderne dont les vestiges bâtis sont apparus dans un bon état de conservation. Le projet est ajourné⁶¹.

En 1993, un projet d'installation d'une salle technique sous la fausse-brairie du donjon est envisagé, le long du flanc oriental du donjon sud et du logis. La surveillance archéologique réalisée par E. Henry a permis de mettre au jour les assises basses du donjon sud et d'observer des structures fossées (fosses, silo, trous de piquet) associées à un foyer, tous antérieurs à l'édification du donjon⁶². Le mobilier céramique et métallique découvert oriente la datation vers les X^e-XI^e siècles. De plus, l'auteur évoque la présence d'une couche sédimentaire aménagée en pente sur environ trois mètres de hauteur au-dessus du sol daté du X^e siècle : il pose la question de son appartenance à la motte castrale et propose d'y voir la trace d'une « ligne de défense contemporaine de cette motte » que les travaux de construction du donjon auront fait disparaître⁶³. La localisation de la motte castrale n'est

57 Giry 1883, p. 252.

58 De la Terraudière 1866.

59 Desavire 1910.

60 Information orale de M. Daniel Courant qui a mis à notre disposition son temps et ses archives sur le donjon, qu'il en soit chaleureusement remercié ici.

61 Henry 1991.

62 *Ibidem*.

63 *Ibidem*.

donc pas arrêtée et continue de faire débat encore aujourd'hui. Les fondations du donjon laissent deviner un mode de construction « peu soigné » mais avec de nombreuses marques de tâcheron. Malgré des résultats parfois difficiles d'interprétation, ces deux interventions archéologiques ont permis de mettre en lumière une occupation carolingienne antérieure au donjon qui, même si son emprise demeure indéterminée, confirme la mention du *castrum* dans les sources écrites du X^e siècle.

En 2005, une nouvelle intervention archéologique est programmée lors des travaux de décaissement pour créer une salle dans la partie nord de la fausse-braie⁶⁴. Elle a permis d'observer le mode de construction du mur de la fausse-braie, de compléter le relevé des fondations du donjon pour sa tour nord et de découvrir un sol et des structures fossoyées datés des IX^e-X^e siècles par le mobilier. Pour l'auteur, les niveaux intermédiaires entre l'occupation carolingienne et la construction du donjon ont disparu lors de la construction de la fausse-braie, fondée sur les derniers remblais du haut Moyen Âge. Les assises de fondation du donjon nord ne présentent pas de différence avec les assises de parement, ce qui montre que le terrassement antérieur à sa construction évoqué par E. Henry n'est pas attesté pour la tour nord. Enfin, des études de la faune et des grains retrouvés dans les structures fossoyées renseignent sur le mode d'alimentation carné et céréalier/fruitier des occupants du *castrum* aux IX^e-X^e siècles. En plus de la triade classique porc/bovin/ovicaprin, l'alimentation carnée est composée de poules et d'oies, ainsi que de chevreuil parmi les espèces chassées. Le fruit de la pêche est marqué par quatre espèces de poisson, aussi bien de rivière que de milieu maritime. Les plantes cultivées ou sauvages ont aussi montré un spectre varié malgré une place moins importante pour le seigle, dominé par l'orge vêtue et la lentille.

L'aménagement de la place du Donjon est relancé par la Ville dont le projet prévoit la réhabilitation d'un espace piétonnier aux abords du marché et du donjon. Dans le cadre de ces travaux, elle a recruté une archéologue dont la mission est de « surveiller les terrassements et de [...] mener en parallèle des

recherches documentaires et archivistiques » nécessaires à la mise en perspective des données observées. Céline Trézéguet a occupé ce poste de 2011 à 2013 et a considérablement contribué à l'élaboration des connaissances sur la ville médiévale et moderne⁶⁵. Elle a notamment travaillé sur les opérations archéologiques de l'Inrap et de la société Hadès, consciente que l'élaboration scientifique est meilleure sous le sceau de la collégialité. Plusieurs surveillances ont porté sur les abords directs du donjon : sur la place du Donjon, elle a mis au jour les vestiges de la cave de la maison du Gouverneur, datés de la fin du Moyen Âge, dont la localisation au nord du donjon est attestée par le plan de Claude Masse qui montre que la cave ouvrait sur le fossé⁶⁶. Dans la zone nord-est au contact du donjon nord, les vestiges bâtis découverts font référence au magasin des pompes à incendie du début du XIX^e siècle : un pilier encadrant la porte située à l'est de ce bâtiment a été mis au jour (fig. 40) et certaines maçonneries peuvent être rapprochées de celles observées par Jean-Paul Nibodeau lors du diagnostic de la rue Léon Blum en septembre 2013. Enfin, une surveillance archéologique a été entreprise sur le flanc nord-ouest du donjon nord lors du terrassement du talus végétalisé, ce qui a permis d'observer les assises de fondation.

En 2012, un diagnostic archéologique a été dirigé par Emmanuel Barbier dans la partie orientale de la rue Léon Blum, entre le marché et la place du Donjon. Motivée par un réaménagement du réseau d'évacuation des eaux pluviales, cette intervention a permis de mettre au jour des traces d'extraction de matériau qui ont laissé des espaces excavés servant par la suite de surface à des aménagements s'échelonnant des XI^e-XII^e siècles aux XIV^e-XV^e siècles. Les vestiges bâtis montrent un bon état de conservation aussi bien pour les plus anciens que pour la structure excavée datée de l'époque moderne⁶⁷.

65 Nous renvoyons le lecteur à la synthèse des surveillances réalisées sous la direction scientifique de C. Trézéguet à l'issue de sa mission (Trézéguet 2013).

66 Trézéguet 2013, p. 106.

67 Barbier 2012. Il faut ajouter que les vestiges de la place Victor Hugo, où le marché se tenait à partir de la deuxième moitié du XIII^e siècle, Céline Trézéguet a mis en évidence une salle dont la hauteur des murs reste très bien conservée, datée de la fin du Moyen Âge. Même si chaque intervention archéologique montre un arasement des vestiges à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, les vestiges de l'époque médiévale demeurent dans un état de conservation très satisfaisant d'un point de vue archéologique et de la conservation.

64 Réalisée par Thierry Cornec, Inrap GSO, en septembre 2005 (Cornec 2006).

Celle-ci est, selon l'auteur, à rapprocher de la cave visible sur l'esquisse de plan réalisée par Claude Masse en 1716 ou sur le plan de 1713 (fig. 41) : un bâtiment longitudinal, orienté est-ouest, ouvre dans le fossé du donjon et est aménagé d'arcs qui délimitent plusieurs travées contrefortées à l'extérieur. À son extrémité est, deux salles séparées par un mur sont visibles, celle au nord est légèrement décentrée par rapport à l'axe de l'édifice tandis que celle au sud est plus grande et semble aménagée de deux espaces distincts. Si l'association entre ce bâtiment et les vestiges maçonnés découverts lors du diagnostic est possible, la fonction n'est pas clairement définie (cave ?) et sa relation avec le donjon difficile à saisir⁶⁸. Dans son ouvrage, M.-P. Baudry propose de l'interpréter comme la crypte de la chapelle castrale, construite avec plusieurs travées, axée sur un chevet plat à trois salles. Or, si l'on regarde de plus près le plan réalisé en 1723, on remarque que la plate-forme de terre qui est située sur son côté nord délimite un chemin formant une patte d'oie, dont une branche contourne la butte et l'autre donne accès à l'entrée sud de l'édifice (fig. 42). Ce petit chemin surplombe la contre-escarpe du fossé périphérique du donjon et l'entrée est à la fois raccordée à une paroi nord et fermée au sommet du fossé de contre-escarpe par un petit muret qui forme un décroché : l'entrée ouest n'est donc pas excavée. Au sud, il faut remarquer une autre entrée qui est accessible depuis le donjon en passant par le pont qui enjambe le fossé à l'est. De même, s'il s'agit bien d'une ouverture aménagée dans la façade sud, elle serait située de plain-pied et non en souterrain comme le propose M.-P. Baudry qui estime qu'il s'agit d'une crypte⁶⁹. La question du plan et de la fonction de cet édifice reste ouverte, seule certitude acquise, son abandon lors du remblaiement de la cour du château et du fossé dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Le diagnostic archéologique réalisé par Adrien Montigny, en novembre 2010, aux abords directs du donjon a révélé des vestiges bâtis plutôt bien conservés. Si l'aménagement de la Ville portait essentiellement sur un terrassement du côté ouest, quelques vestiges des habitations du XIX^e siècle

affleuraient sous le niveau de sol actuel. Le sondage situé en face de la tour sud du donjon a permis de découvrir partiellement l'escarpe du fossé périphérique à une altitude de 20,57 m NGF et sur plonge sur une hauteur de 2 m suivant une pente verticale forte. Son profil suit ensuite une pente plus douce et s'étage vers le sud par paliers successifs en fonction de l'érosion naturelle du rocher⁷⁰. L'auteur remarque que l'escarpe ne présente aucune trace de chemisage. Côté nord-ouest, le rocher a été repéré à 17,19 m NGF, niveau sur lequel la tour nord du donjon est construite. Les sondages réalisés sur le flanc ouest ont apporté des données supplémentaires sur des maçonneries orientées nord-ouest/sud-est dont la fonction n'est pas déterminée à l'exception du mur de courtine sud (époque médiévale) et d'un bâtiment annexe qui est appuyé contre son parement nord (époque moderne) : le bâtiment est qualifié de plusieurs fonctions qui semblent se succéder dans le temps (salpêtrière, magasin d'artillerie, écuries...). Le substrat rocheux n'a été atteint qu'à ses points les plus hauts c'est-à-dire au pied du donjon, sous les assises de fondation qui sont directement posées dessus. La forte puissance stratigraphique des remblais n'a pas permis lors du diagnostic d'atteindre le substrat dans la partie ouest de la parcelle.

Le château de Niort est une vaste place forte située dans la partie médiane de la ville sur son flanc ouest : il est délimité par une enceinte castrale de plan quadrangulaire sur 650 m de développement devant laquelle des fossés ont été creusés sur les côtés nord, est et sud. Le côté ouest de l'enceinte longe la Sèvre et est raccordé à l'enceinte urbaine aux angles nord-ouest (tour du Maire) et sud-ouest (tour du Pelet). L'enceinte castrale est composée de dix-neuf tours dont certaines ne figurent plus sur les plans anciens. Mis à part la tour du Maire qui ne possède pas d'attributs défensifs, les autres tours sont de plan circulaire ou circulaire extraverti et aménagées de salles circulaires ou quadrangulaires dotées d'ouvertures de tir de type archère. L'entrée principale du château se fait à l'angle nord-est de l'enceinte par un pont escamotable installé dans le prolongement d'un pont dormant qui enjambe le fossé et donne accès au châtelet. La datation des

68 Barbier 2012, p. 47-48.

69 Baudry 2013, p. 77.

70 Montigny 2010, p. 31.

aménagements de cette entrée est difficile sans données archéologiques, mais plusieurs états semblent se succéder pour aboutir au système d'entrée signalé sur les plans du XVIII^e siècle. L'autre accès au château est situé sur le côté ouest de l'enceinte entre la Sèvre et le donjon. À l'intérieur de cette enceinte, une partition de l'espace est visible avec une zone composée des bâtiments résidentiels et domestiques, du donjon et de son enceinte basse, qui occupe la moitié nord. La moitié sud est plutôt réservée à des plantations signalées sur le plan de 1695 (fig. 32) et apparaît bien séparée de la partie nord par une succession de bâtiments servant d'écurie et de logements : un mur de clôture ferme l'espace entre le dernier bâtiment à l'ouest et le fossé du donjon, laissant un passage pour accéder aux jardins. La butte de terre interprétée comme la motte castrale est située dans la zone sud, à proximité d'une tour de l'enceinte castrale.

2.3.3. LE DONJON ET SON ENCEINTE BASSE

Le donjon occupe une place prépondérante dans la zone nord tant par ses dimensions que par les aménagements qui lui sont associés : le fossé périphérique creusé dans le substrat ne délimite en fait que les côté nord, est et sud de la plate-forme sur laquelle est édifié le donjon à deux tours. Le côté ouest est occupé par une enceinte basse de plan quadrangulaire, ouverte au nord par un passage simple et à l'ouest par un châtelet à deux tours (porte de Secours ou porte de Fer) donnant accès à la rive gauche de la Sèvre et à un système de ponts reliant le donjon au fort Foucault sur une île. L'enceinte basse est dotée d'un mur de courtine sud qui montre plusieurs ouvertures de tir sur les plans anciens, participant à la défense du fossé sud. L'enceinte basse est raccordée à l'enceinte castrale aux angles nord-ouest et sud-ouest, où deux tours, respectivement la tour du Retranchement et la tour des Poudres, sont aménagées d'archères et assurent la défense du bras de la Sèvre et du moulin installé sur l'île voisine. Dans la cour basse du donjon, deux bâtiments sont attestés au XVIII^e siècle⁷¹ :

l'un, situé au sud, se décline tantôt en une grande salle avec une porte centrée sur sa façade nord (de 1695 à 1723, fig. 43a et 43b), tantôt en une succession de trois salles aménagées utilisant la même entrée centrée (de 1726-1727 à 1770, fig. 44a et 44b) ; l'autre est situé au nord de la cour basse, à l'angle nord-ouest, et correspond à un mur orienté est-ouest, ancré dans le mur d'enceinte ouest et parallèle au mur d'enceinte nord. Les plans de 1714, 1716 et 1723 le mentionnent sans mur pignon côté est qui viendrait fermer un espace délimité. Un plan de 1743 signale des maçonneries orientées nord-sud dans la zone orientale de la cour basse du donjon : visiblement, les terrains situés dans la cour sont cultivés et un mur (de clôture ?) marquant un décroché les sépare du reste de la cour (fig. 44). S'il faut considérer avec précaution les données figurées sur les plans anciens, certains éléments architecturaux permanents, apparaissant associés au donjon, sont à remarquer et permettent de pressentir un espace à fort potentiel archéologique.

Le donjon est composé de deux tours de plan quadrangulaire, dotées de contreforts circulaires aux angles et de contreforts hémicylindriques sur leurs quatre faces. Ces tours sont alignées l'une derrière l'autre, du nord au sud, et reliées entre elles par deux murs de courtine. L'évolution architecturale du donjon a fait l'objet d'une récente publication où M.-P. Baudry présente les arguments historiques et archéologiques pour donner une vue d'ensemble de cet édifice depuis sa construction jusqu'à la Révolution et sa destitution à la ville⁷². Édifié sur un promontoire calcaire, le donjon est situé sur une légère rupture de pente avec un fossé périphérique sur trois de ses côtés et une enceinte basse à l'ouest. Sans entrer dans le détail des élévations du donjon, nous pouvons aujourd'hui décomposer son évolution en 4 phases. La première correspond à sa construction avec les deux tours et les murs de courtine qui les relient : la tour nord est légèrement plus petite que la tour sud (23 m contre 28 m) et les courtines délimitent une cour au centre, tout en permettant de circuler d'une tour à l'autre. Deux portes d'entrée permettaient d'accéder à la cour : en rez-de-chaussée, côté ouest, une porte au-

71 Je remercie très sincèrement Marie-Pierre Baudry qui, alors que le rapport était en cours d'élaboration, m'a transmis les documents qu'elle a trouvés concernant cet espace de la cour basse.

72 Baudry 2013.

aujourd'hui disparue ouvrait sur la salle basse du donjon (fig. 45) et au premier étage, côté est, une porte aux caractéristiques architecturales identiques que la précédente ouvrait sur une entrée coudée dans l'épaisseur du mur de courtine. Elles sont défendues en partie haute par une bretèche mais il faut souligner que ces défenses n'existent pas dans la première phase d'occupation du donjon. Les tours possèdent trois ou quatre niveaux (rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages pour la tour sud, la tour nord a un 3^e étage) et la cour centrale abrite une salle sur deux niveaux (salle basse en rez-de-chaussée et *aula* au 1^{er} étage) qui est ceinturée par le chemin de ronde au sommet. Les activités pratiquées dans ces salles sont tournées vers la défense du site avec de nombreuses archères percées sur les quatre côtés du donjon, principalement vers la ville, alors que des fenêtres géminées agrémentaient le 1^{er} étage du bâtiment central. Chacune des tours possède un escalier à vis logé dans une tour d'angle qui dessert les étages sur toute la hauteur de l'édifice : elles sont les seules à être dotées de nombreux jours pour éclairer les degrés (fig. 45). Les fenêtres d'origine apparaissent étroites et largement ébrasées vers l'intérieur. Les ouvertures de tir sont composées d'un type rare, à fentes multiples, connu en Europe avant la fin du XII^e siècle et fréquemment mis en œuvre dans les constructions des Plantagenêt dès 1180 (fig. 46)⁷³. Enfin, les mâchicoulis sur arcs de la tour sud évoquent un modèle de défense sommitale rapporté lors des croisades : ce dispositif a été employé particulièrement dans les châteaux de Richard I^{er} (Château-Gaillard, Niort puis Albi dans le troisième tiers du XII^e siècle).

Ces éléments architecturaux spécifiques, associés à la noblesse d'exécution dont témoigne la mise en œuvre et les traces lapidaires observées sur les maçonneries les plus anciennes, confirment la contemporanéité des deux tours et de leur espace central dès la première phase de construction. Formant un *unicum* architectural de la fin du XII^e siècle, le donjon de Niort a été à juste titre classé parmi les donjons romans des pays de l'Ouest, décrits par A. Châtelain⁷⁴. Malgré sa singularité architecturale, il a souvent été comparé aux autres donjons

doubles comme ceux de Châteaumur, Noirmoutier, Pouzauges, Tiffauges, Angles-sur-l'Anglin, Gouzon à Chauvigny, Beaumont (parties nord du château), ou encore de Touffou (parties ouest)⁷⁵ : ces rapprochements permettaient de proposer soit une interprétation fonctionnelle des espaces (une tour résidence, l'autre pour la défense), soit une interprétation sociale (une tour pour le duc, l'autre pour le capitaine)⁷⁶, ou encore une interprétation symbolique dont la géminité devait servir d'illustration à l'expression d'une prééminence seigneuriale exacerbée⁷⁷ et/ou à l'association de deux pouvoirs royaux (Henri II et Aliénor, Aliénor et Richard I^{er} ou Henri II et Richard I^{er})⁷⁸. De ces comparaisons, celle qui fait autorité aujourd'hui a été développée dans les études castellogiques que M.-P. Baudry a réalisée pour sa thèse : l'auteure confirme l'hypothèse de la contemporanéité des deux tours et d'un espace central permettant une circulation entre elles. La datation de la construction du donjon est placée entre 1175 et 1184, période à laquelle Richard est comte de Poitou sous l'autorité de son père, Henri II, et continue à porter le titre de duc d'Aquitaine jusqu'en 1184 : le donjon double matérialiserait la cosouveraineté des deux Plantagenêt⁷⁹.

Des modifications architecturales sont vite apportées au donjon, vraisemblablement dans le premier tiers du XIII^e siècle. L'espace central est couvert et divisé en deux étages (rez-de-chaussée et 1^{er} étage), ce qui n'enlève en rien le caractère défensif de cette partie du donjon dont les ouvertures de tir sont placées côté ville tandis que des fenêtres d'agrément sont installées côté Sèvre. Cet aménagement prendrait place au moment où les seigneurs poitevins sèment des troubles à Niort pour signifier leur opposition à Henri III (vers 1219 - 1233). C'est également à cette époque que l'enceinte castrale serait édifiée avec des tours circulaires dotées de salles quadrangulaires à archères raccordées d'une part au donjon par des courtines munies d'archères et, d'autre part, à l'enceinte urbaine aux angles nord-

73 *Ibidem*, p. 139.

74 Châtelain 1971.

75 Favreau 1987, p. 40.

76 *Ibidem*, p. 41.

77 Mesqui 1991, p. 63-64.

78 Baudry 2001 et 2013.

79 Baudry 2013, p. 140.

ouest et sud-ouest. Par ailleurs, l'enceinte castrale est mentionnée pour la première fois dans les textes en 1236, lorsque les juifs s'y réfugient. Au milieu du XIII^e siècle, un espace plus résidentiel est créé dans le château (*aula*) et le bâtiment central du donjon abrite un étage résidentiel avec cheminée et peintures. Ces travaux s'accompagnent de la création du fossé périphérique du donjon, de la construction de la fausse-braie et de la cour basse qui le sépare de la Sèvre à l'ouest⁸⁰. Ces travaux ont pour conséquence de modifier considérablement les traces des circulations originelles entre les deux tours et l'espace central, ce qui donne lieu à débat.

La seconde phase d'occupation du donjon est datée des XIV^e et XV^e siècles lorsque de nouveaux logis sont installés dans le bâtiment central et des chambres dans les tours, alors agrémentées de cheminées. La façade ouest est ouverte de grandes baies dont le verre est commandé en 1494. Cette campagne donne un caractère plus résidentiel au donjon.

La troisième phase d'occupation est caractérisée par des travaux de réparation sur les enceintes castrale et urbaine, pendant les guerres de Religion. Le donjon est adapté à l'artillerie qui nécessite la réalisation de voûtes sous les terrasses sommitales, la transformation de la fausse-braie et l'installation de la tour-porte avec son système de franchissement du fossé côté est.

Au XVII^e siècle, le donjon est délaissé au profit du nouveau logis du gouverneur dont les salles sont plus vastes et plus confortables et dont la construction est attribuée à Charles de Neuillan, représentant du roi. Le donjon est moins l'objet de troubles à cette époque mais, en 1673, l'enceinte castrale est adaptée à l'artillerie moderne. Si la fonction carcérale est connue dès l'année 1400 dans la tour nord du donjon (salle basse), elle est confirmée au XVIII^e siècle lorsque le château tout entier sert de prison. Les cellules sont aménagées à tous les étages du donjon et des accès de service pour les gardes sont percés en partie basse. En 1791, il sert de maison d'arrêt au Département qui sera transférée en 1853.

Les connaissances sur le château de Niort demeurent très lacunaires au regard de la vaste place forte qu'il a été jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. C'est une fois de plus le donjon qui est le mieux documenté en raison de sa conservation jusqu'à nos jours et des études récentes dont il a fait l'objet. Les données archéologiques apportées ces derniers temps par les diagnostics et les surveillances de travaux confirment, s'il le fallait, que les vestiges du château et de la ville médiévale sont particulièrement riches pour la connaissance de la ville de Niort. On ne peut que déplorer que les interventions archéologiques soient fractionnées et détachées souvent les unes des autres, laissant de nombreuses questions en suspens. Soutenues par les pouvoirs locaux, ces investigations trouveraient une ampleur scientifique et une répercussion patrimoniale à hauteur du passé remarquable de la ville médiévale.

80 *Ibidem*, p. 143.

3. RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES



3.1. DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Le démarrage de l'opération archéologique a porté sur la surveillance du terrassement de la partie ouest de la parcelle BO 153. Cette intervention consistait à décaisser la plate-forme du jardin et à démolir le mur de soutènement qui l'entourait jusqu'au niveau de la chaussée du quai de la Préfecture. Côté nord, une rampe d'accès a dû être aménagée pour permettre le chargement des camions et leur évacuation par la rue Léon Blum. Enfin, une attention particulière devait être apportée à l'installation des micropieux nécessaires au mur de soutènement de la promenade en escalier réalisée au sud du donjon. Il a donc été décidé de procéder par passes depuis le sud vers le nord en laissant une bande de roulement le long du talus végétalisé situé au pied du donjon. En raison de l'apparition de vestiges archéologiques, le terrassement ne pouvait pas se faire en suivant la pente initiale du projet depuis le pied du donjon jusqu'à la chaussée du quai. Nous avons donc procédé à un terrassement par paliers en laissant dans un premier temps le talus végétalisé en place et en créant un palier intermédiaire avant le niveau de la chaussée. La zone sud de l'emprise était décaissée plus profondément pour permettre la construction du mur de soutènement et le mur-terrasse du jardin a été démolí au fur et à mesure de l'avancement du terrassement général afin d'éviter tout effondrement sur la fouille et sur la chaussée. Rappelons ici que la difficile coordination avec l'entreprise de construction du mur de soutènement et les hésitations sur l'aboutissement du projet d'origine par la Ville ont freiné l'impact du terrassement initialement prévu, ayant pour conséquence de ne dégager que les arases des murs

côté sud, le reste de la parcelle étant encore densément occupée par des remblais contemporains recouvrant les vestiges archéologiques. Au terme de ce terrassement, peu de vestiges anciens apparaissaient dans l'emprise : trois zones ont donc été définies pour des explorations plus approfondies, sous la forme de sondages profonds. Nous présentons d'abord les vestiges d'époque contemporaine qui sont apparus directement lors du terrassement de l'emprise de façon à décrire ensuite les vestiges plus anciens par zone.

3.1.1. LE DÉCAPAGE SOUS SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE

3.1.1.1. Le jardin du musée et son bassin d'agrément, fin du XIX^e siècle–début du XX^e siècle

Le terrassement général s'est effectué par paliers, laissant une bande de roulement le long du talus végétalisé pour l'évacuation des déblais. Sous le sol actuel (US 1000), une structure de plan légèrement ovoïde a été mise au jour face aux contreforts hémicylindriques 4 et 5 (**fig. 47**). Elle mesure 5,50 m de long (nord-sud) et 4,70 m de large (est-ouest). Elle est composée d'une maçonnerie de moellons de calcaire liés au mortier de sable jaune compacté, installée dans une couche de terre à jardin argilo-sableuse brun (US 1003). La structure bâtie SB 1001 est apparue à une altitude de 16,81 m NGF, sur une profondeur maximale de 0,75 m. Arasée en partie sommitale, la maçonnerie a une épaisseur variable entre 0,45 m et 0,80 m et comporte un décroché d'une dizaine de centimètres formant un creux à l'intérieur (**fig. 48**). La partie interne est enduite

d'un mortier très riche en chaux, lissé avec soin sur une épaisseur de plus de 7 cm et très compacte. Dans sa partie sud, une petite tranchée rectiligne a été installée suivant une orientation est-ouest : à l'extrémité est, des éléments de canalisation en terre cuite sont engagés dans la paroi de la structure SB 1001 et montrent une pâte très riche en grès et vernissée à l'extérieur, garantissant ainsi une étanchéité optimale. La canalisation mesure 3 m de long sur 15 cm de large et est raccordée côté ouest à une évacuation en plomb qui habille un trou percé dans l'épaisseur de la maçonnerie.

La structure SB 1001 est un bassin d'agrément, construit au pied du donjon, peu de temps avant l'aménagement du sol actuel en gravier (**fig. 49**) : elle est recouverte par une couche de remblais qui sert de nivellement au sol du jardin actuel. Son abandon est donc récent, tout autant que sa construction, ce que tendent à prouver la stratigraphie et les matériaux employés pour sa construction. Elle témoigne de l'aménagement d'un bassin d'agrément qui a pris place dans le jardin du donjon, aussi appelé jardin du musée, alors que ce dernier était déjà mis en place avec sa terrasse surplombant le quai de la Préfecture. En effet, le mur-terrasse actuel est en réalité une reconstruction : le 5 mai 1873, un avis d'adjudication est rendu public dans lequel le maire fait savoir qu'il recevra les propositions pour les « travaux ayant pour objet la reconstruction du mur retenant les terres du jardin du donjon, quai de la Préfecture » pour la somme de 2 200 francs⁸¹. Sont conservés aux archives municipales les plan, coupe et élévation du mur-terrasse, signés par l'architecte de la ville le 1^{er} septembre 1873. Le mur-terrasse actuel est antérieur de peu à l'installation du bassin d'agrément qui est installé dans la dernière couche de remblais de la terrasse (US 1003). Sa durée d'utilisation est courte car des photographies anciennes permettent de constater qu'avant 1923 – voire avant 1906 – le bassin n'existe plus dans le jardin qui a été recouvert d'une couche de graviers et aménagé de parterres fleuris (**fig. 50** et **51**). Il semble donc avoir été utilisé environ un quart de siècle, avant de céder la place à l'esplanade fleurie.

3.1.1.2. Le jardin public et le monument de commémoration aux XX^e et XXI^e siècles

L'aménagement en place au pied du donjon au début de l'opération était un jardin public, construit en terrasse, occupant les côtés nord, ouest et sud du donjon. Cet espace était doté de parterres fleuris, d'un talus végétalisé longeant le pied du donjon et cachant ses assises de fondation, de bancs et d'un monument aux morts. Ce dernier a été déplacé en 2006 et ne se trouvait plus sur place lors de notre intervention. Il est situé aujourd'hui à côté du centre culturel du Moulin du Roc. Le jardin domine la rue Léon Blum au nord, le quai de la Préfecture à l'ouest et est séparé de ce dernier par un mur de soutènement à l'ouest. Ce mur sert de soutènement à la plate-forme et est couronné d'une rambarde en fer à croisillon, attachée à des piliers quadrangulaires en calcaire coiffés d'un prisme aplati. Il entoure le jardin public sur ses côtés nord et ouest et crée une esplanade accessible depuis la place du Donjon de plain-pied.

Le mur-terrasse est reconstruit dans l'année 1873, depuis l'angle avec la Préfecture sur une longueur de 21 m vers le nord (**fig. 52**). Il se compose de six pans de mur composés de pierres de taille en granit liés au ciment lissé au fer. Ces pans de mur sont chaînés les uns avec les autres par un harpage vertical, composés de pierres de taille de dimensions plus importantes : les assises mesurent 0,32 m de hauteur et alternent des pierres disposées en carreau-boutisse. Le mur-terrasse mesure 3,20 m de hauteur depuis le niveau de la chaussée du quai et est fondé sur une base quadrangulaire de 2,50 m de large sur 1,30 m d'épaisseur. La rambarde mesure 0,80 m de hauteur et délimite le jardin sur ses côtés ouest et nord. Sur les plans de 1873, six travées sont représentées : elles correspondent à celles qui sont édifiées depuis le jardin de la Préfecture jusqu'à l'angle d'une maison d'habitation située au nord-ouest de la parcelle (**fig. 53**). Cette maison a laissé quelques vestiges dans le sondage nord que nous aurons l'opportunité de décrire plus loin, mais on peut remarquer qu'elle est antérieure au nouveau mur-terrasse qui semble prendre appui contre son parement sud. Sur une photographie datée autour de 1908, le mur-terrasse apparaît avec ses six pans de mur et les harpages verticaux qui les associent les uns aux autres (**fig. 53**). Il faut toutefois noter

81 AM Dossier Château.

que si tous les pans de mur depuis le sud sont réguliers et montrent des modules de pierres de taille réguliers, le pan de mur contre la maison se distingue par des moellons de plus petites dimensions, ne prolongeant pas les assises des autres pans de mur : cette maçonnerie pourrait être antérieure à l'édification du mur-terrasse de 1873 et matérialiser un vestige de l'ancien mur de soutènement que ce dernier remplace. Enfin, une évacuation est aménagée dans ce mur pour permettre aux eaux de ruissellement de la plate-forme d'être évacuées vers le quai de la Préfecture et une porte a été percée dans le nouveau mur-terrasse, sans qu'elle soit mentionnée dans le projet initial de 1873.

Le jardin, une fois consolidé par le mur de soutènement de 1873, sera aménagé dans un second temps à l'angle nord-ouest de la parcelle, lorsque les deux bâtiments qui y sont construits dans la deuxième moitié du XIX^e siècle sont détruits. En effet, les photographies anciennes montrent bien que le nouveau mur-terrasse est installé jusqu'à une maison qui est elle-même construite contre l'ancien magasin des pompes à incendie. Avant 1923, les bâtiments sont démolis et l'angle nord-ouest du jardin est aménagé avec la même maçonnerie de pierres de taille de granit, chaînées par des harpages en calcaire couronnés des mêmes piliers et de la même rambarde. L'extension du jardin vers le nord avec les mêmes aménagements marque une fusion des parcelles anciennes, l'une appartenant au Département, l'autre à la Ville, au profit de la municipalité. Comme on le voit sur la figure 50, les bâtiments ont disparu et les piliers de l'angle de la parcelle apparaissent en blanc vif alors que les autres situés à l'arrière sont plus anciens et une patine leur donne déjà une teinte plus grise. Cette photographie est antérieure à 1923 car le monument aux morts n'est pas encore installé dans la partie sud du jardin.

Lors du terrassement de la parcelle, la zone sud a révélé une banquette de maçonnerie de pierres de taille de calcaire, liées avec un mortier pauvre en chaux mais riche en sable roux. Elle est encadrée de deux massifs de blocs et de moellons de calcaire, liés au ciment, situés contre ses angles sud et venant contrebuter la base située au centre (fig. 54). D'une longueur totale de 5,50 m, la base du monument commémoratif a été fondée sur une profon-

deur de plus d'1,40 m. À l'origine, le monument est composé d'une stèle où 564 noms de soldats morts lors de la Première Guerre Mondiale sont gravés. Au centre de la stèle, se dresse un personnage féminin rigide et hiératique qui protège de ses bras les noms des soldats (fig. 55). Elle est coiffée d'un bonnet phrygien, et porte une ceinture aux chiffres RF pour « République Française » et une cuirasse. Ces attributs la désignent clairement comme Marianne, figure allégorique de la République depuis 1792. Ce monument a été réalisé par le sculpteur Pierre-Marie Poisson et sera inauguré au pied du donjon en 1923 où il restera jusqu'en 2006 (fig. 56).

3.1.1.3. Les systèmes d'évacuation domestiques appuyés contre le flanc ouest du donjon

Trois structures ont été découvertes sous le talus végétalisé situé au pied du donjon : l'une entre les contreforts 3 et 4, l'autre entre les contreforts 4 et 5, la troisième entre les contreforts 6 et 7 (fig. 47). La première structure a été repérée lors du sondage réalisé par Adrien Montigny et a été partiellement détruite à cette occasion (fig. 57)⁸² : dans la tranchée n°8, l'auteur a remarqué une structure de plan quadrangulaire qui est appuyée contre le substrat rocheux. La maçonnerie décrite est identique à celle que nous avons observée avec des moellons de calcaire plus ou moins équarris, liés au mortier argileux de couleur orange foncé. Le bâtiment LAT-01 n'a pas été dégagé lors de la fouille (fig. 58) : le mur MR 1034, orienté nord-sud, en délimite sa partie ouest tandis que deux murs perpendiculaires en ferment les côtés nord et sud. Observé sur une longueur totale de 5,70 m, les murs sont larges de 0,70 m et les angles nord-ouest et sud-ouest sont à pans coupés. Si l'intérieur du bâtiment n'a pas été sondé, l'extérieur a livré en plan un calage de petits moellons et de cailloux de calcaire le long du parement ouest du MR 1034. Ce détail nous incite à penser que le bâtiment est enterré sur une profondeur d'au moins 1,20 m dans les remblais US 1013. Postérieur à ces remblais contemporains, le bâtiment est ensuite abandonné lors de la création du talus végétalisé qui le recouvre quasiment jusqu'au mur MR 1034.

82 Montigny 2012, p. 42.

La fonction du bâtiment nord n'a pas été déterminée par la fouille mais plutôt par analogie avec un autre bâtiment situé plus au sud, qui offrait les mêmes caractéristiques architecturales. Le mur MR 1030 est apparu directement sous le muret de soutènement du talus végétalisé, entre les contreforts 4 et 5 du donjon, sur une hauteur de 1 m (fig. 59). Il est composé de moellons de calcaire équarris avec un liant composé d'une argile gravillonnaire à petits silex orange vif ; les joints sont beurrés. Orienté nord-est/sud-ouest, il est parallèle au donjon et se situe à 4,30 m des fondations de ce dernier. Au nord et au sud du MR 1030, deux murs perpendiculaires sont apparus après enlèvement du talus végétalisé : ils ferment les côtés d'une construction partiellement enterrée adossée au donjon (fig. 60). Le bâtiment LAT-02 mesure 4,90 m de longueur pour une largeur de 4 m, soit une surface de 19,60 m². Sa partie sommitale a révélé une maçonnerie de dalles de calcaire disposées à plat et liées avec la même argile gravillonnaire compactée : un soin particulier a été apporté à la maçonnerie sur les côtés nord et sud qui épouse les anfractuosités du substrat rocheux et révèle des accroches propres (fig. 61a et 61b). La maçonnerie qui le recouvre suit une pente d'est en ouest de 16,5%, suffisante pour évacuer les eaux de ruissellement. Les surfaces des dalles montrent des usures liées au piétinement ce qui confirme que la surface maçonnée a fait office de sol à l'époque de l'utilisation du bâtiment LAT-02. Cette observation est confirmée par l'aménagement US 1154 situé à l'angle sud-est contre le substrat rocheux : composée de deux assises de blocs calcaires retaillés et assisés, l'US 1154 délimite un espace qui ouvre sur l'intérieur du bâtiment LAT-02, le liant est le même que celui de l'ensemble de la construction et deux pierres longitudinales placées sur son côté ouest marquent un accès direct avec un petit emmarchement. Conservé sur 0,66 m de hauteur et 1,64 m de longueur, l'ouverture quadrangulaire est délimitée à l'est par le substrat qui a pu être taillé d'aplomb pour y accoler la maçonnerie US 1154.

Une exploration de l'intérieur a été organisée pour vérifier le volume de ce bâtiment partiellement encaissé et sa fonction. De plus, les plans du XVIII^e siècle montrent sur la façade ouest du donjon, entre les contreforts 4 et 5, l'emplacement de l'ancienne porte romane du donjon qui ouvrait sur la cour basse côté ouest et donnait accès à l'es-

pace central du donjon situé entre les deux tours (fig. 45). Il était donc intéressant de savoir des vestiges de système d'appontement, de rampe ou de tout autre moyen de circulation existait à l'intérieur du bâtiment. Malheureusement, il n'a pas été décelé de construction antérieure à cet espace maçonné semi-enterré : les parois nord-ouest et sud-est sont impeccablement maçonnées avec le rocher, le MR 1030 a été observé sur une hauteur d'environ 3 m (fig. 62a) et forme un arc plein-cintre reposant sur une maçonnerie située au sud-est (fig. 62b), probablement chaînée avec les bancs naturels du rocher. Les parois nord-est et sud-ouest sont constituées du rocher calcaire qui a pu être retaillé pour accueillir le bâtiment LAT-02 : à l'altitude d'environ 15,70 m NGF, le rocher montre des bancs de 0,80 m d'épaisseur, moins érodés que les bancs du sommet de la plate-forme qui mesurent une trentaine de centimètres. L'homogénéité de la maçonnerie évoque une construction en une seule fois. Un cône de rejets composé de sédiments organiques et d'éléments de démolition en partie haute obstrue la zone située sous l'ouverture US 1154. Des déchets de vaisselle récents ont été observés, témoignant d'un abandon au cours du XIX^e siècle (fig. 62c et 62d).

Le bâtiment LAT-02, par ses caractéristiques architecturales et les observations réalisées à l'intérieur, peut être interprété comme une latrine maçonnée avec une fosse d'aisance couverte en plein-cintre permettant de supporter un niveau de sol maçonné en pente. L'orifice d'aisance est maçonné dans l'angle sud-est, au-devant duquel un emmarchement a été installé pour rattraper le niveau du siège. La latrine n'a pas conservé ses éléments en élévation qui ont été démolis lors de l'aménagement du talus végétalisé au pied du donjon. Toutefois, elle n'est pas abandonnée pour son usage domestique car une canalisation du deuxième étage, qui court le long du contrefort n° 5, indique qu'une évacuation rejette ses déchets directement dans la latrine LAT-02 (fig. 63). Si l'accès à la fosse d'aisance ne se fait plus de plain-pied, la latrine continue d'être utilisée comme fosse septique et est recouverte de végétation à la fin du XIX^e siècle. La photographie qui témoigne de cet aménagement daterait de la mise en place du musée ethnographique au deuxième étage, en 1896, qui a nécessité l'installation de commodités. Elle évoque le même système d'évacuation

installé le long de la face nord-ouest du contrefort 4, dont la canalisation pourrait se vider dans le bâtiment LAT-01. À l'origine, il est possible que ces latrines semi-enterrées aient été installées dans le préau du donjon lorsque celui-ci sert de prison et qu'elles aient été réutilisées *a posteriori*.

La troisième et dernière structure d'évacuation repérée (US 1106) est située au nord du contrefort 6, dans le talus végétalisé, à une altitude de 18,29 m NGF. Elle est composée d'une gaine verticale construite avec des blocs et des moellons de calcaire récupérés ou bruts sur un plan quadrangulaire et est scellée par des blocs calcaires, à pierre sèche comme en témoignent les espaces vides entre les pierres (fig. 64). Elle a été observée sur une largeur totale de 0,80 m et une hauteur maximale de 1,08 m. Profonde seulement de 0,66 m, l'US 1106 semble construite pour ne pas assurer une grande étanchéité : montée à pierres sèches et de petite dimension, elle sert d'exutoire aux eaux pluviales de la terrasse de la tour sud, évacuées par une gouttière installée le long de la face nord du contrefort (fig. 63) à la fin du XIX^e siècle et par une canalisation en terre cuite vernissée marron servant de guide jusqu'à la structure US 1106.

Sur les trois aménagements servant d'évacuation, deux peuvent être interprétés comme des latrines, construites à flanc du substrat rocheux, retailé pour l'occasion, et une matérialise l'évacuation des eaux pluviales de la terrasse de la tour sud. Les latrines n'ont pas été fouillées, ce qui laisse ouverte la question de leur date de construction et des modifications que cela engendre. Cependant, la latrine LAT-02 semble connaître deux états : le premier caractérisé par un niveau de circulation et une fosse d'aisance accessible par deux petites marches, le second caractérisé par l'abandon de l'accès de plain-pied et le réemploi de la fosse septique servant d'exutoire à la canalisation du deuxième étage du donjon (fin XIX^e siècle). Il faut souligner l'emplacement de LAT-02 sous une baie qui a été à l'origine la porte romane desservant la cour basse occidentale depuis le rez-de-chaussée du donjon. Compte-tenu du peu d'observations menées dans LAT-02, il n'est pas possible aujourd'hui de connaître le potentiel archéologique d'un système d'accès à la porte s'origine : cette zone demeure donc à préserver de tout aménagement en deçà de 15,70 m NGF.

Au terme du décapage de l'emprise, seules des structures d'époque contemporaine ont été explorées, au pied du donjon et au contact direct avec le substrat rocheux. Ces aménagements témoignent de l'évolution du jardin ouest qui sert de préau au donjon lorsque ce dernier est affecté à un rôle carcéral, jusqu'en 1853. Le déplacement des prisons entraîne un abandon du site qui reprend une place dans la ville avec l'installation du musée ethnographique en 1896. Cependant, les abords du donjon font l'objet de changements remarquables avec une densification de l'habitat sur le côté est et des constructions sur le front nord, dès le début du XIX^e siècle. Les aménagements de cette période remplissent une fonction domestique rattachée à l'époque récente du monument. D'autres ont été découverts dans la zone nord-ouest de la parcelle, permettant une meilleure compréhension de l'évolution de son front ouest.

3.1.2. LE SONDAGE NORD (ZONE A)

La zone nord (A) a été explorée sur une surface de 42,25 m² et une profondeur maximale ponctuelle de 2,50 m : la fouille a d'abord porté sur les vestiges qui apparaissaient après le décapage et affectaient un plan en L. Une première bande orientée nord-est/sud-ouest de 7,50 m de long sur 2,60 m de large a été fouillée, le long du quai de la Préfecture, puis une seconde, de 7 m de long et 3,25 m de large, orientée nord-ouest/sud-est, dans l'axe du contrefort d'angle nord-ouest du donjon. Cette zone d'exploration a été contrainte dans l'espace par les déblais issus de la fouille des deux autres zones, dont le stockage a été fait à proximité sur l'emprise de la fouille, contrairement à ce qui avait été convenu avec le maître d'ouvrage dans le projet scientifique et technique (fig. 24 et 28). Cette configuration a évidemment eu des conséquences sur la bonne conduite de l'opération et sur le dégagement des vestiges que nous n'avons pas toujours pu atteindre de manière satisfaisante (fig. 65, 66 et 67a). En effet, le décapage général a été interrompu à une altitude de 16 m NGF au plus haut, soit à environ 1 m au-dessus des premiers massifs maçonnés qui correspondent aux époques les plus récentes (XIX^e-XX^e siècles). Il a donc fallu évacuer mécaniquement une partie de la stratigraphie la plus récente pour atteindre les maçonneries plus anciennes, sans pour autant ouvrir une surface

de plus de 33,28 m² (6,40 m de long sur 5,20 m de large). Les vestiges les plus anciens ont été découverts à partir de 14,30 m NGF. Une rampe de circulation pour la pelle mécanique a été laissée le long du contrefort nord-ouest ce qui ne nous a pas permis de dégager les vestiges à cet endroit. Finalement, quatre phases d'occupation ont été repérées, s'échelonnant de la fin du Moyen Âge à l'époque contemporaine.

3.1.2.1. La courtine nord de l'enceinte basse ?

L'occupation la plus ancienne observée dans la zone nord est composée d'un tronçon de mur (MR 1289) orienté nord-ouest/sud-est, dont l'arase est apparue à 14,30 m NGF d'altitude (fig. 67b). Il sert de semelle de fondation à un autre mur qui masque son parement nord (MR 1295). Le mur MR 1289 a été observé sur 3,50 m de longueur et une hauteur maximale de 1,19 m sur son parement sud avec au moins six assises de pierres de taille de calcaire visibles (fig. 68). Le liant utilisé en fourrure est une argile orange assez pulvérulente et les joints dégradés n'ont pas conservé de traces de mortier lissé. Le MR 1295 recouvre de façon irrégulière le MR 1289 : les parties ouest et nord s'appuient clairement sur le parement nord et sur une partie de l'arase du MR 1289. Elles sont composées d'une maçonnerie grossièrement mise en œuvre avec des blocs de calcaire de 30 à 50 cm noyés dans un liant argileux jaune. Les trois assises supérieures qui révèlent un appareillage mixte de moyens et de gros blocs de calcaire taillés et assisés appartiennent au mur MR 1295 : côté sud, elles sont légèrement en débord par rapport aux trois assises inférieures sur lesquelles elles reposent. La distinction entre ces deux types d'appareil révèle l'aménagement du MR 1295 sur une maçonnerie antérieure.

Le MR 1289 montre un parement sud composé de blocs de calcaire équarris dont les faces n'ont pas été dressées mais simplement plus ou moins aplanies. Les blocs ne sont donc pas taillés avec finesse comme, par exemple, les parements du donjon mais offrent un aspect plus grossier. Le liant est une argile orangé visible dans les joints larges qui montrent parfois quelques cailloux de calage entre deux blocs (fig. 68). Le MR 1289 a été observé sur une hauteur maximale de 0,50 m : les blocs ont des longueurs comprises entre 18 et 50 cm pour des

hauteurs d'assise entre 12 et 30 cm. Cet appareillage est différent de celui du mur de courtine sud qui a été mis au jour dans la zone sud de la fouille (MR 1038). Toutefois, leurs liants sont proches par leur texture et par leur couleur légèrement orangée. De même, l'arase du MR 1289 se situe à l'altitude de 13,89 m NGF ce qui pourrait correspondre à l'interruption de la courtine nord (arase, sommet ?). Orienté nord-ouest/sud-est, le MR 1289 peut vraisemblablement être raccordé avec le contrefort nord-ouest du donjon, fermant ainsi le front nord de l'enceinte basse (fig. 67).

Le MR 1289 a été observé sur 3,50 m de longueur puis il est interrompu à l'ouest où une limite rectiligne est nettement visible suivant un axe nord-sud et séparant le MR 1289 d'une autre maçonnerie. Des pierres de taille alignées du nord au sud semblent matérialiser un angle qui incite à penser qu'une ouverture était aménagée à cet emplacement, encadrée par le MR 1289 à l'est et un autre mur à l'ouest dont nous n'avons pas retrouvé de trace. Les pierres de taille du mur MR 1289 ont été dégagées sur 2,65 m de long et montrent une disposition en escalier de 14,35 m NGF à 13,74 m NGF : elles suivent une limite parfaitement rectiligne et forment un angle chaîné et bien assisé avec le reste du MR 1289. Ces observations nous incitent à l'interpréter comme l'extrémité ouest du mur de courtine nord, dont les parties sommitales ont pu être arasées pour permettre l'aménagement des structures postérieures. Cette hypothèse est renforcée par les plans du XVIII^e siècle qui montrent un passage aménagé dans l'enceinte basse nord pour accéder à la cour occidentale. Dans les années 1740, ce passage est composé d'un mur orienté nord-ouest/sud-est, relié au contrefort nord-ouest du donjon, qui est interrompu pour laisser un passage étroit et visiblement encadré de deux murets orientés nord-sud (MR 1289). L'autre extrémité du passage est délimitée par un mur qui montre les mêmes caractéristiques que le premier et se poursuit en direction de l'enceinte ouest du château et se raccorde à la tour du Retranchement (1752). Des fentes de tir sont mentionnées par un plan des années 1740, encadrant chacune le passage d'entrée nord : elles sont représentées à ébrasement intérieur droit, à l'identique des fentes de tir de la courtine sud. Faute d'avoir atteints les niveaux d'occupation et de défense du mur MR 1289, nous pouvons néan-

moins avancer l'hypothèse qu'il s'agit bien du tronçon est de l'enceinte basse du donjon qui défend le seul accès depuis la cour haute du château à la cour basse du donjon.

Le mur MR 1289 a été arasé sur une hauteur aujourd'hui inconnue en lien avec l'abandon du système défensif du château. En revanche, il montre un état de conservation relativement satisfaisant à une altitude de 14,30 m NGF et pourrait révéler une élévation importante sous les remblais qui le recouvrent de chaque côté. Il mesure approximativement 2 m d'épaisseur au niveau de son arase, ce qui autorise à penser qu'il est fondé profondément et que des aménagements défensifs pourraient être conservés.

Sur un plan de 1752 (fig. 75)⁸³, le mur rectiligne s'élanche depuis le contrefort nord-ouest du donjon jusqu'à la tour du Retranchement et pourrait signaler la courtine nord de l'enceinte basse : aucune ouverture n'a été reportée, ce qui ne signifie pas qu'elle n'existe pas à cette époque, et des jardins sont aménagés dans la cour basse du donjon ainsi que dans la partie nord du château. En revanche, un plan de 1770 montre que le mur est de la courtine nord n'est plus utilisé pour délimiter les jardins de la cour basse (fig. 44b) : au contraire, on y voit un chemin qui sillonne depuis l'angle nord-est du fossé du donjon jusqu'à la porte de Fer en longeant la tour nord. Ensuite, le chemin fait une boucle pour rejoindre l'angle sud-ouest du donjon en contournant le bâtiment qui sert de magasin aux poudres et pénétrer dans les jardins sud du château. Le mur MR 1289 apparaît sur le plan de 1695 qui est le plus ancien et bien qu'il représente les circulations au niveau du chemin de ronde (fig. 43) : un passage étroit est aménagé dans la courtine nord, plutôt centré et ouvrant avec deux vantaux qui se rabattent vers la cour basse. Les ouvertures de tir ne sont pas représentées, ni dans la courtine nord, ni dans la courtine sud. Par contre, le mur se raccorde bien au contrefort nord-ouest du donjon. En 1723, le passage dans l'enceinte nord est mentionné avec ses deux archères qui défendent le seul

accès à la cour basse et le mur MR 1289 est bien lié au contrefort nord-ouest du donjon (fig. 43). C'est donc tardivement que le chemin nord est encadré de deux murets séparant le fossé nord du donjon des jardins du Gouverneur au nord-ouest (fig. 69).

Le mur MR 1289 témoigne du bon état de conservation de l'enceinte basse nord qui ferme la cour du donjon. Bien que partiellement dégagé des remblais qui le recouvrent, il a livré des données qui concordent avec les autres maçonneries de la fin du Moyen Âge découvertes sur le site. Faute de mobilier, aucune datation ne peut être avancée mais les représentations anciennes et la rémanence d'une limite dans le parcellaire jusqu'au début du XX^e siècle invitent à considérer ce mur comme un marqueur fort de la partition de l'espace castral, entre donjon et cour haute. Son abandon est probablement précédé de démolitions des parties sommitales qui, une fois arasées, servent de fondation à une nouvelle construction barrant le front nord de la cour basse. Au regard des éléments archéologiques découverts dans la zone sud (C) et plus particulièrement en lien avec la courtine sud, le potentiel archéologique de la zone A reste fondamental pour connaître le système d'entrée d'origine de l'enceinte basse, ses caractéristiques défensives mais aussi son évolution jusqu'à sa disparition au XIX^e siècle. Le seul élément de datation venant renseigner l'époque de travaux à cet endroit est un fragment de céramique datant du XVI^e siècle, retrouvé dans l'US 1281 qui scelle l'arase du MR 1289.

3.2.1.2. Les jardins en terrasse du château au XVIII^e siècle

La seconde phase d'occupation reconnue dans la zone nord est composée de deux maçonneries construites après une campagne de remblaiement des vestiges de la courtine nord sur environ 0,50 m. Les deux maçonneries sont identiques et appartiennent au même aménagement, PR 1294 (fig. 70) : il s'agit de deux piédroits de porte composés de blocs de calcaire quadrangulaires taillés et assisés verticalement avec un mortier de chaux blanc qui garnit des joints particulièrement fins. Les piédroits sont disposés en degrés car les assises rétrécissent du bas vers le haut (fig. 71 et 72) et elles sont disposées en carreau-boutisse pour permettre un chaînage avec une maçonnerie située sous les

83 Plan conservé à la Bibliothèque nationale de France dont la version numérique est accessible sur Gallica : plan réalisé par Antoine-René de Voyer d'Argenson en 1752, BNF N7100508.

remblais vers le nord qui n'a pu être dégagée lors de la fouille. Le piédroit ouest est installé dans une fosse (FS 1285), creusée dans la dernière couche de remblais qui scelle l'arase du mur MR 1289. Le piédroit oriental est également installé dans une fosse (FS 1284) : leurs fondations sont apparues respectivement à 13,99 m NGF et à 14,21 m NGF, ce qui indique probablement une légère déclivité du terrain. Le piédroit ouest est composé de deux assises conservées tandis que le piédroit est en possède trois et est arasé à 14,97 m NGF. Ils encadrent un passage de 2,10 m de large ouvrant vers le nord qui est ensuite condamné après la démolition des piédroits : ces derniers sont scellés par une couche d'argile orangé gravillonnaire assez compacte (US 1286), indurée par piétinement. Cette couche est issue de la démolition de la substructure du passage : elle recouvre les piédroits et s'appuie contre la face nord du piédroit est pour disparaître ensuite derrière le mur MR 1006, contre son parement nord (non fouillé). L'US 1286 suit une pente d'est en ouest de 10% et témoigne d'un nivellement régulier des structures avant qu'elles soient à nouveau recouvertes de remblais de démolition importants (US 1287, US 1288).

Si la disparition des substructures de la porte PR 1294 ne nous permet pas d'estimer leur hauteur, un niveau de circulation semble avoir fonctionné avec cette entrée : le sol SL 1016 a été repéré en coupe et en plan à une altitude de 14,40 m NGF. Composé d'un niveau de cailloux de calcaire noyés dans une matrice de mortier de chaux blanc compacte, le sol SL 1016 a été repéré en deux endroits lors de la fouille. Il est apparu dans la coupe ouest de la zone nord (**fig. 70** et **71**) sur une longueur de 2,06 m, une largeur maximale de 1,15 m et une épaisseur de 8 cm ; il a été observé à environ 5 m au sud-ouest de cette zone, sur une surface de 1,10 m de long sur 0,50 m de large (**fig. 67**). Le SL 1016 repose sur une couche de remblai de nivellement (US 1291) qui est un niveau de préparation pour le sol. Cet aménagement prend place sur des remblais (US 1292, US 1282, US 1281) qui scellent l'abandon du mur de courtine nord MR 1289 et rehaussent le deuxième niveau d'occupation d'environ 0,60 m de hauteur. Ces remblais sont les mêmes que ceux impactés par l'installation de la porte PR 1294, ce qui indique une contemporanéité entre la porte et le sol SL 1016. Interrompu par le creusement de la

tranchée de fondation du mur MR 1007 à l'ouest, le sol SL 1016 n'apparaît plus en connexion avec le piédroit ouest de la porte, mais le niveau de circulation à 14,40 m NGF correspondrait à un chemin aboutissant entre les deuxième et troisième assises de la porte, disparu lors de la démolition de ce passage. L'abandon du sol SL 1016 est scellé par un remblai de démolition (US 1290) qui est contemporain des remblais US 1288 et US 1287 : ces trois couches sont antérieures à la construction du mur MR 1007, fondé à 13,84 m NGF.

Le sol SL 1016 a été observé dans un sondage réalisé dans le remblai US 1039, au sud-ouest des vestiges de la zone nord. Il est apparu directement sous la couche de remblais US 1039 (égale à US 1291) à une altitude de 14,32 m NGF et est composé des mêmes matériaux (cailloutis de calcaire noyé dans une matrice de chaux compacte). Il a été dégagé manuellement le long du mur MR 1014 situé en limite ouest de la parcelle sur une bande de 0,55 m² (**fig. 73a**). Son épaisseur est également de 8 cm. La fouille a permis de constater que le sol SL 1016 est antérieur au mur de clôture MR 1014 : en effet, la première assise de fondation de ce mur est directement posée sur le sol (**fig. 73b**).

Faute d'une exploration plus approfondie de cette zone, il reste difficile d'avancer une datation du sol SL 1016 et de saisir son étendue : il est scellé lors d'une phase de remblaiements importants qui recouvrent en même temps les piédroits de la porte PR 1294. En ce sens, ils sont contemporains et leurs altitudes correspondent à un niveau de circulation à 14,40 m NGF qui occupe la partie nord du jardin du château. Les plans datés du XVIII^e siècle laissent voir une organisation des jardins du front nord-ouest du château en plusieurs espaces compartimentés par des murs de clôture : en 1770, les jardins sont divisés en quatre espaces qui occupent le fossé nord du donjon jusqu'à l'enceinte castrale à l'arrière de la maison du Gouverneur (**fig. 33**). Un jardin intermédiaire, tout en longueur et suivant un plan en chicane, est mentionné avec un passage ouvrant sur la cour basse du donjon, ce qui pourrait correspondre à la porte PR 1294. À cette époque, le tronçon oriental de l'enceinte du donjon ne semble plus faire partie du paysage et a laissé la place à un chemin qui mène de la maison du Gouverneur à la cour basse, en longeant la tour nord du donjon.

Sur le plan de 1770, le piédroit ouest de la porte est associé à un mur qui la relie à la tour du Retranchement de l'enceinte basse. Or, le piédroit est de PR 1294 n'est pas associé à une maçonnerie qui permettrait de le relier au contrefort nord-ouest du donjon : cet espace est ouvert ce qui signifie que le tronçon oriental de la courtine a bien disparu du paysage à cette date. En revanche, en 1752 et sur les plans antérieurs, il apparaît nettement (fig. 33, 69 et 75). Par la suite, cet espace ouvert est à nouveau fermé par une maçonnerie (MR 1006). La disposition des jardins suit un plan en L avec un emboîtement des parcelles depuis l'enceinte castrale nord jusqu'à la tour nord du donjon. Les murs de clôture qui les compartimentent sont probablement installés en raison d'un étagement des jardins aménagés en terrasse : le point le plus bas est le fossé nord du donjon où un jardin est accessible depuis une allée arborée installée sur la contre-escarpe, desservi par un escalier (fig. 69 et 74). Le second niveau est matérialisé par cette allée coudée qui possède une porte à chacune de ses extrémités (fig. 76) dont la porte PR 1294 que nous avons mise au jour : il est appelé « jardin du Milieu » en 1747. Le troisième niveau de jardins est installé en surplomb des deux autres et marque certainement la limite supérieure de la contre-escarpe du fossé du donjon. Il est ouvert par une porte au nord-est en face d'un pavillon de la maison du Gouverneur et est appelé « jardin haut » (fig. 33 et 74). Enfin le dernier jardin qui domine l'ensemble appartient à la maison du Gouverneur : il est installé contre le mur d'enceinte nord du château et s'étend jusqu'à la tour du Maire (ou tour du Parterre). Au vu des plans anciens, le mur de clôture sud de ce jardin semble avoir été déplacé pour l'aménagement du jardin haut.

Les aménagements au XVIII^e siècle ont été nombreux dans l'enceinte du château et ont porté plus particulièrement sur les abords du donjon de façon à occuper les espaces défensifs tombés en désuétude. Ainsi, le fossé périphérique est partiellement comblé au nord pour servir de jardins aménagés en terrasses, depuis la maison du Gouverneur jusqu'à la tour nord du donjon. Ces installations n'apparaissent pas sur les plans de 1695, 1714 ou 1720 mais elles sont mentionnées sur les documents iconographiques à partir de 1740 et jusqu'en 1770 au moins. Par la suite, les jardins sont abandonnés et

recouverts de remblais pour niveler la plate-forme plus régulièrement entre la fin du XVIII^e siècle et le premier tiers du XIX^e siècle. Cette campagne de remblaiement est attestée dans les sources écrites : alors que le donjon sert de prison dès le début du XVIII^e siècle, les éléments architecturaux de l'enceinte castrale perdent leur caractère défensif et ce, même s'ils sont réparés en 1718. Vers le milieu du XVIII^e siècle, les tours et les fossés de l'enceinte urbaine sont comblés et délaissés, traduisant une nouvelle orientation de la communauté urbaine vers des infrastructures plus modernes et correspondant aux besoins de l'époque (caserne, aqueduc, percement de rues, etc.). Le cadastre de 1809 illustre le dernier état du parcellaire des jardins en terrasse occupant l'angle nord-ouest du château : les murs de clôture des jardins n'y sont pas mentionnés (fig. 29).

3.2.1.3. L'équipement municipal pour la lutte contre le feu : le deuxième magasin des pompes à incendie (1817-1824)

La troisième phase d'occupation reconnue dans la zone nord est matérialisée par des vestiges de plusieurs murs situés à l'angle nord-ouest de l'emprise : MR 1004, MR 1007 et MR 1006 (fig. 67). Ils sont tous les trois installés dans les remblais qui servent à réaliser la plate-forme régulière du jardin ouest du donjon (US 1005, US 1039). Seul le mur MR 1007 a été observé en coupe : il est fondé à 13,84 m NGF et a été arasé à 16,17 m NGF : sa hauteur totale n'est donc pas connue. Les deux autres murs ont été observés en plan, leurs parements sud ont été dégagés partiellement pour comprendre l'articulation entre MR 1006 et MR 1007.

Le MR 1004 est situé à l'extrémité nord de l'emprise et a été observé sur une longueur de 12,30 m. Orienté nord-ouest/sud-est, il est apparu directement sous les remblais de nivellement du jardin aménagé au XX^e siècle, à 16 m NGF ; sa maçonnerie se poursuit sous la cote d'arrêt des terrassements à 14,63 m NGF. Il est composé de moellons de calcaire équarris en parement avec une fourrure de petits blocs liés à l'argile orange de texture très plastique (fig. 77a). Conservé sur au moins 1,50 m de hauteur, il mesure 0,65 m d'épaisseur. La partie orientale du MR 1004 n'a pas été dégagée pour des raisons de circulation des engins dans un premier

temps, puis de stockage des déblais dans un second temps. Il se poursuit donc sur une distance non déterminée vers le sud-est. Un aménagement en arc de cercle est apparu en plan dans la partie ouest du MR 1004 (**fig. 77b**) : il s'agit de cinq blocs de calcaire équarris, disposés en quart de cercle légèrement brisé, liés avec une argile orange identique à celle utilisée pour le MR 1004. Cet aménagement ouvre vers le sud et constitue une interruption dans le parement sud du mur qui n'est toutefois pas une ouverture car l'arc de cercle maçonné ferme cet espace du côté nord. Cette configuration rappelle la structure d'une fontaine adossée, comprise dans l'épaisseur d'un mur et généralement débordante, qui a pour fonction de distribuer l'eau. Le mur MR 1004 est parallèle au mur MR 1007 avec lequel il fonctionne.

Le MR 1007 est situé à 5,45 m au sud du mur MR 1004 et a été dégagé sur une longueur totale de 11 m. Orienté nord-ouest/sud-est, il est apparu à 16,17 m NGF dans les remblais du jardin du XX^e siècle et sa fondation a été observée à 13,84 m NGF. Il est composé de moellons de calcaire équarris et de blocs de calcaire en fourrure, liés à l'argile orange légèrement gravillonnaire (**fig. 78a et 78b**). Le parement nord a été dégagé sur une hauteur maximale de 1,50 m et révèle une mise en œuvre de moellons équarris de différentes hauteurs d'assise : une alternance entre les assises de moellons est corrigée par des blocs de calcaire plus importants, disposés en carreau-boutisse formant liaison pour rattraper les niveaux d'assises. Cette stéréotomie révèle une construction réalisée soit par plusieurs équipes avec remaillage au point de jonction des deux chantiers, soit un aménagement en escalier depuis les fondations jusqu'à la partie sommitale du mur MR 1007. Il mesure 0,65 m d'épaisseur et a été enduit par plusieurs couches de lait de chaux, notamment sur son parement nord, côté ouest. Des trous circulaires et quadrangulaires sont visibles sur son parement nord sans que l'on puisse définir leur fonction. En plan, côté est, le mur MR 1007 est appuyé contre un massif maçonné, MR 1006, qui en forme son prolongement vers le nord-est (**fig. 78a**). Ce dernier est nettement différent à la fois dans les matériaux mis en œuvre que dans ses dimensions : il est composé de moellons de calcaire liés à l'argile jaune de texture gravillonnaire et mesure 1,18 m d'épaisseur. Il n'a pas été

possible de le dégager sur toute sa longueur en raison de la rampe de circulation des engins, mais il suit la même orientation que le mur MR 1007 et se prolonge probablement au nord le long du donjon. En ce sens, il matérialise la limite parcellaire visible sur le cadastre de 1846 (**fig. 30**). Faute de données, il est difficile d'affirmer que ce mur est installé en même temps que MR 1007 car il pourrait être antérieur et servir de support au mur MR 1007. La différence des liants argileux laisse la question ouverte. En revanche, le parement nord du mur MR 1006 est identique à celui de MR 1007 et aucun indice de remaillage n'est perceptible à ce stade de la fouille (**fig. 78b**). Il est donc associé à la phase de construction du MR 1007, même s'il est envisageable qu'il appartienne à une phase intermédiaire entre l'abandon des jardins et la construction du mur MR 1007. Il est antérieur aux murs MR 1008 et MR 1009.

Cet ensemble de murs (MR 1004 - MR 1007 - MR 1006) forme non pas un bâtiment mais un espace ouvert, une cour délimitée au nord par MR 1004 et au sud par les murs MR 1007 - MR 1006. En effet, le cadastre de 1846 montre un bâtiment rectangulaire qui longe la rue de la Petite Boucherie à l'angle nord-ouest du jardin du donjon (**fig. 30**). Ce bâtiment est désigné comme le magasin des pompes à incendie dont on peut retracer l'histoire à travers les archives municipales. En 1808, le corps municipal décide de faire construire un magasin pour y entreposer les pompes et les ustensiles nécessaires à la lutte contre le feu⁸⁴. Deux devis sont conservés dans lesquels on apprend que ce magasin à pompes sera adossé au mur de l'enceinte castrale, près de la porte d'entrée du château (**fig. 29**). Le plan des installations montre une succession de trois pièces aménagées entre deux tours de l'enceinte castrale, au niveau de l'ancien fossé nord qui est alors comblé (**fig. 79**). La première, à l'est, sert pour le stockage des échelles, la seconde, au centre, pour entreposer les pompes, les cordes et les seaux et la troisième, à l'ouest, accueille les casiers. La tour ouest est utilisée pour y placer les boyaux et on y pratique une ouverture plus large vers le nord pour permettre la

84 Le détail de cette installation est apporté dans les pièces justificatives présentées en annexe (PJ n° 1 et 2). La décision date de 1808 et les devis sont conservés aux archives départementales (AD79 2 O 1641).

circulation vers la rue⁸⁵. Les matériaux de construction sont apportés de différentes carrières mais les moellons de la porte et du rempart du Pelet servent au gros œuvre. Le long du mur d'enceinte, sont placés les échelles, les casiers et les tonneaux dans un ballet ou appendice aménagé à cet effet. Les fondations sont creusées sur 0,97 m de profondeur et les déblais doivent être régaliés, étendus sur l'emprise de la construction, pour en niveler le sol et limiter le coût de l'évacuation des terres. Dans le second devis, l'entrepreneur souligne « la difficulté d'atteindre le solide » pour justifier l'emploi de pierres de taille en « rangs de fortes pièces ». Il précise que le mur du château doit être arasé à la même hauteur que le mur du magasin de façon à y placer la charpente et indique que les moellons « seront pris à la porte Pelet et proviendront de la démolition des anciens remparts »⁸⁶. Ce magasin des pompes à incendie est construit en 1808 et servira jusqu'en 1817, date à laquelle il est démoli.

Le 27 mai 1817, les terrains du château sont vendus et la démolition des bâtiments qui y avaient pris place est réalisée peu de temps après avec, parmi eux, le magasin des pompes à incendie. Le conseil municipal décide de faire construire un nouvel hangar pour y entreposer tout ce qui est nécessaire en puisant dans les bénéfices de la vente des terrains. Un devis estimatif est approuvé le 13 juin 1817 où le détail de la nouvelle construction est précisé⁸⁷ : il s'agit d'un bâtiment de 20,50 m de long sur 6,17 m de large hors-tout, dont chaque pignon sera aménagé d'une porte couverte par un fronton. Le mur gouttereau qui donne sur la rue Dauphine est percé de cinq fenêtres. L'entrée est ouverte dans la même rue et donne accès à une cour située sur les côtés est et sud du magasin. Un devis approuvé par le conseil municipal le 22 juin 1821 apporte une précision concernant l'épaisseur des murs (0,65 m)⁸⁸. Parallèle

à la rue Léon Blum (anciennement rue Dauphine), le mur MR 1004 peut être interprété comme le mur sud du second magasin des pompes à incendie. Le mur nord a été partiellement découvert lors du diagnostic archéologique réalisé par J.-P. Nibodeau en septembre 2012 et se situe en limite de l'emprise⁸⁹. Une photographie ancienne montre l'angle de la rue de la Petite Boucherie avec le quai de la Préfecture où l'on peut voir l'extrémité ouest du magasin des pompes (fig. 80). En 1818, la municipalité « établit dans son magasin et pour son service exclusif une pompe dans le puits », situé sous le mur du magasin, qui sera ensuite déplacée en 1822 « en-dehors », dans le jardin ouest de la Mairie. L'aménagement situé dans le mur MR 1004 qui forme une niche dans l'épaisseur du mur, ouverte au sud, laisse supposer la présence d'une fontaine adossée au magasin des pompes. Cette pompe est située à l'extérieur, dans la cour qui est délimitée par le mur MR 1007 au sud (fig. 30).

Par le décret du 7 août 1808, la Ville obtient tous les terrains de l'ancien château, sauf le donjon qui sert de maison d'arrêt et le terrain attenant à l'ouest qui sert de préau, dont la propriété revient au Département. La clôture du préau est réalisée en 1830, vraisemblablement sans aucune ouverture donnant dans la cour du magasin aux pompes (fig. 34 et 81). Vers 1836 ou 1837, une porte est aménagée par le Département pour permettre au concierge de la maison d'arrêt de puiser l'eau de la pompe dans la cour du magasin. Cette porte devait ouvrir entre le préau et la cour du magasin. La Mairie décide de déplacer la pompe « du côté opposé au magasin sur la voie publique », donc dans la rue de la Petite Boucherie, en octobre 1846. Cet événement va engendrer un conflit entre les deux institutions puisque l'accès à l'eau n'est plus possible par le passage aménagé, le statut de voie publique de ce passage est âprement discuté, jusqu'à la propriété du terrain. Le Département bloque le projet de construction d'un pavillon pour le logement d'un employé municipal préposé à la pesée des bestiaux à la fin de l'année 1846, s'appuyant sur cette question de propriété du terrain et le statut de voie publique qu'il a gagné à l'usage que les habitants en faisaient pour aller puiser l'eau à la fontaine du

85 Il est probable que cette ouverture ait été aménagée dans une ancienne archère de la tour, utilisant le vide dans la maçonnerie pour y pratiquer un passage.

86 L'entrepreneur signale aussi que le sable proviendra des carrières situées dans les environs de Niort mais qu'il pourra réutiliser le sable issu des murs des remparts. Cette indication étonne car dans les maçonneries médiévales et modernes observées lors de la fouille, les liants sont des argiles très pauvres en sable et sans chaux.

87 AD79 2 O 1641, devis estimatif pour le second magasin (PJ n° 3).

88 AD79 2 O 1641, devis estimatif de la dépense à faire pour construire la façade de l'ancien magasin aux pompes,

présenté au budget supplétif de 1824 (PJ n° 4).

89 Nibodeau 2012, p. 37-38.

magasin des pompes avant son déplacement. Le Conseil municipal insiste pour que la construction ait lieu rapidement de façon à organiser le prélèvement de l'octroi sur le pesage des bestiaux avant qu'ils soient menés à l'abattoir : dans l'extrait de la séance extraordinaire du 7 décembre 1846, le pavillon est décrit comme un bâtiment divisé en trois pièces qui ont toutes une sortie côté ouest, donnant sur le quai de la Préfecture, et une autre du côté est, sur le terrain qui fait l'objet de la contestation⁹⁰. Les animaux doivent entrer par un passage situé au sud du pavillon, où la bascule sera contrôlée par l'employé, et sortir par le passage au nord, ouvrant sur la rue de la Petite Boucherie. Le Maire propose que le passage, étant ouvert au moins durant tout le jour pour la bonne circulation des animaux, reste accessible et libre pour le concierge de la maison d'arrêt « à titre de continuation de tolérance ». L'accès nord donnant rue de la Petite Boucherie reste donc ouvert ce qui laisse la possibilité au concierge de la maison d'arrêt d'entrer par ce passage et d'aller puiser à la fontaine située de l'autre côté du magasin.

Le passage dont il est question côté quai de la Préfecture est situé entre les murs MR 1004 et MR 1007, la porte entre le jardin du château et le magasin des pompes n'a pas été retrouvée lors de la fouille. Elle devait être située dans les murs MR 1006 et/ou MR 1007. L'équipement municipal en matière d'infrastructure et d'outils pour la lutte contre le feu dévoile une modernisation des moyens, mise en œuvre depuis le milieu du XVIII^e siècle à Niort. La proximité des abattoirs et la création de la Petite Boucherie poussent la ville dans une gestion sanitaire qui a des conséquences sur le réseau des fontaines publiques et sur l'usage des riverains de l'espace public, notamment en matière de circulation. Le magasin des pompes est relativement bien documenté par les documents iconographiques puisqu'il est situé devant le donjon qui attire les regards. Une gravure du début du XIX^e siècle le montre depuis le sud-ouest, ce qui est extrêmement rare d'autant plus que le mur du quai de la Préfecture n'est pas encore construit (fig. 82).

Le magasin est édifié en 1817 mais le cadastre de 1809 montre des parcelles non construites tout autour du donjon et le front ouest de l'enceinte dans un état de ruine déjà avancé. Ces deux documents se complètent assez bien et donnent une idée plausible des abords du donjon avant que le quai de la Préfecture soit créé. La gravure montre le mur pignon nord-ouest du magasin aux pompes, reconnaissable avec sa grande porte et son fronton. Par contre, l'auteur n'a pas voulu ou pas pu représenter le beffroi qui sert pour sonner l'alarme en cas d'incendie dans la ville. Une photographie datée autour de 1908 dévoile la partie haute du magasin des pompes (fig. 83) : prise depuis la terrasse ouest des halles vers le sud-est, on y voit le pignon ouest du magasin aux pompes, le versant nord du toit en tuiles et le beffroi. En arrière-plan, un bâtiment se distingue avec une fenêtre, qui pourrait être la Petite Boucherie installée à l'angle de la rue du même nom et de la rue de la Préfecture (aujourd'hui rue Du Guesclin). Les bâtiments construits sur le flanc est du donjon sont construits en 1820 puis ils sont remplacés en 1920 par des immeubles construits par Firmin Antony Tapon, entrepreneur qui obtient le marché : le logement des inspecteurs de police et du gardien des pompes en fait partie des bâtiments démolis. Une photographie prise autour de 1920 laisse voir le pignon ouest du magasin aux pompes dégagé des constructions attenantes (fig. 84) et un mur en arrière-plan qui s'étend du contrefort d'angle du donjon vers le quai de la Préfecture : il est possible que ce mur soit l'extrémité du MR 1006.

3.2.1.4. La création d'un jardin terrasse au pied du donjon, fin XIX^e-XX^e siècles

La quatrième et dernière phase d'occupation reconnue dans la zone nord de la fouille correspond à l'aménagement du jardin avec le mur-terrasse qui s'élevait sur le quai de la Préfecture. Cet aménagement est réalisé en deux étapes successives dont témoignent plusieurs maçonneries (MR 1009, MR 1010, MR 1008, MR 1014 et MR 1011). Le mur-terrasse MR 1011, qui soutient les remblais sur lesquels est installé le jardin public, est l'élément architectural prépondérant que l'on retrouve sur tout le pourtour du jardin (ouest et nord, fig. 67a). Or, il a été édifié en deux fois, laissant ainsi un espace au nord occupé par le magasin aux pompes et par une nouvelle construction qui lui est accolée.

90 AD79 2 O 1641, séance extraordinaire du 7 décembre 1846, extrait du registre des délibérations du Conseil municipal (PJ n° 5).

Le mur MR 1009 est apparu directement sous les remblais du jardin terrasse à une altitude de 16 m NGF sur une hauteur maximale de 1,20 m côté est (fig. 85). Orienté nord-est/sud-ouest, il est à l'origine de plan quadrangulaire sur 2,60 m d'épaisseur mais a été rogné dans sa partie sud lors de la construction du mur-terrasse MR 1011 (fig. 86). Côté nord-est, il s'appuie contre le parement sud du MR 1007, et sert d'appui au mur MR 1008 situé contre son angle nord-est. Le MR 1009 est construit en moellons de calcaire bruts formant un appareil moyen de 15 cm d'assise sur 30 cm de longueur en parement. Le liant est une argile jaune gravillonnaire et les joints sont plutôt gras et débordants. Côté est, sa fondation a été observée à 14,65 m NGF avec un ressaut de maçonnerie sur plus d'un mètre de profondeur : le MR 1009 repose sur le sol SL 1016 et a été installé dans les remblais de nivellement US 1290 (fig. 70). Il n'est pas chaîné avec le MR 1008 mais tous deux possèdent les mêmes caractéristiques architecturales qui permettent de les associer. Le côté sud-est du MR 1009 subit un rétrécissement qui ne semble pas lié à une démolition et se poursuit jusqu'à retrouver une épaisseur de 1,75 m. Le parement sud du MR 1010 correspond en réalité à l'extrémité sud du MR 1009 : la distinction a été faite lors de la fouille car il n'était pas apparu que ces deux murs n'en formaient qu'un lors du décapage. C'est seulement lors de la fouille des couches de remblais (US 1012, US 1018 et US 1017) qu'il a été certain que MR 1009 et MR 1010 étaient égaux.

Le mur MR 1014 est apparu à une altitude de 14,63 m NGF dans le parement sud-ouest du MR 1010 (fig. 87) : il mesure 1 m de large et a été observé sur une longueur de 29 m, suivant une orientation nord-est/sud-ouest. Il est directement posé sur le sol SL 1016, comme les fondations de MR 1009, et recouvert par les remblais de nivellement du jardin terrasse. Sa hauteur n'a pas pu être estimée faute d'élévations suffisamment conservées. En revanche, le MR 1014 sert de clôture à l'espace du jardin du château jusqu'au mur MR 1046 avec lequel il est chaîné à son extrémité sud-ouest. Ils sont composés de blocs de calcaire équarris avec un blocage de moellons plus ou moins liés à l'argile brun moyen. Compte-tenu de l'emploi des matériaux qui diffère des autres murs, il est difficile d'affirmer que la mise en place du MR 1014

est strictement contemporaine de MR 1009-1010. En tout cas, ils fonctionnent ensemble lorsqu'une nouvelle construction est établie au sud du magasin aux pompes. Le mur MR 1046 est orienté nord-ouest/sud-est et ferme au sud-ouest l'espace central situé au pied du donjon : cette configuration rappelle le mur de clôture du préau mentionné sur les plans de 1820 (fig. 34). Ces deux murs sont installés au milieu du XIX^e siècle et délimitent le préau de la maison d'arrêt avant l'installation de la nouvelle construction. L'extrémité nord-est du MR 1014 serait donc insérée dans le massif maçonné MR 1009-1010 dans un second temps, pérennisant ainsi la limite parcellaire jusqu'à la construction du mur-terrasse MR 1011.

Cette nouvelle construction entraîne des modifications au niveau des maçonneries MR 1009-1010. Les remblais US 1012, US 1017 et US 1018 occupent un espace délimité au nord et à l'est par le MR 1009, au sud par le MR 1010 et à l'ouest par le MR 1011. L'US 1012 est composée d'une couche d'argile limoneuse hétérogène avec des blocs et des inclusions multiples (tuile, céramique, verre, objets métalliques non identifiés, os, coquilles d'huître, etc.) dévoilant un rejet d'époque contemporaine particulièrement récent. Cette couche a été fouillée sur 4,50 m de longueur et s'appuie sur l'US 1017 qui est composée de blocs de calcaire disposés le long du parement est du MR 1011. Elle est aménagée en talus avec une base large qui diminue vers le haut et contre lequel ont été apportés deux couches de remblais (fig. 88a et 88b). L'US 1018 est la première couche qui remplit l'espace entre le MR 1010 et le MR 1011 : elle est composée de blocs de calcaire et d'argile jaunâtre avec des inclusions de mobilier récent, identique à celui qui a été mis au jour dans l'US 1012. Elle repose directement sur une arase de pierres de taille en calcaire, liées à l'argile jaune, qui appartient au MR 1009. Cette limite de pierres de taille est rectiligne, dans l'axe du retour formé par le MR 1010 côté ouest : elle matérialise l'arase du parement nord-ouest du mur MR 1009 qui est une façade sur rue, partiellement démolie pour la construction du MR 1011. L'angle sud-ouest du bâtiment formé par les murs MR 1009, MR 1010 et MR 1008 semble englober le mur MR 1014 dont la partie sud est recouverte par le MR 1011 qui prend appui sur cette limite parcellaire.

Les photographies anciennes apportent un éclairage intéressant sur l'évolution de ces aménagements qui, au regard des sources, prennent place entre le dernier tiers du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Le 02 avril 1878, un avis d'adjudication est rendu public pour les « travaux ayant pour objet la reconstruction du mur retenant les terres du jardin du donjon, quai de la Préfecture ». Les plans contenus dans le dossier conservé aux archives municipales montrent les élévations, coupe et plan du mur-terrasse tel qu'il est envisagé de le réaliser depuis 1873. Il est composé de six pans de mur chaînés avec des harpages verticaux, soulignés en partie haute par des piliers de petite dimension qui servent d'ancrage à une rambarde (fig. 89). Il s'étend depuis le jardin de la Préfecture au sud-ouest jusqu'au mur MR 1014 auquel il est raccordé. En coupe, le mur-terrasse MR 1011 mesure environ 4 m de hauteur depuis le niveau de la chaussée. Il est fondé sur une maçonnerie de blocs de calcaire de gros appareil de 1,30 m de hauteur sur 2,50 m de large. Côté intérieur, il est construit avec trois degrés qui permettent de contrebuter les remblais du jardin du donjon. Lors de la fouille, le mur-terrasse a été dégagé sur toute sa hauteur dans la zone sud : il diffère des plans de principe de 1873 car, côté intérieur, sa maçonnerie ne possède pas de degrés et les dimensions sont beaucoup plus importantes que celles prévues initialement. Sa fondation mesure au moins 1,50 m de large au niveau de la chaussée et a été construite sur 2,30 m de profondeur (fig. 90). Elle est fondée sur des remblais argilo-limoneux de texture organique à une altitude de 11,30 m NGF. En partie haute, la tranchée de fondation du mur-terrasse a coupé l'arase du mur de courtine sud (MR 1038) et coupe également la tranchée de fondation du mur MR 1014 au nord. Plusieurs photographies du début du XX^e siècle montrent l'élévation du mur-terrasse donnant sur le quai de la Préfecture : on y remarque qu'il a été construit avec des pierres de taille en granite en moyen appareil formant les pans de mur liaisonnés par des harpages aux dimensions plus importantes (fig. 91a). Le liant est une argile jaune gravillonnaire mais les joints sont enduits d'un ciment gris et tirés au fer. Le mur-terrasse MR 1011 rejoint une maçonnerie différente à son extrémité nord-ouest, composée de moellons de calcaire de petit à moyen appareil, formant un pan de mur à l'appareillage quelque peu irrégulier : il s'agit du MR 1014. Un

jour est visible en partie basse de cette maçonnerie qui devait servir d'évacuation pour les eaux de ruissellement du jardin. De plus, elle est raccordée avec l'angle sud-ouest d'une maison d'habitation dont on peut voir la façade sur rue avec des ouvertures donnant sur le quai de la Préfecture (fig. 91b). Cette façade est composée de pierres de taille calcaires sur deux niveaux et se trouve accolée au mur sud du magasin aux pompes (fig. 91c). Une porte est ouverte à la jonction entre le mur-terrasse MR 1011 et la maçonnerie MR 1014 pour servir de passage entre le jardin et le quai. Ainsi, il est possible d'interpréter les maçonneries MR 1009, MR 1010 et MR 1008 comme les vestiges de la maison construite entre le dernier tiers du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. À ce moment-là, le mur-terrasse est construit jusqu'au tronçon du mur de clôture MR 1014 situé au nord-est de la parcelle et ne fait pas encore le tour complet du jardin. Il sera complété par la suite, après la démolition de la maison et du magasin aux pompes à partir de 1920 (fig. 91d).

Cette quatrième occupation connaît donc deux états qui se succèdent rapidement avec, en premier lieu, la construction du mur-terrasse MR 1011 raccordé au MR 1014 et à la maison construite le long du magasin aux pompes. Cet état peut être daté des années 1880–1920 d'après les sources écrites, les photographies anciennes et les données archéologiques. Le second état est rapidement mis en œuvre après la destruction des bâtiments qui occupent l'angle nord-ouest de la parcelle et le mur-terrasse MR 1011 est prolongé dans la rue Léon Blum jusqu'à la rue Du Guesclin. Cette construction a pour objectif de compléter l'aménagement du jardin du donjon dans le deuxième tiers du XX^e siècle (fig. 91e).

En guise de conclusion, la zone nord de la fouille a révélé de nombreux vestiges de l'époque contemporaine qui permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution du paysage urbain depuis le XVIII^e siècle. L'élément archéologique le plus intéressant demeure le tronçon de la courtine nord, mise au jour sous des maçonneries et des remblais massifs d'époque contemporaine qui en ont contraint l'exploration. Toutefois, la courtine nord de l'enceinte basse du donjon semble encore bien conservée et offre un potentiel archéologique majeur au regard de son articulation avec le donjon.

Même si la datation de ce mur reste indéterminée, il est certain qu'il a été mis en place pour fermer la cour basse du donjon et en contrôler l'accès par le nord, depuis la cour haute du château. Sur les plans anciens, le passage nord est encadré par deux ouvertures de tir rappelant des archères que l'on est tenté d'associer à celles qui sont percées dans le mur de courtine sud. Dans ce sens, et faute de données archéologiques, nous avançons l'hypothèse que les murs de courtine nord et sud sont construits à la même époque (XIII^e-XIV^e siècles). Par la suite, le fossé du donjon est comblé progressivement et des jardins en terrasse sont aménagés entre la maison du Gouverneur et la cour du donjon qui sert toujours au stockage des matériels pour l'artillerie. Ces jardins sont étagés et leurs accès (chemin, escalier) sont construits par rapport au niveau de circulation de la haute cour du château. La division des terrains date de 1791, lorsque la ville établit son siège dans le château et que le donjon est attribué au département qui y administre la maison d'arrêt jusqu'en 1853. Le préau est alors fermé sur ses trois côtés et le magasin aux pompes occupe l'angle nord-ouest de la parcelle. Après le transfert de la prison, l'espace du préau devient un jardin public dont le mur de soutènement donnant sur le quai de la Préfecture est reconstruit à partir de 1878. Il est complété à l'angle nord-ouest et le long de la rue Léon Blum à partir de 1920, après la démolition du magasin aux pompes et de la maison située contre son mur sud. Il ne nous a pas été possible d'approfondir certaines questions, notamment celles qui ont trait à la courtine nord, pour les raisons expliquées plus haut. C'est pourquoi nous signalons l'importance de traiter cette zone en tant que réserve archéologique qui pourra révéler des éléments majeurs lorsque de nouvelles fouilles seront envisagées.

3.1.3. LE SONDAGE AU PIED DU DONJON (ZONE C)

Le sondage implanté au pied du donjon a été réalisé dans le but de déterminer la stratigraphie sous le niveau d'installation des latrines (MR 1030/LAT-02) de l'époque contemporaine. Le sondage 1227 a été ouvert au droit du mur MR 1030 vers le nord-ouest sur 18,50 m de longueur et une largeur de 11,50 m : son exploration a été réalisée sur une profondeur de 4,60 m (fig. 92 et 93).

Cette profondeur a permis d'atteindre la cote des 11,65 m NGF, sans pour autant dégager le substrat rocheux : ce dernier a été à peine dégagé au fond du sondage à partir de 12,07 m NGF sur environ 0,64 m de hauteur. À cette profondeur, le substrat est composé d'un calcaire massif qui se délite par bancs métriques, orientés nord-sud, et plonge sous le niveau d'arrêt de fouille. Compte-tenu des contraintes techniques, le sondage 1227 a été l'occasion de repérer les niveaux d'occupation successifs à l'angle du donjon sud avec la courtine ouest, sans pour autant atteindre les premiers niveaux d'occupation. L'identification précise des niveaux archéologiques reste assujettie à l'exercice du sondage qui parfois n'offre pas de visibilité suffisante pour permettre une interprétation fiable. Toutefois, les coupes nord-est et sud-ouest du sondage 1227 renseignent sur une succession de quatre phases d'occupation qui couvrent une chronologie allant des X^e-XII^e siècles aux XVIII^e-XIX^e siècles.

3.1.3.1. Des traces d'occupation des X^e-XII^e siècles

Le sondage 1227 a été arrêté à 11,65 m NGF pour des raisons de sécurité liées au terrassement : les remblais supérieurs étant extrêmement graveleux et rocailleux, les effondrements étaient fréquents, ce qui a entraîné une ouverture large pour le mettre en sécurité et l'aménagement d'une rampe pour accéder au sondage depuis le nord-ouest. La cote d'arrêt de fouille a coïncidé avec la mise au jour du substrat rocheux dont l'extrémité nord plonge sous un comblement anthropique qui recouvre le calcaire et suit un pendage d'est en ouest très marqué. L'US 1258 est une couche d'argile brune dont la texture est rendue assez plastique par les remontées capillaires de la nappe phréatique (fig. 94). Des inclusions de charbons de bois et d'argile rubéfiée sont diffuses avec quelques petits blocs de calcaire issus du rocher naturel. De rares tessons de céramique ont été prélevés, datant des X^e-XII^e siècles. L'US 1258 est apparue au contact du calcaire et se poursuit sous l'arrêt de fouille. Sa partie sommitale affecte une pente d'est en ouest qui suit le profil du substrat : dans la coupe sud-est, elle repose directement sur le rocher, le recouvrant sur 0,50 m d'épaisseur. Elle a été aplanie pour l'installation de l'US 1239. Il est impossible de dire si l'US 1258 est la première couche qui recouvre le subs-

trat puisque ce dernier n'a pas été dégagé en plan et que l'US 1258 continue sur une profondeur indéterminée. En revanche, son pendage et sa composition autorisent à y voir une couche de rejet ou une couche de remblai qui s'appuie contre la paroi calcaire du substrat. L'US 1258 pourrait matérialiser un comblement du front rocheux ouest, soit par apport de remblais, soit par rejets diffus liés à une occupation située au sommet du promontoire. Dans les deux cas, l'hypothèse qui peut être avancée porte sur l'existence d'un front calcaire formant une escarpe sur le côté ouest du promontoire. Son comblement témoignerait d'un abandon de l'utilisation du front rocheux ouest et de l'utilisation de la pente comme exutoire. L'exigüité du sondage 1227 n'a pas permis une exploration plus approfondie de cette couche et du substrat. Le mobilier céramique est rare mais les quelques fragments mis au jour évoquent une datation des X^e-XII^e siècles⁹¹.

3.1.3.2. Un niveau de circulation dans la cour basse aux XIII^e-XIV^e siècles

La seconde occupation est caractérisée par un niveau de sol (SL 1239) installé sur deux couches de remblais, US 1263 et US 1262. L'US 1263 est directement au contact de l'US 1258 et suit le même pendage d'est en ouest. Composée d'une matrice argileuse gravillonnaire de couleur jaune orangé, l'US 1263 a été observée sur une longueur de 2 m et montre une épaisseur de 0,65 m côté ouest contre 0,30 m côté est. Elle est recouverte par l'US 1262, composée d'une argile grise avec de fréquents graviers, assez compacte, qui suit un pendage du nord-est vers le sud-ouest. Ces deux couches sont nivelées en même temps que l'US 1258 et servent de niveau d'installation pour un niveau de circulation (SL 1239). Le mobilier céramique est absent de ces remblais sur la courte section qu'il nous a été possible d'observer. Par contre, un lot de six monnaies (esterlins) a été mis au jour⁹² : provenant d'ateliers anglais, elles sont issues de frappes royales anglaises et non baroniales dont les plus récentes sont produites entre 1310 et 1314, sous

le règne d'Édouard II. Les autres monnaies sont attribuables au règne d'Édouard I^{er} (1272-1307). Elles constituent un pécule modeste mais dont l'homogénéité du lot permet d'affirmer avec certitude une datation de la fin du XIII^e au début du XIV^e siècle. De même, un outil en fer a été découvert dans l'US 1263, formant une tige munie d'une douille assez longue⁹³ : cet outil peut être interprété comme un peloir, un racloir ou comme une gouge en fonction de la partie active que l'on veut y voir, ce que l'état de conservation de l'outil ne permet pas de déterminer avec certitude. Par contre, sa datation reste centrée sur les XIII^e-XIV^e siècles, ce qui concorde avec la chronologie des monnaies.

Le sol SL 1239 est composé d'un galetas de cailloutis et de cailloux de calcaire blanc compacté pris dans une matrice limono-argileuse gris beige très pulvérulente (fig. 94 et 95). Il scelle les remblais US 1258, US 1262 et US 1263 et suit un léger pendage d'est en ouest qui est compensé par le nivellement des couches antérieures. Il forme un plan régulier à 12,30 m NGF et disparaît côté est sous des remblais massifs qui supportent des maçonneries postérieures (MR 1225-US 1226, phase 3). Son épaisseur est variable du nord au sud, de 6 cm à 18 cm et il se poursuit à la même altitude vers le nord-ouest. Par la suite, il est partiellement entaillé au sud et recouvert par l'US 1257 qui marque l'abandon de ce niveau de circulation.

La phase d'installation du sol SL 1239 entraîne le nivellement et l'aplanissement des remblais qui recouvrent l'escarpe ouest du promontoire rocheux à environ 12,20 m NGF. D'après le mobilier archéologique, ce nivellement aurait lieu entre le XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle, époque à laquelle le donjon avec ses deux tours et sa cour centrale est déjà construit. Ces aménagements du front ouest ne peuvent donc pas être contemporains de la construction du donjon, datée de la fin du XII^e siècle. Au début du XIII^e siècle, la cour centrale est aménagée pour abriter un corps de logis qui continue à remplir un rôle défensif grâce au chemin de ronde crénelé à son sommet. Vers le milieu du XIII^e siècle, de vastes travaux sont engagés pour créer un espace résidentiel dans le

91 L'étude du mobilier céramique est présentée au chapitre 5.1.

92 L'étude numismatique a été menée par Francis Dieulafait et est présentée dans le détail au chapitre 5.2.

93 L'étude du mobilier métallique a été réalisée par Alexis Corrochano du laboratoire Landarc (voir chapitre 5.3).

château (*aula* qu'il n'est pas possible de localiser aujourd'hui), pour installer le fossé périphérique du donjon, construire la fausse-braie (dont on ne connaît finalement pas le tracé d'origine) et aménager la cour basse. Si le fossé est creusé à cette époque, c'est dans le but d'isoler le donjon du reste de la cour haute du château sur ses flancs nord, est et sud. Il s'agit aussi d'augmenter les défenses du côté ville, probablement en lien avec les troubles initiés par les barons poitevins entre 1219 et 1233. On peut se demander si à cette époque le flanc ouest n'était pas déjà aménagé par l'escarpement abrupt du rocher naturel, ce qui aurait finalement guidé le creusement du fossé sur les trois autres côtés, le point le plus bas à l'ouest servant de référence pour la profondeur du fossé. Le plan dressé en 1695 évoque assez bien les amorces du creusement du fossé qui sont de plus en plus marquées dans le paysage depuis l'ouest vers l'est (fig. 43a). De même, on peut s'interroger sur la nature des travaux qui portent sur la cour basse à partir du milieu du XIII^e siècle et sur l'articulation entre cet espace et le fossé du donjon. La cour basse a pu être occupée dès les X^e-XII^e siècles, comme nous le verrons plus loin, ce qui implique que les travaux du milieu du XIII^e siècle ont nécessairement apporté des modifications dans l'organisation spatiale de cet espace. Lors de ces travaux, et puisqu'une entrée est encore en usage sur le côté ouest du donjon, il apparaît vraisemblable qu'un niveau de circulation entre le donjon et la cour soit proprement ragréé et construit au moment des travaux qui y sont entrepris, comme le montre le sol SL 1239. En revanche, la chronologie relative des niveaux archéologiques évoque une datation légèrement plus tardive que celle des sources écrites, incluant le début du XIV^e siècle, ce qui peut indiquer une phase récente dans les nombreux travaux engagés aux abords du donjon.

3.1.3.3. La construction du mur d'escarpe au pied du donjon, XIV^e-XV^e siècles

La troisième phase d'occupation est marquée par un aménagement maçonné le long de l'escarpement rocheux au pied du donjon. Le sol SL 1239 est remblayé par l'apport d'une couche de démolition, composée de blocs, et de cailloux de calcaire pris dans une argile jaune orangé (US 1257). Cette couche recouvre le sol SL 1239, les éléments

lourds sont tombés au contact direct avec ce dernier (fig. 94). Elle a été observée sur 2,15 m de long dans le sens est-ouest et 3 m dans le sens nord-sud, sur une épaisseur maximale de 0,69 m. L'US 1257 ne montre pas de pendage particulier, suivant plus ou moins le niveau du sol SL 1239. Elle est apparue à 13,31 m NGF et n'a pas livré de mobilier archéologique. Elle est contemporaine de l'US 1222 qui est composée des mêmes éléments sédimentaires mais sans cailloux calcaires. Elle a été observée sur 1,87 m de long et 0,50 m d'épaisseur, suivant un pendage du nord vers le sud. Ces deux US servent à rehausser le niveau de la cour au pied du donjon et scellent l'abandon du sol SL 1239. En revanche, elles sont utilisées pour asseoir les fondations du mur d'escarpe construit contre l'escarpement naturel du rocher dans la cour basse.

En effet, un mur orienté nord-est/sud-ouest (MR 1225) a été découvert, composé de plusieurs éléments : cinq assises de pierres de taille et de blocs calcaires (US 1226) ont été mises au jour, formant un ressaut de fondation directement posé sur les US 1222 et US 1257 (fig. 94). Elles sont disposées en débord de la maçonnerie MR 1225 qui forme l'élévation du mur, avec un premier ressaut de 10 cm et un second de 12 cm. L'US 1226 est construite avec des assises comprises entre 18 et 22 cm de hauteur, liées à l'argile jaune dont les joints sont gras et croisés. Côté sud, l'assise supérieure des fondations est installée en glaciis au lieu de suivre le ressaut observé au nord : cette modification illustre un petit changement d'orientation en cours de construction, pendant laquelle le tracé du mur est redressé vers le nord de quelques degrés, peut-être pour mieux épouser l'escarpement naturel. Les fondations supportent l'élévation MR 1225, dont quatre assises ont été dégagées sur 4,80 m de longueur. Il est composé de pierres de taille calcaires soigneusement assisées avec des joints fins et croisés, alternant des assises de 20-24 cm avec des assises de 30-32 cm de hauteur. Le MR 1225 présente un appareil soigné avec des traces de taillant droit par endroits. Le liant utilisé est une argile jaune légèrement orange, particulièrement bien classée dont la caractéristique plastique est évidente. Le blocage du mur comble un espace situé entre le parement ouest et l'escarpement du rocher : il est composé de blocs de calcaire bruts, issus du naturel, noyés dans le même liant argileux (US 1216). Le mur MR 1226

a été observé sur une hauteur conservée totale de 2,71 m dans le sondage 1227 : il a été arasé en partie haute à une altitude de 14,60 m NGF et recouvert de plusieurs couches de remblai. En revanche, il a été possible d'observer qu'il se poursuit vers le sud-ouest, le long du rocher, où son arase a été découverte sur 6,45 m de long, jusqu'au contrefort hémicirculaire central de la tour sud (T6, MR 1082, **fig. 96a**).

Le mur MR 1082 est une maçonnerie située en débord du contrefort T6 qui chemise le substrat rocheux à l'identique du MR 1225. Il est apparu directement après l'enlèvement du talus végétalisé et est parfaitement conservé sur au moins 2 m de hauteur et 3,16 m de circonférence. Son parement courbe est construit en pierres de taille calcaires soigneusement assisées selon un appareil à joints croisés. Les joints sont particulièrement fins, à l'image de ceux du MR 1225, et mesurent moins de 1 cm d'épaisseur pour les joints de lit contre 0,5 cm pour les joints montants (**fig. 96c**). Aucun calage n'est mis en œuvre en parement, accentuant la régularité des assises. Ces dernières mesurent entre 0,25 m et 0,385 m de hauteur du haut vers le bas. Deux liants sont utilisés ; une argile de couleur brune est utilisée pour le blocage entre les blocs de parement et le substrat et sert aussi pour les assises du parement. Ce dernier est agrémenté d'un mortier de chaux qui est appliqué sur les joints pour étanchéifier la maçonnerie et la rendre plus solide au phénomène d'érosion naturelle (pluie et vent). Une dernière particularité mérite d'être soulevée : le mur MR 1082 est inséré dans le substrat qui a nécessairement été entaillé pour permettre une construction encastrée dans le rocher, destinée à chemiser ce dernier au pied des fondations du donjon (**fig. 96a** et **96b**). Des traces de griffe ont été observées sur les parements, signe du soin apporté à l'aspect régulier des parements.

Au droit du mur MR 1225, une lentille de construction a été observée dans la coupe sud-ouest (US 1230), située à l'interface entre les fondations et le parement. Elle est composée de cailloux de calcaire pris dans une matrice argileuse jaune orangé qui correspond aux matériaux de construction du MR 1225. L'US 1230 est recouverte d'un niveau de calcaire concassé et compacté avec de nombreux cailloux pris dans une matrice limo-

no-argileuse brun clair (SL 1240). Cette couche homogène suit un plan régulier sur 3,80 m de long pour une épaisseur de 0,25 m en moyenne et est appuyée contre les premières assises du MR 1225 (entre 13,58 m NGF et 13,89 m NGF). Elle se poursuit vers le nord-ouest mais n'a pas été dégagée : ses caractéristiques la désignent comme un niveau de circulation aménagé dans la cour, contemporain de la construction du MR 1225 (**fig. 97**). Son extension vers le sud-ouest et le MR 1082 n'a pas été observée.

Les murs MR 1225 et MR 1082 sont composés des mêmes éléments architecturaux et ont une mise en œuvre identique, ce qui permet de les associer à la même campagne de travaux de construction réalisés le long de l'escarpement naturel du promontoire. Aucune trace lapidaire n'a été observée sur les parements pas plus que des traces de taillant contrairement aux pierres de taille utilisées pour la construction du donjon. Enfin, les joints du donjon et de ces murs sont nettement différenciés. Ces remarques poussent à dissocier l'aménagement de l'escarpe de la construction du donjon, au moins pour les structures mises au jour lors de la fouille. De plus, le mobilier archéologique permet de mieux saisir la chronologie de cette occupation avec des éléments céramiques qui ne sont pas antérieurs au XIV^e siècle, découverts dans les remblais supportant la fondation du MR 1225 (US 1222). En revanche, les couches qui scellent l'arase du mur d'escarpe après sa démolition partielle ont révélé un mobilier céramique des XV^e-XVI^e siècles (US 1175, US 1215, US 1241 et US 1242) : la construction du chemisage de l'escarpement rocheux aurait donc pris place au XIV^e siècle jusqu'à la fin du XV^e siècle, voire au début du XVI^e siècle. Or, les sources écrites de cette période nous éclairent sur un nombre considérable de travaux entrepris aussi bien dans la ville qu'au sein du château : ils portent tout autant sur des réparations et des travaux d'entretien que sur la création du nouveau port sur la rive droite de la Sèvre, sur les reprises des défenses du donjon ou encore sur les trois entrées principales du château dont une ouvre sur le port de Niort. La guerre de Cent Ans est certainement une période troublée ayant des incidences sur les mises en défense de l'enceinte urbaine et du château : les portes ouvertes dans les fortifications urbaines font l'objet

de réaménagements importants, voire de reconstruction avec un système de défense plus adapté (porte bastionnée St-Jean, par exemple). Les murs d'escarpe construits le long du substrat rocheux au pied du donjon prennent place dans ces nombreux travaux qui modifient le paysage urbain de Niort. Qu'ils soient construits pour chemiser et assurer la protection du rocher contre une érosion naturelle qui se traduirait par un encombrement de la cour basse semble évident. Mais, on peut aussi évoquer par la qualité de réalisation que ces murs d'escarpe sont visibles depuis la Sèvre, depuis le fort Foucault situé en face du donjon, ou encore depuis la porte de Fer. Ils parent le rocher avec un soin particulier qui n'est pas sans imiter les parements du donjon lui-même (assises régulières alternées, taillées avec soin, joints fins avec un mortier de chaux, emboîtement des maçonneries avec le substrat spécialement taillé à cet effet, etc.). Le XVI^e siècle est marqué par les conséquences cumulées de la guerre de Cent Ans, où les infrastructures urbaines et castrales ont été mises à rude épreuve ou ont tout bonnement manqué d'entretien, ce qui conduit à un état de ruine assez généralisé⁹⁴. Il faut y ajouter les troubles des guerres de Religion pendant lesquels la ville de Niort et le château sont assiégés et âprement disputés entre Catholiques et Protestants. La destruction est peut-être déjà engagée au niveau sommital des murs d'escarpe MR 1225 - MR 1082 dont les arases sont scellées par des remblais datés des XV^e-XVI^e siècles puis par un apport massif de remblais au XVIII^e siècle. Un petit muret construit en pierre sèche (MR 1261) a été installé contre le parement du MR 1225, suivant une orientation sud-est/nord-ouest (**fig. 95**) : observé sur 1 m de hauteur et 0,70 m de large, il est construit en cailloux de calcaire, posés sur l'US 1257 entaillée à cet effet. Son épaisseur mesure entre 10 et 25 cm et il semble présenter un parement droit vers le sud-ouest. Appuyé contre le MR 1225, il pourrait servir à soutenir ponctuellement les remblais ou tout simplement à combler la tranchée de fondation du MR 1225.

3.1.3.4. Le remblaiement au pied du front ouest du donjon, XVIII^e-XIX^e siècles

La démolition des parties supérieures des murs d'escarpe est suivie de remblais modernes qui accompagnent la pente du rocher, du sud-est au nord-ouest. Les couches sont nombreuses et affectent le même pendage du sud-est vers le nord-ouest, ce qui induit une importante campagne de comblement de la cour au pied du donjon en suivant la pente du rocher. D'autres couches de remblais sont disposées à plat ou encore s'appuient contre le mur nord du bâtiment sud. Elles sont antérieures à l'installation du mur MR 1046 qui ferme le préau de la maison d'arrêt au XIX^e siècle et s'appuient sur l'élévation du mur nord du bâtiment sud accolé à la courtine dans la zone sud (MR 1021). Ces remblais sont souvent des couches de rejet ou des couches de démolition dont le mobilier témoigne d'une datation couvrant les XVIII^e-XIX^e siècles. Ils marquent le rehaussement de la cour pour l'installation de jardins qui servent de préau à la maison d'arrêt jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Par la suite, les couches observées dans le sondage 1227 sont coupées par l'installation de la latrine (LAT-02) dont la semelle de fondation est posée sur le rocher, à l'interface avec le blocage du MR 1225 : elles ont été observées à partir de 14,88 m NGF sur une hauteur totale de 1,40 m et servent d'appui au MR 1030 dont le niveau de circulation pour rejoindre la latrine est à 17,02 m NGF. Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre 3.1.1, cet aménagement est récent et témoigne de la dernière occupation de la cour avant l'installation du jardin terrasse côté ouest du donjon.

Pour conclure, il faut souligner que les éléments archéologiques découverts dans le sondage 1227 ont révélé une séquence stratigraphique confirmant le potentiel archéologique de la parcelle. Même si les conditions d'intervention nous ont obligés à interrompre le sondage à 4,60 m de profondeur, un niveau archéologique daté des X^e-XII^e siècles a été repéré au pied du donjon : il démontre pour la première fois que le front ouest du promontoire est partiellement remblayé à cette époque (**fig. 98a** et **98b**). Le remblai peut être rapproché des occupations repérées lors des fouilles effectuées sur le côté est du donjon en 1993 et 2006. En effet, les fouilles dirigées par É. Henry en 1993 ont mis en lumière

94 Les détails de ces aménagements et des troubles qui se succèdent sont présentés dans l'ouvrage de M.-P. Baudry (Baudry 2013).

une occupation des X^e-XI^e siècles sous la forme de structures fossoyées, de foyers et de niveau de circulation⁹⁵. Une activité métallurgique et des fosses de rejet confirment une occupation antérieure au donjon dont la tranchée de fondation recoupe les structures installées au sommet du substrat rocheux. Ce dernier a été observé à 21,85 m NGF dans la partie sud de la fausse-braie orientale. En 2006, la partie nord fait l'objet d'une opération archéologique dirigée par Th. Cornec : les structures mises au jour confirment la continuité des niveaux repérés par É. Henry, avec des structures fossoyées, de nombreux foyers et des niveaux de circulation antérieurs à la tranchée de fondation du donjon⁹⁶. Le mobilier évoque une datation des IX^e-XI^e siècles, à une altitude comprise entre 21,46 m NGF et 21,58 m NGF. Cette fouille a également permis de dégager le toit du substrat rocheux qui affecte une légère pente du sud au nord (21,40 m NGF à 21,11 m NGF). Côté ouest, le substrat rocheux est apparu à différentes altitudes sous les semelles de fondation du donjon : dégagé depuis le contrefort central (T4, MR 1191, 18,10 m NGF) jusqu'au contrefort sud-ouest (T7, MR 1081, 18,43 m NGF), il n'est pas aplani mais forme un escarpement dont le profil est irrégulier et s'étend sur au moins 6,36 m de long, par paliers formés par les diaclases du banc calcaire. La pente avoisine les 95 % du pied du donjon au fond du sondage 1227. L'escarpement naturel constitue le versant est de la vallée de la Sèvre avant que la rivière soit canalisée et déviée. Les niveaux archéologiques des IX^e-XI^e siècles découverts au sommet du promontoire et le remblai US 1257 mis au jour dans le sondage 1227 évoquent une occupation contemporaine de la mise en place du *castrum* mentionné vers 946-947. Leur interprétation reste difficile à extrapoler compte-tenu des emprises de fouille, mais ils témoignent de la conservation de niveaux archéologiques antérieurs à la construction du donjon et permettent de localiser les vestiges médiévaux actuellement les plus anciens.

L'aménagement de la cour basse est marqué par le nivellement des remblais pour permettre l'installation d'un sol en galets de calcaire entre le XIII^e et le XIV^e siècle. Ce niveau de circulation précède

de peu la construction des murs qui servent à chemiser l'escarpement du promontoire qui a pris place aux XIV^e-XV^e siècles. Seule la moitié sud de l'escarpement a été mise au jour, mais à chaque fois, les fondations du donjon sont nettement disposées sur l'arase du promontoire située à environ 2,50 m ou 3 m plus bas que les fondations du front est. L'escarpement ne semble pas avoir été renforcé ou protégé lors de la construction du donjon à la fin du XII^e siècle. Si cela a été le cas, aucune trace n'a été observée lors de la fouille, le talus végétalisé ayant directement recouvert le rocher. L'érosion du rocher est plutôt rapide, surtout en partie sommitale ou le calcaire se délite en petits moellons, ce qui a pu entraîner des désagréments dans la cour basse. Le chemisage de l'escarpement est entrepris en suivant les arases naturelles du rocher le long desquelles un mur d'escarpe est construit avec soin. Son utilité ne doit pas masquer la valeur symbolique d'un travail de maçonnerie aussi soigné qui devait être vu depuis la ville au nord ou le fort Foucault à l'ouest. Il s'inscrit dans une période d'intensification des réparations sur les fortifications qu'elles soient urbaines ou castrales, voire d'une modernisation des défenses à l'artillerie sur les fronts les plus vulnérables. Ces lignes de défense tombent en désuétude au XVII^e siècle et accusent un état de ruine au XVIII^e siècle, évolution que confirment les détériorations des murs d'escarpe et les remblais qui les recouvrent pour former la plate-forme du jardin.

3.1.4. LA ZONE SUD (ZONE B)

La zone sud de l'emprise a fait l'objet d'une exploration sur une surface maximale de 273 m² et une profondeur maximale de 5 m. Elle a porté sur l'emplacement de la courtine sud de la cour basse et une partie de l'emprise d'un bâtiment situé le long de son parement nord (fig. 99). Lors du diagnostic réalisé par A. Montigny, les vestiges repérés correspondaient à l'arase de la courtine sud et à deux murs perpendiculaires installés dans la cour. Les vestiges sont apparus à une altitude de 16 m NGF sous les remblais de nivellement du jardin terrasse des XIX^e-XX^e siècles. La zone de fouille sud a été explorée en fonction des contraintes techniques inhérentes au terrain (profondeur des vestiges, stabilité de la chaussée du quai) et en fonction du projet de réaménagement de la ville de Niort.

95 Henry 1993.

96 Cornec 2006.

La construction d'une rampe d'escalier le long du mur de la Préfecture a nécessité la mise en place d'un mur de soutènement à environ 2 m du mur de clôture (fig. 6 et 23). Des micropieux ont été installés pour y accrocher une rampe de béton armé servant de soutènement à ce dernier. Une partie de l'emprise était donc déjà aménagée dès le début de l'opération, ne permettant pas de procéder à la fouille des niveaux anciens. En revanche, nous avons mené la fouille des niveaux situés le long du parement sud de la courtine sud pour dégager au maximum l'élévation : la Mairie ne pouvant assurer la mise à disposition des abords du donjon pour le stockage des déblais comme cela était convenu, cette intervention a nécessité un terrassement et une évacuation des déblais supplémentaires, réalisée par des rotations de camions 6x4 (fig. 100a et 100b). Cet imprévu a généré un surcoût non négligeable à l'opération. Cependant, au terme de l'évacuation, nous avons pu poursuivre le dégagement de l'élévation sud en installant des paliers de sécurité dans les niveaux de remblais contemporains, la nature de ces derniers présentant des risques d'effondrement importants. Au sud-est de la zone C, les terrassements ont été réalisés depuis le pied du donjon afin de découvrir les fondations du contrefort sud-ouest (T7) et d'observer les relations entre le donjon et la courtine sud (fig. 100c). Un sondage ponctuel a été réalisé pour repérer les fondations de la courtine sud côté *extramuros*. Au sud-ouest, c'est l'angle entre la courtine et le mur-terrasse du jardin qui a été dégagé sur une profondeur de 5 m : cette exploration n'a permis d'atteindre ni les fondations de la courtine ni le substrat à cet endroit, les terrassements ont été interrompus à 11,15 m NGF.

Côté *intramuros*, la fouille a porté sur l'emprise d'un bâtiment accolé à la courtine sud, dégagé sur 15,30 m de long et 7 m de large, soit 107,10 m². Son état de conservation s'est avéré particulièrement intéressant en élévation, sous des remblais de démolition qui en comblaient les deux salles repérées en plan. Pour des raisons de sécurité évidentes, nous avons procédé à la fouille de la salle nord-ouest dont la surface couvrait 9,55 m de long sur 6,15 m de large, soit près de 59 m². Au terme du terrassement général, la salle nord-ouest est apparue ouverte sur toute la largeur du bâtiment, donnant ainsi un accès sécurisé à une pièce voûtée. L'enlèvement des remblais de démolition qui

occupaient l'espace de cette salle a révélé une élévation des maçonneries conservée sur au moins 3 m (fig. 101). Compte-tenu de l'importance des remblais et de la difficulté de les stocker aux abords de l'emprise du chantier, nous n'avons pu procéder qu'à la fouille de la salle la plus grande du bâtiment située au nord-ouest. La salle sud-est présentait un espace trop exigü pour descendre sur une profondeur aussi importante (24 m²) compte-tenu de la poussée des remblais environnants sur les murs. Une réserve archéologique a donc été ménagée dans cette salle, dont la conservation permet de préserver une séquence stratigraphique complète pour l'avenir. Les aménagements de la Mairie ne devaient pas impacter cette salle sous le niveau de terrassement général, soit à partir de 16 m NGF. Finalement, la salle nord-ouest a permis d'explorer 57,80 m² de stratigraphie depuis l'apparition des vestiges (16 m NGF) jusqu'à l'arrêt de fouille le plus bas (10,95 m NGF) mais sans atteindre le substrat : six phases d'occupation ont été observées, couvrant une chronologie allant des X^e-XII^e siècles au XVIII^e siècle.

3.1.4.1. Une occupation inédite des X^e-XI^e siècles

Même s'ils restent difficiles à interpréter, les niveaux les plus anciens découverts dans la zone sud permettent d'attester une occupation antérieure à la construction du donjon, située au pied du versant sud-est de la Sèvre (fig. 99). Nous avons vu que le versant est escarpé sur au moins 6,40 m de hauteur depuis le pied du donjon jusqu'à 12 m NGF, ce qui lui confère une pente particulièrement forte de 95 %. Or, dans la zone sud, le substrat n'a pas été atteint à 10,95 m NGF, ce qui évoque la possibilité d'une pente encore soutenue d'au moins 15 % qui pourrait former l'ancienne terrasse alluviale de la Sèvre. Les vestiges antérieurs à la construction du donjon auraient donc pu prendre place sur cette ancienne terrasse.

La fenêtre d'observation des vestiges les plus anciens est assez réduite : un sondage de 2,30 m de long sur 2,10 m de large a été ouvert pour sonder le potentiel archéologique sous le niveau de sol SL 1237 situé à 11,85 m NGF (fig. 102). Réalisé à l'aide de la pelle mécanique sur 0,60 m de profondeur, il a été interrompu sans permettre d'atteindre le substrat : le niveau d'arrêt de fouille est un rem-

blai argileux gris foncé avec des nodules d'argile rubéfiée et quelques cailloux de calcaire (US 1246). S'il n'a livré aucun mobilier archéologique, il n'en demeure pas moins anthropique et semble servir de nivellement avant l'installation du sol SL 1237. Des lambeaux de maçonneries sont mélangés à cette couche : ils sont composés de moellons et de gros blocs de calcaire pris dans un mortier à base d'argile jaune orangé (US 1250 et US 1256) mais sans réelle organisation (fig. 103a à 103d). De plus, la coupe sud-ouest du sondage montre une certaine continuité entre les US 1250, US 1255 et US 1256, même si les deux dernières sont plus perturbées. En revanche, l'US 1250 montre une limite verticale avec des blocs plus importants sur son côté ouest et des moellons pris dans un mortier jaune orangé, posés sur une semelle de moellons bruts disposés à plat. Elle disparaît sous le mur MR 1213 vers le sud-est. L'étendue du sondage ne permet pas de déterminer avec certitude que l'US 1250 est un tronçon de maçonnerie mais les matériaux employés plaident en faveur de cette interprétation. Il pourrait s'agir d'un vestige de maçonnerie antérieur au mur MR 1213 dont la démolition aurait entraîné le comblement de l'espace anciennement construit et un exhaussement suivis de l'installation des murs MR 1213, MR 1214 et MR 1248. En effet, les US 1255 et US 1256 possèdent les mêmes caractéristiques que l'US 1250 mais elles semblent piégées dans le remblai US 1246 qui témoigne d'une surépaisseur de 0,60 m au moins avant la construction d'un nouvel édifice.

Avant la construction du nouveau bâtiment, une fosse est creusée dans le remblai US 1246 : à l'origine, la fosse FS 1244 est à deux creusements imbriqués l'un dans l'autre (fig. 104a) sans qu'il soit possible de confirmer que ce sont deux fosses qui se recoupent. Ce type de structure fossoyée a été mise au jour lors de la fouille de la fausse-braie et plaide pour des creusements réalisés quasi simultanément⁹⁷. L'emplacement du sondage a coupé la fosse double à peu près dans son milieu mais il n'a pas été possible de délimiter les deux fosses en plan sous le sol SL 1237. De forme oblongue, la FS 1244 a des parois verticales légèrement évasées. Le lobe nord mesure 1,11 m de long pour 0,64 m de large

et 0,30 m de profondeur ; le lobe sud mesure 0,80 m de long pour 0,52 m de large et une profondeur de 0,36 m (fig. 104b). Le comblement est une argile noirâtre très meuble avec des fragments de charbon de bois diffus, des os de faune et quelques cailloux de calcaire. De rares fragments de céramique ont été découverts, permettant une datation des X^e-XII^e siècles. Le mobilier métallique issu de la fosse FS 1244 confirme cette chronologie et la resserre autour des X^e-XI^e siècles grâce à des éléments de maréchalerie (fer à cheval, clous) et à un fragment de paumelle. Ces objets révèlent la présence d'équidés à proximité d'une résidence où le vaisselier domestique est présent, même s'il reste sous-représenté par les seuls tessons issus de la fosse de rejet⁹⁸. Une datation radiocarbone a été réalisée sur un fragment de bois de section quasiment entière : elle a livré une fourchette couvrant l'extrême fin du X^e siècle jusqu'au milieu du XII^e siècle, avec une probabilité plus forte pour la période de la première moitié du XI^e siècle. La FS 1244 a été repérée à 11,85 m NGF.

Loin de pouvoir avancer une quelconque hypothèse sur la nature de l'occupation découverte, il est important de souligner que le versant sud-est de la terrasse alluviale de la Sèvre a pu être occupé aux X^e-XI^e siècles. Cela a déjà été démontré pour le haut du promontoire rocheux lors des campagnes de fouilles dans la fausse-braie, mais aucune donnée n'avait été mise au jour en contrebas du versant. Cet indice d'occupation évoque la période de restructuration du paysage liée à l'installation du *castrum* comtal vers 946. Une exploration sur une étendue plus satisfaisante permettrait de comprendre l'organisation spatiale et de mettre au jour les niveaux antérieurs, qu'ils soient liés à la formation de la terrasse alluviale ou à des activités anthropiques.

3.1.4.2. La construction d'un nouvel édifice à contreforts plats et d'un bâtiment annexe (XII^e-première moitié XIII^e siècles)

L'abandon de l'occupation des X^e-XI^e siècles est scellé par l'installation d'un niveau de circulation (SL 1237 et SL 1188) et, dans un second temps,

97 Cornec 2006, p. 19.

98 Pour le détail, voir les études du mobilier céramique et métallique (chapitres 5.1 et 5.3).

d'un mur (MR 1213) muni de contreforts plats (MR 1214 et MR 1248). Le niveau de circulation est apparu sur une surface de 24,52 m² depuis le palier nord-ouest jusqu'au mur MR 1213 : la limite de la fouille n'a pas permis de vérifier s'il s'étendait au-delà de cette construction, ce qui ne semble cependant pas être le cas. Côté sud-ouest, le niveau de circulation est interrompu par la tranchée de fondation du mur de courtine sud MR 1038 (TR 1279) qui a également coupé les parties sud-ouest du mur MR 1213 et du contrefort MR 1214. Côté nord-est, il a été observé jusqu'à la limite du parement nord-est du mur MR 1189 qui le recouvre. Lors de la fouille, le niveau de circulation est apparu sous la forme de deux sols strictement contemporains : le sol SL 1188 est localisé dans l'angle nord-ouest de la zone fouillée, tandis que le sol SL 1237 occupe une bonne moitié sud-est. Le premier est composé d'un niveau compact de cailloux de calcaire pris dans une gangue de calcaire pulvérulente blanche, d'une épaisseur maximale de 6 cm. Il suit un léger pendage du sud-ouest vers le nord-est et disparaît progressivement dans la zone sud-est pour laisser la place au sol SL 1237. Ce dernier est composé d'un galetage de cailloux calcaires pris dans une matrice argileuse beige clair dont la limite avec le sol SL 1188 est diffuse : son épaisseur moyenne est de 8 cm. Les deux niveaux de sol sont apparus à un horizon entre 11,97 m NGF et 11,82 m NGF. Un troisième niveau de circulation a été observé au sud-est du MR 1213 : le sol SL 1271 possède les mêmes caractéristiques que le sol SL 1237. Il est recoupé par la tranchée de fondation TR 1279 et est apparu à 11,91 m NGF, ce qui tend à interpréter sa mise en place en même temps que les deux sols identifiés.

Le niveau de circulation SL 1188 – SL 1237 précède la construction d'un mur orienté nord-est/sud-ouest (MR 1213) muni de deux contreforts plats le long de son parement nord-ouest. Le mur MR 1213 a été observé sur une longueur de 6,62 m mais il se poursuit au-delà de l'arrêt de la fouille vers le nord-est (fig. 102). En revanche, il a été coupé au sud-ouest par la tranchée de fondation du mur de courtine sud MR 1038 (TR 1279), ce qui ne permet pas d'en connaître l'extension dans cette direction. Le contrefort plat MR 1214 est situé à son extrémité sud-ouest et est aussi recoupé par la tranchée TR 1279. Il est appuyé contre le parement

du mur MR 1213 mais sans trace de chaînage, comme le contrefort MR 1248 situé au nord-est. Le mur MR 1213 mesure 0,68 m de largeur et a été observé sur une hauteur totale de 0,60 m, fondations comprises. Son mode de construction est original au regard des autres murs observés sur l'ensemble de la fouille : il est composé de moellons de calcaire de petit et moyen appareil, équarris et assisés avec des joints croisés qui forment les parements ; la fourrure est composée de cailloux bruts et d'un cailloutis pris dans un liant argileux gris moyen gravillonnaire de texture plastique. Aucun enduit n'a été observé sur le parement nord-ouest mais il est évident que le mur devait être protégé par la pose d'un enduit à base de chaux pour éviter l'érosion des joints. À l'extrémité sud-ouest, le liant du mur est une argile jaunâtre et les blocs sont de taille plus importante que sur l'ensemble de la maçonnerie : cette distinction semble indiquer un renfort du mur à l'endroit où le contrefort est construit (originelle, réparation ?). Les contreforts MR 1214 et MR 1248 ont été respectivement mis au jour sur une hauteur de 0,30 m et 0,24 m ; ils mesurent entre 1 m et 1,10 m de long et entre 0,41 m et 0,63 m de large. L'un comme l'autre ne sont pas chaînés avec le mur MR 1213 au niveau des fondations.

Le mur MR 1213 est fondé à partir de 11,83 m NGF et a partiellement coupé le sol SL 1237, son arase est conservée jusqu'à l'altitude de 12,47 m NGF. Un tronçon du parement nord-ouest a été mis au jour dans le sondage 1243, ce qui a permis d'observer un léger débord des deux assises inférieures du mur, marquant un ressaut de fondation de quelques centimètres (fig. 103b). Les contreforts plats, espacés de 4,60 m l'un de l'autre, révèle l'emplacement de la façade extérieure du bâtiment, l'intérieur devant de situer au sud-est. Un sondage (SD 1270) pratiqué entre l'extrémité sud-est du MR 1213, le mur de refend MR 1063 et la voûte sud VT 1054 n'a pas apporté d'éléments pour localiser un sol à l'intérieur du bâtiment : les niveaux en place sont tous coupés par la tranchée TR 1279 et par la tranchée de fondation du mur MR 1063 (TR 1272). Le niveau de sol contemporain de cet édifice reste indéterminé.

Le mur MR 1213 présente des caractéristiques bien particulières qui le distinguent des constructions du donjon datées du dernier tiers du XII^e siècle.

D'abord, son mode de construction, composé de petits moellons de calcaire équarris formant une épaisseur modeste, incite à modérer la hauteur totale de son élévation. Le rôle des contreforts est alors primordial : situés à un intervalle de 4,60 m l'un de l'autre, ils n'apparaissent pas chaînés avec le MR 1213. Ce mode de construction permet de contreforter, de renforcer l'élévation du mur ce que l'épaisseur ne permettait pas : les contreforts ont pu s'élever le long du mur jusqu'à son sommet, ce qui n'est pas vérifiable par la fouille. Côté sud-est, le parement de MR 1213 n'a pas livré de traces de piliers qui auraient éventuellement supporté la poussée de voûtes : la construction des contreforts était donc nécessaire pour soutenir l'élévation du MR 1213. De forme quadrangulaire, entièrement saillants et à décrochement simple, les contreforts appartiennent à une catégorie très répandue dans les constructions romanes, comme l'a démontré André Châtelain⁹⁹ pour les régions de l'Ouest. Les caractéristiques architecturales du MR 1213 et de ses contreforts évoquent les constructions des XI^e-XII^e siècles en contexte castral. Les exemples sont nombreux lorsqu'il s'agit des tours maîtresses qui ont fait l'objet de nombreuses études et de publications de grande qualité. En revanche, les synthèses sur les bâtiments résidentiels et d'apparat, annexes de la tour maîtresse aux XI^e-XII^e siècles, sont plus rares. Les vestiges découverts à Niort ne nous permettent pas de qualifier la fonction du bâtiment qu'ils matérialisent : tout au plus pouvons-nous proposer l'hypothèse d'y voir une salle de plan quadrangulaire, flanquée de contreforts plats, orientée nord-ouest/sud-est, dont les éléments architecturaux illustrent une datation des XI^e-XII^e siècles. De même, compte-tenu des données issues de la fouille, on ne s'autorisera qu'à poser l'hypothèse que ce bâtiment est antérieur au donjon construit dans le dernier tiers du XII^e siècle.

Dans un second temps, un aménagement prend place perpendiculairement au mur MR 1213 : le mur MR 1189 est fondé sur le sol SL 1237, suivant un axe nord-ouest/sud-est sur 5,25 m de longueur, et s'appuie contre le parement nord-ouest du MR 1213. Il mesure 0,62 m de largeur et est conservé sur une seule assise. Il est construit avec des

moellons calcaires parementés liés à l'argile jaune gravillonnaire et un blocage de petits cailloux de calcaire. Il délimite un espace situé contre la façade nord-ouest du MR 1213 dont la fonction n'a pas été déterminée lors de la fouille. En effet, le mur MR 1189 est très peu conservé et aucun niveau de circulation de part et d'autre de la maçonnerie n'a été mis au jour. Il est recouvert par une couche de destruction (US 1170) dans laquelle ont été observés des éléments issus de sa maçonnerie pris dans une argile beige grisâtre gravillonnaire identique à celle de sa fondation. Des inclusions d'ossements, des objets métalliques et des fragments de céramique ont été prélevés dans l'US 1170 : ils datent la démolition du MR 1189 entre la fin du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle et témoignent de plusieurs activités.

Le lot céramique issu de l'US 1170 permet d'attester une occupation domestique avec des fragments de vases destinés à la cuisson et de récipients à liquide dotés d'un bec rapporté. Ces éléments de vaisselle dédiée à la cuisson et au service des aliments côtoient des vases de réserve destinés au stockage des denrées : l'homogénéité du corpus montre une vaisselle commune qui ne révèle pas la présence d'une classe aristocratique particulière¹⁰⁰. En plus de confirmer une occupation domestique, le mobilier métallique permet d'appréhender des activités liées à l'entretien des chevaux : des clous de maréchalerie, des fragments de fer à cheval, un anneau servant de passant pour une lanière d'attelage ou encore un marteau de bourrelier illustrent sans équivoque la présence de chevaliers et de maréchal-ferrant¹⁰¹. Ils côtoient des fragments de couteaux, de pointes, un fer de trait et un probable manche d'ustensile qui confirment une datation couvrant la deuxième moitié du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle.

La fonction de l'espace délimité par le MR 1189 reste difficile à établir : il pourrait s'agir d'un bâtiment annexe, construit contre le parement nord-ouest du bâtiment à contreforts plats, dans le but d'abriter des activités nécessaires à l'entretien des

¹⁰⁰ Le détail est apporté dans l'étude du mobilier céramique réalisé par Yolaine Rouzo-Lenoir (chapitre 5.1).

¹⁰¹ L'étude du mobilier métallique est présentée au chapitre 5.3.

chevaux. Le niveau de démolition du MR 1189 est recouverte par une couche d'incendie qui scelle la destruction des maçonneries et s'étend sur l'ensemble de la surface au sud du MR 1189 mais aussi au nord, en-dehors de la zone explorée. Le donjon est construit dans le dernier quart du XII^e siècle. Cette disposition incite à voir une phase d'aménagement de la cour basse lors de l'édification du donjon avec des bâtiments annexes qui occupent la partie sud. Il semble que le bâtiment à contreforts plats, et le bâtiment annexe qui lui est associé, soient contemporains de la première phase d'occupation du donjon dès le début du XIII^e siècle, voire la fin du XII^e siècle et qu'ils perdurent jusqu'à la construction de l'enceinte basse du donjon.

3.1.4.3. La construction de la courtine sud (XIII^e-XIV^e siècles)

Une vaste campagne de construction est engagée à l'ouest du donjon et nécessite la démolition des bâtiments qui en occupent l'espace, notamment dans la partie sud. Les vestiges qui composent cette phase dans la zone sud de l'emprise de fouille sont caractérisés par le mur MR 1038 découvert sur 19 m de long dans l'axe du contrefort sud-ouest du donjon, sur une largeur de 2,15 m au niveau de l'arase. Suivant une orientation nord-ouest/sud-est, il est appuyé contre le substrat à l'est et a été coupé à son extrémité nord-ouest par la construction du mur-terrasse MR 1011 servant de soutènement au jardin de l'époque contemporaine. Son arase qui avait été partiellement mise au jour lors du diagnostic d'Adrien Montigny est apparue à partir de 16 m NGF. Le mur MR 1038 a montré un état de conservation exceptionnel sur une élévation de 4,70 m pour son parement sud et de 4 m pour son parement nord. De part et d'autre, deux sondages ont permis d'explorer ses fondations.

Construit en pierres de taille calcaires bien assisées, le mur MR 1038 possède un appareillage régulier avec des joints croisés d'une largeur variant entre 2 et 5 cm (fig. 105 et 106). Deux liants sont utilisés pour sa construction : une argile jaune particulièrement plastique a servi pour agglomérer le blocage interne et lier les parements entre eux. Dans les joints, un mortier de chaux beige blanchâtre à inclusions de cailloutis calcaire permet de les protéger des érosions liées aux intempéries

et du lessivage de l'argile en cœur de maçonnerie. Il a été consciencieusement appliqué sur les joints, lissé, et a fait l'objet d'entretiens réguliers comme l'atteste la superposition de plusieurs couches de mortier conservées à certains endroits. Les faces de parement des blocs sont dressées au taillant droit. L'appareillage d'origine du MR 1038 est régulier mais des parties sont apparues plus érodées avec des joints lessivés et agrandis qui, faute de protection se sont vidés, ou encore des bouchages avec des petits moellons de calcaires incrustés dans les zones détériorées, formant un appareillage plus hétéroclite. Seule la partie est du mur MR 1038 a été remontée à une époque plus tardive, comme le laisse deviner le changement de mise en œuvre (MR 1033, fig. 105). L'extrémité sud-est du MR 1038 a subi un arasement plus fort que le reste de la maçonnerie d'environ 1,30 m. Lors du l'enlèvement des remblais contemporains, l'arase du parement nord-est a été observée : elle se compose de trois blocs laissés en élévation formant un arrachement des assises qui se prolongeaient vers le sud-est et de l'arase complète reliant le promontoire rocheux sur lequel est installé le donjon, en face du contrefort sud-ouest. L'arase de MR 1038 est recouverte d'une couche de démolition qui est composée des mêmes éléments que le mur, attestant de sa destruction à une altitude de 14,70 m NGF. Ce niveau reporté sur l'élévation sud correspond à la limite de changement d'appareil entre MR 1038 et MR 1033.

Un seul aménagement a été observé sur l'ensemble de l'élévation sud qui couvre une surface d'environ 43 m² : une ouverture de tir de forme rectangulaire a été installée dans la partie ouest (OUV 1058) ouvrant vers le sud. Elle signale une mise en défense de la courtine et flanque le fossé sud. Elle mesure 0,95 m de hauteur pour une largeur de 5 cm, son encadrement extérieur est composé des mêmes pierres de taille calcaires que celles utilisées pour le parement de la courtine. Côté nord, *intramuros*, l'OUV 1058 a été bouchée par une maçonnerie marquant l'abandon de son utilisation dans le système de défense (US 1059) : il ne reste aucune trace dans le parement nord de l'encadrement de l'OUV 1058 mais, compte-tenu de la largeur du bouchage, il est possible qu'il s'agisse d'une archère à ébrasement intérieur simple relativement étroite. La maçonnerie de bouchage n'a pas pu être démontée pour des raisons de sécurité, une telle opération

aurait entraîné la détérioration du mur de courtine MR 1038 dans des proportions trop importantes. L'interprétation de l'OUV 1058 comme élément de défense est fondée sur ses caractéristiques architecturales et sur les plans anciens qui montrent plusieurs fentes de tir disposées dans l'épaisseur de la courtine sud. En revanche, il convient de nuancer ces plans car s'ils mentionnent parfois trois, parfois cinq fentes de tir, une seule a été observée lors de la fouille. Cette remarque nous conduit soit à nuancer le nombre d'ouvertures de tir représentées sur les plans anciens, soit à envisager qu'elles ne se situaient pas au même niveau que l'OUV 1058 et qu'elles aient disparu avec la partie sommitale du mur. Deux événements ont pu motiver l'abaissement de la partie supérieure de la courtine sud d'abord pour supporter la charpente du bâtiment qui lui est accolé au nord, ensuite lors de l'abandon de la cour basse et de son remblaiement massif aux XVIII^e et XIX^e siècles. Aussi reste-t-il difficile d'évaluer le niveau sommital d'origine de la courtine et d'en connaître avec précision les aménagements : le plan de 1695 et les suivants qui renseignent parfois sur les circulations au sommet de l'enceinte castrale et de ses raccords avec l'enceinte urbaine n'apportent aucun élément concernant les courtines de l'enceinte basse. De plus, aucune trace d'accroche n'est visible sur le contrefort sud-ouest du donjon, ce qui laisse en suspens la question de l'articulation entre les deux édifices.

Le parement nord de MR 1038 a montré plusieurs fines couches de laits de chaux appliquées sur les pierres de taille. Leur état de conservation est très dégradé mais ils ont tout de même permis d'observer des traces de probables faux joints rouges réalisés sur l'ensemble de l'élévation (fig. 107). En revanche, aucune trace lapidaire n'a été observée sur les parements nord et sud de la courtine, ce qui induit que les équipes de tailleurs de pierre et de maçons n'ont pas eu besoin de distinguer leurs travaux comme ils l'ont fait pour le donjon. Cette distinction permettrait également de dater la construction de la courtine à une période postérieure à l'édification du donjon dans le dernier quart du XII^e siècle, lors d'une campagne de réorganisation du front ouest engendrant de nouveaux aménagements. Enfin, le calcaire employé pour la construction de la courtine ne possède pas les mêmes caractéristiques pétrographiques que celui

utilisé pour le donjon : plus tendre, de couleur beige légèrement jaunâtre, il se dégrade plus rapidement en raison des remontées capillaires générées par la présence de la Sèvre. Cette contrainte environnementale explique la mise en œuvre des deux liants, l'un argileux utilisé pour amortir le tassement différentiel du mur et éviter les fissures en bénéficiant de la souplesse de l'argile à cœur, l'autre à base de mortier de chaux beurré et lissé sur les joints afin d'étanchéifier les parements et de les protéger de l'érosion. L'état de dégradation de ce calcaire a forcément été précipité par le manque d'entretien : à certains endroits, le calcaire, plus fragile que le mortier des joints, a commencé à disparaître en parement (trouées dans les blocs). Ces caractéristiques de mise en œuvre plaident pour une dissociation des deux chantiers dont les matériaux ne sont manifestement pas issus des mêmes lieux d'approvisionnement. De plus, le lien architectural entre la courtine sud et le donjon restent sans réponse faute de traces archéologiques.

La tranchée de fondation de la courtine sud a été repérée côté *intramuros* lors de l'apparition du bâtiment à contreforts plats qu'elle recoupe (TR 1279). Son observation en plan a été difficile à obtenir pour plusieurs raisons. D'abord, à l'extrémité sud-est du mur MR 1038, la fouille a été interrompue à l'altitude de 14,60 m NGF ce qui a permis de mettre au jour la portion la plus arasée de la courtine mais sans atteindre le niveau de fondation. Côté nord-ouest, la moitié du mur a été dégagée. Des structures construites *a posteriori* le long du parement nord sont apparues : il s'agit notamment de la voûte VT 1054 appuyée contre le parement nord de MR 1038 et dont la tranchée de fondation occulte celle de la courtine sur toute sa longueur. Une fosse de rejet intermédiaire (FS 1139) a également perturbé les niveaux de fondation de la courtine côté nord. La tranchée de fondation TR 1279 est apparue à partir de 12 m NGF, recoupée par plusieurs structures. Elle montre un profil vertical légèrement évasé sur au moins 1,36 m de profondeur et est comblée par une seule couche de sédiments argilo-limoneux de couleur brun gris foncé comportant des inclusions de calcaire et des nodules d'argile orange liés à la construction de la courtine (fig. 108a et 108b). Le sondage a permis d'observer quatre assises de fondation sans pour autant atteindre la première assise ni le substrat en

raison d'une remontée rapide de la nappe phréatique à partir de 10,95 m NGF. Les quatre assises inférieures sont composées de blocs équarris en calcaire disposés en débord formant une semelle supportant l'élévation du mur dont l'épaisseur diminue progressivement jusqu'à l'arase située 4 m plus haut. Quelques fragments de céramique ont été recueillis dans le comblement de la TR 1279, ainsi qu'un fragment de charbon de bois suffisamment satisfaisant pour une datation C¹⁴.

Côté *extramuros*, la fondation de la courtine a été mise au jour à l'extrémité sud-est dans un sondage réalisé à l'angle avec le mur MR 1081. La séquence stratigraphique de la partie sud de l'emprise a été particulièrement perturbée par un remblaiement massif de l'ancien fossé à l'époque contemporaine : les niveaux les plus anciens en place sont apparus seulement à partir de 12,50 m NGF, soit à 3,50 m de profondeur par rapport à l'arase de la courtine. Ils recouvrent les assises de fondation du parement sud sans qu'aucune limite d'une tranchée de fondation ne soit avérée. Observées sur une hauteur de 1,40 m, au moins huit assises forment la semelle de fondation, disposées en débord (**fig. 109a**) : elles sont composées de blocs de calcaire équarris ou taillés, présentant des traces de taillant droit sur leurs faces, liés à l'argile orange avec quelques cailloux servant de calage entre les assises. L'état de conservation ne permet pas de dire si les joints étaient beurrés avec du mortier de chaux mais cette hypothèse est fort probable. La semelle de fondation sud n'a pas été dégagée sur toute sa hauteur en raison des remontées de la nappe phréatique à partir de 10,97 m NGF, ce qui correspond à ce qui a été observé côté *intramuros*. La semelle se termine à 11,11 m NGF (**fig. 109b**). Contrairement au côté *intramuros*, aucune trace de tranchée de fondation perçant des niveaux antérieurs n'a été observée. La séquence stratigraphique mise au jour côté *extramuros* est composée de quatre couches sub-horizontales qui s'appuient contre la semelle de fondation (US 1267, US 1268, US 1269 et US 1209, **fig. 109c** et **109d**). La plus ancienne repérée est composée d'argile limoneuse brun verdâtre meuble à inclusions de cailloux calcaires et n'a livré aucun mobilier archéologique. L'US 1268 est une couche d'argile brun moyen d'environ 0,44 m d'épaisseur, de texture gravillonnaire et à nombreux fragments de tuiles, avec des inclusions

de coquilles d'huîtres et un fond de pot en céramique à glaçure kaki interne postérieure au début du XIV^e siècle. Cette couche de rejet est recouverte par l'US 1269 qui est composée d'une argile brun noirâtre de 0,11 m d'épaisseur, à inclusions de charbons de bois et dont le mobilier céramique, plus abondant, a permis de dater sa mise en place dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. L'US 1209 a été observée sur 0,35 m d'épaisseur : elle est composée d'une argile brun jaunâtre avec des cailloux de calcaire, dont le rare mobilier céramique évoque la période des XIII^e-XIV^e siècles jusqu'à l'époque Moderne. Cette couche a probablement été nivelée à 12,10 m NGF pour permettre le décaissement de l'espace situé entre la courtine et le mur du jardin de la Préfecture à l'époque contemporaine : elle est apparue directement sous les remblais hétérogènes datés de la deuxième moitié du XIX^e siècle, postérieurs à la construction du mur MR 1081. Un important *hiatus* archéologique existe donc dans cette zone entre la fin du Moyen Âge et le milieu du XIX^e siècle. En revanche, l'absence de tranchée de fondation et de niveaux antérieurs à la courtine sud est un indice intéressant. Il illustre le décaissement du front sud-ouest du promontoire rocheux faisant disparaître les occupations antérieures que nous avons repérées côté *intramuros* et qui se prolongeaient dans cette zone. Cette campagne de travaux de terrassement rappelle le creusement du fossé périphérique du donjon sur ses trois côtés, mentionné dans les sources écrites au XIII^e siècle. Cette campagne a pu avoir lieu avant ou pendant la construction de la courtine.

La datation de la construction de la courtine sud peut être affinée grâce à plusieurs éléments chronologiques. D'abord, la tranchée de fondation nord TR 1279 recoupe les structures de la phase d'occupation antérieure datée des X^e-XII^e siècles. L'abandon de cette phase d'occupation est scellé par une couche de démolition datée entre le XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle. Une datation C¹⁴ a été réalisée sur un fragment de charbon de bois découvert dans la tranchée TR 1279 : il donne une datation calibrée entre 1190 et 1210 qui sert de *terminus post quem* à la construction de la courtine sud. Le mobilier céramique qui lui est associé évoque les XIII^e-XIV^e siècles, malgré un fragment résiduel des X^e-XI^e siècle appartenant aux niveaux antérieurs perturbés par la tranchée de fondation.

Le mobilier céramique découvert dans les remblais appuyés contre le parement sud de la courtine évoque la possibilité que la semelle de fondation était dégagée et visible jusqu'au début du XIV^e siècle. Les remblais se succèdent ensuite signalant un comblement progressif du fossé à partir de cette période. Il faut signaler qu'aucune trace de passage permettant de circuler de la cour basse du donjon au fossé sud n'a été observée dans l'élévation de la courtine. Les plans anciens sur lesquels la cour basse du château et la courtine sud apparaissent varient beaucoup entre 1695 et 1770 : si un chemin relie effectivement la cour basse aux jardins sud du château en 1770, il devait prendre place à une altitude plus haute que les niveaux médiévaux découverts dans le fossé sud.

Le niveau de sol le plus ancien qui fonctionne avec la courtine a été repéré côté *intramuros* et s'appuie contre le parement nord à une altitude de 12,30 m NGF (fig. 110). Le sol SL 1085 est composé d'une couche d'argile jaune à cailloutis de calcaire indurée qui a été dégagée sur une surface fouillée de 38,80 m². À plusieurs endroits, des plaques de mortier de chaux blanc très indurées ont été observées avec quelques inclusions de charbon de bois diffuses. Le sol SL 1085 présente une texture très compacte sur toute sa surface avec un cailloutis diffus piégé dans la matrice argileuse. Il s'appuie contre le parement nord et est composé des mêmes matériaux de construction que celui-ci (fig. 111). Il a également été repéré dans la coupe nord-est sous la voûte VT 1019 ce qui indique qu'il se poursuit vers le nord sous les maçonneries du bâtiment et qu'il a été coupé au sud-est par la tranchée de fondation du mur de refend du bâtiment sud (MR 1095). Son étendue complète n'a donc pas été identifiée. Il est installé sur deux couches de remblais qui recouvrent la démolition du mur MR 1189 et la tranchée de fondation de la courtine sud. La première couche (US 1164) est composée de charbons de bois et de fragments ligneux calcinés pris dans une matrice limono-argileuse fine qui recouvrent directement la démolition des structures datées des X^e-XII^e siècles. Hétérogène, elle a livré des fragments de tuiles rubéfiés et de rares tessons de céramique datés des XIII^e-XIV^e siècles. Une datation C¹⁴ a été réalisée, livrant la date de 1220, qui peut être rapprochée de la fourchette chronologique donnée par le mobilier métallique :

certain éléments de maréchalerie et d'armement de trait évoquent une datation jusqu'au troisième quart du XIII^e siècle. Un denier d'Anjou, frappé au nom de Foulques, comte d'Anjou, a été identifié : ce type est en circulation à partir du XII^e siècle. La deuxième couche (US 1171) est un remblai argileux à cailloutis et à cailloux, peu compact, de couleur gris jaunâtre qui sert de couche d'installation au sol SL 1085. L'US 1171 sert à égaliser et niveler le sol avant l'installation du niveau de circulation SL 1085. Le mobilier archéologique est quasiment absent : seule une monnaie frappée au nom de Richard, duc d'Aquitaine, a été recueillie et permet d'avancer une datation du dernier quart du XII^e siècle au plus tôt. Le niveau de circulation SL 1085 semble donc bien mis en place au plus tôt au tournant des XII^e-XIII^e siècles ou à la fin du XIII^e siècle.

La courtine sud est un marqueur architectural important dans l'évolution du site castral de Niort car elle matérialise la clôture et la mise en défense d'un espace resserré sur le front ouest du donjon. La cour basse est ainsi délimitée au sud par une enceinte rectiligne munie d'au moins une fente de tir qui défend le nouveau fossé périphérique. Dans sa construction originelle, aucun passage n'est aménagé pour permettre une circulation entre la cour et le fossé. De même, son articulation avec le donjon n'est pas renseignée : aucune trace d'ancrage de la courtine n'est visible sur l'élévation du donjon et de son contrefort sud-ouest et le niveau sommital de la courtine a disparu. Massive et surplombant le fossé, la courtine affirme un caractère défensif sans équivoque. Côté nord-ouest, elle devait être rattachée à l'enceinte longeant la Sèvre au milieu de laquelle la porte de Fer ouvrait sur la berge. D'après les résultats archéologiques, il est difficile de dire si l'espace intérieur situé le long de la courtine était aménagé d'une galerie. L'accès à l'ouverture de tir OUV 1058 a pu être couvert mais aucune trace d'ancrage de charpente n'a été retrouvée sur le parement nord. Le premier niveau de circulation SL 1085 est installé sur les niveaux de démolition datés des XII^e-XIII^e siècles et marque la première occupation contemporaine de la courtine sud. Celle-ci reste en place jusqu'au XVIII^e siècle servant de mur gouttereau à deux bâtiments successifs malgré un arasement des parties sommitales.

3.1.4.4. La construction du bâtiment sud, l'écurie de la cour basse (état 1, XV^e–XVI^e siècles)

La quatrième phase d'occupation découverte dans la zone sud est caractérisée par la construction d'un bâtiment de plan quadrangulaire, orienté nord-ouest/sud-est, appuyé contre le parement nord de la courtine sud (**fig. 112a, 112b et 113**). Il est apparu tronqué à son extrémité nord-ouest par la construction du mur-terrasse MR 1011 qui sert de soutènement au jardin du XX^e siècle. Le nouveau bâtiment est composé d'un mur gouttereau parallèle à la courtine MR 1038 (MR 1021) et est fermé au sud-est par une maçonnerie orientée nord-est/sud-ouest (MR 1066). Lors de sa découverte à partir de 16 m NGF, la courtine sud MR 1038 est interrompue entre l'angle sud-est du bâtiment et le rocher sur lequel est construit le donjon : elle a été arasée plus fortement à cet endroit et sert d'assise au mur sud-est du bâtiment (MR 1066, MR 1187). D'une longueur conservée sur 14,40 m et une largeur de 7 m, le bâtiment sud s'étend sur une surface d'environ 101 m² hors-tout. Cette construction a été réaménagée dans un second temps (chapitre 3.1.4.5) et change d'affectation, comme l'attestent les indices d'occupation.

Le mur gouttereau nord-est du bâtiment (MR 1021) est construit avec des blocs taillés et des moellons de calcaire équarris, liés à l'argile rougeâtre : en fourrure, la maçonnerie est composée de cailloux calcaires noyés dans l'argile (**fig. 114a et 114b**). Certaines assises sont plus hautes que d'autres, donnant un aspect hétérogène à l'appareillage sans qu'aucune raison architecturale soit apparente : le mode de construction du mur MR 1021 est identique à celui du mur MR 1066, tous deux se distinguent parfaitement des constructions précédemment décrites par leur stéréotomie. Leur épaisseur est de 0,74 m et ils ont été ponctuellement mis au jour sur environ 2 m d'élévation au nord et 1,50 m au sud-est pour les besoins de la fouille. La fondation du mur MR 1021 a été observée à une altitude de 12,57 m NGF tandis que la fondation du MR 1066 n'a pas été observée au sud-est pour des raisons de sécurité. Le sol SL 1069 associé à cette construction a été découvert à l'état de lambeau côté nord-ouest (**fig. 115**) : il recouvre des remblais de démolition nivelés dont l'US 1079 qui lui sert de

niveau d'installation. Le sol SL 1069 est composé d'une couche argileuse surmontée de pavés de calcaire froid dont la surface supérieure est bombée et montre un aspect usé par un piétinement fréquent (**fig. 116a et 116b**). Il a été découvert sur la totalité de sa surface conservée et est coupé au nord-ouest par la construction du mur-terrasse MR 1011 et au sud-est par le réaménagement du bâtiment (état 2). Le sol SL 1069 marque un horizon de circulation situé entre 13,10 m NGF et 13,20 m NGF et s'étend sur 6 m de long pour 1,50 m de large. Les pavés du SL 1069 sont liés par une argile brun moyen qui forme une matrice à fine granulométrie entre les blocs. Ils disparaissent dans la partie sud-ouest qui a été perturbée par les aménagements de l'occupation postérieure du bâtiment. Le sol est recouvert d'une couche d'abandon liée à la démolition du bâtiment et à son remblaiement.

Côté nord-est, le sol SL 1069 est apparu particulièrement bien disposé le long du parement sud du mur MR 1021, face à un bloc de calcaire taillé, disposé dans l'épaisseur du mur (**fig. 117a**). Ce dernier évoque le vestige d'un piédroit dont l'élévation a disparu et marque l'emplacement d'une probable ouverture. Le piédroit trouve son pendant avec le piédroit sud-est conservé sur trois assises de pierres de calcaire taillées et disposées en carreau-boutisse (**fig. 117b**). Le sol SL 1069 arrive au niveau du seuil supposé de cette ouverture et devait s'étendre dans le bâtiment avant sa destruction pour l'aménagement des voûtes de l'occupation postérieure : cette modification entraîne également la disparition du sol SL 1069 et l'aménagement d'un petit emmarchement reliant le niveau de circulation SL 1069 à l'espace excavé de l'état 2. L'ouverture nord-ouest possède une longueur d'au moins 3 m repérée en élévation ce qui indique un passage large donnant de la cour à l'intérieur du bâtiment. Les plans anciens apportent des éclairages intéressants sur cette façade du bâtiment pour le premier tiers du XVII^e siècle où l'on voit une ouverture large dont la hauteur est estimée à 2,95 m. Il pourrait s'agir de l'ouverture observée dans le mur MR 1021 qui aurait perduré jusqu'à cette époque.

Une structure fossoyée est associée à l'occupation de ce bâtiment et permet de préciser la chronologie de construction de ce dernier. La fosse FS 1139 est une structure isolée dont le creusement coupe

le sol SL 1085, ses remblais d'installation et le sol SL 1237. Elle est apparue le long de la courtine sud sous les remblais contemporains liés à l'aménagement de l'état 2 du bâtiment et sous l'US 1138 qui appartient à la séquence stratigraphique d'installation du sol SL 1069 (fig. 118). De plan ovale, elle a été observée sur 2,33 m de long et 1,05 m de large. Sa partie sud-ouest est entièrement tronquée par le creusement de la tranchée de fondation de la voûte VT 1054 installée *a posteriori*. Deux comblements ont été observés en coupe : l'US 1273 située au fond de la fosse est une couche d'argile gris moyen assez plastique avec un cailloutis de calcaire diffus. Le fond de la fosse a été atteint à 11,09 m NGF, soit une profondeur maximale conservée de 1,26 m. Le mobilier céramique issu de l'US 1273 couvre un spectre chronologique large et peu cohérent : nous mettons la diversité du lot sur le compte de la pollution des niveaux percés sans y accorder d'importance sauf peut-être au fragment de « rose-bleue » lavalloise du XVI^e siècle qu'il est plus logique de rattacher à l'US 1140. Le comblement supérieur de la fosse est majoritairement composé d'une couche d'argile peu limoneuse, brun rougeâtre, compacte (US 1140) d'une épaisseur de 0,90 m. Elle a livré un mobilier abondant de petits fragments de céramique, de terre cuite architecturale et un mobilier métallique qui fait référence à la présence d'équidés (élément d'harnachement, clou de maréchalerie et fragment d'éperon). Si l'on exclue les quelques aberrations du mobilier céramique de l'US 1273, la datation du comblement de la fosse FS 1139 tourne autour des XV^e-XVI^e siècles, ce que confirme également la découverte d'une monnaie frappée dans la première moitié du XV^e siècle. La fonction de cette fosse reste indéterminée.

À l'origine, le bâtiment quadrangulaire adossé à la courtine sud n'est pas divisé en plusieurs pièces et il ouvre sur la cour grâce à un passage vaste qui permettait d'y faire pénétrer un cheval. Au regard des éléments de ce passage initial qui ne présente aucune feuillure sur les faces intérieure et extérieure du piédroit conservé, il est possible qu'aucun système de fermeture ait été installé dans un premiers temps. Une maçonnerie est construite pour en condamner le passage lors du changement d'affectation du bâtiment (état 2). L'hypothèse d'y voir un espace dédié au soin et des chevaux et au stockage des accessoires de harnachement peut être avan-

cée, compte-tenu de ses caractéristiques architecturales et de la quantité de mobilier matérialisant ce type d'activité pour les XV^e-XVI^e siècles. Cette occupation fait suite à celle des XIII^e-XIV^e siècles (US 1170) qui attestait déjà d'une forte activité équestre dans cette zone.

Les plans les plus anciens du château de Niort, conservés aux archives du Génie, montrent un état du bâtiment sud proche de celui que nous avons décrit : en 1695, le bâtiment sud est représenté sous la forme d'une salle rectangulaire, composée de la courtine sud et accolée à l'enceinte castrale avec laquelle elle semble communiquer par l'intermédiaire de la tour située au sud de la porte de Fer (fig. 119a). Des fenêtres sont représentées dans le mur gouttereau nord-est, disposées de manière régulière. L'entrée principale du bâtiment semble centrée sur la façade nord-est et fait plus ou moins face à l'entrée de la cour basse au nord. Il est intéressant de noter qu'aucun mur de refend n'est mentionné dans le bâtiment, comme c'est le cas pour les plans s'échelonnant dans le premier tiers du XVIII^e siècle. Le plan de 1701, qui a fait l'objet de corrections à la plume noire, montre le même état du bâtiment sans partition interne (fig. 119b), comme les plans datés de 1713 (fig. 119c), de 1716 qui mentionne les écuries dans le bâtiment sud (fig. 119d), et de 1727 (fig. 119e). Jusqu'à cette date, le bâtiment est tantôt qualifié d'ancienne salpêtrière, tantôt d'écurie, ce qui souligne une activité de stockage des poudres à l'issue des troubles des guerres de Religion pendant lesquels Niort a joué un rôle stratégique prépondérant. L'abandon de cette activité pourrait illustrer un transfert des poudres dans d'autres locaux (tour 52, par exemple) et le retour (?) à l'usage des cavaliers et de leurs montures. Ainsi, l'affectation du bâtiment sud n'aurait été modifiée qu'en période de conflit pour entreposer les matériaux de l'artillerie nécessaires à la défense de la place. Une fois ces troubles pacifiés, le bâtiment sud a pu retrouver sa fonction première jusqu'au tournant de 1730.

La datation du bâtiment est établie d'après le mobilier céramique et le mobilier métallique découverts dans les niveaux antérieurs au sol SL 1069 et dans le comblement US 1140 de la fosse FS 1139. Ils donnent une fourchette chronologique qui couvre les XV^e-XVI^e siècles. Certains objets méritent

d'être signalés car ils témoignent d'activités telles que la forge et la maréchalerie, d'autres liées à la vie quotidienne comme une serrure, un possible cael. Le mobilier céramique de cette période est le plus représentatif : il évoque des contenants à liquide (cruche filtrante à bec tubulaire, pichet), des pots à cuire, un vase de réserve et un possible lèche-frite. La vaisselle est commune sans signe révélateur d'une occupation aristocratique : ce lot est le mieux appréhendé à travers un mobilier abondant et homogène qui permet de dater la mise en place du bâtiment de la fin du Moyen Âge. Sa fonction est à rapprocher d'une écurie installée dans la cour basse où le mobilier met en lumière des activités liées à la maréchalerie et à l'entretien des chevaux dont l'usage perdure du XV^e siècle au premier tiers du XVIII^e siècle.

3.1.4.5. Le changement d'affectation du bâtiment sud, le magasin aux poudres (état 2, de 1727 au début du XIX^e siècle)

Le bâtiment sud fait l'objet d'un réaménagement motivé par un changement d'affectation dont les éléments architecturaux mis au jour permettent d'appréhender les nouvelles fonctions du bâtiment. La partition du rez-de-chaussée en plusieurs salles est apparue dès le décapage (fig. 120a et 120b), avec une grande salle au nord-ouest (67,20 m² au moins) et une pièce plus petite au sud-est (27 m²), toutes les deux couvertes par des voûtes (VT 1019 et VT 1054 au nord-ouest, VT 1097 et VT 1099 au sud-est). Les murs de refend MR 1063 et MR 1095 encadrent une porte (PR 1100) qui permet un passage entre ces deux salles. Une allège de fenêtre (OUV 1094) a été mise au jour dans le MR 1021, antérieur à la construction de la voûte nord-est de la petite salle, qui témoigne d'un apport de lumière naturelle dans la pièce sud-est. Les aménagements dont est l'objet le bâtiment sud sont réalisés en deux temps, progressivement à l'évolution des usages qui en est faite.

3.1.4.5.1. La division interne en plusieurs salles (état 2-1)

Les murs de refend MR 1063 et MR 1095 sont construits en moellons de calcaire équarris et parementés, liés à l'argile jaune orangé, les joints sont recouverts d'un mortier de chaux blanc à sable submillimétrique. Les assises sont régulières et dispo-

sées avec soin sur une hauteur conservée de 2,14 m sur des ressauts de fondation construits avec les mêmes matériaux et mis en œuvre dans une tranchée de fondation qui a percé les niveaux anciens (TR 1272) à 12,29 m NGF. Le mur sud MR 1063 est appuyé contre la courtine sud MR 1038 sauf sa partie sommitale qui est chaînée avec la courtine et mesure 2,05 m de long (fig. 120b). Le mur nord MR 1095 est appuyé contre le mur MR 1021 sur toute sa hauteur conservée et mesure 3,04 m de long. Leur épaisseur est de 0,66 m. La porte PR 1100 est presque centrée dans le mur de refend mais légèrement décalée vers le sud-ouest. Chacun de ses piédroits est conservé sur une hauteur de 1,98 m au-dessus du ressaut de fondation et est composé de pierres de taille calcaires soigneusement assisées et liées avec la même argile que les murs MR 1063 et MR 1095. Les joints fins sont recouverts du même mortier de chaux que celui de la maçonnerie et les parements de l'encadrement témoignent de plusieurs laits de chaux enduits sur les pierres. Le niveau de seuil a pu être restitué à une altitude de 13,37 m NGF. Une feuillure forme un retrait de 4,5 cm pour permettre le logement d'un battant qui ouvre vers le sud-est : le battant est fixé à des gonds placés dans le piédroit sud-ouest, la fermeture est effectuée à l'aide d'un clapet qui a laissé une encoche verticale dans le piédroit nord-est à 1,02 m au-dessus du seuil. La porte PR 1100 laisse un passage de 0,96 m de large et divers outils ont été utilisés pour la taille des blocs (taillant droit, taillant bréteulé, pic/broche). Le layage observé sur les parements est serré et fin ce qui incite à le dater de la période moderne. Les liants utilisés pour les murs et la porte sont nettement différents de ceux employés pour la construction du bâtiment (état 1) et pour les voûtes qui sont aménagées *a posteriori* dans chaque pièce.

Le seuil de la porte PR 1100 permet de restituer un niveau de circulation à une altitude de 13,40 m NGF : si, pour des raisons de sécurité, la salle sud-est n'a pas été explorée et constitue aujourd'hui une réserve archéologique, des traces d'aménagement d'un sol ont été découvertes dans la salle nord-ouest et malgré d'importantes modifications correspondant à l'état 2-2 du bâtiment. Le parement nord de la courtine sud a été mis au jour derrière la voûte de l'état 2-2 : dans l'alignement du ressaut de fondation du MR 1063, un trait de

graphite tracé sur les pierres calcaires a été particulièrement bien conservé. Il marque un niveau situé à 13,49 m NGF qui passe sur une ligne de deux encoches installée dans le parement (US 1127). Ces deux encoches ont été réalisées *a posteriori* dans le MR 1038 comme en témoignent les traces de bouchage des pierres de taille et les contours irréguliers des encoches. Situées sensiblement à la même altitude que le seuil de la porte PR 1100, les encoches sont de section quadrangulaire et mesurent autour de 12 cm de côté sur 10 cm de profondeur permettant d'y loger une solive en bois soutenant un plancher. Ainsi, la partition interne du bâtiment entraîne l'abandon du sol SL 1069 en moellons de calcaire au profit d'un sol planchéié installé dans l'alignement du seuil de la porte PR 1100. Par la suite, le décaissement de la salle nord-ouest a entraîné la disparition du niveau de circulation qui a certainement fonctionné avec le SL 1069 conservé à l'extrémité nord-ouest de la salle.

La division du bâtiment en trois pièces distinctes est mentionnée par les plans anciens où l'on observe bien la pièce sud-est, nommée salle d'armes (légendée 23 sur les plans), la pièce centrale qui sert de magasin d'artillerie (légendée 24) et la pièce nord-ouest qui sert de magasin aux poudres (légendée 25). La salle d'arme 23 est une pièce de petite dimension, fermée sur deux côtés, desservie par la porte PR 1100 et éclairée par la fenêtre OUV 1094 située en partie haute de son élévation (fig. 121a). Son seul accès se fait par le magasin d'artillerie en empruntant la porte PR 1100. Il faut remarquer que l'entrée principale du bâtiment n'est pas modifiée entre l'état 1 et l'état 2-1 et reste largement ouverte sur la cour et dans l'axe du chemin qui mène du bâtiment à l'entrée de la cour basse au nord. Une troisième salle est créée au nord-ouest pour y entreposer les poudres : la salle 25 est aménagée contre la tour 52 qui est déjà dévolue à cet usage, matérialisant une probable augmentation de l'approvisionnement. Les premiers plans sur lesquels cette disposition est mentionnée sont datés de 1727, 1730 et 1739 (fig. 121b, 121a et 121c) : certains détails révélés par ces plans renforcent l'idée d'une partition interne en trois espaces, avec de surcroît pour la salle 25 un mur nord-est plus épais que pour les salles 23 et 24 et un voûtement mis en place avant 1739. Le sur-épaississement du mur nord-est et le voûtement de la salle 25 évoquent

sans conteste l'aménagement d'une poudrière dont les attributs architecturaux plaident pour une mise en sécurité des explosifs dans un espace confiné, casematé. Enfin, le projet qui accompagne le profil du bâtiment précise qu'il s'agit d'installer le magasin aux poudres « pour retirer celles qui sont dans le dit donjon ». La coupe (fig. 121b) laisse voir le mur de refend entre les salles 24 et 25 dont l'épaisseur, plus importante que l'épaisseur du refend entre les salles 23 et 24, participe à la mise en sécurité de la poudrière qui y est prévue. Cette partie du bâtiment a été démolie par la mise en place du quai de la préfecture et la construction du mur-terrasse MR 1011 du jardin public.

D'après les vestiges archéologiques mis au jour, cette phase de restructuration du bâtiment sud intervient après la construction de l'écurie où l'activité est attestée de manière franche par le mobilier archéologique au moins jusqu'à la fin du XVI^e siècle. En revanche, à partir de la tripartition du bâtiment, les activités équestres disparaissent au profit d'un usage destiné au stockage de matériaux qui trahit un engouement pour l'artillerie et les explosifs dans les pratiques militaires. Il est probable que les troubles des guerres de Religion aient eu des conséquences sur l'usage du bâtiment sud permettant d'y déposer les matériaux nécessaires à l'artillerie, usage qui sera privilégié finalement à partir du début du deuxième tiers du XVIII^e siècle et qui motivera le déplacement des écuries dans la cour du château au nord, puis la création de la nouvelle caserne au début du XIX^e siècle. Dans un mémoire sur l'état des fortifications daté du 15 septembre 1789, il est conseillé de faire réaliser une couverture neuve sur l'ensemble du toit du bâtiment sud car les salles sont encore utilisées : « la salle d'arme cottée 23 sert de magasin depuis la suppression de l'artillerie ; le magasin 24 a été destiné à l'entrepreneur des fortifications pour y renfermer des matériaux ; et celui 25 sert de dépôt journalier pour la poudre de la garnison de la ville et du château »¹⁰².

102 AGénie, 1 VH 1276, dossier 1789.

3.1.4.5.2. *L'extension du magasin aux poudres (état 2-2)*

Dès le décapage, les voûtes sont apparues en mauvais état de conservation, leurs parties centrales étant effondrées dans les deux pièces du bâtiment sud. La salle sud-est n'a pas été fouillée, aussi les voûtes demeurent en place à une altitude de 16 m NGF (VT 1097 et VT 1099, **fig. 112**). En revanche, elles possèdent les mêmes caractéristiques architecturales que les voûtes de la salle nord-ouest dont nous avons exploré les maçonneries, ce qui tend à les associer à la même phase d'aménagement. Les voûtes VT 1019, au nord-est, et VT 1054, au sud-ouest, forment un seul voûtement qui est ajouté à la salle nord-ouest (**fig. 122a, 122b et 122c**). Ce voûtement a entraîné la modification de l'entrée du bâtiment sud donnant sur la cour sans qu'il soit possible de l'observer sur les plans anciens.

Les voûtes VT 1019 et VT 1054 ont été construites sur un profil d'arc plein-cintre avec des blocs quadrangulaires formant un appareillage régulier alternant entre 0,25 m et 0,35 m de longueur et des assises de hauteur variable comprise entre 0,18 m et 0,35 m. La fondation des voûtes montre un appareil identique. L'ensemble de la maçonnerie présente des traces de broche sur les parements dressés et le liant est une argile orange clair avec des gravillons calcaires diffus. Aucune trace d'enduit n'a été observée sur les parements.

L'état de conservation du voûtement est apparu assez mauvais dès le décapage : leurs parties centrales se sont effondrées sous les remblais contemporains qui comblaient la salle nord-ouest et l'extrémité de la voûte VT 1019 a été perturbée lors de la destruction du bâtiment. Il a donc fallu, pour des raisons de sécurité et pour observer les vestiges archéologiques antérieurs, procéder à la démolition du voûtement après enregistrement des données. Seules les deux assises de fondation ont été laissées en place pour permettre de localiser l'emprise de cet aménagement au sud-ouest, un sondage profond a nécessité de couper les maçonneries au nord-est pour dégager les vestiges les plus anciens (**fig. 112**).

Une fois l'évacuation des remblais de démolition et de comblement de la salle nord-ouest réalisée, les départs de voûte sont apparus appuyés contre le mur de courtine MR 1038 et contre le mur MR 1021 du bâtiment sud : l'ouverture de tir OUV 1058 a été obstrué par une maçonnerie identique à MR 1021 lors de la construction du bâtiment (état 1). Il semble que l'accès principal du bâtiment ait été refermé puisque la voûte VT 1019 est directement appuyée contre la maçonnerie de bouchage US 1129 qui en condamne l'accès. Cette maçonnerie est composée de moellons de réemploi attestant de la même mise en œuvre que celle des voûtes comblant un espace d'environ 3 m de long, situé contre le piédroit sud-est de la porte du bâtiment sud (**fig. 123**). La fermeture de cet accès est motivée par la nécessité de casemater, de sécuriser le nouvel entrepôt par la mise en place du voûtement sur toute la longueur de la salle nord-ouest. Elle entraîne donc une modification dans la circulation pour accéder aux salles depuis la cour. Compte-tenu des éléments observés lors de la fouille, il semble que la nouvelle entrée ait été déplacée vers la zone nord-ouest du MR 1021 de façon à accéder à la salle 25 donnant accès aux salles 24 et 23 en enfilade. Cette modification n'est jamais mentionnée par les plans anciens qui privilégient la tripartition du bâtiment et continuent à localiser l'entrée dans la façade nord-est sans modifier sa position. Ces observations révèlent la prudence avec laquelle les plans anciens doivent être appréhendés et la fiabilité toute relative qui leur est accordée.

Les départs de voûte VT 1019 et VT 1054 sont également postérieurs au mur de refend formé par les maçonneries MR 1063 – MR 1095 contre lequel ils s'appuient. Le voûtement de la salle est donc bien postérieur à la division en trois pièces du bâtiment sud. Les fondations des voûtes ont été installées dans une tranchée de fondation qui recoupe des niveaux antérieurs le long des murs gouttereaux du bâtiment : la tranchée TR 1141 située le long de la courtine sud a coupé la fosse FS 1139 sur près de 0,20 m de profondeur ainsi que la tranchée de fondation du MR 1063 (TR 1272). Les premières assises de fondation sont apparues à une altitude de 12,29 m au sud et 12,51 m au nord, les murs s'élèvent sur une hauteur d'environ 0,90 m. À partir de 13,40 m NGF, les claveaux du voûtement sont installés jusqu'à une hauteur conservée de

14,63 m NGF, ce qui permet de restituer l'*intrados* de la voûte à 15,50 m NGF. Le voûtement participe à l'encaissement, au confinement de la salle tout comme l'abaissement du niveau de circulation. Le décaissement du sol SL 1069 côté nord-ouest est manifeste au-devant des départs de voûtes et la dépose du sol SL 1127 ancré dans la courtine était nécessaire pour construire le départ de la voûte VT 1054. Les encoches de solives sont apparues derrière la voûte VT 1054, après son démontage.

L'extrémité nord-ouest de la salle est intéressante car on a pu y observer le creusement des tranchées de fondation des voûtes VT 1019 et VT 1054, entaillant les niveaux antérieurs et plus particulièrement le SL 1069. Le départ de voûtement VT 1054 montre en partie basse un arrachement de maçonnerie signalant que le mur se prolongeait vers le nord-ouest, contre la courtine (fig. 124a). Il forme ensuite une élévation maçonnée (MR 1053), orientée nord-est/sud-ouest et dont le parement est orienté vers le nord-ouest, indiquant que la voûte ne se poursuivait pas au-delà de cette limite. De l'autre côté, la VT 1019 est dans un état de détérioration qui ne permet pas d'observer de traces d'une maçonnerie comme le MR 1053 (fig. 124b). Cette interruption de VT 1054 correspond aussi à l'interruption des parties basses du voûtement de chaque côté de la salle, au contact avec le sol SL 1069. Il apparaît donc évident que ces deux aménagements, qui ne sont pas contemporains au départ, ont pu fonctionner ensemble lors de la mise en place du voûtement et l'abaissement du niveau de circulation de la salle. On peut aussi proposer l'hypothèse que la limite nord-ouest des départs de voûte marque l'emplacement d'un mur qui venait fermer la salle sur ce côté. L'état de perturbation laissé après la construction du mur-terrasse MR 1011 ne permet pas de vérifier cette supposition et aucune trace de mur de refend n'a été observée. En revanche, le niveau de sol SL 1071 retrouvé sous les déblais de la voûte marque le niveau de circulation lié à cette occupation, à une altitude moyenne de 13 m NGF : il est composé d'une matrice argileuse montrant un pendage vers l'est et contenant de nombreux fragments de tuiles et de petits cailloux de calcaire. Lors de la fouille, le SL 1071 prolongeait le SL 1069 mais à une hauteur différente : la jonction entre les deux niveaux de circulation se fait par un emmarchement réalisé

avec deux blocs de calcaire disposés l'un sur l'autre (fig. 124c). Cet aménagement permet de descendre d'environ 0,28 m pour circuler dans la salle voûtée.

Le mobilier archéologique est rare : un pion en granite fin aplani à la base a été découvert mais il peut aussi bien être attribué à la période médiévale qu'à la période moderne. Seule, une monnaie datée de la fin du XVIII^e siècle vient conforter une datation contemporaine de l'aménagement de la voûte dans la salle nord-ouest. La construction d'un nouveau magasin pour y entreposer les poudres a pu être motivée à cette époque par un approvisionnement dans des quantités plus conséquentes ou par une nouvelle gestion des matériaux d'artillerie qui étaient stockés dans le donjon. Ce dernier servant de prison à partir du deuxième tiers du XVIII^e siècle, les intérieurs sont réaménagés en cellules, ce qui a pu entraîner la création d'une nouvelle poudrière dans la continuité des deux salles déjà dévolues à cet usage (tour 52 et salle nord-ouest du bâtiment cotée 25 sur les plans anciens). Alors que le donjon sert de prison et que le terrain situé sur son flanc ouest sert de préau, le bâtiment perdure : il sert même d'appui au mur sud du préau qui est nettement appuyé contre son parement nord (fig. 125). En 1820, le magasin est encore en élévation et continue à être utilisé (fig. 34 et 82) : il est délimité au nord par le préau du donjon et au sud par le Jardin des Plantes qui laissera la place au jardin de la Préfecture. L'abandon des deux salles découvertes lors de la fouille est effectif vers le milieu du XIX^e siècle, tandis que la partie nord-ouest du bâtiment (salle 25) et l'enceinte castrale ont déjà disparu pour laisser la place au quai de la Préfecture qui longe la Sèvre.

3.1.4.6. L'aménagement du jardin en terrasse, XIX^e-XX^e siècles

Comme pour toute l'emprise de la fouille, les vestiges archéologiques du bâtiment sud sont scellés par les remblais de comblement qui servent à réaliser la plate-forme du jardin au pied du donjon. Les salles sont comblées par la démolition de leurs voûtements et remblayées par des apports massifs de matériaux hétérogènes dans lesquels le mobilier archéologique permet d'identifier avec certitude la période des XIX^e-XX^e siècles.

D'importants remblais comblent le fossé périphérique sud et rehaussent le niveau de circulation sur le flanc ouest du donjon pour le faire correspondre avec le niveau de la nouvelle place située à l'est, anciennement la place du château. Pour les maintenir en place, le mur MR 1081 est construit depuis le contrefort d'angle sud-ouest du donjon, suivant une orientation nord-est/sud-ouest (**fig. 126**) : il barre le fossé au sud du donjon et ferme l'espace entre le fossé sud et le fossé ouest. Chaîné avec le promontoire rocheux qui sert de semelle au donjon et ancré dans le MR 1080, le mur MR 1081 est construit en pierres de taille calcaires, taillées et régulièrement assisées, dont le liant est une argile jaune brun, comblant des joints croisés particulièrement fins (**fig. 127a**). Le MR 1081 a été arasé lors du réaménagement du jardin public au XX^e siècle et de la construction du mur du jardin de la Préfecture. Son blocage est important en épaisseur (1,20 m observé) et il affecte un glacis prononcé sur une hauteur considérable : repéré à 17,59 m NGF, il mesure plus de 5,80 m de hauteur et sa semelle de fondation a été observée entre 12,45 m NGF et 11,75 m NGF, sans atteindre le fond de la tranchée de fondation TR 1206. Il est clairement appuyé contre le mur MR 1080 et contre le parement sud de la courtine MR 1038. Ses fondations sont composées de deux semelles débordantes construites avec plusieurs assises de blocs équarris, au fond de la tranchée, et taillés. Cet aménagement a engendré la réalisation d'une tranchée de fondation (TR 1206) recoupant les niveaux anciens le long de la courtine (US 1207, US 1208 et US 1209) et un remblaiement massif contre le parement ouest de MR 1081 (US 1204, US 1205). Ce dernier est définitivement enfoui sous les remblais du jardin-terrasse qui sont contemporains du mur MR 1011.

Le comblement de la tranchée de fondation TR 1206 est composé des remblais qui prennent appui contre le parement oriental du MR 1011 qui leur sert de soutènement. La mise en œuvre du MR 1011 est la même que celle observée dans le sondage nord mais, dans la zone sud, le mur a été exploré sur une profondeur de 3 m sous le niveau du quai de la Préfecture (**fig. 128a**). Il montre une maçonnerie régulière de blocs de calcaire taillés et assisés dont la plupart évoquent des remplois, liés avec une argile orange à inclusions gravillonaires de calcaire en cœur de maçonnerie. Le MR 1011 a été observé sur 2,20 m de profondeur sous le quai

de la Préfecture sans atteindre ses fondations. Il est appuyé sur toute cette hauteur contre le parement sud de la courtine MR 1038. Mesurant 1,50 m de large, une assise de gros blocs calcaires disposés en queue dans la maçonnerie marque un changement de mise en œuvre (**fig. 128b**) : cette assise supporte l'élévation du MR 1011 qui clôture le jardin-terrasse et signale l'ancien niveau de voirie du quai de la Préfecture. Le parement ouest est réalisé en pierres de taille de calcaire, dont la face a été aplaniée à l'aide de broches, liées au mortier de chaux blanc très riche et jointoyé au ciment tiré au fer. Les assises sont régulières et disposées à joints croisés.

La construction du MR 1011 a nécessité le creusement d'une tranchée de fondation observée dans la zone sud puisqu'elle coupe l'extrémité nord-ouest de la courtine MR 1038 (**fig. 128c**). Si les fondations du MR 1011 s'appuient proprement contre la courtine MR 1038 sur une profondeur minimale de 2,20 m, l'élévation visible du MR 1011 a entraîné une démolition partielle des vestiges antérieurs ainsi que la réalisation de la voirie créée le long de la Sèvre. Comme nous l'avons déjà évoqué, le MR 1011 est aménagé en deux temps : d'abord, dans la zone sud, au contact avec le jardin de la Préfecture jusqu'à la maison d'habitation qui est située au nord-ouest de la parcelle. Une fois le terrain de cette maison acquise par la ville et le magasin des pompes à incendie transféré, le mur MR 1011 est complété avec une nouvelle élévation à l'angle nord-ouest de la parcelle; rejoignant le croisement des rues Léon Blum et Du Guesclin actuelles. Le MR 1011 n'apparaît pas sur le cadastre daté de 1809 où l'on peut voir les derniers vestiges de l'enceinte castrale comme la tour nord-ouest et les tours de la porte de Fer (**fig. 29**). Deux traits perpendiculaires reliant le contrefort sud-ouest du donjon au mur du Jardin des Plantes, d'une part, et à la rive gauche de la Sèvre, d'autre part, matérialisent les MR 1081 et MR 1038. En 1820, le plan d'alignement du quartier mentionne l'aménagement d'une voie de circulation sur un espace gagné sur l'enceinte castrale (**fig. 34**). En 1846, le cadastre montre le quai de la Préfecture qui est une allée arborée (**fig. 30**). Le magasin aux poudres est signalé sur le plan d'alignement de 1820 et a fait l'objet d'une gravure romantique autour de 1817, alors qu'il tombe en ruine (**fig. 82**) : on y aperçoit en arrière-plan le magasin des pompes à incendie avec son fronton dominant une vaste porte et le bâtiment sud dont l'extrémité nord-ouest est déjà

dans une ruine avancée. Entre les arrachements des murs gouttereaux, un mur de refend ferme une salle accessible par une porte et supporte la charpente : il pourrait s'agir du mur de refend observé en fouille (MR 1063 – MR 1095) ou du mur de refend de la salle nord-ouest dont nous n'avons pas retrouvé de trace lors de la fouille. Par la suite, le bâtiment n'est plus mentionné sur les plans ce qui incite à dater son remblaiement et sa disparition du paysage urbain avant le milieu du XIX^e siècle.

Le jardin-terrace est construit suivant une plateforme dominant le quai de la Préfecture et donnant une vue agréable sur la Sèvre qui coule à quelques mètres. Il est aménagé d'un talus végétalisé au pied du donjon et, après la Première Guerre Mondiale, il est doté du monument aux morts rappelant les noms des combattants niortais qui ont péri entre 1914 et 1918.

La zone sud apparaît comme la zone la plus dense en vestiges archéologiques car c'est la zone qui a été la plus explorée. Elle révèle six occupations qui se succèdent depuis la fin du X^e siècle jusqu'à nos jours. Cette séquence stratigraphique a permis de découvrir une occupation des X^e–XII^e siècles qui doit être mise en relation avec les vestiges de cette époque découverts dans la fausse-braie du donjon¹⁰³. La fosse FS 1244 est le niveau le plus ancien découvert dans l'emprise de la fouille au pied du donjon et se rapproche par sa typologie et par sa chronologie des fosses découvertes en 2006 par Thierry Cornec. Elle ne suffit malheureusement pas pour caractériser l'occupation et ne peut pas être considérée comme la première phase d'une anthropisation de cette zone : le versant de la Sèvre a pu être occupé avant l'époque médiévale. Faute d'avoir pu atteindre le substrat, l'exploration archéologique a été arrêtée au niveau d'apparition des vestiges des X^e–XI^e siècles. Malgré cette contrainte, la découverte de ces derniers reste inédite sur le front ouest du donjon. Suivie par la construction d'un mur à petits moellons et à contreforts plats, un bâtiment matérialise une densification de l'occupation du versant au tournant des XI^e–XII^e siècles : son étendue et sa fonction demeurent indéterminées. Par ses caractéristiques architecturales et la chronologie issue de la stratigraphie, il serait contemporain du *castrum* mentionné dès 946 qui aurait précédé

le donjon à deux tours. La construction de ce dernier intervient dans le dernier quart du XII^e siècle et transforme considérablement le paysage castral. Il ne semble pas encore doté de larges fossés périphériques à cette époque et la cour ouest semble être le lieu d'activités liées à l'équitation, témoignant de la présence de chevaliers. L'enceinte basse du donjon est postérieure aux bâtiments construits dans la partie sud de la cour : sa tranchée de fondation recoupe côté nord les niveaux de sol et les maçonneries tandis que côté sud aucune tranchée de fondation n'a été observée. Cette différence est peut-être due au creusement des fossés périphériques autour du promontoire du donjon au XIII^e siècle. La tranchée de fondation de la courtine sud a permis une datation des XIII^e–XIV^e siècles, bien postérieure au donjon, ce qui est conforté par la différence de traitement architectural entre les deux structures (appareillages différents, absence de traces lapidaires sur la courtine). La parfaite conservation de la courtine sud est notamment due à l'installation d'un bâtiment contre son parement nord servant d'écurie et ouvrant sur la cour basse du donjon aux XV^e–XVI^e siècles. De plan quadrangulaire, le bâtiment est doté d'une large porte et de fenêtres hautes. Composé d'une seule salle à l'origine, il est divisé en au moins deux pièces par un mur de refend dont la plus grande a été mise au jour dans la partie nord-ouest. Les plans anciens mentionnent trois salles dont la principale est au centre mais la fouille n'a pas permis d'en observer plus de deux (la salle principale au nord-ouest et une salle plus petite au sud-est). La partition du bâtiment traduit un changement d'affectation ou, au moins, une réorganisation de l'espace interne. Cette modification a lieu à partir du début du XVIII^e siècle et sera rapidement suivie d'une nouvelle phase d'occupation trahissant une affectation, mieux connue par les sources écrites et par les plans anciens, de stockage pour l'artillerie. À cet effet, l'entrée primitive du bâtiment donnant sur la cour basse est condamnée et les salles sont aménagées de voûtes qui doublent les murs gouttereaux. Il semble que l'entrée se fasse par une nouvelle entrée au nord-ouest de la précédente, la salle principale volontairement encaissée est alors accessible par un emmarchement. Le bâtiment ainsi casematé est prêt pour accueillir les explosifs et les différents matériels servant à l'artillerie. Au début du XIX^e siècle, le bâtiment est ruiné et abandonné (les voûtes s'effondrent sur le sol). Des remblais massifs comblent les salles de façon à édifier la plateforme du jardin-terrace au pied du donjon.

103 Cornec 2006.

4. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

4.1. UNE OCCUPATION DES X^E-XI^E SIÈCLES INÉDITE SUR LE VERSANT DE LA SÈVRE

L'occupation la plus ancienne à l'ouest du donjon a été mise au jour dans les zones B et C à une altitude comprise entre 11,40 m NGF et 12 m NGF. À peine mise au jour, elle reste difficile à caractériser avec précision : une seule structure a été observée, la fosse FS 1244, dans laquelle le mobilier et un fragment de charbon de bois orientent la datation vers le XI^e siècle. Dans les zones B et C, ce niveau d'occupation est probablement nivelé pour permettre l'installation de niveaux de sol construits en cailloux de calcaire (SL 1237 et SL 1239) à 12 m NGF et 12,40 m NGF. Ces deux niveaux de circulation ne semblent pas pour autant appartenir au même horizon chronologique ni à la même occupation. La ressemblance entre la FS 1244 et les structures fossoyées découvertes en 2006 lors de la fouille de la fausse-braie plaide pour une contemporanéité de ces structures : elles matérialisent une occupation antérieure à la construction du donjon, aux X^e-XI^e siècles, alors que les sources écrites mentionnent le *castrum* de Niort et, avec lui, une possible restructuration du paysage et du peuplement.

4.2. LES CONSTRUCTIONS ANTÉRIEURES AU DONJON (XI^E-XII^E SIÈCLES)

Le versant est de la Sèvre est aménagé d'un bâtiment orienté nord-est/sud-ouest découvert dans la zone B. Composé d'un mur en petits moellons de calcaire



équarris et liés à l'argile (MR 1213), le bâtiment est doté de contreforts quadrangulaires plats (MR 1214 et MR 1248) qui viennent renforcer la faible épaisseur du mur gouttereau. Ces caractéristiques architecturales évoquent une construction autour du XI^e siècle qui est antérieure au donjon. Le bâtiment n'a pas pu être dégagé sur toute son emprise mais son côté ouest a révélé une maçonnerie qui lui est postérieure et qui aurait pu délimiter une pièce annexe. Cette occupation scelle la fosse FS 1244 et est abandonnée au tournant des XII^e-XIII^e siècles, lors de la construction de la courtine sud de l'enceinte basse du donjon. Les vestiges du bâtiment n'ont pas permis d'en déterminer la fonction mais leur état de conservation est particulièrement bon.

La construction du donjon intervient dans le dernier quart du XII^e siècle et génère des modifications importantes dans cette partie du château qui domine la Sèvre, le port et la ville. Le lien entre le donjon et le bâtiment à contreforts plats ne peut pas être éclairé par les résultats de la fouille et reste une question non résolue. La construction du donjon sur le point culminant du rocher a perturbé des niveaux datés des IX^e-XI^e siècles sur le côté oriental du donjon. Aucune trace de bâtiment n'a été mise au jour dans cet espace. À partir de la fin du XII^e siècle, le château est restructuré dans sa zone la plus occidentale : le donjon à deux tours communique avec la cour qui s'étend à ses pieds le long de la sèvre, à l'ouest. Une porte est aménagée dans le mur ouest qui relie les deux tours du donjon mais son système de circulation n'a pas été retrouvé lors de la fouille. À l'origine, la cour ouest n'est pas isolée du reste du château par des fossés ou par des remparts. L'horizon de l'occupation des XI^e-XII^e siècles a été repéré au sud de l'emprise de fouille à une altitude comprise entre 12 m NGF et 12,50 m NGF.

4.3. LA CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE BASSE DU DONJON (XIII^e SIÈCLE ?)

La restructuration qui affecte les abords du donjon est marquée par l'ampleur des aménagements et des terrassements qu'ils nécessitent. D'après les sources écrites, les fossés périphériques du donjon sont creusés à cette époque sur ses côtés nord, est et sud. Ils servent à isoler l'édifice du reste du château, en lui conférant un aspect fortifié plus prononcé. Si la fouille n'a pas livré d'indices pour étayer cette hypothèse, elle a permis de mettre au jour les vestiges de l'enceinte basse construite à l'ouest du donjon. Cette enceinte ferme un espace rectangulaire situé le long de la façade ouest de l'édifice. Elle s'étend depuis le donjon jusqu'à l'enceinte castrale qui longe la Sèvre dans l'alignement des contreforts nord-ouest et sud-ouest de celui-ci. Son mode de construction se différencie de celui employé pour le donjon en de nombreux points (nature du calcaire, appareillage, absence de traces lapidaires). De plus, lors de la construction de la courtine sud, les niveaux antérieurs ont été perturbés par sa tranchée de fondation. Le mobilier archéologique et la datation radiocarbone évoquent le XIII^e siècle, jusqu'au début du XIV^e siècle, pour cet aménagement.

Côté sud, la courtine a été dégagée sur 19 m de longueur, 5 m de hauteur et 2,45 m de large : son arase est apparue à 16 m NGF et ne permet plus d'y distinguer d'aménagements défensifs. Sa fondation a été repérée à 10,85 m NGF mais sans atteindre la première assise. Une seule ouverture défensive a été repérée dans sa partie ouest : l'OUV 1058 est une fente de tir dont l'ébrasement a été fermé lors de la construction du bâtiment sud. Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas démonté la maçonnerie de bouchage qui la condamne. Tronquée par la construction du mur-terrasse au XIX^e siècle, la courtine sud se prolongeait vers le nord-ouest et se raccordait à l'enceinte castrale.

Côté nord, dans la zone A, un mur mis au jour a été interprété comme la courtine nord de l'enceinte basse (MR 1289). Les conditions de la fouille n'ont pas permis de dégager ce mur au-delà de son arase apparue à partir de 13,79 m NGF. Situé dans l'ali-

gnement du contrefort nord-ouest du donjon, il est composé des mêmes matériaux que la courtine sud. Son arase et son abandon sont scellés par un remblai non daté mais antérieur aux aménagements du XVII^e siècle. L'entrée se fait par la courtine nord dont le chemin longe le fossé nord et pénètre dans la cour basse par une porte encadrée de deux ouvertures de tir (d'après les plans anciens). Cet accès n'entraîne pas la disparition de la porte qui permettait de communiquer avec la partie centrale du donjon située entre les deux tours alors que celle-ci est couverte et aménagée en logis : la porte occidentale primitive n'est transformée en fenêtre que bien plus tard. Un autre accès est aménagé dans l'enceinte castrale et ouvre sur la cour basse : la porte de Fer (ou porte de Secours) qui permet d'accéder à la Sèvre et aux moulins. La datation de cette enceinte est estimée aux premières décennies du XIII^e siècle¹⁰⁴.

L'occupation de la cour basse du donjon est donc fortement modifiée par la fortification des abords du donjon, ce qui entraîne l'abandon des anciens bâtiments et la création de nouvelles constructions. La mise en défense du donjon est particulièrement renforcée au sein du château qui est doté d'une enceinte construite en calcaire et qui enferme l'espace castral sur ses quatre côtés. Comme le montrent les plans anciens, les défenses sont tournées vers la ville mais aussi vers le port, sur les fronts nord-ouest, nord et est. Les fortifications des fronts sud et sud-est apparaissent plus espacées mais sont tout aussi efficaces. Cette densification des éléments de défense et l'adaptation de l'espace castral à cette nouvelle organisation spatiale font du château de Niort une garnison de premier rang au XIII^e siècle. Durant cette période, les conflits entre le royaume d'Angleterre et celui de France se succèdent pour le contrôle des ports et des villes du Poitou. Niort est un enjeu économique de taille puisque la ville est l'arrière-port de La Rochelle mais aussi un atout stratégique pour le contrôle des seigneurs poitevins prompts à se soulever. Malgré les exactions et les faits d'armes des troupes royales, l'essor économique de la ville ne semble pas mis à mal. Les travaux effectués sous Alphonse de Poitiers, attestés par les sources écrites, portent sur des aména-

104 Baudry 2001, p. 194 ; Lecroëre 2004, p. 77.

gements défensifs et des approvisionnements en armes. Mais ils portent aussi sur une amélioration de la résidence, notamment de la grande salle et des appartements. Il ne s'agit donc pas de renforcer uniquement les fortifications du château et du donjon, mais également d'affirmer les lieux de résidence et d'apparat liés à la fonction comtale. Le niveau de circulation dans la cour basse a été repéré au pied du donjon à une altitude de 12,30 m NGF pour le XIII^e siècle.

4.4. L'HABILLAGE DE L'ESCARPE ET LA CONSTRUCTION DE L'ÉCURIE (XIV^e–XV^e–XVI^e SIÈCLES)

Au regard des résultats de la fouille, il reste difficile de connaître les aménagements créés dans l'enceinte basse à partir du XIII^e siècle. Le premier et l'élément archéologique le plus ancien découvert est le mur de protection construit contre l'escarpe et au pied d'un contrefort hémicylindrique du donjon. Ces aménagements prennent place sur un niveau de circulation daté des XIII^e–XIV^e siècles. La maçonnerie de l'escarpe a probablement été motivée par la dégradation rapide des bancs du promontoire rocheux, mais on peut aussi invoquer une volonté de renforcer l'aspect massif du donjon en partie basse. Rappelons que le fossé périphérique occupe trois côtés du donjon et qu'une fausse-braie est construite contre le flanc oriental au XIII^e siècle, le côté occidental restant vraisemblablement vierge d'aménagements le long du donjon. Le mur d'escarpe est apparu bien assisé, soigneusement appareillé, et s'étend avec certitude jusqu'à la courtine sud. De plus, les fortifications urbaines font l'objet de nombreux travaux à partir de la fin du XIV^e siècle qui s'échelonnent laborieusement jusqu'au début du XV^e siècle.

L'aménagement le plus important porte sur le front nord de la courtine sud contre lequel un bâtiment de plan quadrangulaire est construit. D'après le mobilier archéologique et les caractéristiques architecturales, il a servi d'écurie pour abriter des activités liées au soin des chevaux et pour stocker les accessoires d'harnachement. Muni d'une

vaste porte ouvrant sur la cour, il est muni d'un sol construit en dur dans sa partie ouest. Son mode de construction est clairement distinct des constructions antérieures et son mur sud-est est visiblement ancré dans le parement nord de la courtine sud. L'emprise totale du bâtiment primitif n'a pas été appréhendée dans l'emprise de la fouille et sa partie nord-ouest est apparue nettement perturbée par la construction du mur-terrasse à l'époque contemporaine. Tout au plus peut-on observer que le mur de refend qui le sépare en deux pièces est postérieur et correspond à une phase de réaménagement. Le plan le plus ancien daté de 1695 laisse deviner un bâtiment sans cloisonnement avec des ouvertures percées dans le mur gouttereau nord. Même si ce plan reste un schéma théorique, les résultats de la fouille permettent d'envisager un bâtiment primitif dont l'espace intérieur n'aurait pas été divisé avant la fin du premier tiers du XVIII^e siècle. En ce sens, il est représenté de manière identique à un autre bâtiment de plan quadrangulaire, situé dans la cour du château à l'est du donjon, dont les caractéristiques architecturales paraissent similaires. Ce dernier est évoqué sous le nom d'écuries « fort ruinées » sur le plan de 1695 tandis que le bâtiment retrouvé en fouille est désigné comme la « vieille salpêtrière ». Il nous paraît très probable que ces deux constructions aient été utilisées comme écuries avant de changer d'affectation pour le stockage des matériaux d'artillerie. Les sources écrites évoquent l'approvisionnement en poudre à canons et le stockage de l'artillerie dans le donjon, sous le contrôle du capitaine du château, et la présence de canons dans les halles entre le XV^e et le XVI^e siècle. Ainsi, le bâtiment servant à l'origine d'écurie dans la cour basse du donjon a-t-il pu être transformé en salpêtrière à l'époque des guerres de Religion. Au début du XVI^e siècle, les effectifs de la garnison sont réduits à leur minimum et le guet incombe aux habitants des paroisses voisines, ce qui montre bien le déclin de la place forte dont le mauvais état général est décrit par René Androuet du Cerceau en 1611¹⁰⁵. Dans ce compte-rendu, l'auteur évoque la nécessité de refaire le mur « de l'écurie qui est contre la tour du Moullin » : cette écurie est située dans la cour basse du donjon, à l'angle nord-ouest formé par la courtine nord et l'enceinte castrale, à l'arrière de la tour dite du Moulin.

105 Baudry 2013, p. 152 – 154.

4.5. LES TRAVAUX POUR LE NOUVEAU MAGASIN AUX POUDRES (PREMIER TIERS DU XVIII^E SIÈCLE)

Malgré cet état avancé des dégradations, le château reste utilisé comme prison à partir du début du XVIII^e siècle. Dans la cour basse, des travaux de réaménagement sont engagés pour casemater les salles de façon à y établir une salle d'armes, un magasin aux poudres et un magasin pour l'artillerie. La tour sud-ouest de l'enceinte basse est dévolue au stockage des explosifs, comme l'indique son nom de tour des Poudres en 1732. Son rez-de-chaussée communique avec la salle ouest du bâtiment sud, évoquant un entrepôt important, retranché dans l'enceinte basse du donjon.

La fouille a livré des résultats particulièrement éclairants sur cet aménagement qui nécessite d'abord la condamnation de la porte d'entrée du bâtiment primitif et le déplacement vers l'ouest de l'entrée. Cette dernière a été perturbée par la construction du mur-terrasse à l'époque contemporaine, le niveau de circulation de l'écurie de XV^e-XVI^e siècles est réutilisé dans le prolongement de cette nouvelle entrée. Les principales modifications à l'intérieur du bâtiment sud ont porté sur le décaissement des salles et la construction de voûtes venant doubler les murs gouttereaux du bâtiment. Les voûtes massives, légèrement surbaissées, évoquent sans conteste une volonté de casemater, d'encaisser les réserves de poudres et d'en contenir une éventuelle explosion en créant des salles excavées avec un dispositif de couverture limitant les effets d'une explosion du stock de poudres. Ainsi les deux salles découvertes lors de la fouille ont-elles été dotées de voûtes. Le sol de la salle nord-ouest a été décaissé et un emmarchement a été installé pour passer du sol primitif du bâtiment, encore en usage à cette époque, au sol en terre battue du magasin aux poudres. Vraisemblablement, un mur de refend fermait la salle nord-ouest dans l'alignement de ces marches qui correspond aussi à l'interruption des voûtes.

Les fortifications urbaines et castrales se dégradent rapidement à partir du milieu du XVIII^e siècle. Le bâtiment sud est en état de ruine au début du XIX^e siècle et de nouvelles casernes sont construites dans le quartier nord de la ville, permettant un transfert des militaires.

4.6. LA RESTRUCTURATION URBAINE DES ABORDS DU DONJON (XIX^E-XXI^E SIÈCLES)

Alors que les fossés du château et du donjon sont comblés et servent de jardins, le château est vendu en 1791 à la municipalité et le donjon, propriété du Département, continue d'être utilisé comme maison d'arrêt. La surpopulation carcérale oblige à transférer les prisonniers dans une nouvelle prison en 1853 située dans le jardin du palais de Justice. Le préau situé sur le flanc ouest du donjon devient un jardin et reste clôturé d'un mur sur ses côtés ouest et sud. Le bâtiment sud se dégrade progressivement et est coupé par l'aménagement du quai de la Préfecture, dans un premier temps, puis du mur-terrasse du jardin public dans un second temps.

Ce jardin public s'étend du mur mitoyen avec le jardin de la Préfecture, au sud, à la cour du magasin aux pompes à incendie reconstruit au nord-ouest du donjon. Ce magasin est le second équipement de lutte contre les incendies réalisé par la ville de Niort, le premier étant situé contre l'enceinte nord du château, à l'emplacement du fossé. Devenu vétuste et la démolition des fortifications étant votée pour réorganiser l'espace urbain, ce premier magasin aux pompes à incendie est déplacé à proximité du donjon. Découvert lors de la fouille, il se décline sous la forme d'un bâtiment quadrangulaire, couvert de tuiles, avec un beffroi permettant de sonner l'alerte en cas d'incendie. Il ouvre sur le quai de la Préfecture et sur une petite cour, il est approvisionné en eau par une fontaine aménagée dans son mur gouttereau sud. La séparation entre la cour du magasin aux pompes et le préau du donjon est matérialisée par un mur qui relie l'angle nord-ouest du donjon au mur du quai de la Préfecture, situé sur l'emplacement de l'ancienne courtine nord. La rémanence de cet aménagement

du XIII^e siècle dans la parcellarisation urbaine est évidente jusqu'à l'époque contemporaine. Enfin, une maison d'habitation est construite entre le magasin aux pompes et le jardin du donjon : elle possède vraisemblablement un jardin dont l'accès se fait par une porte aménagée dans le mur de clôture ouest.

La création du jardin public au pied du donjon entraîne le remblaiement massif de toute la zone ouest au pied du donjon, à l'exception de l'angle nord-ouest. Ce remblaiement s'accompagne de la construction d'un mur-terrasse dont la tranchée de fondation recoupe la courtine sud et le bâtiment sud. Dans un premier temps, il s'appuie contre le mur de clôture au nord-ouest qui appartient à la maison d'habitation et matérialise le mur du préau du donjon. Par la suite, la démolition du magasin aux pompes et de cette maison permet de poursuivre le mur-terrasse pour fermer le jardin à l'angle formé par le quai de la Préfecture et la rue Léon Blum. Après la Première Guerre Mondiale, un monument commémoratif est construit le long du mur sud du jardin.

Parallèlement, à partir de 1821, le côté est du donjon est considérablement remblayé sur toute l'emprise du château. Les fossés du donjon et du château sont comblés et les fortifications servent ponctuellement de carrières pour des projets urbains. De nouveaux immeubles sont construits et forment des îlots bordés de nouvelles rues comme la rue Du Guesclin, par exemple. De nouvelles halles sont construites au nord du donjon dans l'esprit des constructions de Baltard. La restructuration urbaine de cette époque ne laisse aucune trace de l'emprise du château dans le tissu urbain actuel dont le seul vestige visible reste le donjon qui abrite le musée d'histoire locale et régionale.

La fouille archéologique réalisée en 2012 au pied du donjon de Niort a permis de mettre en lumière six grandes phases d'occupation couvrant une période allant des X^e-XII^e siècles à nos jours. La mise au jour d'une occupation antérieure au donjon, datée du XI^e siècle, reste sans conteste une découverte importante au regard des connaissances sur la ville de Niort concernant cette période. Elle confirme une occupation sur le versant oriental de la Sèvre et complète modestement les données

mises au jour lors de la fouille de la fausse-braie en 2006. Précédent la construction du donjon, ces structures archéologiques permettent d'étendre la zone de peuplement des X^e-XII^e siècles sans pour autant la définir avec précision. De même, la construction d'un bâtiment à contreforts plats souligne une densification de l'occupation dont le statut nous échappe mais qui, par ses caractéristiques architecturales, prend place au XII^e siècle, avant la construction du donjon. L'espace situé entre le donjon et la Sèvre apparaît donc comme un lieu occupé et bâti où les activités humaines prennent un essor bien avant la construction du donjon à deux tours, en rapport avec le *castrum* mentionné dans les sources écrites. Le donjon, édifié sous l'impulsion d'Henri II Plantagenêt ou de son fils Richard I^{er}, matérialise un tournant décisif dans la réorganisation des fortifications du château de Niort – voire de la ville – et signale la place stratégique que la ville acquiert à l'échelle du comté de Poitou et du duché d'Aquitaine. Il semble indissociable de cet espace situé à ses pieds, à tel point que le fossé périphérique n'est pas creusé du côté ouest et qu'il est aménagé d'une enceinte qui ferme sa cour basse et permet d'en assurer la défense. L'articulation entre le donjon et sa cour basse est clairement affirmée par la construction des courtines massives qui se raccordent sur l'enceinte castrale au XIII^e siècle. Le comblement du fossé sud, composé de couches de rejets, a livré du mobilier daté des XIII^e-XIV^e siècles. Les deux éléments, donjon et cour basse, s'avèrent imbriqués l'un à l'autre et composent un véritable fortin aux caractéristiques défensives indéniables. Isolés de la cour du château par les fossés et l'enceinte basse et défendu par une fausse-braie à l'est, le donjon et sa cour basse apparaissent comme une entité à part entière qui s'affirme dans le paysage castral comme indépendante, dissociée du château mais au cœur du château, qui se distingue par ses attributs défensifs. Le mobilier archéologique renforce cette impression puisque le vaisselier est composé de céramiques communes, sans aucune évocation d'une résidence aristocratique, et que les objets métalliques illustrent des activités militaires et équestres s'échelonnant jusqu'au XVII^e siècle. Les résultats de la fouille au pied du donjon de Niort a permis de redonner une dimension plus complète à cette entité formée par le donjon et sa cour et de mettre en lumière une succession d'occupations inédite.

5. LES ÉTUDES DU MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE



5.1. L'ÉTUDE DU VAISSELIER CÉRAMIQUE (YOLAINE ROUZO-LENOIR)

Le lot céramique issu du site du donjon de Niort est constitué, après recollage, de 806 tessons ou NR¹⁰⁶ répartis sur 56 US. On y recense 192 NMI¹⁰⁷ dont 150 bords.

L'observation, conduite à l'œil nu sur l'ensemble des tessons, s'est dans un premier temps effectuée par US c'est-à-dire sans connaissance des données stratigraphiques. La confrontation du matériel de certains niveaux s'est organisée dans un second temps afin d'affiner les propositions de datation.

Le tri et le comptage des tessons ont été menés à mesure de la détermination des groupes techniques en présence. Parallèlement, les éléments morphologiques les plus significatifs et/ou les mieux conservés ont été isolés pour représentation graphique.

Un inventaire général du lot a été établi par US : il rend compte pour chaque groupe technique du NR / NMI, du nombre d'anse et de bec, des formes en présence, des décors et traitement de surface, des observations et de l'orientation chronologique¹⁰⁸ (**annexe 3**).

La détermination des groupes techniques ou catégories de pâtes s'est établie selon les critères traditionnels de couleur de pâte, de texture (nature, quantité, granulométrie des dégraissants) et de traitement de surface (essentiellement caractéristiques de la glaçure). Le mode de façonnage ne s'est pas avéré discriminant car, à deux exceptions près¹⁰⁹, tous les groupes techniques sont tournés. Devant la quantité et la diversité des pâtes en présence, témoignant de la durée d'occupation du site sur plusieurs siècles, une classification propre a été mise en place¹¹⁰ : sept grands groupes de pâtes ont été déterminés sur un critère général de texture, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, P. Au sein de ces groupes, une numérotation (A1, A2 etc...) a été octroyée aux pâtes observées qui présentent des aspects ou caractéristiques distinctes. On dénombre un total de 33 catégories de pâtes. Nous mentionnons ici les groupes principaux et renvoyons à l'annexe et au corps de l'étude pour la description précise de tous les groupes techniques :

- **groupe A** (A1 à A7) : pâtes fines tendres (glaçures sans engobe) ;
- **groupe B** (B1 à B4) : pâtes fines à moyennement fines feuilletées (glaçures sur engobe) ;
- **groupe C** (Copeint à C5) : pâtes sableuses ;
- **groupe D** (D1 à D4) : pâtes non micacées à inclusions grossières ;
- **groupe E** (E1 à E5) : pâtes micacées à inclusions grossières ;
- **groupe F** (F1 et F2) : faïence ;
- **groupe G** (G1 à G3) : grès ;
- **groupe P** : porcelaine.

106 NR : Nombre de Restes céramiques.

107 NMI : Nombre Minimum d'Individus. Il a été calculé par US et par groupe technique en tenant compte des bords après collage. En l'absence de bord, les fonds ont été comptabilisés. En l'absence de bord ou de fond, le NMI est considéré comme nul.

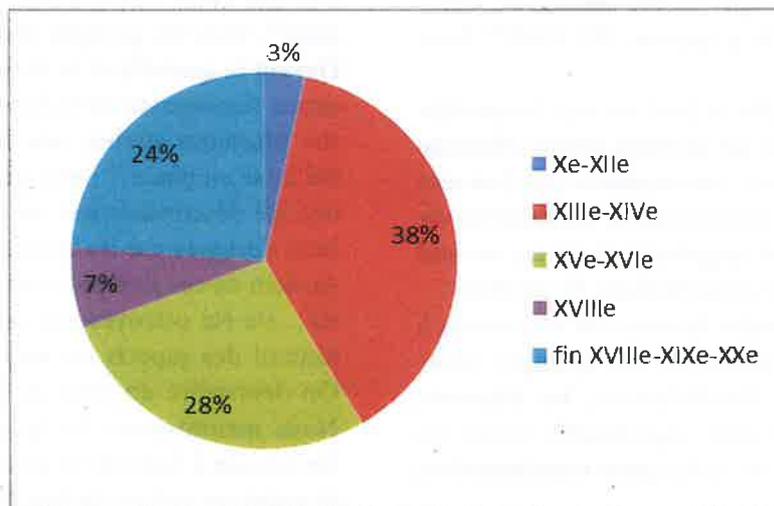
108 Les propositions de datation peuvent préciser s'il s'agit de la première moitié du siècle (A) ou de la seconde moitié (B). Exemple : une US datée de la seconde moitié du XIV^e siècle sera dans l'inventaire notée XIV^eB.

109 Groupes E3 et E5.

110 Voir **annexe 3**. Dans la mesure du possible, des équivalences sont établies avec le répertoire du Centre-Ouest de la France du réseau ICERAMM (« Information sur la CERA Médiévale et Moderne » dirigé par Philippe Husi : <http://iceramm.univ-tours.fr>).

Les études céramiques convoquées pour comparaison concernent essentiellement des sites du Poitou (Niort¹¹¹, Melle¹¹², Poitiers¹¹³) et de la Charente-Maritime (La Rochelle¹¹⁴, La Laigne¹¹⁵) ; des ouvrages de synthèse et travaux de recherches récents permettent également des comparaisons avec les productions médiévales et modernes de la Saintonge¹¹⁶ et du pays charentais¹¹⁷.

La présentation du mobilier céramique se fait en fonction des grandes phases chronologiques dégagées à l'issue de l'étude. D'ores et déjà, on peut dire que la représentation quantitative est inégale (**graph. 1**) : pour le Moyen Âge, les X^e-XII^e siècles occupent une faible part de l'ensemble alors que les XIII^e-XIV^e siècles recouvrent la plus forte proportion du lot ; la période de transition entre les époques médiévale et moderne (XV^e et surtout XVI^e siècles) est bien représentée contrairement à la période moderne dont les niveaux ont manifestement subi d'importantes perturbations : les indices du XVII^e siècle sont absents et le plein XVIII^e n'est que discrètement représenté. En revanche, les niveaux contemporains (fin XVIII^e-XX^e siècles) livrent un mobilier abondant.



Graphique 1 - Répartition des tessons par grandes phases chronologiques (en %)

111 Le Donjon et la place du Donjon : VEQUAUD 2006 et VEQUAUD 2012 ; la rue de Fontenay : CHIRON-CHAMPAGNE 2012 ; le parking du Moulin du Milieu : VEQUAUD 2008a ; L'École Michelet-Filles : HENRY 1990 ; L'Espace Niortais « îlot n°1 » : VEQUAUD 1997.

112 Place Bujault : VEQUAUD 2008b et MARCHAND 2010.

113 VEQUAUD 2003 et VEQUAUD 2007.

114 La Place de Verdun-Château Vauclerc (VEQUAUD sous presse) ; la Rue Verdière (VEQUAUD, POUPONNOT, VALLET 2010) ; Gabut II (NIBODEAU 2009) ; la Porte Maubec (NORMAND 2009b).

115 VEQUAUD 2004.

116 HUGONOT 2002 ; CHAPELOT 1975.

117 NORMAND 2009a et NORMAND 2011.

5.1.1. LES X^E-XII^E SIÈCLES (FIG. 129)

Comme il vient d'être mentionné en introduction, les indices céramiques qui caractérisent cette phase sont peu abondants et représentent moins de 3% du total NR¹¹⁸ (**graph. 1**). Les niveaux en place correspondent aux US 1245, 1255 et 1258.

Les vases sont tournés et les parois sont plutôt fines ; le seul fond conservé porte des traces de décollement à la ficelle (**fig. 129, n° 4**).

Les pâtes : des six catégories céramiques déterminées, la pâte rosée à aspect soyeux, peu micacée, finement sableuse à inclusions de quartz (C5) est la plus représentée avec 18 tessons ; les autres n'apparaissent que de façon anecdotique :

- un tesson (US 1245) en pâte orangée bien cuite à grosses inclusions de quartz et de mica (E4) ;
- deux tessons (US 1245/1258) en pâte blanche avec inclusions rouges affleurantes et abondantes (D1) ;
- un fond (US 1245) en pâte rosée finement dégraissée (D2) ;
- un bord (US 1255) en pâte sableuse très cuite de teinte orangée (C2) qui sera très présente dans la phase chronologique suivante ;
- enfin, le seul tesson en pâte sableuse blanche à décor peint (C0peint) rencontré sur le site se trouve en position résiduelle dans l'US 1279 : à la lèvre éversée en amande est attachée une anse rubanée qui porte un décor de virgules horizontales peintes de couleur ocre-rouge (**fig. 129, n° 1**). D'après les données comparatives, cet élément pourrait s'apparenter aux productions peintes régionales des X^e- (fin IX^e ?) -XI^e siècle¹¹⁹.

Les formes : la lèvre en bandeau court (**fig. 129, n° 2, 5 et 6**) peut appartenir à des vases de cuissons comme à des vases à liquide. La cruche de l'US 1245 (**n° 2**) est munie d'un bec verseur rapporté dont la base est pincée. Une anse diamétralement opposée est attachée sur la lèvre. Ce type de

lèvre en bandeau apparaît au X^e siècle et se maintient, dans une grande diversité de variantes mais sans majeure évolution apparente, jusqu'à la fin du XII^e siècle voire au début du siècle suivant¹²⁰. Ici, les profils en bandeau peuvent être rapprochés des vases découverts sur le site de l'Espace niortais¹²¹. La lèvre éversée à gorge interne (**fig. 129, n° 3**), également façonnée en pâte C5, ne doit pas étonner : la coexistence de la lèvre en bandeau et de la lèvre éversée à gorge est attestée à Niort pour cette époque¹²².

Notons, dans les niveaux en place, l'absence de céramique peinte et de céramique à glaçure primitive qui ne peut permettre d'en préciser la datation.

5.1.2. LES XIII^E-XIV^E SIÈCLES (FIG. 130 ET 131)

La période des XIII^e et XIV^e siècles est la mieux représentée sur le site : elle correspond à 38 % du NR total (**graph. 1**) et se trouve matérialisée par quelques 300 tessons, répartis sur 10 niveaux¹²³. Les US 1170, 1229 et 1269 contiennent le mobilier le plus abondant et représentatif.

Les pâtes : les catégories céramiques présentes dans la phase précédente tendent à disparaître au profit d'une plus grande variété de pâtes. Si les pâtes C5 et E4¹²⁴ perdurent de façon anecdotique (respectivement deux tessons dans l'US 1170 et un bord dans l'US 1279), de nombreux groupes techniques apparaissent :

- les pâtes sableuses très cuites non micacées à parois fines (C1/C2/C3) sont les plus nombreuses avec 206 tessons. Elles peuvent être de teinte claire (C1), rouge-orangée (C2) ou grise, ce qui informe sur des modes de cuisson variés qui ne semblent toutefois pas discriminer des productions. Les parois extérieures des vases ont fréquemment reçu

118 On en dénombre 28, dont 8 en position résiduelle (dans les US 1065/1170/1175/1273/1279).

119 Voir notamment VEQUAUD 2006 p. 25 et CHIRON-CHAMPAGNE 2012, p. 92. Ces céramiques peintes sont largement attestées au X^e siècle en Poitou. Elles disparaissent dans le courant du siècle suivant. Pour la correspondance typologique du pot n°1, voir par exemple VEQUAUD 2006, fig. 22 n°18 (Niort) ou MARCHAND 2010, fig. 77 n°93 (Melle).

120 VEQUAUD 2004, p. 361 et suivantes.

121 Datés autour des X^e-XI^e siècles : VEQUAUD 1997, PL. V et VII.

122 VEQUAUD 1997, p. 52 (voir par exemple PL.V n° 059-4 et 065-5).

123 US 1141, 1164, 1170, 1190, 1222, 1228, 1229, 1231, 1269 et 1279.

124 De façon intéressante, la pâte E4 semble à cette période surtout utilisée pour la confection de tuiles canal fines abondantes dans les niveaux 1170, 1273, 1279 et 1164.

une glaçure mouchetée externe de teinte vert clair (C1gl/C2gl/C3gl) et deux tessons portent respectivement sous la glaçure un décor imprimé à la mollette et au poinçon circulaire (**fig. 130, n° 14 et 15**). De pareils décors ont été décrits pour cette période sur le site du Donjon de Niort¹²⁵, ainsi qu'à Melle¹²⁶. Un petit tesson de panse montre également un motif ondulatoire incisé (pâte C3, US 1229) ;

- la pâte surcuite orangée micacée (E2) est représentée pour ces niveaux à hauteur de 33 tessons ; la pâte E3 (3 tessons) lui est très proche mais s'en distingue par son façonnage par modelage : les parois très épaisses renvoient à des ponnes ou vases de stockage. Ces deux groupes techniques seront encore présents dans les niveaux modernes ;

- enfin, notons l'apparition d'une pâte claire et fine saintongeaise qui reste en proportion assez faible sur le site (28 tessons)¹²⁷. Cette pâte peut être dénuée de traitement de surface (A1-6 tessons), couverte d'une glaçure extérieure verte mouchetée (A3-15 tessons) rarement striée au peigne, ou décorée de motifs polychromes vert-brun (A2-8 tessons). La glaçure mouchetée incolore de teinte jaune clair (A4) ne concernent quant à elle que 3 tessons dont un à motif estampé engobé (**fig. 131, n° 22**).

Les formes :

Plusieurs types de bords, associés à des formes fermées, coexistent dans des proportions différentes.

- la lèvre en bandeau, encore abondante à cette période à Niort¹²⁸ ou à Melle¹²⁹, n'est représentée ici que par un seul individu (US 1222 – **fig. 130, n° 7**) ; sa forme allongée marque les XIII^e–XIV^e siècles, sachant que ce profil tend à disparaître dans le courant du XIV^e siècle¹³⁰ ;

- la lèvre éversée à gorge interne est représentée par sept bords¹³¹ (**fig. 130, n° 8, 9, 10 et fig. 131, n° 24**) ; l'individu **n° 10** est muni d'au moins une anse attachée sur la lèvre. Cette forme est notamment

comparable aux profils de vases issus des sites de Niort¹³² ou de Melle¹³³. Le récipient **n° 24**, désigné comme une cruche par le départ visible d'un bec verseur, est décoré de cordons digités verticaux ;

- cette phase chronologique est résolument matérialisée par l'apparition d'une nouvelle forme de récipients au bord long et soupe dont l'extrémité en quart-de-rond est sensiblement rentrante (**fig. 130, n° 11 et 12 ; fig. 131, n° 16**). Les 18 individus¹³⁴ répertoriés, tous façonnés en pâte sableuse (C1/C2/C3) incarnent à la fois des vases destinés à la cuisson (traces d'exposition au feu nombreuses) et de vases à liquide munis d'un bec rapporté (**fig. 130, n° 12**). Il reste difficile, en l'absence de formes complètes, de déterminer alors s'il s'agit de cruches ou de pichets. Le fond le mieux conservé qui renvoie à cette forme présente un pied faiblement balustre (**fig. 131, n° 17**). On a vu que la glaçure mouchetée est fréquente et ne concerne que l'extérieur du vase. Ce profil, considéré comme une forme évoluée du bandeau développé¹³⁵ est abondamment attesté à Niort¹³⁶, à Melle¹³⁷, ou encore signalé à La Laigne¹³⁸. Selon les contextes céramiques et stratigraphiques, cette forme est rattachée avant¹³⁹ ou après¹⁴⁰ le milieu du XIV^e siècle ;

- l'unique bandeau évolué à extrémité biseautée (**fig. 131, n° 26**), issu de l'US 1242, est également compatible avec une datation du bas Moyen Âge, des XIV^e–XV^e siècles. Cette forme ne trouve pas de comparaison sur Niort mais elle est fréquente dans le mobilier poitevin¹⁴¹.

125 VEQUAUD 2006, p. 24 et VEQUAUD 2012, p. 52.

126 VEQUAUD 2008, § II.4.2 fig.11 et MARCHAND 2010, fig. 80 n° 104.

127 Présentes dans 4 US : US 1170 (x1) ; US 1229 (x21) ; US 1242 (x2) et US 1269 (x4).

128 HENRY 1990, fig. 27.

129 MARCHAND 2010, p. 86.

130 VEQUAUD 2004, p. 361 et suivantes et VEQUAUD 2007, p. 115.

131 Dont un résiduel en US 1175.

132 Voir le contexte 300 de l'Ecole Michelet-Filles : HENRY 1990, fig. 26 et le Donjon de Niort : VEQUAUD 2012, p. 53 n° 5 et 6.

133 VEQUAUD 2008b, fig. 13 n° 11.

134 Dont trois en position résiduelle dans les US 1064-1079.

135 VEQUAUD 2012, p. 52.

136 A l'Ecole Michelet-Filles : HENRY 1990, fig. 26 n° 13 ; sur la place du Donjon : VEQUAUD 2012, p. 53 n° 8 ; à l'Espace niortais « îlot n° 1 » : VEQUAUD 1997, PL. III n° 049-4 ; Rue de Fontenay, en position résiduelle, CHIRON-CHAMPAGNE 2012, fig. 106 n° 1266-01.

137 VEQUAUD 2008b, fig. 13 n° 4, 5, 14, 15, 16 et MARCHAND 2010, fig. 79 n° 101.

138 VEQUAUD 2004, p. 376, fig. 10 n° 5.

139 A Melle par exemple : VEQUAUD 2008b, § II.4.3.

140 C'est le cas à La Laigne : VEQUAUD 2004, bâtiment 16.

141 Elle s'apparente au pot 13c : VEQUAUD 2003, p. 75 fig. 17.

Les vases à liquide en pâte fine saintongeaise sont au nombre de sept. L'individu à lèvres triangulaire à méplat (**fig. 131, n° 18**) montre le départ d'un bec rapporté mais son état de conservation ne permet pas de trancher entre un pichet et une cruche. La glaçure verte mouchetée extérieure est rythmée par des stries horizontales peignées. Ce traitement de surface est généralement associé à des niveaux XIII^e-première moitié XIV^e siècle¹⁴². Il est établi que la glaçure verte mouchetée est remplacée, dans le courant du XIV^e siècle, par des productions à glaçure jaune mouchetée et à décors polychromes¹⁴³. Deux pichets assez bien conservés, issus des US 1229 et 1269, sont décorés de motifs polychromes vert-brun sous glaçure transparente. Le premier (**fig. 131, n° 20**) voit sa lèvre triangulaire à méplat soulignée par une bande horizontale. Sans doute ce bord fonctionne-t-il avec le fond (**fig. 131, n° 21**) dont la base faiblement débordante est aussi marquée par deux bandes vert-brun tandis que sur la panse se développe un décor vertical. Le pichet de l'US 1269 correspond à une forme bien connue du type « La Chapelle-des-Pots » (**fig. 131, n° 23**): la lèvre est en quart-de-rond et un ressaut externe marqué reçoit l'attache de l'anse (non conservée ici). L'état de conservation du vase ne permet pas d'y associer un motif figuré mais le motif géométrique vert et brun se développe lisiblement sous le ressaut et sous le bec rapporté. La morphologie et le décor placent ce pichet dans le courant, peut-être la seconde moitié du XIV^e siècle¹⁴⁴. Contemporain à cette production se rattache le tesson décoré d'un motif estampé et peint à l'engobe sous glaçure incolore (**fig. 131, n° 22**). Peut-être s'agit-il ici de la queue / crête d'un gallinacé¹⁴⁵. Deux grands vases de réserve, issus des US 1170 et 1164, sont modelés en pâte grossière claire micacée E3 (**fig. 130, n° 13**); la lèvre à méplat est saillante; la fonction décorative du large cordon digité horizontal, systématiquement associé à ces formes, est doublée d'une fonction technique de renfort du vase. Les rapprochements typo-chronologiques sont nombreux¹⁴⁶.

142 VEQUAUD 2004, p. 379.

143 *Ibid.* et VEQUAUD 2010, p. 276.

144 *Ibid.* fig. 233 n° 21-22.

145 HUGONIOT 2002, p. 105-106.

146 Voir par exemple à Melle : VEQUAUD 2008b, fig. 13 n° 12.

Enfin, on note la présence d'un bord de couvercle (**fig. 131, n° 25**) dont le diamètre et la forme globale restent indéterminés. Il porte de manifestes traces intérieures de chauffe.

À part une queue creuse de préhension qui a pu appartenir à un poêlon ou à une lèchefrite (US 1222 en pâte C2), l'absence de formes ouvertes traditionnellement associées au bas Moyen Âge (récipients culinaires, jattes ou mortiers) est notable. De même, aucune tasse n'a été répertoriée.

Est-il possible d'affiner la fourchette chronologique de ces niveaux ?

Si l'on compare le mobilier des US 1170 et 1229 (**fig. 131 et 132 et annexe 3**), on constate d'abord que les deux niveaux présentent des caractères très proches dans la proportion de pâtes sableuses à glaçure mouchetée, la présence de bords longs et souples et l'absence de lèvres en bandeau. Toutefois, la présence de pichets décorés saintongais dans l'US 1229 permet de considérer cette dernière comme postérieure à l'US 1170 qui ne livre qu'un seul tesson à glaçure verte mouchetée peignée. Ainsi nous proposons le XIII^e-début XIV^e siècle pour l'US 1170 (et avec elle les US 1164 et 1279) et le courant du XIV^e siècle (milieu-seconde moitié ?) pour l'US 1229 (et les US 1269, 1231, 1242).

5.1.3. LES XV^e-XVI^e SIÈCLES (FIG. 132 ET 133)

Bien que quantitativement moins représentée que la période précédente, cette phase chronologique est nettement lisible dans l'ensemble céramique. Les quelques 223 tessons qui la caractérisent, soit 28 % du NR total (**graph. 1**), sont répartis principalement sur sept niveaux : US 1079, US 1084, US 1127, US 1138, 1140, 1143, 1281.

Les pâtes : les pâtes micacées E2 et E3 perdurent mais plusieurs catégories céramiques apparaissent dans des proportions variées :

- la pâte fine très blanche A5 est associée à des parois fines à glaçure vert clair homogène. Elle est matérialisée par 23 tessons ; il s'agit d'une production très présente à Surgères (mais d'origine indéterminée) marquant les XV^e-XVI^e siècles¹⁴⁷ ;

147 Equivalence ICERAMM su2f : <http://iceramm.univ-tours.fr/index.php>. Je remercie ici Eric Normand pour la confirmation faite de cette équivalence.

- la pâte claire plus ou moins grossière associée à une glaçure verte intérieure sur engobe (D3) est contemporaine et se trouve également mise en évidence sur le site de Surgères¹⁴⁸ ; elle est caractérisée par 48 tessons ;
- la pâte E1 est claire, micacée et de texture plus ou moins grossière ; abondamment représentée (94 tessons), son origine de production reste indéterminée¹⁴⁹ mais elle est systématiquement associée au groupe technique précédent D3 ;
- la pâte D4 renvoie à la production lavalloise dite « Rose-Bleu »¹⁵⁰ qui marque à Niort le XVI^e siècle (fin XV^e–tout début XVII^e siècle)¹⁵¹ ; on en répertorie 37 tessons dans le lot étudié¹⁵² ;
- onze tessons de grès sont présents dans les niveaux considérés¹⁵³ ; il s'agit essentiellement d'un grès sombre (G1) probablement de production normande. L'importation de grès est attestée dans la région Poitou-Charentes au XVI^e siècle mais, concurrencé par la « Rose-Bleu », il y reste rare¹⁵⁴.
- de façon anecdotique, la pâte A2 est matérialisée par une petite anse de section ovale à décor polychrome (US 1142),
- enfin, un unique tesson en pâte E5 (US 1079) évoque la production dite « Modelée Grise Moderne »¹⁵⁵ : cette céramique à cuisson réductrice non tournée originaire de Charente couvre les XVI^e–XVII^e siècles¹⁵⁶.

Les formes conservées renvoient exclusivement à des vases fermés.

Les vases à liquide sont faiblement représentés : la petite cruche à bec tubulaire court de l'US 1079 (**fig. 132, n° 31**) a reçu une glaçure verte homogène extérieure et sa fonction filtrante est assurée par quatre perforations de la panse au niveau du bec ; l'individu en grès sombre livré par l'US 1143 (**fig. 133, n° 37**) semble quant à lui correspondre à un pichet : le col très haut est terminé par une lèvre saillante triangulaire biseautée qui montre un départ de bec tiré probable. Il fonctionne avec un fond plat à parois fines (**fig. 133, n° 38**) dont le diamètre reste indéterminé (environ 14 cm ?). Il s'apparente au mobilier découvert sur le site des Cordeliers à Poitiers¹⁵⁷.

Les pots à cuire sont plus fréquents : les bords droits ou obliques répondent à quatre profils proches mais distincts :

- un bord long et droit à extrémité triangulaire biseautée (**fig. 132, n° 28 ; fig. 133, n° 36 et 39**). Les récipients, munis d'une ou deux anses, sont tous façonnés en pâte E1 et peuvent être décorés de cordons digités verticaux qui viennent mourir sous la lèvre (**n°36**) ou se ponctuent par des tétons (**n° 39**). Cette forme est, par comparaison, encore imparfaitement datée : on la trouve à Niort sur le site de l'Espace Niortais¹⁵⁸ et de l'École Michelet-Filles¹⁵⁹ ainsi qu'à Poitiers¹⁶⁰ ;
- dans la même pâte et dans la même US, deux pots à cuire exposés au feu possèdent une lèvre droite plus courte à sommet en méplat (**fig. 133, n° 32 et 33**). Le fond plat montre une petite base débordante et les parois sont relativement épaisses. Cette forme est comparable au pot 12b de la typologie de Poitiers¹⁶¹ et peut être rapproché d'un récipient issu d'un niveau daté du XVI^e siècle de la Rue Fontenay¹⁶² ;
- aux pots à glaçure interne sous engobe (D3) correspondent deux types de bords : le bord oblique à extrémité en méplat (**fig. 132, n° 27 et 30**) et le bord en forme de 'S' (**fig. 133, n° 34**). Ce dernier

148 *Ibid.*, équivalence ICERAMM su11s.

149 *Ibid.*, équivalence ICERAMM 17i ?

150 *Ibid.*, équivalence 10a.

151 Déjà attestée sur le site du Donjon (VEQUAUD 2012, p. 52) et sur le parking du Moulin du Milieu (VEQUAUD 2008a p.32).

152 US 1079, 1140, 1143, 1215, 1231, 1273, 1281. Dix tessons sont en position résiduelle (US 1012, 1064, 1065, 1154).

153 Concentrés dans les US 1140, 1143, 1079.

154 NORMAND *et al.* 2011, p. 41-43.

155 Cette production, très particulière au sein des productions modernes et aisément caractérisable, a fait l'objet de recherches ciblées au sein du PCR dirigé par Eric Normand, voir NORMAND *et al.* 2009a, p. 44-59.

156 Elle est cependant présente dès la fin du XV^e siècle à l'Abbaye de Fontdouce (près de Saintes) et dans un contexte du XVIII^e siècle aux Capucins d'Angoulême, *ibid.* p. 44-45.

157 NORMAND *et al.* 2011, p. 43 fig. 7.

158 VEQUAUD 1997, PL. IV n°44-10 (contexte perturbé XIII^e-XVI^e siècles).

159 HENRY 1990, fig. 30 n° 179-29 (contexte des carrières du XVI^e siècle).

160 VEQUAUD 2003, pot 13a, p. 71 et fig. 17.

161 VEQUAUD 2003, fig. 17.

162 CHIRON-CHAMPAGNE 2012, fig. 109 n° 1004-05.

profil est fréquent dans le mobilier charentais moderne et semble surtout marquer la seconde moitié du XVI^e siècle¹⁶³.

Le vase de réserve issu de l'US 1084 (fig. 132, n° 29) présente des caractéristiques semblables à ceux de l'époque précédente mais la lèvre à méplat rentrante est moins saillante et le cordon digité est doublé d'un cordon simple.

Le seul couvercle répertorié, façonné en pâte fine A5, est issu de l'US 1143 (fig. 133, n° 35). De faible diamètre (environ 8 cm), il est muni d'un bouton de préhension et sa paroi extérieure est couverte d'une glaçure verte homogène. Il est tentant de le rapprocher de la cruche n° 31.

L'éventuelle présence du type lèchefrite est peut être trahie par une queue de préhension creuse dans l'US 1079 mais les indices céramiques sont pauvres et trop ténus pour l'affirmer.

Enfin, à côté de la vaisselle de table, il faut mentionner les formes de pot à beurre en « Rose-Bleu » qui sont matérialisées par cinq NMI, dont trois dans l'US 1281 (fig. 133, n° 40 à 42).

La confrontation des données céramologiques, numismatiques et stratigraphiques permet d'affiner la chronologie de ces niveaux. En termes relatifs, il est clair que la séquence des US 1138/1083/1084 est antérieure aux niveaux 1079/1140 et 1143. Or l'US 1138 a livré une monnaie frappée dans la première moitié du XV^e siècle¹⁶⁴ tandis que les US 1079/1140 et 1143 contiennent toutes trois des tessons de « Rose-bleu » et de grès, productions qui apparaissent en Poitou-Charentes vers la fin du XV^e-XVI^e siècle. Considérant l'homogénéité du mobilier céramique et de la séquence stratigraphique de ces ensembles, on envisage une continuité chronologique du milieu du XV^e siècle à la première moitié du XVI^e.

L'apport de ces données aux connaissances céramologiques est considérable puisqu'elles permettent de situer une production homogène tant par la pâte (E1) que par la morphologie des vases de cuisson à bord droit et à lèvre biseauté ou plate (fig. 132, n° 28 et fig. 133, n° 32, 33, 36 et 39).

163 Voir par exemple à La Rochelle : NORMAND 2009b, isolat 3003-04 (Porte Maubec) et NIBODEAU 2009, fig. 4 p. 93 (Gabut II).

164 Voir étude numismatique, chp. 5.2.

5.1.4. LES XVII^e-XIX^e SIÈCLES (FIG. 134 ET 135)

Au préalable, soulignons l'absence remarquable d'indices céramiques caractérisant le XVII^e siècle : s'agit-il d'un hiatus dans l'occupation du site ou d'une vidange de ces niveaux ? Ensuite, notons que les niveaux marquant le XVIII^e siècle (US 1150, 1172, 1154, 1067/1068) sont peu nombreux et ne concernent qu'une soixantaine de tessons soit environ 7 % du NR total (graph. 1). Les autres niveaux offrent un mobilier mélangé ou significatif de la période contemporaine.

Le vaisselier qui matérialise cette phase consiste en 250 tessons environ répartis sur 28 US¹⁶⁵.

Les pâtes :

- les pâtes claires à rouges moyennement fines feuilletées à glaçure posée sur engobe sont les plus nombreuses : B2 (glaçure vert pomme -61 tessons), B3 (glaçure jaune avec ou sans taches noires -37 tessons), B4 (glaçure rouge ou jaune avec décor rouge ou blanc inversé -3 tessons) ;
- la pâte fine claire avec glaçure verte A6 sans engobe concerne 38 tessons ;
- la pâte rouge moyennement fine à sableuse est souvent associée à une glaçure brune (A7/A7gl -30 tessons) ;
- la pâte sableuse micacée C4 peut être associée à une glaçure vert kaki C4gl (20 tessons) ;
- la faïence reste assez faiblement représentée : la pâte F1 (36 tessons) correspond à une glaçure stannifère blanche décorée (liserés jaune/bleu) ou non ; le groupe technique F2 renvoie à une pâte rouge fine à moyennement fine à glaçure intérieure blanche et à « cul noir » (9 tessons) ;
- le grès reste anecdotique : grès sombre (G1 -2 tessons) ; grès clair (G2 -2 tessons) ; grès à cœur gris et paroi intérieure orangée (G3 -1 tesson) ;
- la porcelaine n'est pas décorée (3 tessons).

Les formes : les formes conservées concernent très majoritairement des récipients ouverts et renvoient à un catalogue réduit¹⁶⁶.

165 US1012 / 1015 / 1018 / 1039 / 1048 / 1064 / 1065 / 1067_1068 / 1068 / 1070 / 1071 / 1108 / 1131 / 1144 / 1150 / 1152 / 1154 / 1172 / 1174 / 1176 / 1183 / 1198 / 1205 / 1209 / 1211 / 1212.

166 A noter un pied de vase tripode dans l'US 1176 (pâte C3) et un élément central provenant probablement d'un réchaud dans l'US 1231.

L'US 1172 est le niveau le plus homogène qui marque cette phase moderne récente. Le pot à lèvre déjetée en forme de « S » en 1172 (fig. 134, n° 43) peut marquer la seconde moitié du XVII^e siècle mais il s'accompagne de formes ouvertes de production saintongeaise typiques du siècle suivant : la jatte dont la lèvre éversée enroulée forme un court marli concave (fig. 134, n° 44) porte un décor de taches noires sur glaçure jaune¹⁶⁷ ; la jatte profonde à lèvre verticale (fig. 134, n° 45) et l'assiette creuse à lèvre enroulée (fig. 134, n° 46) ont toutes deux reçu une glaçure vert pomme sur un engobe blanc caractéristique du XVIII^e siècle¹⁶⁸. Cette dernière forme, particulièrement bien représentée dans le lot céramique du donjon peut aussi porter un décor de pastillage blanc sur glaçure rouge (fig. 134, n° 49). Ce motif, également typique du XVIII^e siècle saintongeais¹⁶⁹ se trouve aussi décliné sur le marli d'un plat issu de l'US 1154 (fig. 134, n° 47)¹⁷⁰ ; il est contemporain des motifs de cercles associés à des points (fig. 134, n° 48)¹⁷¹. Ce dernier tesson, issu de l'US 1144 se trouve toutefois en position résiduelle. Le pichet en grès clair (du Beauvaisis ?) à col haut et petit bec pincé (fig. 134, n° 50) est ainsi datable du XVIII^e siècle.

La fin du XVIII^e siècle et le siècle suivant sont illustrés par un plat oval festonné en faïence 'à cul noir' décorée¹⁷² (fig. 135, n° 51) ; la jatte à rebord en baïonnette (fig. 135, n° 52), ici également en pâte F2, se rencontre fréquemment en céramique glaçurée au XIX^e siècle¹⁷³.

167 Elle répond aux mêmes caractères typologiques que les jattes de la Rue Verdière (POUPONNOT 2010, p. 291 fig. 242) et s'apparente à la production de La Chapelle-des-Pots (HUGONIOT, 2002, p. 164, n° 436 et 438).

168 Ces formes et ce traitement de surface sont également une production de La chapelle-des-Pots très répandue dans toute la Saintonge. Voir par exemple à Niort (Moulin du Milieu) : VEQUAUD 2008a, p. 32, fig. 15, n° 8, 9 et 13 ; à La Rochelle (Rue Verdière) : VALLET 2010, fig. 249 ou HUGONIOT 2002, p. 149.

169 HUGONIOT 2002, p. 166.

170 HUGONIOT 2002, p. 166 n° 446.

171 Ce décor est fréquemment appliqué à des formes ouvertes, HUGONIOT 2002, p. 165 et p. 170 mais on le trouve aussi associé à des pichets, *ibidem* p. 114.

172 Ce type de faïence reste mal connu : s'il apparaît à Rouen au début du XVIII^e siècle, il n'est pas attesté dans la région Poitevine avant la fin du XVIII^e et se répand abondamment au cours du siècle suivant, voir CHIRON-CHAMPAGNE 2012, p. 96.

173 HUGONIOT 2002, p. 167.

On peut enfin décrire pour les niveaux contemporains une jatte à collerette et bec verseur (fig. 135, n° 53) ; une jatte à lèvre simple à gorge intérieure (fig. 135, n° 54) ; une jatte de type gardale à lèvre en poulie (fig. 135, n° 55) ; un plat à pied annulaire dont la glaçure brune interne déborde sur l'extérieur de la lèvre (fig. 135, n° 56) et enfin une forme fermée (cruche ?) à lèvre éversée à gorge interne qui a reçu une glaçure de teinte marron clair (fig. 135, n° 57).

Aucun vase lié aux fonctions d'hygiène (bassin, plat à barbe, pot de chambre, pot de chaise percée) n'a été répertorié.

5.1.5. CONCLUSION

En termes de chronologie diachronique et d'occupation, le mobilier céramique témoigne de quelques dix siècles de présence humaine et de niveaux plus ou moins denses ou perturbés : aux deux extrêmes chronologiques, peu d'indices subsistent de la période médiévale haute des X^e-XII^e siècles et les niveaux modernes semblent avoir été largement victimes d'aménagements contemporains ; en revanche la fin du Moyen Age et le début de l'époque moderne (XIII^e-XVI^e siècles) sont illustrés par un mobilier abondant et homogène.

Toutes périodes confondues, le site du donjon livre exclusivement de la vaisselle de nature domestique liée à la cuisson, préparation, conservation et service des aliments et des liquides. Somme toute, il faut souligner que les formes en présence sont relativement peu variées ; de nombreuses formes traditionnellement répertoriées sont absentes ici du catalogue typologique : mentionnons pour le Moyen Âge, l'absence (ou présence anecdotique) de poêlons, lèchefrites, jattes, mortiers ou tasses ; pour le XVI^e siècle, on s'étonne de ne compter aucune forme ouverte (écuelles ou jattes) et le type réchaud est absent du mobilier moderne. En revanche, l'étude céramique permet d'associer certaines formes abondamment présentes à des phases chronologiques déterminées : si les pots à cuire et vases à liquides à la lèvre longue et souple (fig. 130, n° 11 et 12, fig. 131, n° 16) étaient déjà largement connus pour illustrer la culture matérielle céramique des XIII^e-XIV^e siècles, on sait désormais que les pots ansés à bord droit à lèvre biseauté ou plate, parfois agrémentés de décors

rapportés (**fig. 132, n° 28** et **fig. 133, n° 32, 33, 36 et 39**), caractérisent à Niort la seconde moitié du XV^e et la première moitié du siècle suivant.

La vaisselle décrite est commune et, à part peut-être les pichets polychromes du XIV^e siècle, rien ne permet de mettre en avant un mobilier lié à une classe sociale aisée.

La vaisselle médiévale semble majoritairement d'origine locale et la production saintongeaise du type « Chapelle-des-Pots », si elle est bien présente, reste discrète. A la période suivante, les abondantes productions locales, qui restent toutefois d'origine indéterminée (pâtes A5, D3, E1), côtoient des importations qui deviennent plus lisibles à travers les tessons de « Rose-Bleu » et de grès. La phase moderne n'a pas livré de proto-faïence et le XVIII^e siècle, essentiellement caractérisé par les productions de La Chapelle-des-Pots, trahit une importation du grès du Beauvaisis.

5.2. L'ÉTUDE NUMISMATIQUE (FRANCIS DIEULAFAIT)

Stabilisation-restauration : laboratoire Materia Viva-Toulouse

5.2.1. REMARQUE

Dans une même US, il est fréquent de trouver du matériel numismatique couvrant un arc chronologique assez large. Pour donner au responsable de l'opération un élément supplémentaire à sa réflexion nous ajoutons aux données métrologiques traditionnelles prises sur chaque pièce – poids, diamètre, axe – une information qualifiant son état d'usure. Cette donnée, qui reste subjective, essaie de caractériser l'usure due à la circulation et faire abstraction de l'état de conservation lié au séjour dans le sol.

Cet état d'usure est noté sur une échelle qui comporte 5 valeurs, symbolisées par des étoiles, comme suit :

* : fruste, rien n'est lisible.

** : légendes et types quasi illisibles, beaucoup plus de manques que d'éléments visibles.

*** : légendes et types lisibles mais certaines lettres ou des détails effacés.

**** : légendes et types entièrement lisibles mais reliefs usés.

***** : état presque sans usure.

5.2.2. CATALOGUE (FIG. 136 ET 137)

US 1039 – iso 3

Droit : fruste.

Revers : fruste.

Cuivre, monnaie moderne, module du liard de France de Louis XIV.

Diamètre : 21,5 mm ; poids : 2,22 g ; axe : - h ; état : *.

US 1062 – iso 9

Droit : LOUIS XVI – ROY DES FRANÇAIS / (cœur) 1793 BB ; buste à gauche.

Revers : [la nation] LA – LOI LE ROI (molette) L'AN 5 DE LA [liberté], [2] – S ; faisceau surmonté du bonnet phrygien, dans une couronne de chêne. Cuivre, pièce de 2 sols de Louis XVI frappée à Strasbourg en 1793.

Diamètre : 32 mm ; poids : 24,04 g ; axe : 6 h ; état : ***.

Réf. : Dup. 1722.

US 1071 – iso 1

Droit : REPUBLIQUE FRANÇAISE (sans accent sur le E de REPUBLIQUE) ; tête de la République à gauche, cheveux longs, coiffée d'un bonnet phrygien ; dessous signature Dupré en cursif entre 2 points. Grènetis de 50 perles.

Revers : UN / CENTIME / L'AN 6 • / A. Grènetis de 50 perles.

Bronze, pièce de Un centime, type Dupré, frappée à Paris en 1797-1798.

Diamètre : 18 mm ; poids : 1,72 g ; axe : 6 h ; état : *****.

US 1079 (interface 1071/1079) – iso 7

Droit : L•XIII•ROY (2 roses ? en sautoir) DE•FR•ET•DE•NA ; buste juvénile couronné à droite.

Revers : [I]IARD / D[e] / [france], A entre 3 lis.

Cuivre, liard de France de Louis XIV frappé à Paris en 1655-1658.

Diamètre : 22 mm ; poids : 2,88 g ; axe : 7 h ; état : **.

Réf. : Dup. 1588.

US 1138 – iso 8

Droit : +[...]D.B.COM[...] ; dans le champ FL sous un trait d'abréviation.

Revers : + ODO[...]LVS ; croix pattée, sans meuble, dans un grènetis.

Billon, imitation d'une double mite de Flandre, 1^{ère} moitié XV^e s.

Diamètre : 16 mm ; poids : 0,53 g (léger manque de métal) ; axe : 3 h ; état : **.

Commentaire : la double mite de Flandre (avec FL dans le champ au droit) apparaît en 1374 avec Louis II de Mâle (type Gaillard 229). Sur l'exemplaire de Niort les vestiges du droit pourraient correspondre à la double mite de Philippe le Hardi (Rouyer 1847, p. 461), de Jean sans Peur (Rouyer 1848, p. 410-411), de Philippe le Bon (Rouyer 1848, p. 417-418), voire de Charles le Téméraire (Rouyer 1848, p. 431), mais la légende de revers et la croix sans meuble de notre exemplaire ne correspondent pas. Il faut donc voir dans cette pièce une de ces nombreuses imitations contemporaines (Rouyer 1848, p. 411-412). Celle-ci se rapproche par le revers de la petite série mise en évidence et décrite par A. Clairand (Clairand 1994) attribuables à « un atelier de ces régions [flamande et Pays-Bas méridionaux] qui aurait fonctionné durant la première moitié du XV^e siècle ». Les légendes reconstituées

à partir des huit exemplaires du trésor de Taillebourg (17) étudié par l'auteur sont du type :

- Droit : +INS°DEI°GRA(CIA ou CIAS ou CIE) / IN dans le champ

- Revers : +OBOLVS°CAROLVS ou +ODOLVS°CAROVS.

Un autre exemplaire a été découvert lors des fouilles à Parthenay distante d'environ 40 km de Niort (Clairand 2000), et un autre au château d'Apcher en Lozère (Dieulafait 2013).

Pour l'importance des liens commerciaux entre Niort et la Flandre voir notamment Favre (Favre 1880, p. 50).

US 1144 – iso 5

Droit : [f]RED HENR•D•G•PRI•AV ; buste à droite, coupant la légende.

Revers : [.] DOVBLE•TOVRNOIS 16[.] ; trois trèfles posés 2 et 1.

Cuivre, double tournois de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange (1625-1647), frappé à Orange en 1640-43.

Diamètre : 19,5 mm ; poids : 3,14 g ; axe : 6 h ; état : ****. Réf. : CGKL 780.

US 1145 – iso 10

Droit : GLI[ck kump]T*VON*GOT*ISTWAR* (= *En vérité, la bonne fortune vient de Dieu*) (ponctuation de petits quatrefeuilles) ; 3 lis alternant avec 3 couronnes, au centre une rose à 5 pétales, quatrefeuilles autour.

Revers : HANS*SCHVLTES*ZV[*nur]ENBERG (= *Hans Schultes de Nuremberg*) (ponctuation de petits quatrefeuilles) ; globe crucigère dans un tresure de 3 lobes et 3 angles, quatrefeuilles autour.

Laiton, jeton de Nuremberg, fabrique de maître Hans Schultes III, frappé vers 1608-1612.

Diamètre : 25 mm ; poids : 1,55 g (manque de métal) ; axe : 12 h ; état : *****.

Réf. : Mitchener, 1403-1404.

US 1150 – iso 11

Droit : LOVIS*XIII*R*D*FRAN*ET*NA H (ponctuation de petites étoiles à 5 rais) ; buste lauré (lacets courts), drapé et cuirassé à droite, dans un cercle.

Revers : + DOVBLE*TOVRNOIS*1640 (ponctuation de grandes étoiles à 5 rais) ; trois lis posés 2 et 1. Cuivre, double tournois de Louis XIII frappé à La Rochelle en 1640.

Diamètre : 20,5 mm ; poids : 2,15 g (léger manque de métal) ; axe : 6 h ; état : *****.

Réf. : CGKL 332 (type bI3).

US 1152 – iso 2

Droit : [f m] D L•TO[ur] DVC•D•BVILLO[n] (début de légende à 12h) ; buste nu, drapé, à droite, dans un cercle.

Revers : + DOVBLE•DE•SEDAN•1641 ; semis de lis dans un cercle.

Cuivre, double tournois de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne (1623-1643), frappé à Sedan en 1641.

Diamètre : 19 mm ; poids : 1,87 g ; axe : 6 h ; état : ****. Réf. : CGKL 580 (type a2).

US 1164 – iso 4

Droit : + [f]VLCO CO[me]S (légende commençant à 3 heures) ; croix à laquelle sont appendus l'alpha et l'oméga.

Revers : [...]S AND[...] (ND liées) ; monogramme de Foulques.

Billon, denier d'Anjou, type immobilisé au nom de Foulques, XII^e s.

Diamètre : 19 mm ; poids : 0,57 g (incomplète) ; axe : 6 h ; état : **.

Commentaire : cette monnaie est usée et, comme beaucoup de cette série, peu lisible. La légende de revers semble être du type VRBS ANDEGAV(I)S (réf. Dup. 376).

US 1171 – iso 6

Droit : + / [r]ICA / [r]DVS / W

Revers : [+a]QVITA[nie] ; croix.

Billon, obole de Richard Cœur de Lion, duché d'Aquitaine, vers 1172-1199.

Diamètre : 9 mm ; poids : 0,15 g (important manque de métal et trouée) ; axe : 3 h ; état : **.

Réf. : Elias 6.

US 1242 – iso 12

Droit : + [ph]ILIPPVS REX ; croix.

Revers : + TV[ro]NVS•CIVIS ; fronton de châtell tournois sommé d'une croisette débutant la légende.

Billon, denier tournois de Philippe III ou Philippe IV, frappé en 1280-1295.

Diamètre : 18 mm ; poids : 0,73 g ; axe : 6 h ; état : **. Réf. : Dup. 223 ou 225.

US 1263

Six esterlins (ou *pennies*) d'Édouard I (1279-1307) ou d'Édouard II (1307-1327)

1) Droit : +eD[...] R ANGL DNS hyB (A non barré, E fermé) ; buste couronné vu de face, couronne bifoliée.

Revers : CIVI-TAS-LON-DON ; croix coupant la légende, 3 besants en triangle dans chaque canton. Billon, frappé à Londres.

Diamètre : 18 mm ; poids : 1,26 g ; axe : 9 h ; état : ****.

2) Droit : +eDWA[...]L DNS h[...] (A non barré, E fermé) ; buste couronné vu de face, couronne bifoliée.

Revers : [civi]-TAS-L[on]-DON ; croix coupant la légende, 3 besants en triangle dans chaque canton. Billon, frappé à Londres, classe 11a.

Diamètre : 18 mm ; poids : 1,17 g ; axe : 11 h ; état : ***.

3) Droit : +eDWAR ANGL DNS hyB (A non barré, E fermé) ; buste couronné vu de face, couronne bifoliée.

Revers : CIVI-TAS-LON-DON ; croix coupant la légende, 3 besants en triangle dans chaque canton. Billon, frappé à Londres, classe 10-11.

Diamètre : 17 mm ; poids : 1,07 g ; axe : 9 h ; état : ****.

4) Droit : [...]R' ANGL' DNS hyB (A non barré, E fermé) ; buste couronné vu de face, couronne trifoliée.

Revers : CIVI-TAS-C[an]-[to]R ; croix coupant la légende, 3 besants en triangle dans chaque canton. Billon, frappé à Canterbury, classe 4.

Diamètre : 18 mm ; poids : 1,19 g ; axe : 2 h ; état : ****.

5) Droit : +eDWAR' ANGL' DNS hyB (A non barré, E fermé) ; buste couronné vu de face.

Revers : CIVI-TAS-LON-DON ; croix coupant la légende, 3 besants en triangle dans chaque canton. Billon, frappé à Londres.

Diamètre : 19 mm ; poids : 1,18 g ; axe : 8 h ; état : ****.

6) Droit : +eDWAR R ANGL DNS hyB (A non barré, E fermé « *pointed-backed* ») ; buste couronné vu de face, couronne bifoliée.

Revers : CIVI-T[as]-CAN-TOR ; croix coupant la légende, 3 besants en triangle dans chaque canton. Billon, frappé à Canterbury, classe 11b.

Diamètre : 18 mm ; poids : 1,25 g ; axe : 1 h ; état : ****.

Commentaires : les 6 monnaies proviennent de 2 ateliers anglais, Londres et Canterbury, ce sont là des frappes royales anglaises au nom d'Édouard I (1272-1307) ou Édouard II (1307-1327) et non des émissions baronniales d'Aquitaine.

Nous avons utilisé l'ouvrage de P. & B. Withers (Withers 2006) qui reprend, simplifiée, la typochronologie de ces monnaies donnée par Jeffrey J. North (*English Hammered Coins 1272-1662*, Spink, 2006). Les types de ces esterlins (*pennies*) sont répartis en 15 classes et plusieurs sous-classes surtout différenciées d'après la forme des lettres des légendes et des ornements de la couronne au droit, ces derniers pas toujours très lisibles. Néanmoins les monnaies les plus récentes (n° 2 et 6) semblent pouvoir être attribuées à Édouard II et frappées vers 1310-1314.

La modicité de ce dépôt de 6 monnaies, et leur provenance exclusive d'ateliers britanniques – pièces qui circulent couramment en Aquitaine –, nous fait privilégier l'hypothèse d'un petit pécule (une bourse ?) arrivé d'Angleterre. Un prélèvement local nous aurait très certainement livré au moins une des monnaies, royale ou baronnière, frappées en France et communes dans la région puisqu'elles figurent en nombre dans les dépôts de la même époque qui contiennent des esterlins (Depeyrot, Belaubre 1988 ; Clairand 2002).

Pour estimer la valeur de cette « bourse » on peut se tourner vers l'ordonnance du sénéchal de Poitiers qui indique des prix payés lors du séjour que fit le pape Clément V à Poitiers en 1307 (Dupré de Saint-Maur 1741, p. 198-199 ; Lecoindre-Dupont 1879, p. 405-412 ; Favre 1880, p. 59-60). On y apprend que le salaire journalier « sans dépens » (c'est-à-dire sans charge supplémentaire pour l'employeur) d'un « bon » maçon est de 18 deniers, d'un maçon « moyen » de 12 d. et celui de menus ouvriers de 8 à 9 d.

En 1262, un esterlin équivaut à 4 deniers tournois (*Ordonnances des roys de France de la troisième race...* t. I. Paris, 1723, p. 93-94). Les 6 esterlins de Niort équivalent ainsi à environ – ce n'est qu'une estimation – 24 d.t. soit env. 2 journées de travail d'un ouvrier moyen.

US 1280

Droit : LVD•XIII•D•G•FR[.et]•NAV•REX ; buste lauré à gauche.

Revers : H•DOVBLE TOVRNOIS•1643• (début de légende à 12h) ; trois lis posés 2 et 1.

Cuivre, double tournois de Louis XIII, frappé à La Rochelle en 1643.

Diamètre : 20 mm ; poids : 2,65 g ; axe : 6 h ; état : *****.

Réf. : CGKL 516 (type Aa4).

HS (déblais SD 1227)

Droit : [...] ; tête laurée à droite.

Revers : [...] ; personnage féminin debout, non identifié.

Alliage cuivreux, as flavien (Titus ?), frappé à Rome, fin du I^{er} s. de n.-è.

Diamètre : 25-27 mm ; poids : 5,72 g ; axe : 12 h ; état : **.

Commentaire : cette monnaie ne provient pas nécessairement d'un niveau antique. Des témoignages font état de bronzes antiques encore présents dans la circulation du XIX^e siècle, certainement en raison de leur similitude de module et de poids avec certaines pièces en cuivre modernes. Ainsi, par exemple, le catalogue de la collection de M. Médale (collectionneur à Saint-Sulpice – Tarn) contient des bronzes romains qu'il mentionne avoir acquis « [en 1828, 1830...] dans la circulation courante », document des Archives départementales du Tarn communiqué par Marc Comelongue (étude à paraître). À Pau (Pyrénées-Atlantiques), fin XIX^e siècle, la caisse de commerçants contient des bronzes romains reçus en paiement (communication orale *Colloque international de Pau sur les monnaies béarnaises*, décembre 2012, à paraître).

Ces exemples méridionaux ne sont certainement pas des cas isolés.

Références numismatiques

CGKL = Crépin *et al.* 2002

Dup = Duplessy 1999

Elias = Elias 1984

Mitchener = Mitchener 1988

Gaillard = Gaillard 1852

Abréviations

RN = *Revue Numismatique*. Paris.

BSFN : *Bulletin de la Société française de Numismatique*. Paris.

5.3. L'ÉTUDE DU MOBILIER MÉTALLIQUE (ALEXIS CORROCHANO)

1 – Présentation des résultats

Le mobilier métallique découvert en 2012 sur le site du « Donjon » de Niort (79) se compose de 216 restes (en excluant la numismatique) pour un nombre minimum de 179 individus. Parmi ceux-

ci, 15% (NMI = 27) sont considérés comme archéologiquement complets tandis que 70% montrent une représentation partielle (**Fig. 1**).

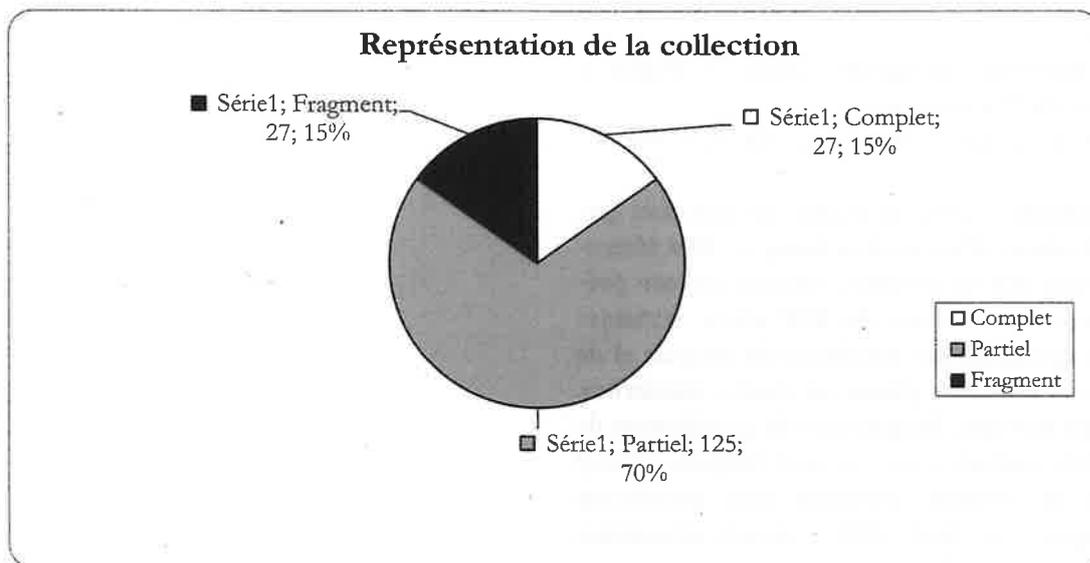


Fig. 1 : Diagramme circulaire de représentation de la collection étudiée

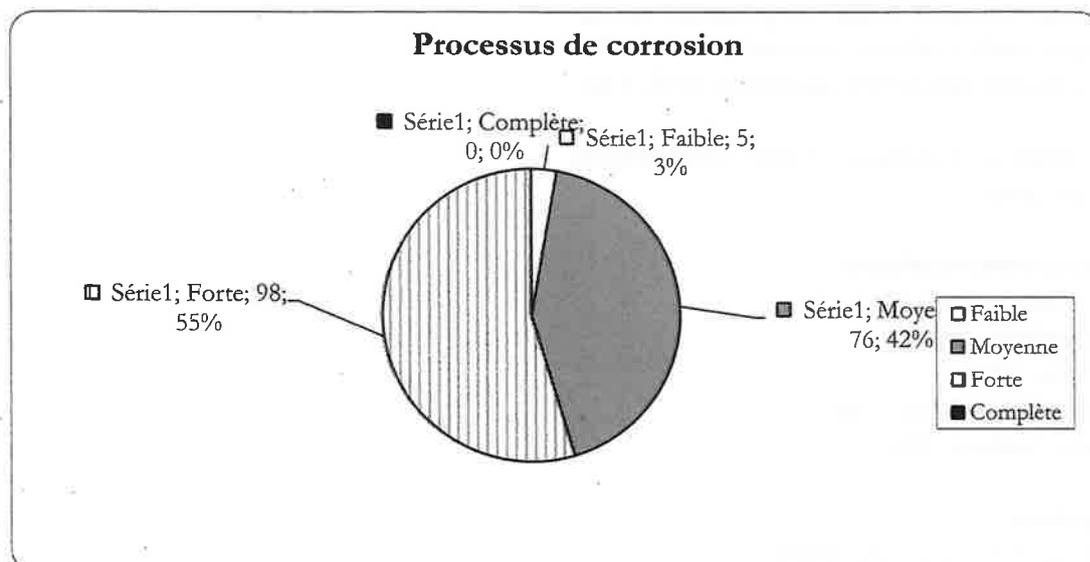


Fig. 2 : Diagramme circulaire du processus de corrosion

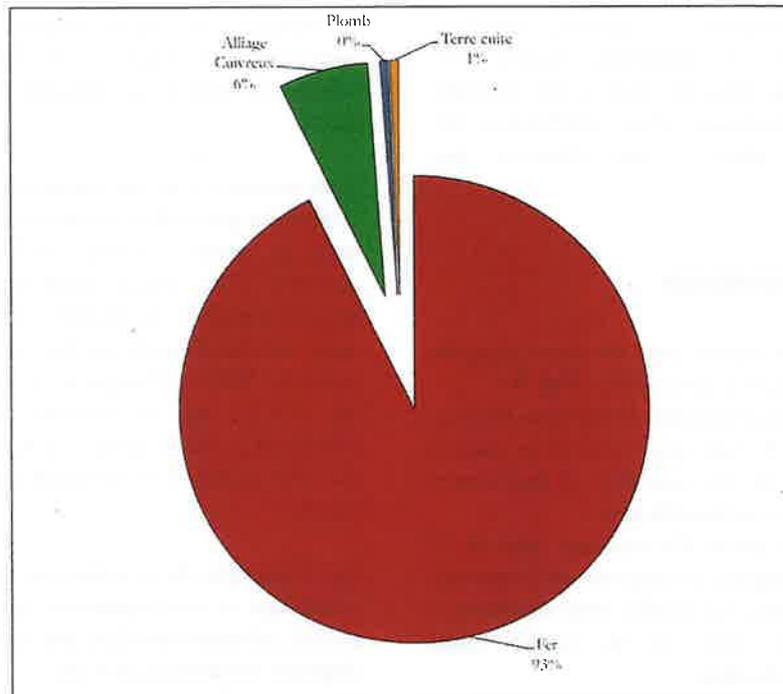


Fig. 3 : Diagramme circulaire de répartition par matériau

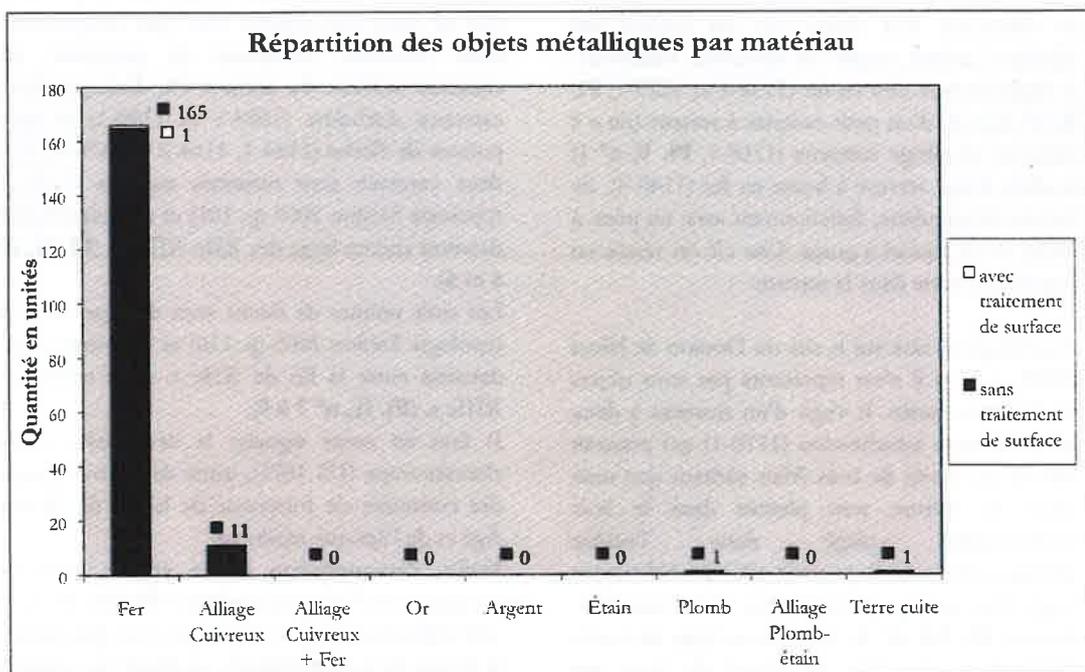


Fig. 4 : Diagramme en barres de la répartition des objets par matériau

L'étude du petit mobilier a donc porté sur une majorité d'objets en fer souvent corrodés et sur quelques objets en alliage cuivreux également très fragilisés. Une campagne de radiographie

systematique a été réalisée par le laboratoire Arc'Antique (Nantes).

En préalable à l'étude du mobilier métallique, 33 objets en fer et 2 objets en alliage cuivreux ont fait l'objet de mesures de conservation

(nettoyages complets ou partiels, recollage, restauration) par le laboratoire *Materia Viva* (Toulouse). Huit éléments ferreux ont été jugés instables et bénéficient d'une stabilisation par déchloruration dans le but d'assurer leur conservation.

1.1. Bilan par catégorie

Le mobilier est réparti dans diverses catégories morphologiques et fonctionnelles (**Fig. 5**)

Une quarantaine d'éléments métalliques n'ont pu être identifiés. Il s'agit généralement de plaques ou de tiges en fer très corrodées et fragmentées pour permettre une identification.

Concernant les pièces d'assemblage, plus de 60 clous en fer (complets ou non) ont été inventoriés dans la collection. Ce chiffre reste relativement faible compte tenu de la longue plage chronologique abordée.

Dans la catégorie regroupant le mobilier en lien avec l'habitat et l'ameublement, on citera 4 pièces de serrurerie. Ces objets ont été étudiés par Mathieu Linlaud, expert en serrurerie médiévale. Il s'agit de deux clés en fer (1138-1 et 1229-1, **Pl. V, n° 2 et 3**), d'un petit cadenas à ressort (dit « à canon ») en alliage cuivreux (1268-1, **Pl. V, n° 1**) et enfin d'une serrure à bosse en fer (1140-4), de forme rectangulaire, fonctionnant avec un pêne à barbe et un ressort à gorge. Une clé est restée en position ouverte dans la serrure.

L'outillage est rare sur le site du Donjon de Niort (NMI = 3) et il n'est représenté par trois objets de fonction variée. Il s'agit d'un marteau à deux panes de type arrache-clou (1170-1) qui pourrait être lié au travail du bois. Mais sachant que trois clous de ferrure sont plantés dans le bois perminéralisé piégé dans l'orifice d'emmanchement, il pourrait plus probablement s'agir d'un marteau de bourrelier ou de maréchal-ferrant (**Pl. III, n° 2**). Une petite lame de hache (1079-1) en fer (liée au travail du bois, par exemple au débitage de l'écorce ?) ainsi qu'une petite « enclume tas » portative (1175-2, **Pl. III, n° 6**) sont également à mentionner.

L'objet 1263-1 (**Pl. III, n° 3**) est constitué d'une tige munie d'une douille opposée à une pointe en forme de lame courte, plate et légèrement recourbée, il s'agirait d'un racloir que le

dictionnaire des outils anciens permet de rapprocher d'un « péloir » ou d'un « rusqué », instrument utilisé pour l'écorçage (Boucard 2006, p. 611).

Cinq couteaux ont été découverts sur le site. L'apport le plus intéressant repose sur la présence dans le même contexte (1170_2) de deux couteaux en fer, d'assez grand format à semelle large et rivetée. Si des formes à semelle concave assez semblables sont connues en Angleterre à partir du XIV^e s. (Cowgill *et al.* 1987, p. 85, fig. 68, n°63), on en connaît des exemples méridionaux dès le XIII^e s. à Lastours (Gardel dir. 1999, p. 851) et en Provence à Saint-Gilles du Gard².

Sur l'ensemble de la collection, les déchets de métallurgie ne sont représentés que par quelques scories, généralement dans des contextes tardifs, d'époque moderne au plus tôt.

L'armement est notamment représenté par cinq fers de trait. Cet effectif n'est pas exceptionnel mais confirme nettement la proximité du contexte militaire du donjon. On distingue deux carreaux d'arbalète (1084-1 et 1190-1) et trois pointes de flèche (1164-1, 1164-2 et 1170-4). Les deux carreaux sont rattachés au type E de la typologie Serdon 2005 (p. 101) et renvoient à une datation encore large des XII^e-XIII^e s. (**Pl. II, n° 5 et 6**).

Les trois pointes de flèche sont du type A de la typologie Serdon 2005 (p. 116) et renvoient à une datation entre la fin du XII^e s. et le milieu du XIII^e s. (**Pl. II, n° 7 à 9**).

Il faut en outre signaler la découverte d'une chausse-trape (US 1071), arme défensive typique des contextes de forteresse de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne.

Enfin, l'interprétation de la grande lame en croissant (1175-1) pose question (**Pl. III, n° 7**). Si une utilisation comme arme a pu être appropriée, la forme de la lame rappelle au départ les serpes à bois du second Moyen Âge (Reigniez 2002, p. 158-166).

² Cf. étude du mobilier métallique par Landarc dans : Carme dir. 2013.

Le matériel équestre est assez présent sur le site, c'est la catégorie fonctionnelle qui offre la plus large palette chronologique pour situer les occupations successives du site. Ainsi, les clous de maréchalerie (NMI = 11) et les fers d'équidé (NMI = 4) permettent d'étendre la fourchette chronologique entre les Xe-XIIe s. pour les plus anciens éléments datants (notamment les US 1245 et US 1164) et la fin du Moyen Âge (US 1170 et 1170_2) voire l'époque moderne (US 1140) si l'on se réfère au premier phasage archéologique essentiellement basé sur l'analyse numismatique (Pl. I, n° 5 à 7).

La découverte la plus remarquable dans cette catégorie concerne la présence dans la couche US 1140 d'un éperon et de son attache à boucle et crochets (Pl. I, n° 1) datables entre la fin du XIVe s. et le milieu du XVe s. (Halbout *et al.* 1987, p. 234 ; Clark 1995, p. 143-145). Il faut peut-être ajouter à ce registre la découverte d'un passant de lanière (1170-5, Pl. I, n° 2), probable pièce d'attelage d'après une comparaison envisageable sur le site du castrum d'Andone (Bourgeois dir. 2009, p. 211).

Les objets à valeur ornementale sont assez rares sur le site. On observe tout de même trois boucles de ceinture ou de lanière, dont deux boucles simples en fer (1079-4 et 5, Pl. VI, n° 5 et 6) - il pourrait aussi s'agir de boucles de courroie liées à l'équitation - et une boucle décorée en alliage cuivreux (1170-3, Pl. VI, n° 4) dont la forme, à mi-chemin entre l'arc outrepassé et le trapèze, s'observe largement entre la fin du XIIIe siècle et le XIVe siècle sur l'ensemble du territoire (Demians d'Archimbaud dir. 1980, p. 495 ; Legros 2001, p. 51, fig. 12, n°101).

Dans le domaine vestimentaire, on signalera aussi deux petites épingles en alliage cuivreux (Pl. VI, n° 2 et 3) dont le type à tête enroulée et le module assez faible évoquent une datation typologique au plus tôt du bas Moyen Âge mais que l'on rencontre également pour le début de l'époque moderne (Boudriot 1998, p. 232-238).

Enfin, un bouton vestimentaire (1067-1068-1, Pl. VI, n° 1) a été découvert dans un contexte des XVIIIe-XIXe. Il s'agit d'une forme simple qui porte au revers l'inscription circulaire « PARIS - TRIPLE DORE - S » et dont des exemplaires

comparatifs du nord de la France et de l'Angleterre permettent de proposer une datation dans le courant du XIXe s. voire du début du XXe s.

Enfin, la catégorie des « ustensiles divers » est représentée par quelques éléments. Il s'agit notamment d'un calel (1079-2, Pl. IV, n° 12), lampe en fer originellement de plan quadrangulaire à rebords rectilignes et dotée de becs à chaque angle. Même fragmentée et incomplète, cette lampe (triangulaire ou quadrangulaire) trouve des éléments comparatifs pour les XIVe-XVe s., notamment à Toulouse et Montségur (*Archéologie et vie quotidienne* 1990, p. 155 n° 15) ainsi qu'à Rougiers où un exemplaire de plan losangique est connu (Demians d'Archimbaud dir. 1980, p. 477).

En outre, nous mentionnerons la découverte d'une pipe en terre blanche (1054-1, Pl. IV, n° 4). Cet objet, bien que fréquemment rencontré dans les niveaux moderne et contemporain, possède une morphologie singulière. Si les travaux anglophones ou ceux relatifs au Nouveau Monde sont nombreux sur ce type d'objet (Higgins 1995 ; Bradley 2001), les recherches en France restent très rares (Chiron-Champagne, Larre 2013) et l'élément découvert à Niort, bien qu'incomplet, demeure original. Le fragment de pipe présente en effet un système d'armature de tube et de bandelettes en alliage cuivreux qui renforçaient très certainement la jonction entre la tige et le fourneau. Le fourneau est sans décor mais doté d'une virole qui devait enserrer les bandelettes tout en recouvrant le col du fourneau. Ces observations, associées à celle d'un angle réduit de la jonction fourneau - tige (proche de l'angle droit) et à un diamètre très réduit du tirage, permettent d'envisager une production tardive, très certainement postérieure au milieu du XVIIIe s.

Les rares éléments de comparaison suggèrent deux pistes de réflexion. D'une part, le système métallique est peut-être lié à une volonté de protéger le fumeur de pipe des brûlures, comme l'avait promulgué en Allemagne du nord le duc de Braunschweig-Lüneburg par une loi en 1719. Cette loi aurait imposé que les pipes en terre soient munies d'un couvercle ou d'une capsule métallique (Articus 1995). D'autre part, il semble

que des pipes munies de couvercles et d'armatures métalliques soient connues au Canada pour la deuxième moitié du XIXe s. (Bradley 2001, p. 140-143)³.

Un autre objet tardif est représenté par une fourchette en fer étamé (US 1012, Pl. IV, n° 5) dont la datation demeure malaisée faute de référentiels archéologiques, la fourchette n'apparaissant pas avant le milieu du XVIIIe s. dans le service de table (Moore 2006).

1.2. Bilan chronologique

L'étude par catégories fonctionnelles du mobilier métallique permet d'esquisser l'évolution sociofonctionnelle du site, entre le Moyen Âge central et l'époque (sub-)contemporaine, sachant que les périodes les mieux représentées correspondent principalement au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne.

Aux Xe-XIIe s., c'est un clou de maréchalerie (US 1245) qui fournit le meilleur marqueur chronologique, sachant toutefois que la même unité a également livré un fer d'équidé plus tardif, datable entre le fin du XIIe et la première moitié du XIIIe s. au plus tard. D'autres clous de maréchalerie ont été identifiés dans l'US 1279 qui renvoient à une datation typologique de la première moitié du XIIIe s.

Pour les XIIIe-XIVe s., les éléments datants sont mieux représentés. Il s'agit surtout de pièces équestres, de projectiles militaires et de couteaux. Par ailleurs, l'US 1170 livre un mobilier métallique assez important attribué aux XIIIe-XIVe siècles. Pour les XVe-XVIe s., les objets caractéristiques sont plus diversifiés et font apparaître la catégorie des pièces d'huissierie et de serrurerie. L'US 1229 livre ainsi une clé en fer des XVe-XVIe s., tandis que l'US 1268 livre un petit cadenas en alliage cuivreux postérieur au XIVe s. L'US 1140 rassemble une serrure à bosse avec sa clé, un

éperon (daté du XVe s.) et un clou de maréchalerie (postérieur au milieu du XIVe s.).

Le comblement de l'US 1079 a livré plusieurs éléments ferreux, dans un contexte du XVe s. ou du début de l'époque moderne, notamment deux boucles de ceinture (ou de sous-ventrière) en fer, un petit couteau (de la première moitié du XVe s.), un fer de hache ainsi que le cale fragmenté.

Enfin, certains objets découverts dans l'US 1175, dans un remblai mélangeant des débris médiévaux et modernes, semblent datables de la fin du Moyen Âge. Il s'agit notamment d'un couteau à semelle, de l'enclume tas et d'une lame d'outil ou d'arme en forme de croissant.

Pour l'époque moderne plus largement, le site livre quelques objets remarquables et très variés. Les registres équestres et militaires sont par contre nettement moins représentés dans le mobilier métallique.

Si la datation ne peut toujours être précisée, on signalera tout particulièrement une chausse-trape (US 1071), deux épingles en bronze (1145-1-AC et 1212-1-AC), une tige à crochet en alliage cuivreux de fonction indéterminée (1144-1-AC), et plus tardivement un bouton vestimentaire à queue et enfin une fourchette en fer étamé (US 1012).

Pour conclure, les 179 éléments métalliques retrouvés à la fouille ne présentent pas une valeur statistique pour, à eux seul, permettre d'identifier l'évolution fonctionnelle des espaces fouillés. Cette synthèse reste de la responsabilité de l'archéologue, seule personne ayant une vision globale du site et de l'apport respectif de chaque étude. Pour exemple, la présence marquée du mobilier équestre et militaire à la période médiévale, et la sous-représentation de ces catégories aux périodes post-médiévales, ne peut être analysée sous le prisme réducteur du petit mobilier. Mais ce « petit mobilier » permet *a minima* de préciser, voire conforter, le cadre chronologique esquissé par l'étude numismatique et l'analyse stratigraphique.

³ Nos remerciements vont à Fanny Larre (Hadès) pour nous avoir transmis de la documentation sur les pipes à tabac.

Niort (79) - Donjon (NID-12)						
Répartition par catégories fonctionnelles						
		1	,1	,2	,3	Sous-Total
1	Indéterminé, détermination incertaine	26	15	4		45
1,1	<i>Plaques</i>					
1,2	<i>Tiges</i>					
2	Éléments d'assemblage	7	20	43		70
2,1	<i>Clou</i>					
2,2	<i>Clou (tiges fragmentaires)</i>					
3	Habitat / Ameublement	1	4			5
3,1	<i>Serrurerie, Huisseries</i>					
4	Système de suspension	2				2
5	Outils	3	0	0		3
5,1	<i>Outils agricoles</i>					
5,2	<i>Outils de l'artisanat</i>					
6	Déchets	0	13			13
6,1	<i>Souris</i>					
7	Coutellerie	5				5
8	Équipement de guerre et de chasse	2	5	0	0	7
8,1	<i>Fer de trait</i>					
8,2	<i>Protection</i>					
8,3	<i>Épée / Lance</i>					
9	Mobilier équestre	2	11	4		17
9,1	<i>Clou de maréchalier</i>					
9,2	<i>Fer d'équidé</i>					
10	Mobilier à valeur ornementale	3	3	2	0	8
10,1	<i>Boucle</i>					
10,2	<i>Épingle</i>					
10,3	<i>Ferret</i>					
11	Échange	0				0
12	Ustensile divers	4				4
Total						179

Fig. 5 : Tableau de répartition par catégories fonctionnelles

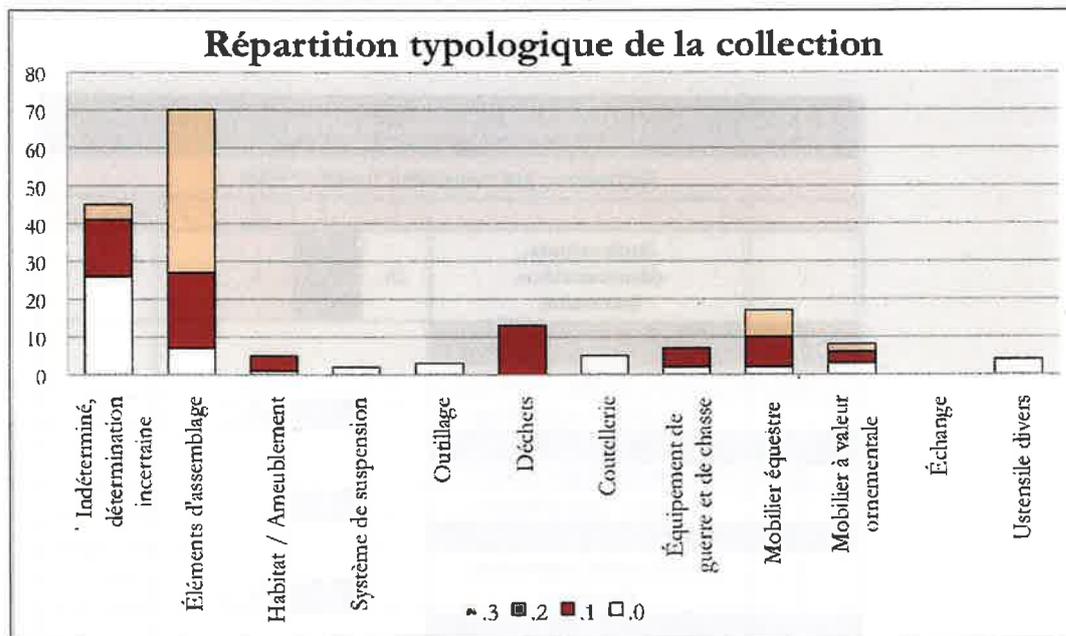


Fig. 6 : Diagramme en barres de la répartition de la collection par catégories fonctionnelles

2 – Catalogue des objets remarquables par catégorie fonctionnelle

Catégorie 1 : Indéterminé, détermination incertaine

pastille ou lest de pêche ? : 1185 - (Pl. VI, n°10)

Matière : Plomb

Description : Élément indéterminé de type applique en forme de pastille irrégulière de plan pentagonal à angles arrondis et doté d'une perforation. Il pourrait s'agir d'un petit lest de pêche en plomb.

Mesures : L. max. 14 mm ; ép. moy. 1,5 mm ; poids 1,2 g

Datation typologique : -

tige indéterminée à crochet : 1144 - 2 (Pl. IV, n°4)

Matière : Alliage Cuivreux

Description : Tige coudée et munie d'un crochet terminal, en alliage cuivreux et probablement incomplète, de fonction indéterminée.

Mesures : L. grand tronçon tige en all. cu. 79 mm ; ép. tige en all. cu. 3 mm ; poids 6,1 g

Datation typologique : -

chape ou plaque indéterminée : 1131 - (Pl. VI, n°8)

Matière : Alliage Cuivreux

Description : Fine chape ou plaque en alliage cuivreux, déformée et incomplète, munie d'une perforation pseudo-circulaire, de fonction indéterminée.

Mesures : L. max. estim. 24 mm ; l. max. estim. 14 mm ; ép. moy. 0,5 mm ; poids 0,5 g

Datation typologique : -

lot de tôles indéterminées (récipient ?) : 1143 - (Pl. IV, n°1)

Matière : Alliage Cuivreux

Description : Lot de deux fragments de tôle en alliage cuivreux, incomplets, de forme incurvée et munies de rebords. L'identification est impossible mais le recollage permet d'imaginer un récipient.

Mesures : poids 9,2 g

Datation typologique : -

objet indéterminé : 1145 -

Matière : Fer

Description : Objet en fer, assez corrodé, indéterminé, constitué d'une partie concave prenant la forme d'une cuillère dont l'extrémité est perforée : il manque peut-être une tige. Une barre régulière, épaisse et courte s'y oppose.

Mesures : L. tot. 72 mm ; L. barre 35 mm ; ép. moy. partie concave 2 mm
Datation typologique : -

anneau indéterminé (passant de ceinture ou pièce d'attelage ?) : 1170 - 5 (Pl. I, n°2)

Matière : Fer
Description : Anneau en fer, très corrodé, très aplati (comme un briquet) et muni sur une traverse longue d'un départ de tige de section plane. Identification indéterminée.
Mesures : H. max. 56 mm ; ép. moy. 7 mm
Datation typologique : -

Il pourrait peut-être s'agir d'un passant de lanière ou d'une pièce d'attelage dont la tige cassée serait le reste d'un rivet (Egan, Pritchard 1991-2002, p. 231-232, fig. 147, n°1236 ; Bourgeois dir. 2009, p. 211).

outil ou pointe indéterminée (racloir ?) : 1263 - 1 (Pl. III, n°3)

Matière : Fer
Description : Pointe en fer, assez corrodée, allongée munie d'une longue douille d'enmanchement de faible ouverture et d'une partie active (cassée, incomplète) à carènes permettant d'envisager une pointe de section plane et de forme foliacée.
Mesures : L. tot. cons. 155 mm ; ép. pointe 4 mm ; diam. int. ouverture douille 12 mm

Catégorie 2 : Éléments d'assemblage

lot de clous de charpenterie : 1190 -

Matière : Fer
Description : Lot de trois clous de charpenterie, incomplets, corrodés, dont un est entier et présente une tige pointue de section quadrangulaire et une tête en T.
Mesures : L. tot. cons. 85 mm ; L. tête 26 mm
Datation typologique : -

piton : 1190 -

Matière : Fer
Description : Piton en fer, incomplet et très corrodé. La barre coudée est large et de section plane assez épaisse, la fiche est manquante.

Catégorie 3 : Habitat / Ameublement

paumelle (ou vertevelle ?) : 1245_2 - (Pl. III, n°4)

Matière : Fer

Datation typologique : XIII a-XIV d

L'identification reste difficile tant les comparaisons sont rares. Le rapport entre longueur du fer et ouverture de la douille indique un enmanchement long. La forme générale pourrait évoquer un outil à peler l'écorce, de type "peloir" ou "rusqué" (Boucard 2006, p. 611). Néanmoins, une autre interprétation a été proposée pour un objet assez semblable découvert sur la ferme du Bellé. En identifiant la douille comme une partie active et la pointe cassée comme une soie bloquante, V. Legros propose en effet d'identifier l'objet assez semblable à une gouge (Legros 2001). Des gouges présentant des formes semblables sont connues à York également pour le courant voire le milieu du XIIIe s. (Ottaway, Rogers 2002, p. 2725, fig. 1335, n°8190). La douille est cependant ici peu ouverte et évoquerait ainsi plutôt un racloir. L'interprétation d'un outil destiné au travail du bois reste valable dans chacun des cas.

tôle indéterminée : 1170_2 - (Pl. VI, n°7)

Matière : Alliage Cuivreux
Description : Fragment de tôle incurvée en alliage cuivreux, d'identification indéterminée.
Mesures : poids 14,5 g
Datation typologique : -

Mesures : H. piton 40 mm ; ép. moy. estim. 4 mm
Datation typologique : -

lot de clous (de charpenterie ?) : 1164 -

Matière : Fer
Description : Lot de deux clous en fer, corrodés, à tige droite et épaisse, de section subrectangulaire et à tête en T évoquant des clous de charpenterie.
Mesures : L. tête 28 mm ; L. tot. cons. 60 mm ; ép. moy. 8 mm
Datation typologique : -

Description : Paumelle en fer, assez corrodée, de petites dimensions à anneau simple et large et à pattes droites de section plate dont l'extrémité est

recourbée. Les sections aplaties pourraient peut-être évoquer une vertèbre.

Mesures : L. tot. cons. 67 mm ; h. anneau 21 mm ; diam. int. anneau 23 mm

Sous-catégorie 3,1 : Serrurerie / Huisserie

Étude et dessins : M. Linlaud

cadenas à canon : 1268 - 1 (Pl. V, n°1)

Matière : Alliage Cuivreux

Description : Petit cadenas à ressort fragmentaire. L'objet a perdu le cache servant d'entrée à la clé. Le mécanisme fonctionne avec deux ressorts de renvois en paillette soudés à deux petites barres faisant office de pêne. Le mécanisme est en position fermé. Les deux petites perforations observables sur l'objet servaient à relier les deux parties mobiles à l'aide d'une petite chaînette pour éviter de perdre les deux parties. Le boîtier possède un léger décor incisé végétalisant de lignes et points. Le décor est cependant très effacé (étude M. Linlaud).

Mesures : L. tot. canon 45 mm ; h. tot. max. 34 mm ; ép. moy. canon 12 mm ; 29,8 g

Datation typologique : XV a-XVI d

Un cadenas à canon en fer provenant de York, typologiquement très proche, mais plus simple, est daté largement des XVe-XVIe s. (Biddle dir. 1990, p. 1011-1012, fig. 313, n°3667).

serrure (et clé) : 1140 - 4

Matière : Fer

Description : Serrure à bosse presque complète. Le boîtier et le mécanisme sont conservés. L'objet est fragmenté en une vingtaine de fragments qui recollent parfaitement. Le boîtier est rectangulaire. Le mécanisme fonctionne avec un pêne à barbes et un ressort à gorge. La clé est encore insérée dans le mécanisme. Celui-ci est figé en position ouverte. Il s'agit d'une clé à canon creux (?) réceptionné par un foncet à broche (?). L'anneau de la clé est cassé. Elle

Catégorie 4 : Système de suspension

tourillon ? : 1079 - 3 (Pl. III, n°5)

Matière : Fer

Description : Anneau en fer, très corrodé, de section épaisse et muni d'un système rotatif, évoquant un tourillon dont il manquerait la tige rotative. Des traces ligneuses sont conservées par endroits.

Mesures : Diam. int. Tour 26 mm ; ép. anneau 10 mm

Datation typologique : -

Datation typologique : -

possède un panneton pourvu d'une bouterolle et d'un rouet sur la rive interne (étude M. Linlaud).

Mesures : boîtier : 132 x 127, ép. boîtier : 35 mm, L. cons. Clé : 55 mm

Datation typologique : -

clé : 1138 - 1 (Pl. V, n°2)

Matière : Fer

Description : Petite clé à tige pleine non débordante en mauvais état de conservation. Elle possède un anneau ovale fissuré. La partie située entre l'anneau et le panneton est trop corrodée et trop floue à la radiographie pour observer sa forme ou sa section. Le panneton présente une longue bouterolle, un pertuis fermé circulaire désaxé vers la rive externe, un rouet en rive interne. Son museau présente un léger râteau à quatre dents (étude M. Linlaud).

Mesures : -

Datation typologique : -

clé : 1229 - 1 (Pl. V, n°3)

Matière : Fer

Description : Clé à tige pleine débordante possédant un large anneau losangique. Le panneton possède une section tourmentée formant un coude. Il est pourvu de deux rouet un sur la rive interne et un sur la rive externe (M. Linlaud).

Mesures : L. : 100 mm, panneton : 14 x 20 mm

Datation typologique : -

Les anneaux à tourillon sont bien répandus dans la littérature archéologique, dans les contextes d'habitat de la fin du Moyen Âge (Halbout *et al.* 1987, p. 179, n°678-679) et de l'époque moderne (Legros 2011, pl. 10, n°45).

Catégorie 5 : Outillage**marteau : 1170 - 1 (Pl. III, n°2)***Matière* : Fer

Description : Marteau de charpentier (ou de bourrellier ?) opposant une pointe aplatie à une masse allongée cylindrique, l'ensemble est incurvé. La pointe aplatie est incomplète, il devait y avoir deux panes au départ, apparentant cette partie active à un arrache-clou. L'enmanchement était en bois, il en reste des fragments nombreux dans l'orifice. L'enmanchement était renforcé par plusieurs clous destinés à caler le manche en bois (trois clous de maréchalerie sont visibles en radiographie et une fois le marteau restauré).

Mesures : L. tot. 145 mm ; ép. max. 22 mm ; diam. partie masse 16 mm ; l. max. pane 14 mm ; L. estim. tête clou 14 mm ; poids 236,7 g

Datation typologique : XII d-XIII b

Il pourrait s'agir d'un possible marteau de bourrellier (Boucard 2006, p. 450), d'autant qu'un exemplaire assez proche a été découvert à Montségur (Ariège, cf. Czeski dir. 1980, p. 201) pour les XIIIe-XIVe s. et est interprété comme un brochoir pour les travaux de sellerie ou la ferrure des sabots (Lassure 2003, p. 187-188). La présence de clous de maréchalerie renforce l'interprétation d'un marteau destiné au soin équestre. La longueur estimée de la tête des clous (visible au sommet de l'orifice de la masse) permet d'envisager une chronologie assez resserrée dans la première moitié du XIIIe s. (Portet, Raynaud 2009).

hache : 1079 - 1 (Pl. III, n°1)*Matière* : Fer

Description : Hache en fer, assez corrodée, munie d'un enmanchement. La lame est très arrondie.

Mesures : L. tot. estim. 145 mm ; l. max. lame 76 mm ; diam. int. enmanchement 8 mm ; poids 385,9 g

Datation typologique : -

Il pourrait s'agir d'une hache viticole pour les chais (Boucard 2006, p. 195) ou plus largement d'une hache pour le travail du bois (Boucard 2006, p. 170-171) ?

enclume tas portative ? : 1175 - 2 (Pl. III, n°6)*Matière* : Fer

Description : Probable enclume tas, portative, en fer, à tige épaisse et massive et base circulaire plane.

Mesures : H. max. 61 mm ; diam. moy. tête 28 mm ; poids 78,9 g

Datation typologique : -

L'identification n'est toutefois pas complètement assurée. Aucune marque d'aplatissage ne se marque pleinement, il pourrait aussi s'agir d'un élément de fixation ou d'assemblage de gros-cœuvre ou de menuiserie.

Catégorie 7 : Coutellerie**couteau à semelle : 1175 - 3 (Pl. II, n°1)***Matière* : Fer

Description : Couteau en fer, corrodé, incomplet, à lame à dos droit et pointe rabattue vers le tranchant. La semelle du manche est plate et assez large (sans doute munie de rivets (un semble se dessiner au niveau de la cassure), séparé de la lame par un épaulement qui marque l'existence originelle de plaquette rivetée sur la semelle pour le manche.

Mesures : L. tot. cons. 123 mm ; l. semelle 14 mm ; l. max. lame 21 mm ; ép. dos 4 mm

Datation typologique : Post-XIII d

La présence d'une mitre forgée séparant une lame courte à pointe rabattue et une semelle incomplète incitent à une datation tardive, au plus tôt de la fin du Moyen Âge. Une datation antérieure au XIVe s. semble exclue (Cowgill *et al.* 1987, p. 85, fig. 58, n° 63 ; p. 94, fig. 64, n°132, p. 103, fig. 67, n°266).

couteau à semelle : 1079 - 6 (Pl. II, n°2)*Matière* : Fer

Description : Petit couteau, en fer, incomplet, assez corrodé, à semelle fine et plate à terminaison arrondie et munie de quatre rivets. La lame est fine et peu large et ne semble conservée qu'à mi-longueur environ.

Mesures : L. tot. cons. 124 mm ; L. manche 75 mm ; l. manche 11 mm ; l. moy. lame 15 mm ; ép. dos lame 2 mm

Datation typologique : Post-XIII d

Le système de semelle alignée sur le dos, munie de trois rivets, associée à une lame de faible largeur (probablement assez courte), séparée de la semelle par un rivet qui devait enserrer une mitre, permettent d'envisager une datation assez tardive, au plus tôt de la fin du bas Moyen Âge, possiblement dans la première moitié du XVe s. d'après une comparaison assez proche en Angleterre (Cowgill *et al.* 1987, p. 103, fig. 67, n°266).

lame de couteau : 1170 -*Matière* : Fer*Description* : Lot de quatre fragments d'une lame de couteau en fer, très corrodée, incomplète.*Mesures* : L. cons. 149 mm ; l. moy. lame 32 mm ; l. soie 16 mm*Datation typologique* : -

Le départ de la soie (plate et peu large) semble aligné sur le dos de la lame (bien que le dos ne se distingue pas beaucoup du tranchant en coupe). La lame est assez large et la pointe est manquante. L'absence d'éléments typologiques conservés (soie, pointe, etc.) limite beaucoup l'interprétation.

couteau : 1170_2 - (Pl. III, n°4)*Matière* : Fer*Description* : Couteau incomplet, en fer, assez corrodé, constitué d'une lame longue à dos droit et tranchant droit dont la pointe devait s'aligner sur le dos. Le départ de la semelle marque un petit décrochement à partir du dos, la soie est munie d'au moins deux rivets qui permettent par leur dimensions d'envisager un manche assez épais. Aucune marque n'est observée.*Mesures* : L. cons. 210 mm ; l. soie 14 mm ; L. tot. rivet 17 mm ; ép. dos 5 mm*Datation typologique* : Post-XII c

L'association entre une semelle large, épaisse et munie de gros rivets et une lame longue, à dos droit et de faible largeur trouve assez peu d'éléments comparatifs. En Angleterre, les semelles ne semblent pas utilisées avant le début du XIVe s. (Cowgill *et al.* 1987, p. 82). Toutefois, on rencontre des couteaux à semelle large et rivetée à bords concaves et à lame longue à dos droit

dès le XIIIe dans le Midi, notamment à Lastours - Cabaret (Gardel dir 1999, p. 851, fig. 8, n° 1 et 2) ou encore à Saint-Gilles-du-Gard (étude N. Portet, RFO Hadès R. Carme).

couteau : 1170_2 - (Pl. III, n°3)*Matière* : Fer*Description* : Couteau en fer incomplet, en fer, corrodé, constitué d'une lame très incomplète à dos droit et d'un tranchant droit plutôt régulier (assez proche du couteau précédent, mais la largeur de la lame est plus faible). La semelle est assez large et présente des bords concaves. Elle ne marque que peu de décrochement avec la lame, elle est munie de gros rivets également, permettant de restituer un manche assez épais. aucune marque n'est observée.*Mesures* : L. cons. 122 mm ; l. soie 16 mm ; ép. moy. 5 mm*Datation typologique* : Post-XII c

L'association entre une semelle large, épaisse et munie de gros rivets et une lame longue, à dos droit et de faible largeur trouve assez peu d'éléments comparatifs. En Angleterre, les semelles ne semblent pas utilisées avant le début du XIVe s. (Cowgill *et al.* 1987, p. 82). Toutefois, on rencontre des couteaux à semelle large et rivetée à bords concaves et à lame longue à dos droit dès la fin du XIIe et le début du XIIIe s. en France, notamment à Montbaron dans l'Indre (Querrien, coll. Blanchard 2004, p. 113) et à Lastours - Cabaret (Gardel dir. 1999, p. 851, fig. 8, n° 1 et 2) ou encore à Saint-Gilles-du-Gard (étude N. Portet, RFO Hadès R. Carme).

Catégorie 8 : Équipement de guerre et de chasse**Lame en croissant : 1175 - 1 (Pl. III, n°7)***Matière* : Fer*Description* : Grande lame en forme de croissant, en fer, assez corrodée et incomplète. Elle est munie d'un tranchant sur le bord interne et d'un dos régulier sur le bord externe. La partie basse de la lame est manquante mais était peut-être munie d'une soie pour l'emmanchement. L'extrémité de la lame du tranchant est manquante, elle formait une lame en croissant à pointe recourbée.*Mesures* : L. cons. 156 mm ; l. lame 78 mm ; ép. dos 6 mm*Datation typologique* : -

L'interprétation est incertaine mais on pourrait évoquer le registre de l'armement compte tenue du contexte archéologique général. Les outils agricoles ont souvent servi de base à l'élaboration des armes au

cours du plein Moyen âge, sachant que les traités modernes présentent certains objets (haches, hallebardes, etc.) dont les lames sont assez semblables (cf. *Traité des Armes* 1678, p. 35-36). Toutefois, il pourrait aussi s'agir d'une serpe de grand format, servant alors au débitage du bois par exemple, des formes assez semblables étant connues dès le bas Moyen Âge au moins (Reigniez 2002, p. 158-166). La datation ne peut être précisée.

chasse-trape : 1071 -*Matière* : Fer*Description* : Chasse-trape, en fer, corrodée, incomplète et fragmentée, constituée de quatre tiges pointues reliées à leur base.*Mesures* : L. tige 36 mm

Datation typologique : -

Accessoires militaires de défense (et d'attaque) typiques des forteresses de l'époque de Vauban, les chausse-trapes s'observent dans les contextes militaires

Sous-catégorie 8,1 : Fer de trait**fer de trait : 1084 - 1 (Pl. II, n°6)**

Matière : Fer

Description : Projectile en fer de type carreau d'arbalète, à douille de section circulaire fermée et à pointe pyramidale à losangique de section carrée.

Mesures : L. tot. 65 mm ; diam. int. douille 8 mm ; poids 15,2 g

Datation typologique : XII a-XIII d

La morphologie du projectile La morphologie du projectile associant pointe pyramidale de section carrée à douille correspond au type E des carreaux de la typologie Serdon 2005 (p.101). L'étranglement est marqué entre la pointe et la douille, tandis que les proportions en font un objet à vocation clairement militaire, dont les comparaisons se trouvent un peu partout sur le territoire mais dans le centre-ouest de la France entre le XIe et le XIVe s. Des fers du même type ont été mis au jour plus largement dans toute l'Europe de l'Ouest et la datation peut parfois atteindre la XVe s. comme en Allemagne et en Suisse (Serdon 2005, p. 101-102). Toutefois, certains contextes archéologiques méridionaux pourraient permettre d'envisager une datation plus resserrée entre le XIIe et le XIIIe s., par exemple à L'Isle-Bouzon et L'Isle-Jourdain dans le Gers (Lassure 1998, p. 355-357) ou encore à Montségur en Ariège (Czeski dir. 1980, p. 115).

fer de trait : 1190 - 1 (Pl. II, n°5)

Matière : Fer

Description : Projectile en fer de type carreau d'arbalète, à douille de section circulaire fermée et à pointe pyramidale à losangique de section carrée.

Mesures : L. tot. 55 mm ; diam. int. douille 7 mm ; poids total avec clou 19,8 g

Datation typologique : XII a-XIII d

La morphologie du projectile associant pointe pyramidale de section carrée à douille correspond au type E des carreaux de la typologie Serdon 2005 (p.101), en plus courte et trapue. L'étranglement est marqué entre la pointe et la douille (assez courte), tandis que les proportions en font un objet à vocation clairement militaire, dont les comparaisons se trouvent un peu partout sur le territoire mais dans le centre-ouest de la France entre le XIe et le XIVe s. Des fers du même type ont été mis au jour plus largement dans toute l'Europe de l'Ouest et la datation peut parfois atteindre la XVe s. comme en Allemagne et en Suisse

dès la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne, notamment en Alsace pour les XVe-XVIe s. (*Vivre au Moyen Âge* 1990, p. 422-423).

(Serdon 2005, p. 101-102). Toutefois, certains contextes archéologiques méridionaux pourraient permettre d'envisager une datation plus resserrée entre le XIIe et le XIIIe s., par exemple à L'Isle-Bouzon et L'Isle-Jourdain dans le Gers (Lassure 1998, p. 355-357) ou encore à Montségur en Ariège (Czeski dir. 1980, p. 115).

pointe de flèche : 1170 - 4 (Pl. II, n°8)

Matière : Fer

Description : Fer de trait de type pointe de flèche, à douille assez longue et à flamme simple assez longue, de type foliacée (de section plate légèrement renflée dans l'axe).

Mesures : L. tot. 78 mm ; L. flamme 53 mm ; diam. int. ouverture douille 7 mm ; poids 9,7 g

Datation typologique : XII d-XIII c

La morphologie du projectile associant une pointe foliacée de section plane légèrement renflée dans l'axe à une douille correspond au type A des pointes de flèche de la typologie Serdon 2005 (p.116). La douille, assez allongée et la forme foliacée de la flamme laissent envisager un objet à vocation militaire, dont les comparaisons se trouvent un peu partout sur le territoire, notamment dans le Midi ou les productions sont fréquemment datées entre la fin du XIIe et le milieu du XIIIe s. comme à L'Isle-Bouzon dans le Gers (Lassure 1998, p. 350), sachant que des exemplaires seraient connus en France dès la fin de l'époque carolingienne (Serdon 2005, p. 116). En Angleterre, les études tendent à placer clairement ce type de projectile dans une fourchette chronologique serrée autour du milieu du XIIIe s. (*Ibid.*).

pointe de flèche : 1164 - 1 (Pl. II, n°7)

Matière : Fer

Description : Fer de trait de type pointe de flèche, corrodée et fragmentée en deux. Le fer est muni d'une douille fermée et d'une flamme foliacée assez longue et large, de section plane et légèrement renflée dans l'axe.

Mesures : L. flamme 65 mm ; diam. estim. douille 9 mm ; poids 20,9 g

Datation typologique : XII d-XIII c

La morphologie du projectile associant une pointe foliacée de section plane légèrement renflée dans l'axe à une douille correspond au type A des pointes de

flèche de la typologie Serdon 2005 (p.116). La douille, assez allongée et la forme foliacée de la fleumme laissent envisager un objet à vocation militaire, dont les comparaisons se trouvent un peu partout sur le territoire, notamment dans le Midi ou les productions sont fréquemment datées entre la fin du XIIe et le milieu du XIIIe s. comme à L'Isle-Bouzon dans le Gers (Lassure 1998, p. 350), sachant que des exemplaires seraient connus en France dès la fin de l'époque carolingienne (Serdon 2005, p. 116). En Angleterre, les études tendent à placer clairement ce type de projectile dans une fourchette chronologique serrée autour du milieu du XIIIe s. (*Ibid.*).

pointe de flèche : 1164 - 2 (Pl. II, n°9)

Matière : Fer

Description : Fer de trait de type pointe de flèche, corrodée et incomplète. Le fer était certainement muni d'une douille fermée (absente car brisée ici) et d'une flamme foliacée assez longue et large, de

section plane et légèrement renflée dans l'axe. Point de flèche, en fer, corrodée et incomplète.

Mesures : L. flamme estim. 45 mm ; poids 11,1 g

Datation typologique : XII d-XIII c

La morphologie du projectile associant une pointe foliacée de section plane légèrement renflée dans l'axe à une douille correspond au type A des pointes de flèche de la typologie Serdon 2005 (p.116). La douille, assez allongée et la forme foliacée de la fleumme laissent envisager un objet à vocation militaire, dont les comparaisons se trouvent un peu partout sur le territoire, notamment dans le Midi ou les productions sont fréquemment datées entre la fin du XIIe et le milieu du XIIIe s. comme à L'Isle-Bouzon dans le Gers (Lassure 1998, p. 350), sachant que des exemplaires seraient connus en France dès la fin de l'époque carolingienne (Serdon 2005, p. 116). En Angleterre, les études tendent à placer clairement ce type de projectile dans une fourchette chronologique serrée autour du milieu du XIIIe s. (*Ibid.*).

Catégorie 9 : Mobilier équestre

éperon : 1140 - 1 (Pl. I, n°1)

Matière : Fer

Description : Eperon en fer, dont la tige, probablement assez longue à l'origine, est incomplète (pas de pointe ou ni bouton terminal). Le tige, droite, est reliée par le collet aux branches cassées et incomplètes (l'extrémité manquante est constituée d'un œillet double, cf. objet n° 1140 - 2). Les branches sont très incurvées, quasiment à 90°, elles sont assez larges et de section plate et fine. De la même manière, la partie supérieure du collet est couvrante et présente une volute dont la lèvre est courbée vers l'arrière.

Mesures : L. tot. cons. 95 mm ; ouverture branches 52 mm ; l. branche 13 mm ; ép. branche 7 mm ; L. cons. Tige 39 mm

Datation typologique : XIV c-XV c

Il est fort probable que la tige (de section circulaire, sans doute assez longue et horizontale) était originellement munie d'une molette étoilée. Si plusieurs caractéristiques typologiques (branches plates, couvrantes et coudées, volute à lèvre retombée sur le collet) permettent d'évoquer une datation à partir de la deuxième moitié du XIVe s (Halbout *et al.* 1987, p. 234, n° 967 à 969 ; Legros 2012, p. 97-98, n°25), on peut envisager une datation dans la première moitié du XVe s. (voire le tout début de ce siècle) pour cet exemplaire qui trouve alors quelques comparaisons notamment en Angleterre entre 1400 et 1460 (Ward-Perkins 1940, p. 105-112 ; Clark 1995, p. 143-145, n°345, 347-348, 350-351).

boucle d'éperon : 1140 - 2 (Pl. I, n°1)

Matière : Fer

Description : Système d'attache de l'éperon (issu de la même couche) constitué d'une boucle ovale à ardillon pivotant sur une traverse centrale sur laquelle pivotant également une attache triangulaire à deux languettes latérales et à un crochet opposé. Ce crochet s'articule dans l'extrémité en œillet bilobée d'une branche d'éperon (le même ?) depuis laquelle une dernière attache en forme de T et munies de crochets opposés s'articule. Recollée à la branche de l'éperon, sa position extérieure permet de déterminer qu'il s'agit d'un éperon de pied droit.

Mesures : L. boucle 34 mm ; l. max. boucle 31 mm ; ép. max. traverse latérale 4 mm ; l. max. crochet intermédiaire 23 mm

Datation typologique : -

La boucle circulaire ovale à traverse médiane rectiligne trouve des parallèles, hors accessoires équestres, pour la fin du Moyen Âge et l'époque moderne (notamment un exemplaire assez proche en Angleterre, cf. Whitehead 1996, n° 259). Les attaches à crochets en forme de T sont connues sur une large plage chronologique entre le XIIIe et le XVIe s., spécialement à la fin du XIVe s. en Angleterre (Clark 1995, p. 148-149, n° 365, 367-368). Une boucle assez similaire articule l'attache de la courroie d'un éperon découvert à Dijon sur le boulevard de la Trémouille, daté de la seconde moitié du XIVe s. (Legros 2013, p. 45-47). La datation ne peut être précisée en l'absence de référentiels mais la fourchette supposée (autour des

XIVe-XVe s.) est cohérente avec la datation proposée pour l'éperon.

clou de maréchalerie ? : 1142 -

Matière : Fer

Description : Clou de maréchalerie, dont la tige à incomplète (manque la pointe) et la tête forme un T plat (probablement très usé).

Mesures : L. tête 16 mm

Datation typologique : -

lot de clous de maréchalerie : 1279 - A (Pl. I, n°7)

Matière : Fer

Description : Lot de trois clous de maréchalerie en assez bon état de conservation, de dimensions similaires. Si deux des clous ont leur tête usée et donc non identifiable pour la typologie, le troisième clou (le seul à être dessiné car bien identifié) s'avère complet et présente une forme de type 1a (Portet, Raynaud 2009). La datation pourrait alors s'aiguïser dans le courant du XIIIe s.

Mesures : L. tête 14 mm

Datation typologique : XII d-XIII b

clou de maréchalerie : 1279 - B (Pl. I, n°6)

Matière : Fer

Description : Clou de maréchalerie, corrodé et en mauvais état, à tête de type 1a (Portet, Raynaud 2009) et à tige courte. La longueur de la tête (entre 16 et 18 mm selon le degré de desquamation du fer...) incite à une datation typologique haute, entre le milieu du XIe et le début du XIIIe s.

Mesures : L. tête 16 mm

Datation typologique : Ant-XIII b

clou de maréchalerie : 1245 -

Matière : Fer

Description : Clou de maréchalerie de type 1a (Raynaud, Portet 2009) d'assez grandes dimensions permettant d'envisager une datation typologique haute.

Mesures : L. tête 16 mm

Datation typologique : X a-XI b

lot de clous de maréchalerie : 1170 -

Matière : Fer

Description : Lot de trois clous de maréchalerie, corrodés, à tige incomplète ou peu lisible, mais à tête similaire de type 1a (Portet, Raynaud 2009).

Mesures : L. tête 14 mm

Datation typologique : XIII a-XIII b

Le type des têtes et leurs dimensions (13 mm de longueur pour l'un et 14 mm pour les deux autres) permettent d'envisager une datation dans la première moitié du XIIIe s.

clou de maréchalerie : 1140 - 3 (Pl. I, n°5)

Matière : Fer

Description : Clou de maréchalerie de type 5c (Portet, Raynaud 2009).

Mesures : L. tête 8 mm

Datation typologique : Post-XIV b

Le type de tête quadrangulaire à carrée et les dimensions assez faibles indiquent une datation typologique postérieure au milieu du XIVe siècle.

lot de clous de maréchalerie : 1170_2 -

Matière : Fer

Description : Lot de deux clous de maréchalerie très corrodés mais complets.

Mesures : L. tête RX 13 mm

Datation typologique : XIII b-XIV b

En radiographie, l'un des clous présente une tête de type indéterminable mais dont les dimensions permettent d'envisager entre le milieu du XIIIe et le milieu du XIVe s. (Portet, Raynaud 2009).

clou de maréchalerie : 1164 - 3

Matière : Fer

Description : Clou de maréchalerie, corrodé, complet.

Mesures : L. tête NR 18 mm ; L. tot. 47 mm

Datation typologique : XI c-XII d

La tête de type 3b (à moins qu'il s'agisse du type 1a très abîmé) et ses dimensions assez importantes permettent d'envisager une datation typologique entre le milieu du XIe et la fin du XIIe s. (Portet, Raynaud 2009).

fer d'équidé : 1245 -

Matière : Fer

Description : Fragment de fer d'équidé (branche avec éponge et quartier) muni d'une étampure assez longue et rectangulaire.

Mesures : Couverture estim. RX 22 mm ; L. étampure estim. RX 14 mm

Datation typologique : XII d-XIII b

Le format de l'étampure permet d'envisager une datation dans la première moitié du XIIIe s. au plus tard (Portet, Raynaud 2009).

fer d'équidé : 1170_2 - A (Pl. I, n°3)

Matière : Fer

Description : Fer d'équidé incomplet représenté par une branche en deux fragments très corrodés.

Mesures : L. étampure RX 8 mm

Datation typologique : Post-XIV b

L'éponge simple est de type 1 (Portet, Raynaud 2009). Les étampures rectangulaires de petite longueur évoquent une datation postérieure au milieu du XIV^e s.

fer d'équidé : 1170_2 - B (Pl. I, n°4)

Matière : Fer
Description : Fer d'équidé complet, fragmenté en trois, très corrodé.
Mesures : Couverture 26 mm ; L. étampure RX 8 mm
Datation typologique : Post-XIV b

Les éponges sont de type de 5a et il pourrait s'agir d'un fer de mulet (Portet, Raynaud 2009). Les étampures rectangulaires de petite longueur évoquent une datation postérieure au milieu du XIV^e s.

fer d'équidé : 1170 - 2

Matière : Fer
Description : Fer d'équidé, corrodé, incomplet, représenté par une branche de fer postérieur gauche (?).
Mesures : Couverture 21 mm ; L. étampure RX 8 mm
Datation typologique : Post-XIV b

L'éponge est rétrécie et forme un repli proche du type 5d (Portet, Raynaud 2009). La longueur de l'étampure permet d'envisager une datation postérieure au milieu du XIV^e s.

Catégorie 10 : Mobilier à valeur ornementale

œillet : 1170_2 -

Matière : Alliage Cuivreux
Description : Œillet en alliage cuivreux, fragmentaire mais complet, constitué d'un anneau de section plate et fine recouvert d'une dorure.
Mesures : Diam. ext. moy. 12 mm ; ép. 1,5 mm ; poids 0,4 g
Datation typologique : -

française TRIPLE DORE (soit « triple doré ») implique donc plus probablement la technique de dorure (à l'aide de trois couches de feuilles d'or) apposée sur le bouton à l'origine.

bouton : 1067-1068 - 1 (Pl. VI, n°1)

Matière : Alliage Cuivreux
Description : Bouton à queue, plat et circulaire, en bronze, muni d'une attache simple (le culot est monté sur plaquette). L'avert n'est pas décoré, tandis que le revers porte l'inscription circulaire "PARIS . TRIPLE DORE . S ." complétée par un symbole de fleurons ou de couronne à fleurons.
Mesures : Diam. 22 mm ; ép. moy. 1,2 mm ; poids 4,2 g
Datation typologique : XIX a-XX a

L'absence d'effigie permet d'écarter l'identification formelle d'un bouton militaire ou d'uniforme à proprement parler. Il pourrait tout autant s'agir d'un bouton de vêtement civil, produit à Paris, la datation de ces boutons étant à placer dans le courant du XIX^e s. voire jusqu'au début du XX^e siècle d'après des exemplaires similaires découverts sans précision dans le nord-est de la France. La découverte de ce type de bouton (tardif) est rare et peu valorisée dans les opérations d'archéologie, mais on connaît quelques découvertes assez similaires en Île-de-France, notamment à Verneuil-sur-Seine (Soulat dir. 2012, p. 169-170). En outre, on connaît dans les pays anglophones de très nombreuses découvertes fortuites (probablement issues de la télédétection ou du pillage) dont des productions similaires en Angleterre portant l'inscription "TREBLE GILT" et la ville de production, généralement : LONDON). La traduction

pendant circulaire (?) : 1140 -

Matière : Fer
Description : Possible pendant (de harnachement) constitué d'une plaque de forme ellipsoïdale et deux départs de branches opposés, de fonction exacte indéterminée en l'état.
Mesures : Diam. max. 56 mm ; ép. moy. estim. 2 mm
Datation typologique : -

boucle de ceinture : 1170 - 3 (Pl. VI, n°4)

Matière : Alliage Cuivreux
Description : Boucle de ceinture en alliage cuivreux, complète et en bon état de conservation à l'exception de l'anneau de l'ardillon. La boucle est de forme trapézoïdale. La traverse distale est arrondie, elle est décorée de stries aux angles et au niveau du repose-ardillon qui marque une gorge médiane. La traverse proximale est réduite à une tige fine de section semi-circulaire autour de laquelle pivote l'ardillon.
Mesures : L. 21 max. 21 mm ; l. max 27 mm ; l. min. 21 mm ; poids 13 g
Datation typologique : XIII d-XIV d

Le type de la boucle trapézoïdale à traverse distale épaisse ne trouve pas de comparaison directe dans la littérature consultée. La forme générale s'observe par contre fréquemment sur le territoire national entre la fin du XIII^e et le XIV^e s. (Démians d'Archimbaud dir. 1980, p. 495 ; Monnet dir. 1990, p. 268, fig. 18, n°7068-483 ; Legros 2001, p. 51, fig. 12 n° 101).

boucle de ceinture : 1079 - 5 (Pl. VI, n°6)*Matière* : Fer*Description* : Boucle en fer, assez corrodée, en forme de D outrepassé, à traverse distale simple de section circulaire et traverse proximale droite de fine section sur laquelle pivote un ardillon simple de section plate.*Mesures* : L. boucle 33 mm ; h. boucle 53 mm ; L. traverse proximale 37 mm ; ép. traverse proximale 3 mm ; ép. traverse distale 5 mm ; L. estim. ardillon 37 mm*Datation typologique* : -

Ce type de boucle simple, parfois associé aux accessoires vestimentaires d'équitation, est assez fréquent dans les contextes de la fin du XIII^e jusqu'à la fin du XIV^e s., tant à Londres (Egan, Pritchard 1991-2002, p. 90, n°397) que dans le sud de la France (Demians d'Archimbaud 1980, p. 482). La fin d'utilisation de ce type étant mal ciblée, le type a pu perdurer au-delà du XIV^e s. sans précision.

boucle de ceinture : 1079 - 4 (Pl. VI, n°5)*Matière* : Fer*Description* : Boucle en fer, assez corrodée, de forme trapézoïdale, à traverse distale simple de section circulaire et angles arrondis, et traverse proximale droite de fine section sur laquelle pivote un ardillon simple de section plate.*Mesures* : L. 32 mm ; h. 40 mm ; ép. traverse distale 7 mm*Datation typologique* : -

Ce type de boucle simple est assez fréquent dans les contextes datés entre le milieu du XIII^e et le milieu voire la fin du XIV^e s., tant à Londres (Egan, Pritchard 1991-2002, p. 92-93, n°409 et 415) que dans le sud de la France (Demians d'Archimbaud dir. 1980, p. 486,

fig. 462). La fin d'utilisation de ce type étant mal ciblée, le type a pu perdurer au-delà du XIV^e s. sans précision.

épingle : 1212 - 1 (Pl. VI, n°3)*Matière* : Alliage Cuivreux*Description* : Épingle en bronze, complète et en bon état, munie d'une petite tête sphérique simple et d'une tige courte.*Mesures* : L. tot. 29 mm ; diam. tête 2 mm ; poids 0,3 g*Datation typologique* : -

La tête sphérique est formée par enroulement d'un fil de bronze autour de la base de la tige avec un probable matricage servant à former une tête ronde. Les épingles de ce type seraient de plus en plus fréquentes à partir du XIV^e s. et on les observe durant l'ensemble de l'époque moderne (Boudriot 1998, 232-238).

épingle (?) : 1145 - 1 (Pl. VI, n°2)*Matière* : Alliage Cuivreux*Description* : Fragment d'épingle en alliage cuivreux dont on n'observe que la tige à extrémité coudée (la tête est manquante).*Mesures* : Ep. tige 1 mm ; Poids 0,2 g*Datation typologique* : -

La tête est absente mais devait être constituée d'un fil de bronze enroulé. Les épingles de ce type seraient de plus en plus fréquentes à partir du XIV^e s. et on les observe durant l'ensemble de l'époque moderne (Boudriot 1998, 232-238).

Catégorie 12 : Ustensile divers**pipe en terre cuite : 1054 - 1 (Pl. IV, n°4)***Matière* : Terre cuite (et alliage cuivreux)*Description* : Pipe en terre cuite, incomplète et fragmentée, représenté par un fourneau de pipe renforcé par une armature cylindrique en alliage cuivreux formant un cerceau sur le col. Un tube en alliage cuivreux entoure le tuyau à la jonction entre le fourneau et la tige, ce tube tant muni de 7 lamelles qui apposées en bandelettes verticales sur le fourneau et sont enserrées sous le cerceau au niveau du col du fourneau. L'embout est manquant et on n'observe aucun ergot à la base du fourneau mais le tube cylindrique en alliage cuivreux montre un petit anneau au même endroit supposé (anneau de suspension).*Mesures* : Diam. d'ouverture estim. 16 mm ; Diam. ext. Tuyau 6 mm ; diam. du tirage 1,5 mm ; poids

tot. 16,5 g ; poids fourneau 8,5 g ; poids armatures 8 g

Datation typologique : Post-XVIII b

Petit objet portuaire par excellence des villes de l'époque moderne. Ici, les éléments métalliques rendent l'objet différent des productions connues par exemple à La Rochelle (Chiron-Champagne, Larre 2013, p. 136-139). Le diamètre intérieur de très faibles dimensions associé à l'absence de décors conservés ne permettent pas de proposer une datation pour cet objet qui pourrait être tardif, peut-être postérieur aux années 1750 (?). Par comparaisons avec certaines productions de pipes décorées (mais sans alliages cuivreux) qui affichent parfois des rainures verticales linéaires tout autour du fourneau (Higgins 1995, p. 48 ; Bradley 2001, p. 129), on pourrait peut-être préciser la

datation dans le courant du XIXe s., d'autant que des pipes sont parfois munies de couvercles métalliques dans la deuxième moitié de ce siècle (Bradley 2001, p. 140-143).

calel (?) : 1079 - 2 (Pl. IV, n°2)

Matière : Fer

Description : Lot de quatre fragments en fer, très corrodés, dont les deux plus gros fragments constituent des tôles à surface planes et munies d'un bec à l'un des angles. L'ensemble des fragments pourrait appartenir à un même objet en forme de boîtier (sonnaïlle ?) ou de contenant (lampe de type calel ?). On remarque sur l'un des deux fragments un apport superficiel d'alliage cuivreux (reste d'une attache rapportée ? altération d'un élément cuivreux à proximité ?) La forme des becs et le recollement possible entre trois fragments incite plutôt à voir un calel.

Mesures : h. moy. bec 17 mm

Datation typologique : -

Si les sonnaïlles sont fréquentes au bas Moyen Âge, les calels sont connus surtout dans les régions méridionales pour la fin du Moyen Âge (plusieurs sont localisés en ville à Toulouse et un au château de Monségur pour les XIVe-XVe s., cf. *Archéologie et vie quotidienne* 1990, p. 155 n° 152). La présence d'un bec incite à identifier une lampe de type calel même si l'ensemble ne dessine pas forcément une lampe de symétrique quadrangulaire. Des formes triangulaires ou losangiques de calel ont pu exister, notamment à Rougiers (Démians d'Archimbaud dir. 1980, p. 477, n°454-2).

manche ? : 1170 -

Matière : Fer

Description : Tige en fer, corrodée, de section fine et régulière, plate à légèrement incurvée sur les bords, et dont une extrémité s'élargit (comme un manche) et l'autre est manquante (mais amorce une courbe).

Mesures : L. cons. 122 mm ; ép. estim. moy. 3 mm

Datation typologique : -

On pourrait envisager un manche d'ustensile ou de couvert (un manche de cuillère ?), sans pouvoir l'assurer.

fourchette : 1012 - (Pl. IV, n°5)

Matière : Fer

Description : Fourchette, en fer étamé, incomplète et fragmentée en deux. Par restitution, on peut envisager une fourchette à 4 dents alignées, opposées à un manche fin, de profil recourbé (dont la jonction ansée est manquante) et à terminaison linguiforme.

Mesures : L. estim. dent 57 mm

Datation typologique : Post-XVII b

La datation demeure malaisée en l'absence de référentiel archéologique local ou régional, la découverte et l'étude de fourchettes découverte en contexte étant particulièrement rare. Les fourchettes apparaîtraient progressivement dans le service de table français à partir du milieu du XVIIe s. (Moore 2006).

3 – Références

- Articus 1995** : ARTICUS (Rüdiger) - Comment se prémunir contre l'usage imprudent du tabac, *Knasterkopf*, n° 7, 1995, p. 38-44.
- Biddle dir. 1990** : BIDDLE (Martin). – *Object and Economy in Medieval Winchester, Winchester Studies* : 7 (i – ii), Oxford : Oxford University Press, 1990.
- Boucard 2006** : BOUCARD (Daniel). – *Dictionnaire des outils et instruments pour la plupart des métiers*, éd. Jean-Cyrille Godefroy/SELD, 2006.
- Bourgeois dir. 2009** : BOURGEOIS (Luc) dir. – *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an mil: le castrum d'Andone, Villejoubert, Charente : publication des fouilles d'André Debord, 1971-1995*. Caen : Publications du CRAHM, 2009.
- Boudriot 1998** : BOUDRIOT (Gilbert). – *Étude d'un dépotoir du XVI^e siècle, château de Montmorin (Puy-de-Dôme)*, Mémoire de l'EHESS, sous la direction de Jean-Marie Pesez, Paris : EHESS, 1998, 2 T.
- Bradley 2001** : BRADLEY (Charles S.). – La pipe à fumer pour l'archéologue. In : KARKLINS (Karlis) dir. – *Études en culture matérielle*, Parcs Canada, 2001, p. 120-154.
- Carme dir. 2013** : CARME (Rémi) dir., DEMANGEOT (Coralie), CAFIERO (Ugo), CALMÉS Christophe, COMELONGUE (Marc), DIEULAFAIT (Francis), LINLAUD (Mathieu), MACHADO (Carmen), MASSENDARI (Julie), PORTET (Nicolas). – *Saint-Gilles (30), Saint-Pierre*, Rapport Final d'Opération de fouille archéologique préventive, Hadès, Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon, 2013.
- Chiron-Champagne, Larre 2013** : CHIRON-CHAMPAGNE (Fabienne), LARRE (Fanny). – Pipes en terre cuite. In : *La Rochelle 2013*, p. 135-143.
- Clark 1995** : CLARK (John). – *The Medieval Horse and its Equipment c. 1150 – c.1450*, Medieval finds from excavations in London : 5, HMSO, London, 1995.
- Cowgill et al. 1987** : COWGILL (Jane) et al. – *Knives and Scabbards*, Museum of London, 1987.
- Czeski dir. 1980** : CZESKI (André) dir. – *Montségur, 13 ans de recherche archéologique*, 1980.
- Demians d'Archimbaud dir. 1980** : DEMIANS D'ARCHIMBAUD (Gabrielle) dir. – *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1980.
- Egan, Pritchard dir. 1991-2002** : EGAN (Geoff), PRITCHARD (Frances). – *Dress Accessories. c. 1150 - c. 1450*, Medieval Finds from Excavations in London : 3, Museum of London, The Boydell Press, 1991 (2002).
- Gardel dir. 1999** : GARDEL (Marie-Élise) dir. – *Cabaret, histoire et archéologie d'un castrum. Les fouilles du site médiéval de Cabaret à Lastours (Aude)*, Carcassonne, C.V.P.M., 1999.
- Czeski dir. 1980** : CZESKI (André) dir. – *Montségur, treize ans de recherche archéologique*, Groupe de recherches archéologiques de Montségur et des environs, Carcassonne, 1980.
- Halbout et al. 1987** : HALBOUT (Patrick), PILET (Christian), VAUDOUR (C.) dir. – *Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie du I^{er} au XV^e siècle*, Centre Archéologique de Normandie, Cahier des Annales de Normandie, 1987.
- Higgins 1995** : HIGGINS (David). – Clay Tobacco pipes : a valuable commodity, *International Journal of Nautical Archaeology*, 24.1, 1995, p. 47-52.
- La Rochelle 2013** : BERTHON (Amélie Aude) coord. – *Aspects de la culture matérielle médiévale et moderne – La Rochelle, XIII^e - XIX^e siècles : les objets archéologiques dans leur contexte*, Eveha, 2013.
- Lassure 1998** : LASSURE (Jean-Michel). – *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles*.

Le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers), Toulouse, FRAMESPA/UTAH, 1998.

Lassure 2003 : LASSURE (Jean-Michel). – L'outillage agricole médiéval en Midi-Pyrénées d'après les fouilles archéologiques récentes. In : COMET (Georges) dir. – *L'Outillage agricole médiéval et moderne et son histoire*, Actes des XXIII^e Journées Internationale d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Presse Universitaire du Mirail, Toulouse, 2003, p. 173-190.

Legros 2001 : LEGROS (Vincent). – Étude du mobilier métallique des fermes médiévales du "Bellé" à Neuilly-en-Thelle (Oise). Approche technique et fonctionnelle, *Revue archéologique de Picardie*, n°1-2, 2001, p. 39-72.

Legros 2011 : LEGROS (Vincent). – Le mobilier métallique. In : *Nord-Pas-de-Calais, Conchil-le-Temple. Une ferme des XV^e-XVII^e siècles. Tome II : étude du mobilier et inventaires*, Rapport final d'opération, Fouille archéologique, Juin 2011, n. p.

Legros 2012 : LEGROS (Vincent). – Le mobilier métallique. In : *Boves (Somme). Complexe castral et prioral. Étude du mobilier*, *Revue archéologique de Picardie*, trimestriel, n°1-2, 2012, p. 91-105.

Legros 2013 : LEGROS (Vincent). – L'éperon du boulevard de la Trémouille à Dijon (F. Côte-d'Or), *Instrumentum*, 37, juin 2013, p. 45-47.

Monnet dir. 1999 : MONNET (Catherine) dir. – *La vie quotidienne dans une forteresse royale. La Grosse Tour de Bourges (fin XII^e – milieu XVII^e siècle)*, Bourges : Ville de Bourges - Service d'archéologie municipale, 1999 (Monographie Bituriga 1999-1).

Moore 2006 : MOORE (Simon). – *Table knives and forks*, Shire Publications, 2006.

Ottaway, Rogers 2002 : OTTAWAY (Patrick), ROGERS (Nicola). – *Craft, industry and everyday life : finds from medieval York*, (The Archaeology of York, 17/15), York, 2002.

Portet, Raynaud 2009 : PORTET (Nicolas), RAYNAUD (Marie-Agnès). – Le mobilier en fer : les objets équestres. In : Bourgeois dir. 2009, p. 202-233.

Querrien, coll. Blanchard 2004 : QUERRIEN (Armelle), avec BLANCHARD (Johann). – La résidence aristocratique rurale de Montbaron : Structures et mobilier, *Archéologie Médiévale*, 34, 2004, p. 67-130.

Reigniez 2002 : REIGNIEZ (Pascal). – *L'outil agricole en France en France au Moyen Âge*, Paris, Errance, 2002.

Serdon 2005 : SERDON (Valérie). – *Armes de diable. Arcs et Arbalètes au Moyen Âge*, Presse Universitaire de Rennes, Coll. Archéologie et Histoire, 2005.

Soulat dir. 2012 : SOULAT (Jean) dir., coll. GIRAULT (Nicolas), MARET (Vanessa), ABADIE (Isabelle), LEFÈVRE (Annie), LAFARGE (Yvan) et FOUCRAY (Bruno). – *Verneuil-sur-Seine. Eglise Saint-Martin (Yvelines, Île-de-France)*, Rapport Final d'Opération de diagnostic archéologique, Service archéologique départemental des Yvelines (SADY), SRA Île-de-France, Décembre 2012.

Traité des Armes 1678 : FFOULKES (Charles). – *Gaya's Traité des Armes 1678*, Clarendon Press, 1911.

Vivre au Moyen Âge 1990 : *Vivre au Moyen Âge, 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace*, Les musées de la ville de Strasbourg, Strasbourg, 1990.

Ward-Perkins 1940 : WARD-PERKINS (J. B.). – *London Museum Medieval Catalogue 1940*, Ipswich : Anglia Publication, 1993.

Whitehead 1996 : WHITEHEAD (R.). – *Buckles. 1250-1800*, 1996.

4 – Pièces annexes

Catégories fonctionnelles

Le tableau suivant exprime les catégories fonctionnelles servant de cadre de classement au mobilier. Certaines catégories sont elles-mêmes divisées en sous-catégories.

1	Indéterminé
1,1	Plaque
1,2	Tige
2	Élément d'assemblage
2,1	Clou
2,2	Clou fragmentaire
3	Habitat/Ameublement
3,1	Serrurerie/Huisserie
4	Système de suspension
5	Outillage
5,1	Outillage agricole
5,2	Outillage de l'artisanat
6	Déchet
6,1	Scorie
7	Coutellerie
8	Equip. de guerre ou de chasse
8,1	Fer de trait
8,2	Protection
8,3	Épée/Lance
9	Mobilier équestre
9,1	Clou de maréchalerie
9,2	Fer d'équidé
10	Mobilier ornemental
10,1	Boucle
10,2	Épingle
10,3	Bouton
11	Echange
12	Divers

Etat de conservation

L'état de conservation du mobilier a été décliné dans le tableau selon deux critères, la représentation et le processus de corrosion. La représentation permet de savoir si l'objet est complet, partiellement conservé (c'est-à-dire incomplet mais identifiable) ou bien fragmentaire (incomplet et non identifiable). La corrosion se décline en quatre niveaux, faible, moyenne, forte ou complète :

- *Faible*, la corrosion est quasi imperceptible à l'œil,
- *Moyenne*, la corrosion est partielle mais permet une lecture complète de l'objet sans déformation de sa surface,
- *Forte*, l'objet est identifiable mais la corrosion a nettement modifié la surface de l'objet,
- *Complète*, le processus d'altération est complet, absence de métal sain et forme résiduelle la corrosion est partielle mais permet une lecture.

Datation

L'expression de la datation est formulée de la manière suivante :

- II : II^e siècle avant Jésus-Christ

II : II^e siècle après Jésus-Christ

Ant : Antérieur

Post : Postérieur

a : premier quart de siècle

b : deuxième quart de siècle

c : troisième quart de siècle

d : dernier quart de siècle

Ainsi, la formule VIII b-X a exprime une fourchette chronologique qui englobe le deuxième quart du VIII^e et qui s'étend jusqu'au premier quart du X^e siècle inclus.

La formule Ante-XIV b signifie que la datation est antérieure au deuxième quart du XIV^e siècle.

La formule Post-IX c signifie que la datation est postérieure au troisième quart du IX^e siècle.

Abréviations

L. : Longueur

l. : largeur

diam. : diamètre

estim. : estimé

cons. : conservé

tot. : totale

min. : minimum

max. : maximum

int. : interne

ext. : externe

BE : Bon état

ME : Mauvais état

AC : Alliage cuivreux

AB : Alliage blanc

MDA : Matière dure animale

(NR) : Non restauré

(RX) : Radiographié

Contexte		Niort (79) - Donjon (IND-12)										Datation typologique				Datation fouille				Traitements de conservation				Iconographie	
Année	US	Fait	Local	Matière	Tracé Bur.	Dénomination	Fonction céramique	Colonne1	NR	NMI	Description	Commentaire	Dimensions en mm	État de conservation	Début	Fin	Phase	Estimations (chronique ou normale)	Stab.	Net.	Rest.	Dessin	Rz	Photo	
2012	Us 1.012			Fer	Non	fil torsadé	1	indéterminé, déterminations certaines	1	1	Ensemble de deux fils de fer torsadés, corrodés et constituant un fragment de fil de fer (?).		L. cons. 30 mm	Partiel - Moyenne				Contemporain	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
2013	Us 1.012			Fer	Non	rouelle ?	1	indéterminé, déterminations certaines	1	1	Annau indéterminé, probablement en fer, très corrodé, incomplet et muni de deux tiges incisées et pointues (?) à l'intérieur du cercle, d'identification indéterminée.		ép. moy. 6 mm	Partiel - Forte				Contemporain	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.022			Fer	Non	lot de plaques indéterminées	1,1	Plaques	10	10	Lot de plaques en fer, très corrodées, avec des épaisseurs mais de section plane et régulière.	Les modules sont assez proches et permettent de penser qu'il s'agit de plusieurs fragments d'un même objet (plaque en fer ?), aucun ne recelle cependant.	ép. moy. est. 10 mm	Fragment - Forte				Contemporain	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.012			Fer	Non	tige de clou	2,2	Clou (tiges fragmentés ras)	1	1	Tige de clou, en fer, corrodé, de section quadrangulaire et à pointe pyramidale.	L'épaisseur de la tige (conservée très partiellement) pourrait indiquer un clou de charpente ou de construction.	L. cons. 46 mm - ép. max. cons. 9 mm	Partiel - Forte				Contemporain	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.012			Fer	Non	lot de scories	6,1	Scorie	2	2	Lot de deux scories indéterminées.		Poids 24,5 g	Partiel - Forte				Contemporain	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.012			Fer	Non	fourchette	12	ustensile divers	2	1	Fourchettes, en fer éboulé, incomplètes et fragmentées en deux. Par ailleurs, on peut envisager une parure en fer, algérienne, à l'instar de celle de la fouille de la nécropole de la rue de la République, dont la section ovale est manquante et à terminaison linguiforme.	La datation demeure malaisée en l'absence de référentiel archéologique local ou régional. Les fourchettes apparaissent progressivement dans le service de table français à partir du milieu du XVIIIe s. (Moore 2006).	L. extim. dent. 57 mm	Partiel - Moyenne	Post. XVII b	Post. XVII b	Post. XVII b	Contemporain	Non	Non	Non	Non	Oui	A Faire	
2012	Us 1.039			Fer	Non	plaque indéterminée	1	indéterminé, déterminations certaines	1	1	Plaque en fer, incomplète, de section très fine, d'identification indéterminée.		ép. extim. 2,5 mm	Partiel - Moyenne				XVIII-XIXe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
2013	Us 1.039			Fer	Non	scorie	6,1	Scorie	1	1	Scorie de fer, informe, assez sombre.		Poids 37,1 g	Partiel - Moyenne				XVIII-XIXe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	

Année	Contexte		Matériau	Trait. Surf.	Identification	Fonction catégorie	Colonnes	N°	NMI	Analyse		Dimension en mm	État de conservation	Datation typologique		Datation fouille	Traitement de conservation			Iconographie	
	US	Fait								Description	Commentaire			Phase	Début		Fin	Stab.	Rest.	Dessin	Rt
2012	Us 1.054		Terre cuite	Non	pièce en terre cuite	12	1	1	1		<p>Pièce en terre cuite, incomplète et fragmentée, représentée par un fourneau de pipe renforcé par une armature cylindrique en alliage cuivreux formant un cerceau sur le col. Un tube en alliage cuivreux entoure le tuyau à la jonction entre le fourneau et la tige, ce tube est muni de 7 lamelles qui appuient en bas sur les bords du fourneau et sont enroulées sous le cerceau au niveau du col du fourneau. L'embout est manquant et on n'observe aucun ergot à la base du fourneau mais le tube cylindrique en alliage cuivreux montre un petit anneau au même endroit supporté (anneau de suspension).</p>	<p>Petit objet potuaire par excellence des villes de l'époque moderne. Ici, les éléments métalliques rendent l'objet différent des productions connues par exemple à la Neaule (Chiron-Champagne, Inrap 2013, p. 249-251). Le diamètre intérieur de très faibles dimensions suggère que l'objet a été fabriqué dans un atelier de production de pièces de brassement. Les pièces de brassement sont des objets qui sont utilisés pour ajuster les pièces de machines. Les pièces de brassement sont des objets qui sont utilisés pour ajuster les pièces de machines. Les pièces de brassement sont des objets qui sont utilisés pour ajuster les pièces de machines.</p> <p>Diap. d'ouverture ext. : 16 mm ; Diap. int. : 16 mm ; Longueur du tube : 115 mm ; poids : 16,5 g ; poids fourneau 8,5 g ; poids armatures 8 g</p>	Fragment - Moyenne	Post XVIII b	Indéterminé	Non	Non	Oui	Oui	A Faire	
2012	Us 1.064		Fer	Non	anneau indéterminé	1	1	1	1		<p>Anneau en fer, peut être incomplet d'après la radiographie, corrodé, de fonction indéterminée.</p>	Complet - Forte	Moderne et Contemporain	Non	Non	Non	Oui	Non			
2012	Us 1.064		Fer	Non	clou	2,1	1	1	1		<p>Clou en fer, très corrodé</p>	Partiel - Forte	Moderne et Contemporain	Non	Non	Non	Oui	Non			
2012	Us 1.064		Fer	Non	lot de quatre scarées de fer.	6,1	4	4	4		<p>Lot de quatre scarées de fer.</p>	Fragment - Forte	Moderne et Contemporain	Non	Non	Non	Oui	Non			
2012	Us 1.065		Fer	Non	lot d'objets indéterminés	1	2	2	2		<p>Lot de deux objets constitués d'une barre plane et fine mais légèrement incurvée, incomplète, un fer corrodé, et dont une extrémité doit peut-être être rivetée, et d'une plaque fine de forme triangulaire de fonction indéterminée. Aucun des deux éléments n'est identifiable malgré les radiographies, 3 motifs d'enlèvement la barre comme une tennelle ou un fragment de couteau (?).</p>	Partiel - Forte	XVIIe-XVIIIe s.	Non	Non	Non	Oui	Non			
2012	Us 1.071		Fer	Non	lot de clous	2,1	2	2	2		<p>Lot de deux clous, corrodés, indéterminés.</p>	Partiel - Moyenne	XVIIIe-XIXe s.	Non	Non	Non	Oui	Non			
2012	Us 1.071		Fer	Non	chasse-trapue	1	2	1	1		<p>Chasse-trapue en fer, corrodée, incomplète et fragmentée, constituée de quatre tiges pointues reliées à leur base.</p>	Fragment - Moyenne	XVIIIe-XIXe s.	Non	Non	Non	Oui	Non			

3.

Contexte		Analyse										Datation typologique				Datation fouille				Traitement de conservation				Iconographie		
Année	US	Fait	Isolat	Matériau	Trait. Surf.	Identification	Fonction catégorie	Colonne1	NR	NMI	Description	Commentaire	Dimensions en mm	État de conservation	Début	Fin	Phase	Estimation (chronique ou moyenne)	Stab.	Nec.	Reut.	Dessin	Ma	Photo		
2012	Us 1 078			Fer	Non	clou ?	2	Éléments d'assemblage	1	1	Gros clou en fer, corrodé, à tête bombée circulaire et lige épaisse de section rectangulaire. La lige est coulée à mi-longueur et présenterait un ergot terreux qui ne trouve pas d'explication.	L'ergot est probablement accidentel, la lige aurait échappé par défaut de forge. Au moment de l'enclouage la pièce de bois (dans une porte par exemple) ou de la destination de celle-ci	Diam. tête 35 mm ; ép. max. lige 11 mm ; L. cons. 31 mm ; Lige avant coulé 49 mm	Complet - Forte				Indéterminé	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
2012	Us 1 079			Fer	Non	lot de liges	1,2	Tiges	2	2	Lot de deux liges en fer (de clou ?), corrodés.			Partiel - forte				XVIe-milieu XVIIIe s.	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non		
2012	Us 1 079			Fer	Non	clou	2.1	Clou	1	1	Clou en fer, corrodé, à tête plate circulaire et lige légèrement courbée assez courte.		L. tot. cons. 36 mm ; diam. tête 14 mm	Complet - Forte				XVIe-milieu XVIIIe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non		
2012	Us 1 079		iso 3	Fer	Non	bourillon ?	4	Système de suspension	1	1	Ameau en fer, très corrodé, de section épaisse et muni d'un système rotatif, évoquant un bourillon dont il manquerait la lige rotative. Des traces ligéreuses sont conservées par endroits.		Diam. int. Tour 20 mm ; -ép. ameau 10 mm	Partiel - forte				XVIe-milieu XVIIIe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non		
2012	Us 1 079		iso 1	Fer	Non	hache	3	Outiltap	1	1	Hache en fer, assez corrodée, munie d'un emmanchement. La lame est très arrondie.	Il pourrait s'agir d'une hache viticole pour les châlis (Boucard 2006, p. 315) ou plus largement d'une hache pour le travail du bois (Boucard 2006, p. 170-171) ?	L. tot. estimé 145 mm ; L. manche 76 mm ; L. lame 10 mm ; emmanchement 8 mm ; poids 385,9 g	Partiel - Moyenne				XVIe-milieu XVIIIe s.	A Faire	Oui	Non	A Faire	Oui	Non		
2012	Us 1 079			Fer	Non	scorie	6.1	Scorie	1	1	Scorie fuligineuse dont la section indique une scorie « rifflée » (on observe des bulles dans la masse).		Poids 79 g	Partiel - forte				XVIe-milieu XVIIIe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non		
2012	Us 1 079		iso 6	Fer	Non	couteau à semaille	7	Coutelets	1	1	Petit couteau, en fer, incomplet, assez corrodé, à semaille fine et plate à terminaison arrondie et munie de quatre rivets. La lame est fine et peu large et ne semble conservée qu'à mi-longueur environ.	Le système de semaille alignés sur le dos, muni de trois rivets, associée à une lame de faible largeur (probablement assez courte), séparée de la semaille par un rivet qui devait assurer une inertie, permettent d'envisager une datation assez tardive, au plus tôt de la fin du bas Moyen Âge, postérieurement dans la première moitié du XVIe s. d'après une comparaison avec une pièce en Angleterre (Coville 1987, p. 103, fig. 67, n° 268).	L. tot. cons. 124 mm ; L. manche 75 mm ; L. manche 11 mm ; L. moy. lame 15 mm ; ép. dos lame 2 mm	Partiel - Moyenne	Post	XIII d	Post-XIII d	XVIe milieu XVIIIe s.	Non	Oui	Non	A Faire	Oui	Non		
2012	Us 1 079		iso 5	Fer	Non	boucle de ceinture	10.1	Boucle	1	1	Boucle en fer, assez corrodée, en forme de D renversé, à traversée distale simple et enroulée à l'extrémité. On observe sur laquelle figure un sceillon simple de section plate.	Ce type de boucle simple, parfois associé aux accessoires vestimentaires d'équitation, est assez fréquent dans les contextes de la fin du Xlle jusqu'à la fin du XIVe s., tant à Londres (Egan, Pritchard 1991-2002, p. 96, n°293) que dans le sud de la France (Dorville d'Archimbaud 2011, 1980, p. 482). La fin d'utilisation de ce type étant mal ciblée, le type a pu perdurer au-delà du XIVe s., sans précision.	L. boucle 33 mm ; h. boucle 53 mm ; L. traversée proximale 37 mm ; ép. traversée proximale 3 mm ; ép. traversée distale 5 mm ; L. estim. ardoillon 37 mm	Complet - Moyenne				XVIe-milieu XVIIIe s.	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non		

Inventaire du mobilier métallique (Donjon de Niort)

Année	Us	Contenu			Matériau	Trac. Surf.	Identification	Fonction catégorique	Colonnes	NMI	Description	Commentaire	Dimensions en mm	État de conservation	Datation typologique			Traitements de conservation					Iconographie						
		Fait	Isolé	Mallée											Phase	Fin	Debut	Stab.	Net.	Rest.	Desin	Rt	Photo						
2012	Us 1.131			Fer	Non	lot de liges de clou	2.2	Clou (liges fragmentaires)	14	14	Lot de liges (de clou), fragmentaires, en fer, corrodés, de formes diverses.			Partiel - Moyenne				Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non					
2012	Us 1.131			Fer	Non	scorie	6.1	Scorie	5	5	Lot de cinq scories de fer.		Poids 85 g	Partiel - Forte				Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non					
2012	Us 1.138			Fer	Non	lot de fragments indéterminés	1	Indéterminé, déterminable certains	2	2	Lot de deux fragments (ferreux, indéterminés).			Partiel - Forte				Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non					
2012	Us 1.139			Fer	Non	clou	2.1	Clou	1	1	Clou en fer, corrodé, à tête de section quadrangulaire et tête indéterminée.			Partiel - Forte				Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non					
2012	Us 1.139	Us 1		Fer	Non	clé	3.1	Serrure, Huisserie	1	1	Palette clé à liges aléaire non débouchante en mauvais état de conservation. Elle possède un anneau ovale fissuré. La partie située entre l'anneau et la pénétration est trop corrodée et trop floue à la radiographie pour observer sa forme ou sa section. Le paillon présente une longue bouteille, un petit fermoir circulaire désaxé vers la rive externe, un rouet en rive interne. Son museau présente un léger rebord à quatre dents (étude M. Unbaud)	?		Complet - Moyenne				Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non		
2012	Us 1.140			Fer	Non	fragment d'anneau indéterminé	1	Indéterminé, déterminable certains	1	1	Fragment ferreux, corrodé, en forme de lige de forme annulaire ou simplement recourbé et de section circulaire, dont l'identification reste indéterminée.		Ø moy. 6 mm	Partiel - Moyenne				Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non					
2012	Us 1.140			Fer	Non	lot de deux liges de clou (?)	2.1	Clou (liges fragmentaires)	2	2	Lot de deux liges (de clou ?) fragmentaires et corrodés, assez fins, longs et de section quadrangulaire.			Partiel - Forte				Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non					
2012	Us 1.140	Us 4		Fer	Non	serrure (en clé)	3.1	Serrure, Huisserie	6	6	Serrure à bosse presque complète. Le boîtier et le mécanisme sont conservés. L'ajour est fragmenté en une vingtaine de fragments qui recollent partiellement. Le boîtier est rectangulaire. Le mécanisme fonctionne avec un pêne à barbe et un ressort à gorge. La clé est encore insérée dans le mécanisme. Couille est ligée en position ouverte. Il y a également un pêne en bois (?) trapézoïdal et un pêne en bois (?) trapézoïdal et un pêne en bois (?) trapézoïdal. Elle possède un anneau pourvu d'une bouterolle en ébène rouet sur la rive interne (étude M. Unbaud).	?	boîtier : 132 x 127, 40 mm, L. boîtier : 35 mm, L. cils : 55 mm	Fragment - Forte				Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

inventaire du mobilier métallique (Donjon de Niort)

Année	Us	Contexte		Analyse										Datation typologique			Datation fouille			Traitements de conservation			Iconographie	
		Fait	Isolat	Matière	Trat. Surf.	Identification	Fonction catégorique	Colonne1	NR	NMI	Description	Commentaire	Dimensions en mm	État de conservation	Début	Fin	Phase	Estimations (céramique ou monnaie)	Stab.	Net.	Rest.	Destin	Rx	Photo
2012	Us 1.374		Ico 3	Alliage Cuivreux	Non	tige indéterminée à crochet	1		1	Tige conique en maille d'un crochet en all. cu. 79 mm ; ép. moy. partie concave 2 mm ; poids 6,1 g				Partiel - Moyenne				Fin XVIIIe-XIXe s.	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.144			Fer	Non	clou	2.1		1	Probable clou en fer, très corrodé et incomplet (pointe de la tige manquante).				Complet - Forte				Fin XVIIIe-XIXe s.	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.145			Fer	Non	objet indéterminé	1		1	Objet en fer, assez corrodé, indéterminé, constitué d'une partie concave prenant la forme d'une cuillère dont l'extrémité est perforée : il manque peut-être une tige. Une barre régulière, épaisse et courte s'y adosse.				Partiel - Moyenne				premier tiers XVIIIe s. (?)	Non	Non	Non	Non	Oui	A Faire
2012	Us 1.146		Ico 1	Alliage Cuivreux	Non	épingle (?)	10.2		1	Fragment d'épingle en alliage cuivreux dont on n'observe que la tige à section ovale courbée (la tête est manquante).	La tige est abîmée mais devrait être constituée d'un fil de bronze anneulé. Les épingles de ce type seraient de plus en plus fréquentes à partir du XIXe s. et ont leur équivalent dans de nombreux pays modernes (Bouaziz 1989, 232-238).	Ep. tige 1 mm ; Poids 0,2 g	Partiel - Faible					premier tiers XVIIIe s. (?)	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.150			Fer	Non	barre indéterminée	1		1	Barre en fer, très corrodée, et probablement incomplète, de nature indéterminée. La radiographie ne permet pas de clarifier l'identification.				Partiel - Forte				XVIIIe-XVIIIe s.	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.103			Fer	Non	barre incurvée indéterminée	1		1	Tige ou barre en fer incurvée, très corrodée, de section circulaire aplatie, de fonction et d'identification indéterminées.		ép. moy. 9 mm	Partiel - Faible					Indéterminé	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.164			Fer	Non	lot de clous (de charrpente ?)	2		2	Lot de deux clous en fer, corrodés, à tête droite et épaissie, de section subrectangulaire et à tête en T évitant des clous de charpente.		L. tête 28 mm ; L. tot. cons. 60 mm ; ép. moy. 8 mm	Partiel - Moyenne					XIXe-XXVe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
2012	Us 1.164			Fer	Non	lot de liges de clous	2.2		2	Lot de 2 liges (de clou ?) en fer très corrodés.				Partiel - Forte				XIXe-XXVe s.	Non	Non	Non	Oui	Non	
2012	Us 1.164		Ico 1	Fer	Non	pointe de flèche	8.1		1	Par de trait de type pointe de flèche, corrodée et fragmentée en deux. Le fer est mail d'une douille fermée et d'une flamme foliacée assez longue et large, de section plane et légèrement renflée dans l'axe.	La morphologie du projectile correspond aux pointes de flèche en fer du Moyen Âge. Les flèches de ce type à des pointes de flèche de la typologie Séron 2005 (p.116). La douille, assez allongée et la forme foliacée de la flamme laissent envisager un objet à vocation militaire, dont les comparaisons se trouvent un peu partout sur le territoire, notamment dans le Midi ou les productions sont fréquemment datées entre la fin du XIIe et le milieu du XIIIe s. comme à L'Herbeuzon dans le Gers (Lassure 1998, p. 350), sachant que des exemplaires seraient connus en France dès la fin de l'époque carolingienne (Séron 2005, p. 116). En Angleterre, les études tendent à placer clairement ce type de projectile dans une fourchette chronologique serrée autour du milieu du XIIIe s. (Bibi).	L. flamme 65 mm ; L. douille 90 mm ; poids 20,9 g	Fragmentée - Forte	XIIIe	XIIIe	XIIIe	Indéterminé	Non	Non	Non	Non	A Faire	Oui	Non

Contexte			Analyse					Duration typologique			Traitement de conservation			Iconographie																
Année	US	Filt	Isolat	Matériau	Trait. Surf.	Identification	Fonction catégorielle	Colonne2	NR	NMI	Description	Commentaire	Dimensions en mm	État de conservation	Début	Fin	Phas	Estimations (céramique ou monnaie)	Stab.	NET.	Rest.	Dessin	Ru	Photo						
2012	Us 1.164		Isol 2	Fer	Non	pointe de fleche	8.1		1	1	Fer de trait, de type espèce de fleche, corrodé et incomplet. Le fer était certainement muni d'une douille formée (fabriqué car bulbe (3) et d'une flèche foliacée assez longue et large, de section plane et légèrement enflée dans l'axe Point de fleche, en fer, corrodé et incomplet.	La morphologie du projectile suggère une pointe lincée ou section plane légèrement renflée dans l'axe à l'extrémité supérieure. Le type de fleche est typique de la période Saxon (2005 p. 118). La douille, assez allongée et la forme foliacée de la hampe laissent supposer un objet à vocation militaire, dont les comparaisons se trouvent un peu partout sur le territoire, notamment dans le Mid ou les productions sont fréquemment datées entre la fin du XIIe et le milieu du XIIIe s., comme à l'abbaye de Bouron dans le Gers (Lassire 1998, p. 350). Sachant que des exemplaires semblent connus en France dès la fin de l'époque carolingienne (Serdon 2005, p. 116). En Angleterre, les études tendent à placer clairement ce type de projectile dans une fourchette chronologique serrée autour du milieu du XIIIe s. (Ibid.).	L. hampe estim. 45 mm ; poids 11,1 g	Partiel - forte	XII d	XIII d	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	A Faire	Oui	Non
2012	Us 1.164		Isol 3	Fer	Non	clou de maréchalier	9.1		1	1	Clou de maréchalier, corrodé, complet	La tête de type 3b (à moins qu'il s'agisse du type 3a très abimé) et ses dimensions assez importantes permettent d'envisager une datation typologique entre le milieu du XIe et le fin du XIIe s. (Pouch, Hayward 2009).	L. tête NR 18 mm ; L. tot. 47 mm	Complet - forte	XI d	XI d	Non	Indéterminé	Non	Non	Non	A Faire	Oui	Non						
2012	Us 1.170		Isol 5	Fer	Non	anneau indéterminé (passant de ceinture ? plaque d'attelage ?)	1		1	1	anneau indéterminé (passant de ceinture ? plaque d'attelage ?)	Il pourrait s'agir d'un passant de lumière ou d'une plaque d'attelage dont la tête espalée serait le reste d'un rivet (Egan, Pritchard 1991-2002, n. 231-232, fig. 147, n. 1236 ; Bourgeois dir. 2009, p. 211).	H. max. 56 mm ; ép. moy. 7 mm	Partiel - forte				XIII-XIVe s.	Oui	Non	Non	Oui	Oui	A Faire						
2012	Us 1.170			Fer	Non	tige à crochet ?	1		3	1	Objet indéterminé, en fer, corrodé, constitué d'une barre de section régulière et plane dont une extrémité est munie d'un crochet en forme de sonneton et dont l'autre (incomplète ?) s'incroque légèrement.	L. cons. 146 mm ; L. max. 12 mm ; ép. moy. estim. 5 mm	Fragment - forte					Non	Non	Non	Non	Oui	Non							
2012	Us 1.170			Fer	Non	barre indéterminée	1		1	1	Barre de fer, corrodée, de section aplatie et de largeur régulière, d'identification indéterminable.	L. cons. 124 mm ; L. max. 26 mm ; ép. moy. 8 mm	Partiel - Moyenne					XIII-XIVe s.	Non	Non	Non	Oui	Non							
2012	Us 1.170			Fer	Non	plaque indéterminée (lame ?)	1.1		1	1	Plaque en fer, indéterminée, incomplète, mais dont la section pour et peut-être évoquer un fragment de lame de couteau [?]	ép. max. 5 mm	Partiel - forte					XIII-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non						
2012	Us 1.170			Fer	Non	pointe	1.2		1	1	Pointe en fer, corrodée, constituée d'une lame en fer, sans douille, l'identification reste indéterminée.	L. tot. 102 mm	Complet - forte					XIII-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non						

Inventaire du mobilier métallique (Donjon de Niort)

Contexte			Analyse										Datation typologique				Datation fouille			Traitement de conservation			Iconographie								
Année	US	Felt	Isolat	Matière	Trat. Surf.	Identification	Fonction catégorique	Colonne1	NR	NMI	Description	Commentaire	Dimensions en mm	État de conservation	Début	Fin	Phase	Estimations (dynamique ou normale)	Stab.	Net.	Rest.	Destin	Nr	Photo							
2012	Us 1.175		Iso 3	Fer	Non	colonne à semelle	7	Couloir/elle	1	1	Couteau en fer, corrodé, incomplet, 3 lames à dos droit et pointes courbées vers le tranchant. Les lames (dont quatre de plus) ont des formes et des dimensions plus proches de celles des lames de la région au nord-ouest de la région que de celles des lames de la région au sud-est. (Coudillat et al. 1987, p. 85, fig. 58, n° 63 ; p. 94, fig. 64, n° 132, p. 103, fig. 67, n° 266).	La présence d'une entaille fuyante séparant une lame courte à pointe rebattue et une semelle incomplète indique à une datation tardive, au plus tôt de la fin du Moyen Âge. Une datation antérieure au XIVe s. semble exclue (Coudillat et al. 1987, p. 85, fig. 58, n° 63 ; p. 94, fig. 64, n° 132, p. 103, fig. 67, n° 266).	L. tot. cons. 123 mm ; L. semelle 14 mm ; L. max. lame 21 mm ; ép. 4,80 mm	Partiel - Moyenne	Post	XIII d	Post-Midi		Non	Oui	Oui	A Faire	Oui	A Faire	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
2013	Us 1.179		Iso 1	Fer	Non	lame en segment (sans ?)	8	Équipement de guerre et de chasse	1	1	Épée à lame large en forme de croissant, fer, sans encoche et incomplète. Elle est constituée d'un tranchant interne et d'un dos rebattus sur le côté externe. La partie basse de la lame est marquée mais l'état précaire empêche de la lire et de reconnaître l'écriture. L'extrémité de la lame et du tranchant est manquante, elle formait une lame en croissant à pointe recourbée.	L. cons. 156 mm ; L. lame 79 mm ; ép. 6 mm	Partiel - Moyenne					Remblais perturbés (MA - Mod)	A Faire	Oui	Non	A Faire	Oui	Non							
2012	Us 1.185			Plomb	Non	pastille ou lés en plomb ?	1	Indéterminé, (Minimisation certaine)	1	1	Élément indéterminé de type applique en forme de pastille irrégulière de plan pentagonal à angles arrondis et doté d'une perforation. Il pourrait s'agir d'un petit lés de jâche en plomb.		L. max. 14 mm ; ép. moy. 1,5 mm ; poids 1,2 g	Complet - Moyenne				Indéterminé	Non	Non	Non	Oui	Non								
2013	Us 1.190			Fer	Non	plaque indéterminée	1,1	Plaque	1	1	Plaque en fer, corrodée, informe mais régulière, indéterminée.		L. max. 76 mm ; p. moy. estim. 3 mm	Partiel - Forte				XIII-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non							
2012	Us 1.190			Fer	Non	lot de clous de charpente	2	Éléments d'assemblage	3	3	Lot de trois clous de charpente, incomplets, corrodés, dont un ne conserve qu'une tête pointue et une section quadrangulaire et une tête en T.		L. tot. cons. 85 mm ; L. tête 26 mm	Partiel - Forte				XIII-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non							

Contexte				Analyse										Datation typologique				Datation fouille				Traitement de conservation				Léonographie	
Année	US	Foi	Isolat	Métal	Trait. Surf.	Identification	Fonction catégorique	Colonne	NR	NMI	Description	Commentaire	Dimensions en mm	État de conservation	Début	Fin	Phase	Estimations (céramique ou monnaie)	Stab.	Net.	Rast.	Dessin	Rk	Photo			
2012	1080_3			Fer	Non	Lige indéterminée	3,2	Tiges	3	1	Tige en fer, très corrodée, incomplète et fragmentée, de fonction indéterminée		L. tot. 90 mm ; ép. moy. 6 mm	Fragment - Forte					Fin XVIe-milieu XVIIe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non		
2012	1170_2			Fer	Non	liste de fragments indéterminés	1	Indéterminé, déterminatoire certaine	3	3	Lot de trois fragments (fermeux, corrodés, indéterminés, de formes variées.			Partiel - Faible					XIIIe-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non		
2012	1170_2			Alliage Cuivreux	Non	légère indéterminée	1,1	Plaques	1	1	Fragment de lég. incrusté en alliage cuivreux, d'identification indéterminée.		poids 14,5 g	Partiel - Moyenne					XIIIe-XIVe s.	Non	Non	Non	Oui	Non			
2012	1170_2			Fer	Non	lot de deux fragments indéterminés	2,2	Clou (lignes fragmentaires)	4	4	Lot de deux fragments dont un clou complet et trois tiges probables. Le clou complet présente une large tête circulaire plate.		Diam. tête 18 mm	Partiel - Forte					XIIIe-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non		
2012	1170_2			Fer	Non	couteau	7	Coutelette	2	1	Couteau incomplet, en fer, assez corrodé, constitué d'une lame longue à dos droit et travaillant droit about la pointe droite, s'alignant sur le dos. Le départ de la semelle marque un petit décrochement à partir du dos, la sole est munie d'un mors deux rivets qui permettent par leur dimension d'envoyer un manche assez épais. Aucune marque n'est observée.	L'association entre une semelle large, épaisse et munie de gros rivets et une lame longue, à dos droit de faible largeur trouve assez peu d'exemples comparatifs. En Angleterre, les semelles ne semblent pas utilisées avant le début du XVIe s. (Cowgill et al. 1987, p. 82). Toutefois, on rencontre des couteaux à semelle large et droite à l'épave de la "Lame longue" à Gros-Champs (Gros-Champs, 1999, n. 851, fig. 1, 1 et 2) ou encore à Saint-Etienne-au-Cerc (étude N. Ponce, RFO habits, Cerne dir. 2013).	L. cons. 210 mm ; l. sole 34 mm ; l. ot. rivet 17 mm ; ép. 605 5 mm	Partiel - Moyenne	Post. XII ^e c	Post. XII ^e c	Post. XII ^e c		XIIIe-XIVe s.	A Faire	Oui	Non	A Faire	Oui	Non		
2012	1170_2			Fer	Non	couteau	7	Coutelette	3	1	L'association entre une semelle large, épaisse et munie de gros rivets et une lame longue, à dos droit de faible largeur trouve assez peu d'exemples comparatifs. En Angleterre, les semelles ne semblent pas utilisées avant le début du XVIe s. (Cowgill et al. 1987, p. 82). Toutefois, on rencontre des couteaux à semelle large et rivets à bords concaves et à lame longue à dos droit dès le III ^e de l'ère chr. et le début du XII ^e en France, notamment à Mordorion dans l'Indre (Quorion, Coll. d'Antiquité 2004, p. 133) et à Laveaux - Cabaret (Gros-Champs, 1999, p. 816, fig. 6, n. 1 et 2) ou encore à Saint-Etienne-au-Cerc (étude N. Ponce, RFO habits, Cerne dir. 2013).	L. cons. 122 mm ; l. sole 16 mm ; ép. moy. 5 mm	Partiel - Moyenne	Post. XII ^e c	Post. XII ^e c	Post. XII ^e c		XIIIe-XIVe s.	A Faire	Oui	Non	A Faire	Oui	Non			

Contexte		Analyse										Datation typologique			Datation fouille			Traitement de conservation			Iconographie				
Année	US	Fait	Isolat	Matière	Trac. surf.	Identification	Fonction catégorie	Colonne1	N°1	N°2	Description	Commentaire	Dimensions en mm	État de conservation	Début	Fin	Phase	Estimations (Cronique ou chronologie)	Stab.	NEL	Rest.	Desch.	Ra	Photo	
2011	1170_2			Fer	Non	lot de clous de marchandise	9.1	Clou de marchandise	2	2	Lot de deux clous de marchandise très corrodés (mais complets).	En radiographie, l'un des clous présente une tête de type indéterminable mais dont les dimensions permettent d'envisager entre le milieu du XIIe et le milieu du XIVe s. (Poniet, Reynaud 2009).	L. 1816 (X) 33 mm	Complet - Forte	XIII b.	XIV b.	XIII b-XIV b	XIIIe-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
2012	1170_3			Fer	Non	fer d'équidé	9.2	fer d'équidé	2	1	fer d'équidé incomplet représenté par une branche en deux fragments très corrodés.	L'éponge simple est de type 1 (Poniet, Reynaud 2009). Les éponges rectangulaires de petite longueur évoquent une datation postérieure au milieu du XIVe s.	Éponge 80 x 8 mm	Partiel - Forte	Post	XIV b	PosteXIV b	XIIIe-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	A Faire	Oui	Non
2012	1170_2			Fer	Non	fer d'équidé	9.2	fer d'équidé	1	1	fer d'équidé complet, fragmenté et corrodé.	Les éponges sont de type 1a et il pourrait s'agir d'un fer de cheval (Poniet, Reynaud 2009). Les éponges rectangulaires de petite longueur évoquent une datation postérieure au milieu du XIVe s.	Complet 25 mm ; éponge 10 x 8 mm	Complet - Forte	Post	XIV b	PosteXIV b	XIIIe-XIVe s.	Non	Non	Non	Non	A Faire	Oui	Non
2012	1170_3			Alliage Cuivreux	Oui	collet	10	Mobilier à vaissellement	1	1	Collet en alliage cuivreux. Fragmentaire mais complet, constitué d'un anneau de section plate et fine recouvert d'une dorure.	Diam. int. moy. 12 mm ; ép. 1,5 mm ; poids 0,4 g	Complet - Moyenne					XIIIe-XIVe s.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
2012	1185_2			Fer	Non	saumière	1	saumière / Anneaulement	1	1	saumière en fer, assez corrodée, de petites dimensions à anneau simple et large et 3 pattes droites de section plate dont l'extrémité est recourbée.	L. 152 mm ; Ø 107 mm ; Ø int. 21 mm ; Ø ext. 112 mm ; anneau 23 mm	Complet - Moyenne					Xe-XIIIe s. ?	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non

5.4. L'ÉTUDE DU PETIT MOBILIER DE JEU (FANNY LARRE)

La présente notice s'intéresse à deux artefacts isolés dont la nature et la fonction ne pouvaient s'intégrer d'une part, dans l'étude du mobilier métallique et d'autre part, à l'analyse du vaisselier en céramique ou en verre. Ces deux objets sont décrits dans les notices qui suivent.

Remarques méthodologiques

Les dimensions sont exprimées en mm. Les renvois aux figures sont mentionnés pour chaque objet. Les abréviations correspondent aux critères descriptifs suivants : D. diamètre ; H. hauteur.

Bille (US 1198) (fig. 144)

Sphérique (D. 19), en céramique à pâte claire, recouverte d'une glaçure verte, cette bille est particulière du fait d'un décor constitué d'une succession de rainures se rejoignant au sommet. Elle prend ainsi un aspect côtelé, caractéristique originale au sein des *corpus* référencés. En effet, bien que fréquentes sur les sites de période médiévale ou moderne, les billes ont une surface régulière, qu'elles soient en pierre, en plâtre, en céramique ou en verre modelé, les décors de surface étant quasi inexistantes. Il se peut alors que cet exemplaire, découvert dans un remblai exogène, ait constitué un *unicum*, objet de collection. En outre, il est envisagé que la bille côtelée appartenait à un jeu avec des règles particulières. La position stratigraphique de cet artefact suggère une datation récente, soit le XIX^e siècle. On pourra ainsi comparer notre exemplaire à des pièces de jeu d'époque victorienne, connues en Angleterre sous le nom de « knuckle-bone » et « alley-gobs », petits objets cubiques, rainurés, fabriqués en céramique glaçurée, courantes entre le XIX^e et le XX^e siècle (Biddle 1990, p. 706, n° 2243). Il n'est pourtant pas exclu que cette bille soit issue d'une période plus ancienne, les exemplaires glaçurés étant connus dès XIII^e siècle (Jendemange 2012, p. 460, n° 679/1 ; Berthon 2013, p. 119). On pourra d'ors et déjà rapprocher de cet exemplaire trois billes en terre cuite mises au jour

lors de fouilles récentes effectuées dans le quartier Saint-Michel à Bordeaux, découvertes en association avec du mobilier de période moderne¹⁷⁴. L'originalité de ces éléments réside dans leur décor, constitué de lignes de petits points appliqués par impression, à l'aide d'une molette ou manuellement. La présente notice constitue un premier essai qui pourra être complété suite à la découverte de billes comparables.

Pion (US 1071)(fig. 145)

Circulaire (D. 17,5), bombé (H. 14), l'objet présente une face parfaitement plane (D. 14) et peut être décrit comme une sphère tronquée. Il a été façonné dans une pierre tendre de couleur gris perle, dont l'observation montre un aspect granitique très fin. La surface régulière atteste d'un polissage et d'une possible usure liée à son utilisation. Une altération marquée par un dépôt beige à brun pourrait être due aux interactions subies lors de l'enfouissement. Par sa configuration générale, cet objet s'apparente à un pion, pièce de jeu dont la prise en main s'effectue à l'aide de deux doigts, le geste du joueur consistant à le faire glisser sur la face inférieure, plane. La forme, connue dès l'Antiquité en particulier sur des pions façonnés dans de la matière dure animale, perdue encore au Moyen Âge, période pendant laquelle les jeux de table jouissent d'une certaine popularité¹⁷⁵. Bien que certains exemplaires comportent des marques ou des décors, le pion décrit ici semble en être dépourvu, sans doute du fait de sa composition. Sa position stratigraphique, en contexte de remblai, de même que son caractère isolé ne permettent pas de tenter une interprétation globale du jeu auquel il fait référence.

174 Inventaire général du mobilier (annexe 24), dans : Sauvaitre, N. — Espace Saint-Michel, Bordeaux. Rapport final d'opération archéologique, Antiquité romaine, périodes médiévale et moderne, Hadès (à paraître)

175 Pour en savoir plus, consulter Grandet et Goret 2012, Jendemange 2012.

5.5. L'ÉTUDE DU MOBILIER EN VERRE (LAËTITIA PÉDOUSSAUT)

Le fragment étudié correspond à la tige d'un verre à pied découvert dans l'US 1228. Il est conservé sur une longueur de 8,5 cm et le diamètre varie de 1,6 à 2,2 cm. Cette tige est creuse et nervurée en surface (fig. 146, n° 1). Le verre est opaque et friable, la surface est brunâtre et très altérée (fig. 146, n° 2). Cette mauvaise conservation est liée au mode de fabrication : le fondant utilisé pour abaisser le point de fusion de ce matériau est de la potasse, obtenue à partir de cendre de fougères. L'enfouissement, en milieu humide, a certainement aussi aggravé son état.

L'élément mis au jour ne comporte que la tige ; en l'absence de la base et de toute la partie supérieure l'identification demeure mal aisée. Il est possible cependant de le rapprocher des verres à pied du bas Moyen Âge (Foy 1988, p. 240-241). Ce type de vase est assez commun et quelques exemples existent pour la région. À titre d'exemple, on peut citer la synthèse récente sur les verres médiévaux de la place Camille-Jullian, à Bordeaux (Foy 2013). Des verres à pied similaires y sont documentés dès le XII^e siècle, mais leur présence est importante surtout dans les contextes des XIII^e et XIV^e siècles (Foy 2013, p. 107).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

AGénie : *Archives du Génie, château de Vincennes (94)*,
Série 4 VT 259
Série 1 VH 1276

AGénie : *Archives du Génie, château de Vincennes (94)*,
Série 1 VH 1276, Mémoire de l'état des fortifications [du château de Niort], du 15 septembre 1789, dossier manuscrit.

AD79 : *Archives départementales des Deux-Sèvres (79)*
Série M, sous-série 2 O, Documents préfectoraux, bâtiments

- AD79 2 O 1641, Copie du devis estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'un hangar ou magasin propre au dépôt des pompes à incendie, des seaux et autres agrés et appareils des dites, lequel sera adossé au mur d'enceinte du château, près de la principale porte d'entrée, 3 juin 1808.

- AD79 2 O 1641, Devis estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'un hangar ou magasin devant servir au dépôt des pompes à incendie, de leurs seaux, agrés et appareils lequel sera adossé au mur du château après la principale entrée de la Mairie, 3 juin 1808.

- AD79, 2O 1641, « matériel à incendie », 1808-1884, Lettre d'autorisation d'affermir un magasin pour y déposer les pompes à incendie, du 21 juin 1817.

- AD79 2 O 1641, Devis estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'un magasin à pompes à incendie à édifier sur les terrains du château dont l'estimation a été autorisée par l'ordonnance du roi le1817, 13 juillet 1817.

- AD79 2 O 1641, Extrait d'un rapport fait au Conseil des Bâtiments civils sur un projet de magasin à construire pour renfermer les pompes à incendie de la ville de Niort, département des Deux-Sèvres, 22 janvier 1818.

- AD79 2 O 1641, Budget supplétif de 1824, n° 10, art. 82bis du Budget, côté L. Devis estimatif de la dépense à faire pour construire la façade de l'ancien magasin aux pompes, 22 juin 1821.

- AD79 2 O 1641, Devis estimatif de la dépense à faire pour de nouveaux arrangements dans le magasin des pompes à incendie afin d'y suspendre 400 seaux de plus qui viennent d'être confectionnés, 20 mai 1828.

- AD79 2 O 1641, Préfecture des Deux-Sèvres, Château de Niort, Conflit entre la ville et le département, lettre du Sous-Préfet au Maire de Niort, 19 octobre 1846.

- AD79 2 O 1641, Projet de construction d'un pavillon pour peser les bestiaux, Copie de la lettre de [M. le Préfet] à M. le Maire de la ville de Niort, 2 décembre 1846.

- AD79 2 O 1641, Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal, Séance extraordinaire du 31 octobre 1846 [...], Emplacement du pavillon projeté pour loger l'employé chargé du pesage des bestiaux.

- AD79 2 O 1641, Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal, Séance extraordinaire du 07 décembre 1846 [...], Construction d'un pavillon pour le logement de l'employé de l'octroi, préposé à la pesée des bestiaux.

- AD79 2O 1654, Cahier des charges pour les démolitions des tours de l'ancienne porte d'entrée du château et la vente des matériaux en provenant, 18 septembre 1820.

- AD79 2O 1654, Revenus communaux ; Litige entre la ville et le département au sujet de la propriété d'un terrain situé entre le donjon et le local des pompes à incendie, avec plan du 19 octobre 1846.

Sous-série 40 Fi et 47 Fi, cartes postales anciennes.

AM Niort : *Archives municipales de Niort (79)*

Fonds A. Texier, photographie du front nord-ouest du donjon et de l'ancien marché, 25 Fi 281.

Dossier Château de Niort/ancien Hôtel de Ville, fonds 1792 – 1865, sans cote.

Trouvé 1998 : TROUVÉ (V.). - Atlas historique de la ville de Niort. In MARQUETTE (B.) dir. - *Atlas historique des villes de France*. Paris : Ausonius CNRS éditions. 1998.

Base ARCHIM :

Coupe et élévation du pignon du magasin aux pompes de la ville de Niort en février 1818, B-003386 - F 21 1905.

BIBLIOGRAPHIE

Barbier 2012 : BARBIER (E.). - *Niort, Place du Donjon, Inrap Grand-Sud-Ouest* : rapport de diagnostic archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, avril 2012.

Baudry 2001a : BAUDRY (M.-P.). - Le donjon de Niort. *Congrès Archéologique de France*, Session, Edition, 2001, p. 193-199.

Baudry 2001b : BAUDRY (M.-P.). - *Les fortifications des Plantagenêt en Poitou, 1154-1242*. Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques 2001. 383 p.

Baudry 2011 : BAUDRY (M.-P.). - *Châteaux « romans » en Poitou-Charentes, X^e-XII^e siècles*. La Crèche : Geste éditions 2011. Inventaire général du Patrimoine culturel. 325 p. (Cahier du Patrimoine n° 95).

Baudry 2013 : BAUDRY (M.-P.). - *Le Château de Niort*. Ville : éditions Patrimoine Médias 2013. 172 p.

Berthon 2013 : BERTHON (A.-A.) (coord.). - *Aspects de la culture matérielle médiévale et moderne. La Rochelle, XIII^e - XIX^e siècles : les objets archéologiques dans leur contexte*. Limoges : éditions Evéha, 2013. 1 vol. 177 p.

Biddle 1990 : BIDDLE (M.). - *Artefacts from Medieval Winchester. Part II, Object and economy in Medieval Winchester*. Oxford : Clarendon Press, 1990. 2 vol. (Winchester studies ; 7)

Bolle et al. 2008 : BOLLE (A.), BERNARD (R.), COUTUREAU (M.), PICHON (M.), SANCHEZ (V.), STEPHENSON (A.-P.), VÉQUAUD (B.). - *Niort, Place du Parking du Moulin du Milieu, Inrap Grand-Sud-Ouest* : rapport de diagnostic archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes 2008.

Bolle et al. 2009 : BOLLE (A.), BAMBAGIONI (F.), COUTUREAU (M.). - *Niort, Parking du Moulin du Milieu, Inrap Grand-Sud-Ouest* : rapport d'évaluation archéologique. Poitiers, SRA Poitou-Charentes, 2009.

Bonnifait 1993 : BONNIFAIT (F.). - *L'urbanisme à Niort au XVIII^e siècle : une ouverture à la modernité*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. J. Peret, Poitiers : Université de Poitiers, département d'Histoire Moderne, 1993, 1 volume, 241 p.

Briquet 1832 : BRIQUET (H.-A.). - *Histoire de la ville de Niort, depuis son origine jusqu'au règne de Louis-Philippe I^{er}*. Robin éditeur 1832. 483 p. 2 vol.

Châtelain 1973 : CHÂTELAIN (A.). - *Donjons romans des pays d'Ouest ; étude comparative sur les donjons romans quadrangulaires de la France de l'Ouest*. Paris : Picard. 1973. 235 p.

Chapelot, 1975 : CHAPELOT (J.). - *Potiers de Saintonge, Huit siècles d'artisanat rural*, Catalogue de l'exposition du Musée National des Arts et Traditions Populaires, 1975.

Chiron-Champagne 2012 : CHIRON-CHAMPAGNE (F.). - Étude de la céramique médiévale et moderne. In : TASSIN (A.). - *18A rue de Fontenay, Niort, Deux-Sèvres, Hadès* : rapport final d'opération archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2012, volume 3, p. 91- 97.

Clairand 1994 : CLAIRAND (A.). - Au sujet des présumées oboles de Jean et Catherine de Navarre (1494-1512). *BSFN*, 1994-2, p. 735-737.

Clairand 2000 : CLAIRAND (A.). - Les monnaies des fouilles de Parthenay (Deux-Sèvres) et de Gençay (Vienne). *Trésors Monétaires*, XIX, 2000, p. 289-348.

Clairand 2002 : CLAIRAND (A.). – Un trésor aquitain (?) anonyme (fin XIII^e - début XIV^e siècle). *Cahiers numismatiques*, n° 153, 2002, p. 45-54.

Combes 1987 : COMBES (J.). – *Histoire de Niort des origines à nos jours*. Poitiers : éditions Projets 1987. 511 p.

Cornec 2006 : CORNEC (T.). – *Niort, D'une occupation carolingienne au donjon roman*, Inrap Grand-Sud-Ouest : rapport final d'opération. Poitiers : SRA Poitou-Charentes 2006.

Crépin et al. 2002 : CRÉPIN (G.), GRANGIEN (J.), KUHN (A.) et LAFOND (P.). – *Doubles et deniers tournois de cuivre, royaux et féodaux (1577-1684)*. Paris, 2002.

Den Duyts 1839 : DEN DUYTS (F.). – *Notice sur les anciennes monnaies des comtes de Flandre, ducs de Brabant et comtes de Hainaut, faisant partie de la collection des médailles de l'Université de Gand*. Vanderhaeghen-Hulin, 1839.

Demeure, Marty 2010 : DEMEURE (G.), MARTY (A.). – *Melle (79), Place Bujault, Evéha* : rapport final d'opération archéologique. Poitiers : SRA Poitou Charentes, 2010, 3 vol.

Desaivre 1910 : DESAIVRE (L.). – *Quelques notes sur les principaux changements apportés à la topographie de la ville de Niort, par les ventes nationales puis communales de 1791 à 1817* [En ligne]. Desaivre éditeur 1910. 53 p. Disponible sur www.gallica.bnf.fr (consulté le 05 mai 2014).

Dieulafait 2013 : DIEULAFAIT (F.). – Étude des monnaies des fouilles programmées du château d'Apcher (48 – Resp. Isabelle Rémy / Inrap). Rapport d'opération en cours, inédit.

Dumas 1984 : DUMAS (F.). – La monnaie dans les domaines Plantagenêt. In : *Y a-t-il une civilisation du monde Plantagenêt ? Actes du Colloque d'Histoire Médiévale*. *Cahiers de civilisation médiévale*, n°113-114, janvier-juin 1986. Fontevraud, 1984, p. 53-59.

Duplessy 1999 : DUPLESSY (J.). – *Les monnaies royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1783) - T. II : François I - Louis XVI (1515-1793)*. Paris, 2^e éd. 1999.

Dupré de Saint-Maur 1741 : DUPRÉ DE SAINT-MAUR (N.-F.). – *Essai sur les monnoies ou Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées suivi de variations arrivées dans le prix de diverses choses pendant le cours des cinq derniers siècles*. Paris, 1741.

Duvallon, Rapinat s.d. : DUVALLOIN (J.), RAPINAT (J.-M.). – *Architecture militaire en Poitou, le donjon du château de Niort (Deux-Sèvres), XII^e-XV^e-XVIII^e siècles*. Poitiers : Conservation des Musées de Niort, CNDP/CDDP des Deux-Sèvres, sans date. Dossier disponible au SRA Poitou-charentes, cote 446.2 NIO COL.

Elias 1984 : DUNCAN ELIAS (E.-R.). – *The anglo-gallic coins, les monnaies anglo-françaises*. Paris / Londres, 1984.

Favre 1880 : FAVRE (L.). – *Histoire de la ville de Niort depuis son origine jusqu'en 1789*. Niort. 1880.

Fourteau-Bardaji 2005 : FOURTEAU-BARDAJI (A.-M.). – La céramique « rose-bleue », une production lavalloise du XVI^e siècle. In : NORMAND (E.) dir. – *Production et consommation de la céramique en pays charentais de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle*. Rapport intermédiaire d'activité de PCR, Poitiers, SRA Poitou-Charentes, 2005, Annexe 5, p. 36-43.

Foy 1988 : FOY (D.). – *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*. Paris : éd. du CNRS, 1988.

Foy 2013 : FOY (D.). – Les fouilles de la place Camille-Jullian à Bordeaux : le verre médiéval. *Bulletin de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre, Bordeaux, 27^e rencontres (2012)*. Paris, 2013, p. 98-112.

Gaillard 1852 : GAILLARD (V.). – *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au règne de Robert de Béthune inclusivement*. Gand, 1852.

Grandet, Goret 2012 : GRANDET (M.) et GORET (J.-F.) (dir.). - *Échecs et trictrac. Fabrication et usages des jeux de tables au Moyen Âge*. Catalogue de l'exposition de juin-nov. 2012 au musée du Château de Mayenne. Paris : Errance, 2012. 1 vol., 159 p.

Giry 1883 : GIRY (A.). - *Les établissements de Rouen, Études sur les institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, La Rochelle, Saintes, Oléron, Bayonne, Tours, Niort, Cognac, St-Jean-d'Angély, Angoulême, Poitiers, etc.* Vieweg éditeur. Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Tome 1, 441 p. Tome 2, 266 p. Disponible sur www.gallica.bnf.fr (consulté le 20 janvier 2014).

Hiernard, Simon-Hiernard 1996 : HIERNARD (J.), SIMON-HIERNARD (D.). - *Carte archéologique de la Gaule, Les Deux-Sèvres*. PRO-VOS (M.) resp. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1996, 399 p.

Héliot 1970 : HÉLIOT (P.). - Les Donjons de Niort et la fortification médiévale, *Revue du Bas-Poitou et des Provinces de l'Ouest*, 81^{ème} année, n°1, 1970, p. 45 - 69.

Henry 1990 : HENRY (E.). - *Niort-École Michelet Filles, Afan* : DFS de sauvetage programmé. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 1990, non paginé.

Henry 1991 : HENRY (E.). - *Place du Donjon, expertise archéologique* : rapport de surveillance archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, juillet -août 1991.

Henry 1993 : HENRY (E.). - *Le Donjon, expertise archéologique* : rapport de surveillance archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, février 1993.

Hugoniot 2002 : HUGONIOT (J.-Y.). - *Terres de Saintonge. L'Art de la poterie XII^e-XIX^e siècles*, Ed. Somogy, 2002.

Husi 2003 : HUSI (P.) dir. - *La céramique médiévale et moderne du Centre Ouest de la France (XI^e-XVII^e siècle), chrono-typologie de la céramique et approvisionnement de la vallée de la Loire moyenne*, supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, n° 20, FERAC, 2003.

Impey et al. 1998 : IMPEY (E.), LORANS (É.), MESQUI (J.). - *Deux donjons construits autour de l'an mil en touraine : Langeais et Loches*. Paris : Société Française d'Archéologie 1998. Bulletin Monumental. tome 156. fascicule 1. p. 59-63/123-127.

Jeandemange 2012 : JEANDEMANGE (S.) - Le petit mobilier en terre cuite : billes et fusaiöles. In : JEANDEMANGE (S.), CAILLAT (P.), FRAUCIEL (M.), PROUTEAU (R.) et WIETHOLD (J.). - Une ferme seigneuriale (XIII^e-XV^e S.) à Laquenexy Entre Deux Cours (Moselle). *Revue archéologique de l'Est*, Tome 60, 2011, p. 460. [En ligne], mis en ligne le 29 novembre 2012. URL : <http://rae.revues.org/6835>. consulté le 28 janvier 2014.

La Terraudière 1866 : LA TERRAUDIÈRE (C.-A. de). - *Thresor des titres justificatifs des privilèges, immunités, droits et revenus de la ville de Niort*. Niort : Clouzot éditeur 1866 [2^{ème} édition]. 226 p.

Lecointre-Dupont 1879 : LECOINTRE-DUPONT (G.). - Ordonnance du sénéchal de Poitou fixant le prix de la main-d'œuvre, des denrées et des marchandises les plus usuelles, pour le temps du séjour de Clément V et de Philippe le Bel à Poitiers en 1307. *Archives historiques du Poitou*, t. VIII. Poitiers, 1879, p. 405-412.

Lecroëre 2004 : LECROËRE (Th.). - *L'enceinte urbaine de Niort (Deux-Sèvres), étude historique et inventaire des éléments conservés*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. L. Bourgeois, Poitiers : Université de Poitiers, UFR Sciences Humaines et Arts, janvier 2004, 2 vol.

Ledain 1896 : LEDAIN (B.). - *Lettres du comte du Lude et autres personnages, relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580*. Poitiers : Archives Historiques du Poitou 1896. Tome XXVII. 248 p.

Marchand 2010 : MARCHAND (S.). - Étude de la céramique. In : DEMEURE (G.), MARTY (A.). - *Melle (79), Place Bujault, Evéha* : rapport final d'opération archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2010, vol. 1 p.82-91 et vol.3 pl.77 - 83.

Mesqui 1991 : MESQUI (J.). - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, De la défense à la résidence*. Paris : Picard 1991. 376 p. Tome 1 : Les organes de la défense (Grands Manuels).

Mesqui 1993 : MESQUI (J.). - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, De la défense à la résidence*. Paris : Picard, 1993, 382 p. Tome 2 : La résidence et les éléments d'architecture (Grands Manuels).

Mitchener 1988 : MITCHENER (M.). - *Jetons, Medalets & Tokens - The Medieval Period and Nuremberg, Volume one* ; Londres, 1988.

Montigny 2008 : MONTIGNY (A.) dir. - *Melle (79) Place Bujault, Inrap* : rapport de diagnostic d'archéologie préventive. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2008.

Montigny 2010 : MONTIGNY (A.). - *Niort, Le Donjon, Inrap Grand-Sud-Ouest* : rapport de diagnostic archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, décembre 2010.

Nibodeau 1997 : NIBODEAU (J.-P.). - *Niort - « Espace Niortais, îlot n°1 »*, DFS de sauvetage urgent, Afan. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 1997.

Nibodeau 2009 : NIBODEAU (J.P.). - La céramique moderne des US 005 et 037 du site du Gabut II à La Rochelle (17). In : NORMAND (E.) dir. - *Production et consommation de la céramique dans les pays charentais de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle*. Projet collectif de recherche, rapport d'activité intermédiaire 2009, p. 82-92.

Nibodeau 2010 : NIBODEAU (J.P.) dir. - *La Rochelle-Théâtre Verdière, La rue Verdière et ses abords, les origines du quartier Perrot XII^e-XIX^e siècles, La Rochelle (17), Inrap* : rapport final d'opération d'archéologie préventive. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2010.

Nibodeau 2012 : NIBODEAU (J.-P.). - *Niort, rue Léon Blum, Observations sur l'emprise nord du fossé du donjon de Niort, Inrap Grand-Sud-Ouest* : rapport de diagnostic archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, septembre 2012.

Nissen-Jaubert 1998 : NISSEN-JAUBERT (A.). - Le château de Domfront au Moyen Âge : approche archéologique et historique. In : FAJAL (B.). - *Autour du château médiéval*. Société historique et archéologique de l'Orne. Mémoires et documents. n° 1. p. 147-162.

Normand 2005 : NORMAND (É.) dir. - *Production et consommation de la céramique en pays charentais de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle*. Rapport intermédiaire d'activité de PCR, Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2005.

Normand et al. 2009a : NORMAND (É.) dir. - *Production et consommation de la céramique dans les pays charentais de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle*. Projet collectif de recherche, rapport d'activité 2009, Poitiers : SRA Poitou-Charentes.

Normand 2009b : NORMAND (É.). - La céramique de la Porte Maubec à La Rochelle (17). In : NORMAND (É.) dir. - *Production et consommation de la céramique en pays charentais de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle*. Rapport intermédiaire d'activité de PCR, Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2009, p. 99-117.

Normand et al. 2011 : BAIGL (J.-P.), CHAMPAGNE (A.), FOURTEAU-BARDALI (A.-M), NIBODEAU (J.-P), NORMAND (E.), PAULY (S.), POUPONNOT (G.), VIGNET (A.), ZELIE (B.). - La céramique en pays charentais à la fin du Moyen âge et au début de l'époque moderne : présentation du projet collectif de recherche et ses premiers résultats. In : NORMAND (É.) dir. - *À propo(t)s de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe du Nord-Ouest de la France autour des XIV^e-XVI^e siècles*, Publications du CRAHM, 2011, p. 31-50.

Poignat 1982 : POIGNAT (M.). - *Histoire des communes des Deux-Sèvres, Le Pays niortais, Niort-Prahecq-Coulonges*. Poitiers : éditions Projet 1982. 299 p.

Pouponot 2010 : POUPONOT (G.). - La céramique moderne. In : NIBODEAU (J.P.) dir. - *La Rochelle-Théâtre Verdière, La rue Verdière et ses abords, les origines du quartier Perrot XII^e-XIX^e siècles (17)*, Inrap : rapport final d'opération d'archéologie préventive. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2010, p. 282-294.

Renesse-Breidbach 1831 : RENESSE-BREIDBACH (C. de). - *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réunion de ce pays à la république française*. Bruxelles, 1831.

Rouyer 1847 : ROUYER (J.). - Recherches sur la numismatique du comté de Flandre considérée dans les monnaies noires durant la suzeraineté française. Partie I, RN, 1847, p. 437-432.

Rouyer 1848 : ROUYER (J.). - Recherches sur la numismatique du comté de Flandre considérée dans les monnaies noires durant la suzeraineté française. Partie II, RN, 1848, p. 404-434.

Tassin 2012 : TASSIN (A.). - *18A rue de Fontenay, Niort, Deux-Sèvres, Hadès* : rapport final d'opération archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2012, 3 vol.

Tinthouin 1966 : TINTHOUIN (R.). - La navigation sur la Sèvre niortaise et le port de Niort du XII^e au XX^e siècle, *Bull. philologique et historique du CTHS*, année 1963, actes du 88^e congrès national des Société savantes tenu à Clermont-Ferrand, vol. II, Paris, BN, 1966, p. 485-544.

Trézéguet 2013 : TRÉZÉGUET (C.). - *Espaces centraux de la ville de Niort, Mairie de Niort* : rapport final de surveillance archéologique. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, octobre 2013.

Vallet 2010 : VALLET (C.). - Le mobilier céramique moderne et contemporain des ensembles clos. In : NIBODEAU (J.-P.) dir. - *La Rochelle-Théâtre Verdière, La rue Verdière et ses abords, les origines du quartier Perrot XII^e-XIX^e siècles (17)*, Inrap : rapport final d'opération d'archéologie préventive. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2010, p. 295-313.

Véquaud 1997 : VÉQUAUD (B.). - La céramique. In : NIBODEAU (J.-P.). - *Niort-Espace Niortais (79)*, DFS de sauvetage urgent, Afan. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 1997, p. 52-68.

Véquaud 2003 : VÉQUAUD (B.). - Chrono-typologie de la céramique de Poitiers et réseaux d'approvisionnement de la ville ». In : HUSI (P.) dir. - *La céramique médiévale et moderne du Centre Ouest de la France (XI^e-XVII^e siècle), chrono-typologie de la céramique et approvisionnement de la vallée de la Loire moyenne*, supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, n° 20, FERAC, 2003, p. 67-77.

Véquaud 2004 : VÉQUAUD (B.). - La céramique de l'habitat médiéval de La Laigne 'Le pré du château' (Charente-Maritime), *Aquitania*, XX, 2004, p. 357-394.

Véquaud 2006 : VÉQUAUD (B.). - La céramique. In : CORNEC (T.). - *Niort (Deux-Sèvres), D'une occupation carolingienne au donjon roman*, Inrap : rapport final d'opération. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2006, p. 26-29.

Véquaud 2007 : VÉQUAUD (B.). - Présentation de la céramique des VII^e-XVII^e siècles. In : GERBER (F.) dir. - *Poitiers « Les Hospitalières », 1 rue Jean Jaurès, 42 rue Saint Simplicien*, Inrap : RFO de sauvetage urgent. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2007, p. 87-139.

Véquaud 2008a : VÉQUAUD (B.). - Les céramiques médiévales et modernes ; In : BOLLE (A.) dir. - *Niort (79) Parking du Moulin du Milieu*, Inrap : rapport de diagnostic d'archéologie préventive. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2008, p. 32-36.

Véquaud 2008b : VÉQUAUD (B.). - La céramique médiévale, premières remarques. In : MONTIGNY (A.) dir. - *Melle (79) Place Bujault*, Inrap : rapport de Diagnostic d'Archéologie Préventive, Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2008, p. 14-16.

Véquaud 2010 : VÉQUAUD (B.). - La céramique médiévale. *In* : NIBODEAU (J.-P.) dir. - *La Rochelle-Théâtre Verdière, La rue Verdière et ses abords, les origines du quartier Perrot XII^e-XIX^e siècles (17)*, Inrap : rapport final d'opération d'archéologie préventive. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2010, p. 276-281.

Véquaud 2012 : VÉQUAUD (B.). - La céramique médiévale et moderne. *In* : BARBIER (E.) dir. - *Niort-Place du Donjon*, Rapport de diagnostic, Inrap. Poitiers : SRA Poitou-Charentes, 2012, annexe n° 1, p. 52-55.

Véquaud sous presse : VÉQUAUD (B.). - La céramique médiévale et moderne. *In* : NIBODEAU (J.-P.) *et al.* - *La Rochelle « Place de Verdun », Fouille du château Vauclerc (Charente-Maritime)*. Presses Universitaires de Rennes, à paraître.

Withers 2006 : WITHERS (P. & B.). - *The Pennies of Edward I and II*. Galata Guide, 2006.